

République du Benin

Ministère des Mines de l'énergie et de l'eau

DIRECTION GENERALE DE L'EAU

Partenariat National de l'Eau du Bénin

***ETUDE PORTANT SUR GENRE ET GESTION INTEGREE
DES RESSOURCES EN EAU AU BENIN***

Présentée par :



Ir Albert TONUHEWA,
*Ingénieur du Génie Rural,
Spécialiste en mobilisation et en mise
en valeur des ressources en eau,
Expert en GIRE*

&

Dr Elisabeth FOURN,
*Sociologue-anthropologue, Enseignant-
chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi,
Consultant principal*



Mai 2009

SOMMAIRE

SOMMAIRE -----	1
PREAMBULE -----	3
PRESENTATION DE L'EQUIPE DES CONSULTANTS -----	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES -----	5
LISTE DES TABLEAUX -----	9
LISTE DES FIGURES -----	9
LISTE DES ENCADRES -----	9
Liste des cartes -----	9
INTRODUCTION -----	10
PREMIERE PARTIE : CADRES THEORIQUE, CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE -----	13
I. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE L'ETUDE -----	13
1.1. Contexte et justification de l'étude-----	13
1.2. Objectifs de l'étude-----	14
1.3. Résultats attendus-----	14
II - CADRES THEORIQUE ET CONCEPTUEL -----	15
2.1. Clarification et principes du concept Genre-----	15
2.2. Clarification et principes du concept GIRE-----	20
2.3. Genre dans la perspective GIRE-----	21
III- METHODOLOGIE DE L'ETUDE -----	26
3.1. Nature de l'étude-----	26
3.2. Phases de l'étude-----	26
3.3. Méthode de collecte de données-----	26
3.4. Elaboration d'un outil pour l'évaluation de l'intégration du Genre-----	31
3.5. Traitement et analyse des données-----	33
DEUXIEME PARTIE : RESULTATS ET ANALYSE -----	36
I. CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR EAU AU BENIN -----	36
1.1. Ressources en eau et répartition spatiale au Bénin-----	36
1.2. Niveau de mobilisation et de mise en valeur des ressources en eau-----	39
1.3. Système de suivi de l'évolution des ressources en eau-----	40
1.4. Tendance de l'évolution probable des ressources en eau-----	41
1.5. Cadre institutionnel, juridique et réglementaire de l'eau-----	42
1.6. Gestion de l'eau et les acteurs-----	45
II. PROBLEMATIQUE GENRE ET GIRE AU BENIN : ETAT DES LIEUX -----	47
2.1. Cadres juridiques et institutionnels relatifs a la promotion du genre et de la GIRE-----	47
2.2. Les inégalités de genre dans le secteur des ressources en eau au Bénin-----	49
2.3. Connaissance et appropriation des concepts genre et GIRE-----	64
2.4. Quelques actions des partenaires au développement à la réduction des inégalités de genre et la promotion de la GIRE-----	69
2.5. Synthèse-----	73
III. PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES SECTORIELS ET PLANS D'ACTION RELATIFS AUX RESSOURCES EN EAU -----	74

3.1.	Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP)	74
3.2.	Stratégie nationale de gestion des ressources en eau du Bénin	75
3.3.	Vision Eau Bénin 2025	76
3.4.	Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire	76
3.5.	Stratégie Nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural	77
3.6.	Politique nationale de l'eau	78
3.7.	Politique du secteur agricole	78
3.8.	Politiques économiques	79
3.9.	Politique énergétique du Bénin	80
3.10.	Politique du secteur de l'hydraulique villageoise et urbaine	81
3.11.	Politique d'éducation	82
3.12.	Politique du secteur de la santé	83
3.13.	Politiques environnementales	85
3.14.	Analyse critique	86
3.15.	Synthèse	92
IV. PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROGRAMMES/PROJETS SECTORIELS RELATIFS AUX RESSOURCES EN EAU		93
4.1.	Revue de quelques programmes/projets de développement dans le secteur eau et niveau de prise en compte du Genre	93
4.2.	Bilan et impacts	101
V. CONTRAINTES ET ATOUTS POUR UNE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES SECTORIELS DU SECTEUR EAU		103
5.1.	Statut et rôle de la femme dans l'organisation sociale au Bénin	103
5.2.	Pesanteurs sociologiques à l'application des approches Genre et GIRE	105
5.3.	La gestion des ressources en eau : conflits et règlement de conflits.	108
VI. MECANISME DE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT		115
TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION		118
I. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA GIRE		118
1.1.	Pratiques endogènes et ancestrales de sauvegarde et de protection de l'environnement et des ressources en eau	118
1.2.	Perspectives et recommandations pour une meilleure intégration du genre dans la GIRE	123
1.3.	Orientations stratégiques et Plan d'action	128
II. PLAN D'ACTION		129
CONCLUSION		161
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		163
ANNEXES		175
1.	ANNEXE 1 : Glossaire sur le genre	175
2.	Annexe 2 : Situation des points d'eau au Bénin	179
3.	ANNEXE 3 : Liste de quelques projets en rapport avec les ressources en eau.	190
4.	ANNEXE 4 : Liste des Personnes rencontrées	199
5.	ANNEXE 5 : Outils de collecte des données	204
6.	ANNEXE 6 : Termes de références du mandat du commanditaire	219

PREAMBULE

L'élaboration en cours d'un plan d'action national de GIRE facilitée par le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) constitue l'une des étapes fondamentales du processus de la GIRE. Cette étape a été marquée en 2006 par l'actualisation de l'état des lieux de la gestion des ressources en eau au Bénin et la proposition des actions pilotes de démonstration de la GIRE.

En dehors des activités déjà exécutées ou en cours d'exécution, la poursuite diligente du processus d'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), suppose que soient préalablement disponibles et mis à contribution, les résultats de quelques études thématiques spécifiques dont l'évaluation de la prise en compte de l'approche genre dans les politiques, stratégies, programmes et projets touchant à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau.

La présente étude se situe parfaitement dans ce cadre et compte apporter des réponses aux nombreux problèmes auxquelles sont confrontées les populations, les usagers dans le processus de gestion rationnelle des ressources en eau.

Ce document constitue un outil de référence pour tous les acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques, programmes et projets de développement orientés vers la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

Les travaux de la mission ont bénéficié des précieux conseils et assistance du Partenariat National de l'Eau du Bénin, de ses points focaux et de la Direction Générale de l'Eau.

PRESENTATION DE L'EQUIPE DES CONSULTANTS

Cette étude a été réalisée par une équipe de consultants indépendants. L'équipe de pilotage est composée des personnes suivantes :

- Dr **Elisabeth FOURN**, Socio-anthropologue, Enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi, Consultant principal ;
- M. **Albert TONOUHEWA**, Ingénieur du Génie Rural, Spécialiste en mobilisation et en mise en valeur des ressources en eau, Expert en GIRE;
- M. **Hervé A. KOMBIENI**, Géographe, Socio-démographe, Spécialiste des questions urbaines et de populations, assistant de recherche;
- M. **Hygin KAKAI**, Socio-anthropologue, Socio-démographe, assistant de recherche.

Cette équipe initiale a été renforcée par la participation de :

- M. Ulrich **ADOUNVO DEHOTIN**, Ingénieur Agronome en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, chargé des Stratégies Sectorielles à la Délégation à L'Aménagement du Territoire (DAT) ;
- M. **Saïd K. HOUNKPONOU**, Ingénieur Agro-économiste, Chargé de Programmes de l'ONG Initiatives pour un Développement Intégré Durable (IDID).

Les dispositions administratives requises ont été prises et les moyens logistiques nécessaires ont été mobilisés dans des délais appropriés pour garantir un bon déroulement de l'étude. De même, les membres de l'équipe technique de suivi n'ont ménagé aucun effort pour apporter aux consultants toute la contribution et tout l'appui technique auxquels ils pouvaient prétendre. L'étude s'est donc déroulée dans le cadre d'un dialogue permanent entre les principaux acteurs et l'équipe des consultants exprime ses sincères remerciements au personnel du PNE/BENIN et à toutes les structures et institutions qui n'ont ménagé aucun effort pour le bon déroulement de ses activités.

Au total, hormis quelques difficultés inhérentes à l'insuffisance de données existantes sur la relation intrinsèque entre le genre et la GIRE et aux investigations de terrain à savoir notamment : réticences de quelques acteurs ciblés à répondre aux questions, absence de certains acteurs aux rendez-vous, l'étude s'est déroulée dans de très bonnes conditions et la fiabilité des données recueillies n'est nullement entamées.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABE	:	Agence Béninoise pour l'Environnement
ACAD	:	Association des Communes de l'Atacora-Donga
ACAL	:	Association des communes de l'Atlantique et du Littoral
ACE	:	Agent Contractuel de l'Etat
ACMC	:	Association des Communes du Mono-Couffo
ACOB	:	Association des Communes du Borgou
AEP	:	Alimentation en Eau Potable
AEV	:	Adduction d'Eau Villageoise
AGETIP	:	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
AGETUR	:	Agence d'Exécution des Travaux Urbains à haute intensité de main d'œuvre
AGRE	:	Appui à la Gestion des Ressources en Eau
APD	:	Aide Publique au Développement
APE	:	Agent Permanent de l'Etat
APIDA	:	Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le département de l'Alibori
ASECNA	:	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
ASS	:	Afrique au Sud du Sahara
AUE	:	Association des Usagers d'Eau
BF	:	Borne Fontaine
BOAD	:	Banque Ouest-Africaine de Développement
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
CAD	:	Conférence Administrative Départementale
CARDER	:	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCE	:	Certificat de Conformité Environnementale
CCO	:	Communauté des Communes de l'Ouémé
CCP	:	Communauté des Communes du Plateau (CCP)
CDCC	:	Conseil Départemental de Concertation et de Coordination
CDEEP	:	Comité Départemental d'Exécution et d'Evaluation des Projets/Programmes
CHD	:	Centre Hospitalier Départemental
CDMT	:	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEB	:	Communauté Electrique du Bénin
CEDEAO	:	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENATEL	:	Centre National de Télédétection
CeRPA	:	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CNCA	:	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNAT	:	Commission Nationale de l'Aménagement du Territoire
CNDD	:	Commission Nationale pour le Développement Durable
CNEEP	:	Comité National d'Exécution et d'Evaluation des Projets/Programmes
CNHPP	:	Centre National Hospitalier de Pneumo Physiologie
CNHU	:	Centre National Hospitalier et Universitaire
CNLS	:	Comité National de Lutte contre le Sida
COVNM	:	Composés Organo-Volatiles Non Méthaniques

CPAP	:	Country Programm Action Plan
CSA	:	Centre de Santé d'Arrondissement
DAT	:	Délégation à l'Aménagement du Territoire
DCRE	:	Direction de la Coordination des Ressources Extérieures
DDH	:	Direction Générale de l'Hydraulique
DDMEH	:	Direction Départementale des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
DDS	:	Direction Départementale de la Santé
DEPOLIPO	:	Déclaration de Politique de Population
DEPONAT	:	Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
DGFRN	:	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DGH	:	Direction Générale de l'Hydraulique
DGR	:	Direction du Génie Rural
DHAB	:	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPP	:	Direction de la Programmation et de la Prospective
DNPEV-SSP	:	Direction Nationale du Programme Elargi de Vaccination et des Soins de Santé Primaire
DNPS	:	Direction Nationale de la Protection Sanitaire
DRFM	:	Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRH	:	Direction des Ressources Humaines
DSF	:	Direction de la Santé Familiale
DSIO	:	Direction des Soins Infirmiers et Obstétricaux
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DUA	:	Direction de l'Urbanisme et de l'Assainissement
ECVR	:	Enquêtes sur les Conditions de Vie des ménages Ruraux
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
ELAM	:	Enquête Légère Auprès des Ménages
FAC	:	Fonds d'Aide à la Coopération
FAO	:	Food and Agriculture Organisation
FECECAM	:	Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelle
FED	:	Fonds Européen de Développement
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFOM	:	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FIAT	:	Fonds d'Intervention à l'Aménagement du Territoire
FINADEV	:	Micro-Finance en Afrique Francophone
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
FPM	:	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
GAR	:	Gestion Axée sur les Résultats
GES	:	Gaz à Effet de Serre
GIC	:	Groupement Intercommunal des Collines
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTZ	:	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
GV	:	Groupement Villageois
HIMO	:	Haute Intensité de Mains d'Oeuvre
IB	:	Initiative de Bamako
IEC	:	Information Education Communication
IMF	:	Institutions de Micro Finance
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPF	:	Indice de Pauvreté féminine

IPH	:	Indice de Pauvreté Humaine
LIFAD	:	Laboratoire d'Ingénierie de Formation et d'Assistance en Développement local
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MMEE	:	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAB	:	Office National du Bois
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM	:	Organisation de Recherche Scientifique des Territoires d'Outre Mer
MEHU	:	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	:	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MEPN	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MP	:	Millennium Project
MST	:	Maladies Sexuellement Transmissibles
MTFP	:	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NLTPS	:	Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
OCS	:	Observatoire du Changement Sociale
OC-GIRE	:	Organe de Concertation GIRE
PADEAR	:	Projet d'Assistance au Développement du secteur de l'Alimentation en Eau potable et de l'Assainissement en milieu Rural
PADPPA	:	Programme d'Appui au Développement Participatif de la pêche Artisanale
PAE	:	Plan d'Action Environnemental
PADSEA	:	Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PAG	:	Programme d'Actions du Gouvernement
PAGU	:	Programme d'Appui à la Gestion Urbaine
PAGS	:	Programme Administration et Gestion des Services
PANGIRE	:	Plan d'Action National GIRE
PAN/LCD	:	Programme d'Action National de Lutte contre la désertification
PA/PNPF	:	Plan d'Action de la Politique Nationale de la Promotion de la Famille
PARMEC	:	Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PAZH	:	Programme d'Aménagement des Zones Humides
PDC	:	Plan de Développement Communal
PDDAA	:	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PEA	:	Poste d'Eau Autonome
PERAC	:	Public Expenditure Reform Adjustment Credit
P G I P A P	:	Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes
PGRN	:	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PHPA	:	Projet d'Hydraulique Pastorale et Agricole
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PIP	:	Programme d'Investissement Public
PMAE	:	Plan Municipal d'Actions Environnementales

P N E / BENIN	:	Partenariat National de l'Eau du Bénin
PNGE	:	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNPF	:	Programme National de Planification Familiale
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	:	Parité de Pouvoir d'Achat
P P L	:	Projet Pêche Lagunaire
PPTE	:	Pays Pauvres Très Endettés
PSNDSS	:	Politique et Stratégies Nationales de Développement du Secteur de la Santé
PTD	:	Plan Triennal de Développement
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
QUIBB	:	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base pour le Bien-être
RFU	:	Registre Foncier Urbain simplifié
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RGPH3	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation, 3ème édition, 2002
SADE	:	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SBEE	:	Société Béninoise d'Energie Electrique
SCRP	:	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SERHAU-SA	:	Société d'Etudes Régionales d'Habitat et d'Aménagement Urbain
SIBEAU	:	Société Industrielle du Bénin, d'Equipement et d'Assainissement Urbain
SIGFIP	:	Système Intégré de la Gestion des Finances Publiques
SIS	:	Structure d'Intermédiation Sociale
SISE	:	Système d'Information et de Suivi de l'Environnement
SNIGS	:	Système National d'Information et de Gestion Sanitaires
SONEB	:	Société Nationale des Eaux du Bénin
SFD	:	Structures de Financement Décentralisées
SRP	:	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSP	:	Soins de Santé Primaires
STPCGIRE	:	Secrétariat Technique pour la Promotion et de la Coordination de la GIRE
TBS	:	Tableau de Bord Social
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
UAC	:	Université d'Abomey-Calavi
UCOZ	:	Union des Communes du Zou
UDOPER	:	Union Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNAPECAB	:	Union Nationale des Pêcheurs Continentaux et Assimilés du Bénin
UNB	:	Université Nationale du Bénin
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	:	Agence des Etats Unis pour le Développement International
ZEE	:	Zone Economique Exclusive

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Différence entre sexe et genre</i> -----	17
<i>Tableau 2: Synthèse des différents acteurs</i> -----	28
<i>Tableau 3: Estimation des Ressources en Eau superficielles</i> -----	36
<i>Tableau 4: Principales unités géologiques et recharge des aquifères</i> -----	37
<i>Tableau 5: Ecart femmes/hommes de participation aux différentes branches d'activités de l'économie</i> -----	49
<i>Tableau 6: Récapitulatif du traitement des observations liées à l'existence et à l'accès à l'eau</i> -----	51
<i>Tableau 7: Equipements des communautés</i> -----	55
<i>Tableau 8: Récapitulatif du traitement des observations liées à l'hygiène et à l'assainissement</i> -----	61
<i>Tableau 9: Répertoire de conflits spécifiques liés à la gestion des ressources en eau</i> -----	111
<i>Tableau 10: Evolution de la gestion des ressources naturelles depuis la période précoloniale à nos jours</i> -----	121
<i>Tableau 11: Plan d'action</i> -----	133

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1: Cadre conceptuel d'analyse de l'approche GENRE dans les projets de développement</i> -----	16
<i>Figure 2: Schéma conceptuel de l'étude</i> -----	24

LISTE DES ENCADRES

<i>Encadré 1: Relation Genre et GIRE (aux dires des enquêtés)</i> -----	25
<i>Encadré 2: Définitions de la GIRE (aux dires des enquêtés)</i> -----	68
<i>Encadré 3: Et elle reste muette</i> -----	104

Liste des cartes

<i>Carte 1: Carte du réseau hydrographique du Bénin</i> -----	38
---	----

INTRODUCTION

L'eau est une denrée clé de la vie ; une ressource indispensable à l'existence des êtres vivants animaux ou végétaux. L'alimentation en eau potable et en quantité suffisante est l'un des besoins fondamentaux de l'homme. L'histoire de l'humanité est liée à celle de l'eau ; les grandes civilisations se sont développées aux abords des cours d'eau (Lamy, 1995). L'eau contient des substances vitales qui participent au bon fonctionnement et à l'équilibre de la physiologie humaine. La question de l'eau fait l'objet de plusieurs rencontres nationales et internationales. La gestion durable de l'eau a été débattue à la conférence sur l'environnement et le développement durable à Rio de Janeiro en 1992. En exécution des recommandations de cette conférence, le Bénin a élaboré l'Agenda 21 national dans lequel le chapitre 7 a été consacré à la protection des ressources en eau douce de façon à en garantir la disponibilité et la qualité. De même, le sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg du 26 Août au 04 Septembre 2002 a retenu dans l'une de ses conclusions la réduction de moitié des besoins en eau potable d'ici 2015. Ainsi le gouvernement béninois s'est fixé les mêmes objectifs pour 2015 et a procédé au lancement depuis 2004 du processus de révision du code de l'eau en mettant donc en place un cadre formel de concertation afin de garantir une gestion équitable et durable des ressources en eau conformément aux lois et règlements établis (MMEH 2002-2005).

Assurer la qualité de vie sur notre planète et le développement socio-économique durable de nos sociétés, exige aujourd'hui, en effet, une gestion rationnelle et équilibrée des ressources en eau (DGH, 2004). Le socle de toute politique de développement communautaire devrait être d'abord et avant tout l'accès à l'eau potable.

Au titre des perspectives décennales de développement 2006-2015 en rapport avec les OMD et la vision 2025 Alafia, le Bénin fait de la stratégie de gestion des ressources eau, une approche essentielle de plusieurs objectifs stratégiques opérationnels. En ce sens, l'eau a été visée comme un bien concourant à : (i) réduire la mortalité infanto-juvénile par l'amélioration de la couverture en eau potable des populations, (ii) améliorer le cadre de vie des populations, (iii) promouvoir le secteur rural comme base de l'économie béninoise par la maîtrise du foncier, la modernisation et le développement de l'agriculture, la modernisation des systèmes de productions animale et halieutique, la gestion durable des ressources forestières et l'éclosion de nouvelles filières agricoles et agro-industrielles et ce, dans une perspective GIRE.

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), vise une planification judicieuse de l'utilisation des ressources en eau et de façon équitable, d'autant plus que la ressource eau reste unique et est sans substitut. Elle est purement technique et concerne la manière dont il faut gérer l'espace ; elle vise en outre des comportements pour sauver la ressource eau dans le temps et l'espace.

De même, l'eau n'a pas qu'une dimension technique, institutionnelle, économique et organisationnelle. Elle a aussi une dimension sociale, humaine ou du moins un aspect genre. Des disparités sociales, des stéréotypes, des clichés sur le statut social des femmes, des handicapés, en un mot, des personnes vulnérables ne militent pas toujours en faveur d'une bonne gestion durable et associative de l'eau dans certaines communautés. Certes, la GIRE constitue de plus en plus une approche nationale de référence dans le domaine de l'eau mais, la prise en compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des

couches sociales défavorisées notamment les groupes vulnérables dont les femmes, les personnes âgées, les handicapés, etc. n'accompagne pas toujours le processus.

S'inscrivant dans cette orientation et dans le souci de sécurisation de l'accès aux ressources comme condition sine qua non de la lutte contre la pauvreté, le présent rapport est consacré à l'étude du Genre et de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Bénin.

Cette étude a été initiée dans le cadre du processus d'élaboration du plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE) au Bénin et ce, par le Partenariat National de l'Eau en collaboration avec la Direction Générale de l'Eau. Selon les termes de référence, l'étude a pour finalité « de mettre en évidence les disparités entre les différentes couches sociales et les catégories socioprofessionnelles afin d'asseoir les bases pour une prise en compte efficiente de l'aspect genre dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ».

**PREMIERE PARTIE : CADRES THEORIQUE,
CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE**

PREMIERE PARTIE : CADRES THEORIQUE, CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE

I. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1. Contexte et justification de l'étude

Au cours des dix (10) dernières années, les débats autour des questions liées à la gestion des ressources en eau n'ont jamais été engagés et clôturés sans ce rappel qui relève pourtant de l'évidence. *'L'eau est source de vie, c'est une ressource limitée, vulnérable et sans substitut'*. Elle est un bien social et économique.

On n'a pas besoin d'en dire davantage pour mettre l'humanité au courant de l'importance de l'enjeu ou du défi que constitue la gestion rationnelle et durable des ressources en eau. En effet, la solution au phénomène d'accroissement continu et probablement irréversible des besoins en eau pour le développement socio-économique du monde et les constats d'une réduction quantitative et d'une dépréciation qualitative persistante des ressources en eau disponibles peut être considérée de nos jours, comme l'un des plus importants défis du troisième millénaire.

Le déséquilibre inévitable lié à cette situation si elle perdure, couplé avec l'inégale répartition spatio-temporelle des ressources en eau, à son caractère inter-régional et transfrontalier a fait dire aux milieux spécialisés que la troisième guerre mondiale risque d'être une guerre autour de l'eau.

Autant à la lumière de ce qui précède, la gestion de l'eau est présentement l'objet de grande préoccupation et interpelle la conscience collective, autant la question de la prise en compte de manière équitable de toutes les couches sociales et catégories socio-professionnelles dans les projets/programmes de développement pour en faire de véritables acteurs et bénéficiaires est à l'ordre du jour. En effet, le déséquilibre croissant de bien-être entre hommes et femmes, riches et pauvres constitue une source potentielle de conflit qui, s'il perdure, pourrait balancer également l'humanité dans des crises sociales de grande ampleur. Dès lors, la prise en compte des couches sociales en situation difficile ou couches sociales vulnérables dans les projets/programmes de développement est considérée comme un passage obligé, gage de la paix et du développement durables ardemment recherchés.

De plus en plus conscients des risques auxquels les deux (02) réalités ci-dessus décrites exposent l'humanité, les spécialistes, les responsables à différents niveaux et les décideurs s'activent méthodiquement, depuis quelques années, à la recherche des voies et moyens pour éloigner, autant que faire se peut, le spectre de l'échéance fatale.

De nos jours, les milieux spécialisés et les acteurs clés du secteur eau semblent parfaitement s'accorder sur le fait que la bonne gouvernance de l'eau pour la mettre au service d'un développement durable comporte deux (02) dimensions à savoir : une dimension technique et une dimension sociale.

Les principes de la dimension technique de gestion sont regroupés dans un mode de gestion dénommée « Gestion Intégrée des Ressources en Eau ou GIRE » tandis que ceux de la dimension sociale de gestion constitue ce qu'il est convenu d'appeler « approche GENRE ».

Ces approches GENRE et GIRE dont les principes s'apparentent étrangement aux préceptes bibliques, car fondées sur l'équité, l'égalité, la solidarité, l'esprit de partage, sont en réalité comme les deux (02) faces d'une même pièce de monnaie. Elles constituent pour le secteur eau, des guides philosophiques d'orientation, de conception, de dimensionnement et de mise en œuvre et même d'évaluation des projets de développement économique et social.

Présentement, le processus GIRE dans lequel le pays s'est engagé depuis plus d'une décennie est à un point d'avancement tel qu'un plan d'actions national est en cours d'élaboration.

Il est clair, à la lumière du développement qui précède, qu'un tel plan d'actions, ne peut être porteur du développement durable escompté sans une prise en compte intégrale de la dimension humaine et sociale incarnée par l'approche GENRE.

La présente étude portant sur le GENRE et la GIRE est initiée pour établir le caractère indissociable de ces deux (02) approches et mettre au point un mécanisme d'initiation et de conception des projets/programmes qui valorisent les ressources en eau au profit d'une promotion humaine juste, équitable et durable. Elle débouchera sur un plan d'actions prioritaires pouvant permettre d'atteindre un tel résultat.

1.2. Objectifs de l'étude

La présente étude a pour finalité d'asseoir les bases pour une prise en compte efficiente de l'aspect genre dans la gestion intégrée de l'eau.

De façon spécifique, il s'agira de :

- ☞ Faire le point de la problématique du genre et évaluer le degré d'implication de l'approche genre dans les politiques, stratégies et programmes de gestion et d'utilisation des ressources en eau ;
- ☞ Définir les orientations stratégiques nécessaires à une prise en compte efficiente du genre dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes sectoriels liés à l'eau;
- ☞ Etablir un plan d'actions pertinentes pour l'intégration de l'approche genre au processus de planification et de mise en œuvre de la GIRE au Bénin;
- ☞ Identifier des mécanismes de suivi pour la pérennisation de la prise en compte du genre dans la GIRE

1.3. Résultats attendus

A l'issue de l'étude on disposera de :

- Un état des lieux de la problématique du genre dans les stratégies et actions de gestion et d'utilisation de l'eau au Bénin ;
- Une évaluation du degré de prise en compte de l'approche genre dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels relatifs à la gestion des ressources en eau, les inégalités qui touchent les femmes ;

- Un répertoire des contraintes et barrières à la prise en compte des aspects genre dans les politiques et programmes sectoriels liés à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau au Bénin ;
- Une analyse critique, prospective faisant ressortir les orientations stratégiques et les besoins en renforcement de capacités pour une meilleure prise en compte du Genre dans la formulation et la mise en œuvre des politiques stratégiques et programmes sectoriels liés à l'eau ;
- Une proposition du plan d'action assorti d'un dispositif de suivi pour l'intégration durable de l'aspect genre dans la GIRE.

II - CADRES THEORIQUE ET CONCEPTUEL

2.1. Clarification et principes du concept Genre

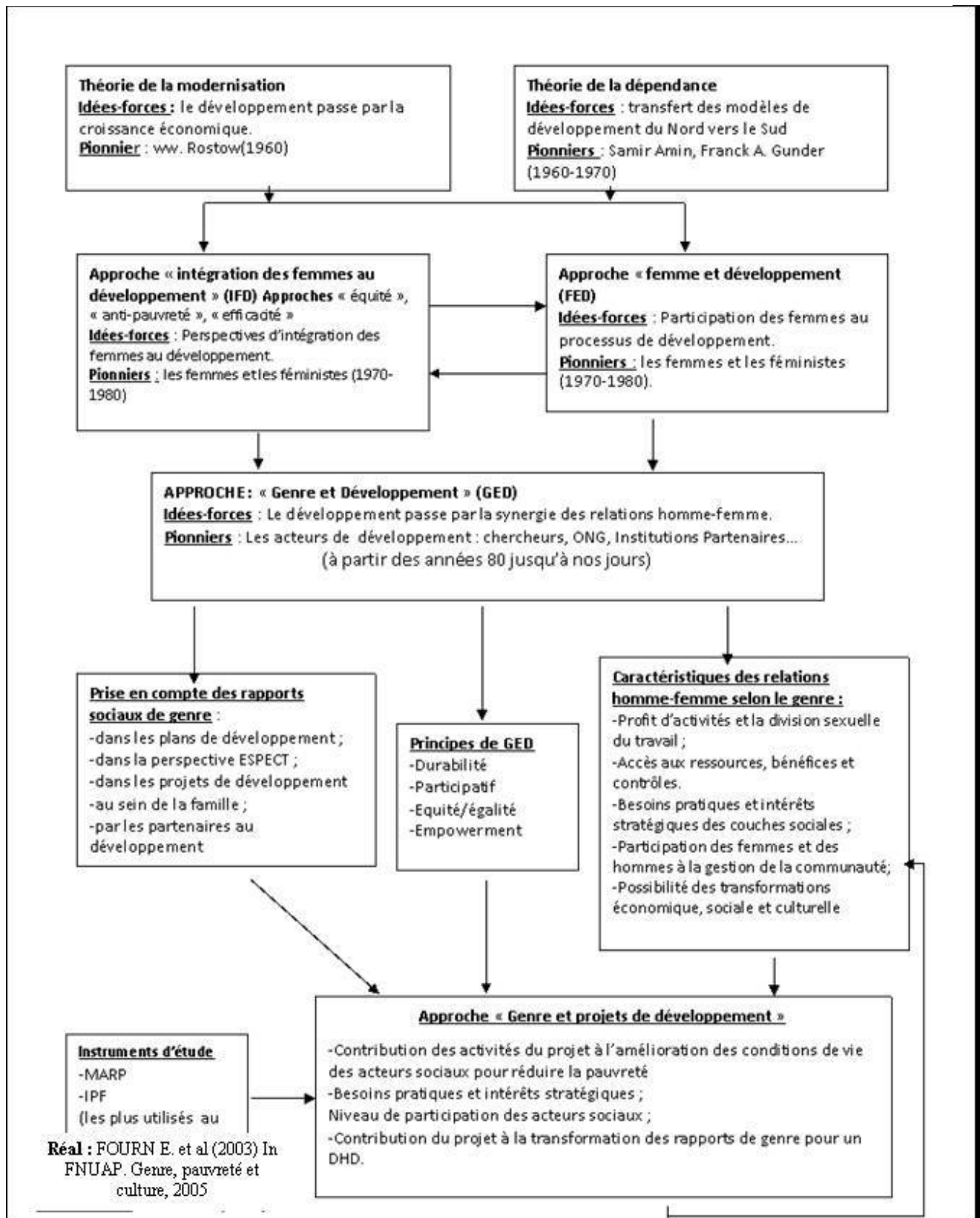
2.1.1. Genèse et évolution du concept genre

Cet historique est résumé par la figure schéma ci-contre qui montre, comment pendant les premières années de l'évolution du concept de développement, une frange de la population a été occultée.

Le concept genre, élaboré par l'Université de Harvard, la Banque Mondiale et l'USAID, est né aux USA dans les années 1970-1980 et a pu intégrer le concert des Nations Unies vers les années 1990. Caroline Moser tout en élucidant le cadre d'analyse de Harvard a insisté sur le renforcement de la position sociale et du statut des femmes. Plus récemment, des femmes du Sud ont élaboré des approches pour une conceptualisation du genre. La zambienne Sarah Longwe fait de l'empowerment un déterminant crucial dans l'analyse du genre. Il s'agit en fait des actions qui peuvent permettre aux femmes de mieux contrôler leur devenir et leur choix. Naïla Kabeer (1992) du Bangladesh quant à elle, insiste sur la nécessité de projeter l'éclairage de la relation masculin/féminin sur l'organisation sociale et économique de la communauté, de l'Etat, etc. ainsi que sur toutes les institutions.

Sarah Longwe et Naïla Kabeer reprochent donc aux théoriciens de l'école de Harvard la non prise en compte des notions de conflits, de pouvoir, de référents symboliques et des structures sociales dans leur analyse. Tandis qu'à Moser, on lui reproche de ne pas s'interroger suffisamment sur les institutions (gouvernement et autres) impliquées dans les actions de coopération. Ces critiques sont d'une manière ou d'une autre prises en compte par l'approche développée par Anne Zwahlen (1996) pour qui le genre est la façon dont le rapport masculin/féminin se reflète dans l'histoire, dans l'imaginaire sociale ainsi dans les paradigmes de la pensée économique et politique.

Figure 1: Cadre conceptuel d'analyse de l'approche GENRE dans les projets de développement



L'évolution du concept genre s'est élargie de nos jours à la prise en compte de toutes les couches sociales, socioprofessionnelles et les groupes vulnérables tels que les pauvres, les handicapés, etc. Déjà à la conférence de Beijing tenue à Pékin en 1995, non seulement les insuffisances de l'approche intégration de la femme au développement ont été relevées, mais aussi l'unanimité a été faite sur la prise en compte de certaines couches démunies des populations notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées qui nécessitent une attention particulière. La communauté internationale aspire à un processus de développement axé sur les relations de genre, c'est-à-dire un développement basé sur les programmes sociaux qui prennent en compte toutes les couches défavorisées dans leur inter relation.

2.1.2. Définition du concept genre

La clarification du concept genre exige qu'on mette d'abord en exergue la différence entre sexe et genre.

2.1.2.1. Différence entre sexe et genre

La notion de sexe par opposition à celle de genre se réfère en général aux différences biologiques entre l'homme et la femme. Les différences d'ordre biologique impliquent une immuabilité de ces différences sauf opération chirurgicale.

Si, au plan biologique, la distinction des personnes se fait suivant le sexe (masculin ou féminin), le genre quant à lui, se définit par rapport aux rôles sociaux qu'une société attribue aux femmes, aux hommes, aux garçons, aux filles, aux vieux, aux personnes de catégories spécifiques.

En ce sens, les données biologiques sont naturelles, invariables tandis qu'avec le genre, l'on est à la recherche des écarts différentiels afin d'établir les invariants. Il s'agit, en effet, des différences ayant trait à l'appartenance à un groupe d'âge, à une classe sociale donnée, à une couche sociale donnée, à un groupe socioculturel, à la situation économique et sociale du pays considéré. Et comme l'ont toujours démontré les recherches interculturelles, en dehors de la propriété de procréation dont sont dotés les hommes et les femmes, tout est construit socialement et culturellement... (et) quel que soit le contexte, le genre évite de considérer soit les femmes soit les hommes car la situation des uns n'est compréhensible que par rapport à celle des autres. A cet effet, Agniola BADAROU et Elisabeth FOURN, qui proposent une vue synoptique reproduite dans le tableau ci-après :

Tableau 1: Différence entre sexe et genre

Le sexe	Le genre
Données biologiques (physiques)	Données culturelles (sociétales)
Apparents dès la naissance (inée)	Résultat d'un apprentissage communautaire (acquis)
Ne peut changer (statique)	Peut évoluer (dynamique)
Permet la reproduction de l'espèce (vitale)	Permet la reproduction de comportement (non vital)

Source: E. FOURN; B. AGNIOLA.

2.1.2.2. Genre en tant que concept social

Le concept « genre » est selon Madhu Bala Nath¹ « ce qui différencie les aspects sociologiquement attribués à l'individu, des caractéristiques physiologiques des hommes et des femmes. Le genre a trait à notre façon de penser, comment nous nous sentons, et ce que nous pensons pouvoir et ne pas pouvoir faire à cause de concepts socialement définis de masculinité et de féminité »². Le concept genre relève donc du culturel. Jeanne Bisilliat l'a défini comme « le sexe socialement construit qu'il soit féminin ou masculin ».

2.1.2.3. Genre en tant qu'approche spécifique de développement

L'approche genre part d'une reconnaissance des spécificités des rôles, fonctions, intérêts et besoins des femmes et hommes, travaille activement pour l'élimination des désavantages des femmes et des hommes qui ont un effet sur l'accès et le contrôle des ressources et bénéfices équitables et sur leur "empowerment" et autonomie, pour que les femmes et les hommes aient des opportunités égales à devenir des personnes qui pratiquent leurs droits et responsabilités dans la société et ont la même position, en respectant les différences et les similarités entre hommes et femmes.

L'institutionnalisation du genre est le processus par lequel, on assure que le genre est intégré dans sa dynamique interne, aux programmes, performance, politiques et structures. Ceci implique une sensibilité et l'ajustement des pratiques institutionnelles pour assurer une équité genre à tous les niveaux et pour générer une structure organisationnelle qui garantit des opportunités égales pour toutes les composantes de la société.

Dès lors, le concept genre et développement s'intéresse non seulement aux rapports sociaux entre les sexes, mais aussi à leur interaction. Il met en évidence la construction sociale des rôles de la femme et de l'homme, de même que la hiérarchie qui marque cette forme de relation. Ce qui implique une nouvelle visibilité des personnes démunies qui n'apparaissent plus comme des couches homogènes, mais différenciées regroupant toutes les couches vulnérables.

En définitive, l'approche genre ne vise pas exclusivement l'amélioration des conditions de la femme mais de toutes les composantes de la société ; c'est donc une approche transversale qui prend en compte toutes les catégories de la société dans une vision globale de développement.

2.1.3. Principes fondamentaux du genre

Les principes du genre sont l'équité/égalité, la participation, le pouvoir et la durabilité.

¹ Bala Nath Madhu, genre, VIH et droit humains, Manuel de formation, 1999

² BISSILIAT Jeanne, la dynamique du concept de « genre » dans les politiques du développement en Afrique in *Afrique contemporaine*, N° 196, Octobre-Décembre 2000, pp 75-82

2.1.3.1. Genre et Equité /Egalité

Les notions d'Equité et d'Egalité interpellent une société plus équitable où chacun à quelque niveau qu'il se trouve, se sent à l'aise, sans contrainte de subordination pour mieux participer au développement.

Plusieurs documents juridiques illustrent assez bien ces notions. Ainsi, parlant d'Egalité, les textes de la déclaration universelle de Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 stipulent que tous les humains sont « libres » et « égaux » devant la loi. Etant doués de raison et de conscience, il doit régner entre eux un « Esprit de fraternité ».

Pour ce qui est de l'équité, Elisabeth MCALLISTER donne l'exemple suivant : « on donne la même chance au renard et à la cigogne de prendre un repas dans un même plat. La situation de celui qui se nourrira davantage dépend en fait de la forme du plat : large et/ou profond pour accommoder la cigogne. Pour obtenir un impact équitable, chacun devrait prendre sa part du repas dans son propre plat ». (*Improving the statut of Women: 1990*).

Au vu de tout ce qui précède, nous pouvons affirmer que la notion d'équité fait appel à la justice sociale tandis que celle d'égalité voudrait que l'on place l'homme et la femme sur une même balance afin de donner à tout un chacun les mêmes chances de participer pleinement au développement.

2.1.3.2. Genre et participation

Ce principe met l'accent sur l' « *indice de participation de la femme* » (IPF) et aussi sur la participation de l'homme au processus de développement.

L'homme se trouve à la source du développement. Il en est l'agent et le bénéficiaire. En tant que tel, on ne saurait parler de développement durable sans l'insertion de celui-ci dans le processus qui conduit à sa pérennisation.

2.1.3.3. Genre et pouvoir

Le pouvoir se situe souvent entre les rapports inter-individuels dans les dominations. Le pouvoir d'une personne A à une personne B est la capacité de A d'obtenir de la part de B un acte que ce dernier n'aurait pas commis sans l'intervention de A. Se situant au-delà de cette définition assez simple, le pouvoir est perçu sous l'angle de « donner du pouvoir » dans la perspective genre et développement.

Ainsi « Donner du pouvoir » selon le genre, c'est créer des conditions dans lesquelles, les catégories spécifiques, les pauvres par exemple, peuvent combler leurs besoins quotidiens et participer de surcroît à la détermination de leurs propres projets sociaux et politiques. Pour répondre aux besoins pratiques, il urge donc d'accroître le pouvoir des groupes défavorisés et remettre en question la subordination systématique.

2.1.3.4. Genre et durabilité

La durabilité dans la perspective du genre est un long processus qui voudrait que l'on focalise l'attention sur les jeunes générations afin de fonder une société meilleure. Le rapport entre les vieux et jeunes doit être sain, basé sur la confiance et l'entente cordiale. Les « vieux » se doivent d'être des modèles, d'éduquer, d'informer et de former les « jeunes pour une relève de qualité ».

De plus, pour être effectif et durable, le développement doit être endogène. Sans se livrer à aucune conjecture tout en évitant de pratiquer une discrimination du genre sexuel, le développement doit provenir du « dedans » ; c'est-à-dire du « bas ». Il ne peut donc aboutir sans la participation de tous les acteurs.

2.2. Clarification et principes du concept GIRE

2.2.1. Genèse et évolution de la GIRE

La GIRE a fait son apparition à la suite des conférences internationales sur l'eau et l'environnement tenues à Dublin et à Rio de Janeiro en janvier et en juin 1992 pour réfléchir sur les voies et moyens pour mettre l'humanité à l'abri d'une crise planétaire autour de l'eau et des problèmes environnementaux.

En effet, les tendances à la hausse de la pression sur les ressources en eau disponibles et les écosystèmes associés et qui sont en proie à une réduction quantitative et à une dépréciation qualitative continues ont réveillé la conscience humaine sur les menaces qu'elles constituent pour la survie des générations présentes et futures.

Le concept GIRE est né en 1992 mais les acteurs étaient encore loin d'en cerner réellement les contours et les implications. Il va falloir attendre 1996 pour que, réunis pour traduire dans les faits les recommandations de l'Agenda 21 ayant sanctionné les conférences de Dublin et de Rio de Janeiro en ce qui concerne le secteur eau, les spécialistes des questions touchant à l'eau s'accordent sur la définition qui suit après des débats controversés liés à la complexité du sujet.

"La Gestion Intégrée des Ressources en eau est alors définie comme un processus qui favorise le développement coordonné de l'eau, du territoire et des ressources associées, afin de maximiser de manière équitable, le bien-être économique et social, sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux".

Les acteurs de cette définition sont les pères fondateurs du Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) dont le PNE/Bénin n'est qu'un démembrement. L'objectif poursuivi par cette organisation est de contribuer à amener l'humanité à adopter la GIRE comme seule approche de gestion des ressources en eau, par des voies pacifiques faites de plaidoyer, d'information, de sensibilisation, de concertation, d'échanges et de consensus.

Les défis à relever sont nombreux mais concourent tous à l'objectif de la création d'un monde où développement, solidarité, équité et partage se conjuguent harmonieusement pour un homme sain dans un environnement sain aussi longtemps que durera le monde.

2.2.2. Principes de la GIRE

La GIRE pour sa mise en œuvre, obéit à des principes directeurs bien précis. Ces principes, tels qu'ils résultent de la conférence de Dublin sont au nombre de quatre (04) mais ont été reformulés par la suite en cinq (05) principes qui s'énumèrent comme suit :

- La non nuisance aux autres riverains ou usagers de la ressource eau ;
- L'équité et la solidarité dans l'espace et dans le temps entre les usagers actuels et futurs ;
- La mobilisation harmonisée des ressources ;
- L'utilisation rationnelle et concertée des ressources mobilisées ;
- La protection harmonisée des ressources.

2.3. Genre dans la perspective GIRE

Dans la perspective GIRE, le concept genre s'élargit à la prise en compte de toutes les couches sociales en vue d'une effectivité dans l'accès équitable et équilibré aux ressources naturelles disponibles en général et plus spécifiquement en eau. La GIRE est un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et autres ressources connexes, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte de façon équitable sans compromettre la pérennisation des écosystèmes vitaux.

Les objectifs de la GIRE sont :

- permettre aux utilisateurs de la ressource eau de décider de leur niveau d'accès à l'eau potable et à des conditions de vie hygiéniques ;
- choisir le type d'activités économiques se prêtant à l'utilisation d'eau qui leur convient, et s'organiser pour y parvenir ;
- produire davantage de nourriture et concevoir des moyens d'existence durables par goutte d'eau utilisée, et garantir la sécurité alimentaire dans le temps et dans l'espace ;
- gérer l'utilisation de l'eau tout en préservant les écosystèmes terrestres et aquatiques.

Les objectifs du genre sont :

- Exprimer les rapports d'inégalité entre les différentes couches sociales et catégories socio-professionnelles en vue de restaurer l'égalité ;
- Permettre un développement humain durable où toutes les composantes, du moins les plus défavorisées, sont prises en compte ;

- Faire participer à la prise de décision toutes les couches sociales pour aboutir à la transformation des relations sociales équilibrées et égalitaires pour le mieux être de tous ;
- permettre d'apprécier la prise en compte des rapports d'inégalité entre les couches sociales dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des projets de développement compte tenu des paramètres qu'il intègre dans son champ à savoir : condition et situation, besoins pratiques et intérêts stratégiques, niveau de participation et possibilités de transformation.

Les principes du genre s'articulent autour des points suivants : la durabilité, la participation, l'équité/égalité et l'*empowerment*. Ceux de la GIRE s'appesantissent sur la création d'un environnement propice, la revue et l'organisation des rôles des acteurs ; la mise en place des mécanismes de concertation, de décision et de renforcement des capacités ; la mise en place d'outils de gestion et d'aide à la décision. Or, qui dit durabilité dit prospective en vue de la création d'un environnement sain ; la participation et l'*empowerment* s'accordent bien avec les décisions et le renforcement des capacités.

Le Genre et la GIRE peuvent donc s'approprier à travers le développement humain durable (PNUD, RNDH 1998), qui désigne un processus conduisant à l'élargissement de la gamme des possibilités d'épanouissement qui s'offrent à chacun dans la société. Le Genre et la GIRE apparaissent ainsi comme des instruments de mise en œuvre des cinq piliers du paradigme du développement humain durable à savoir :

- 1) la lutte contre la pauvreté ;
- 2) l'habilitation de la femme ;
- 3) la création d'emplois et de moyens ;
- 4) la protection de l'environnement ;
- 5) la bonne gouvernance.

A partir des principes du genre à savoir : la durabilité, la participation, l'équité/égalité et l'*empowerment* ; on peut dégager les caractéristiques du genre (accès aux ressources, bénéfiques et contrôle ; besoins pratiques et intérêts stratégiques ; participation des hommes et des femmes à la gestion de la communauté ; possibilités de transformation économique sociale et culturelle), les centres d'intérêts du genre dans le processus de développement ; on peut déboucher sur l'approche DHD (Développement Humain Durable) comme paradigme fondamental du genre. Ces notions s'apparentent parfaitement avec les 5 principes de la GIRE dont entre autres, l'équité, la solidarité dans l'espace et le temps entre les usagers actuels et futurs, l'utilisation rationnelle et concertée, la protection des ressources.

Ces principes sont couplés d'une gouvernance effective de l'eau. En effet, la gouvernance de l'eau fait référence à l'ensemble des systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs utilisés pour réguler le développement et la gestion des ressources en eau y compris la fourniture des services liés à l'eau à différents niveaux de la société. La gouvernance effective de l'eau nécessite par conséquent l'engagement conjoint des gouvernements et des divers groupes de la société civile, particulièrement aux niveaux locaux et associatifs, auxquels il faut associer le secteur privé et les couches sociales.

Les principes de base d'une gouvernance effective de l'eau sont :

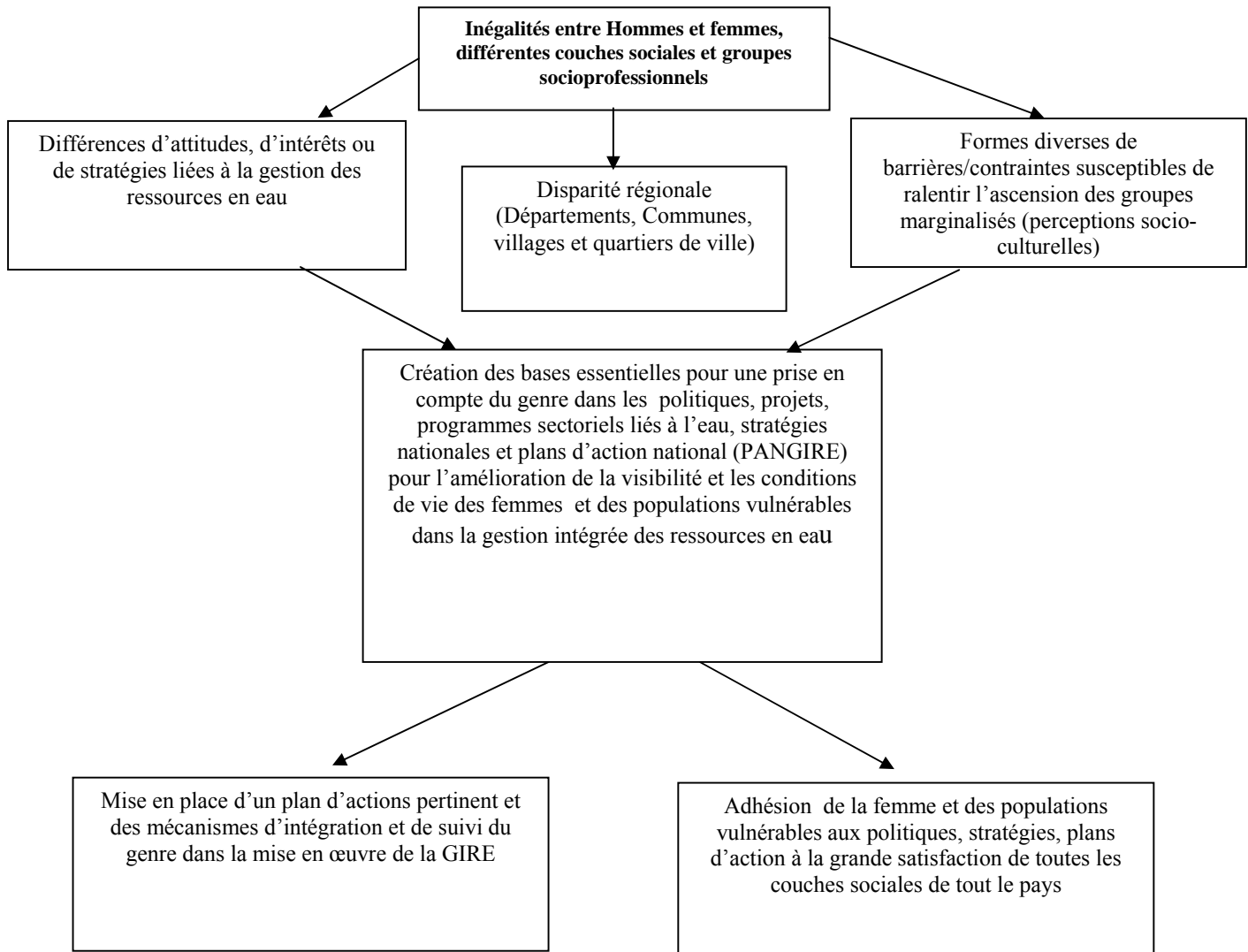
- Les institutions doivent travailler de manière ouverte et transparente ;
- Les politiques et les actions doivent être cohérentes et fédératives ;
- le processus de développement et de mise en œuvre des politiques doit être équitable et se fonder sur l'éthique pour sauvegarder l'intérêt de tous les acteurs et usagers.

Il existe donc une relation théorique et un cadre d'opérationnalisation entre les approches Genre, DHD et GIRE. L'élaboration par le PNUD des objectifs du DHD, des indicateurs de pauvreté monétaire et non monétaire (IPM, IPPM), des indicateurs de développement humain (IDH), des indicateurs sexospécifiques de développement humain (ISDH) et des indicateurs de participation de femmes (IPF) constitue un acquis, une bonne référence pour décrire la réalité du genre et de la GIRE dans le vécu quotidien des communautés.

Le cadre géopolitique de démocratie et de décentralisation s'y prête bien pour une meilleure application des approches genre et GIRE donc, une habilitation de la femme et des populations vulnérables pour le bien-être de tous.

Les principes de Dublin invitent à une nouvelle approche holistique et intégrée de la gestion des ressources eau. Le genre dans sa perspective actuelle dont la présente étude tient compte en appelle aussi à une approche holistique dont la lecture peut se faire aisément à travers le schéma conceptuel suivant :

Figure 2: Schéma conceptuel de l'étude



La problématique GENRE-GIRE dans le contexte qui est celui du Bénin se ramène à la question essentielle de savoir par quel mécanisme peut-on amener décideurs, responsables à différents niveaux et acteurs du secteur eau à s'approprier ces concepts de conception, de dimensionnement et de mise en œuvre des projets de développement.

Il faut reconnaître, à la lumière des investigations de terrain, que quelques progrès ont été accomplis et que l'espoir reste permis malgré tout. En effet, les tâches de sensibilisation, d'information et de formations menées par les structures étatiques et les ONG en direction des différentes catégories socio-professionnelles du secteur eau ont commencé à porter quelques fruits. Les responsables à différents niveaux et les acteurs à la base commencent à percevoir des concepts Genre et GIRE comme approches indissociables et nécessaires pour la gestion des ressources en eau. Cette perspective se trouve résumée dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 1: Relation Genre et GIRE (aux dires des enquêtés)

Les actions sur l'eau sont menées par les hommes et les femmes d'où une relation entre genre et GIRE. Pour atteindre les objectifs de la GIRE, il faut le genre. A première vue, on pense que genre et GIRE c'est ambitieux mais dans la réalité, c'est la même chose. Le genre renvoie aux relations entre homme et femme, pour agir conséquemment pour une pérennité de l'eau, il faut revoir notre panel d'éducation. On ne peut pas parler de la GIRE sans le genre car quand on parle de l'eau en milieu rural, on pense directement à la femme et à toutes les couches vulnérables et aux poches de pauvreté. L'eau est une ressource de développement. Or l'approche genre suppose l'équité dans la répartition des mesures et veut que tout le monde ait accès aux ressources. Donc il y a forcément un lien entre l'eau, la GIRE et le genre.

Les objectifs genres et GIRE sont tracés ; la GIRE c'est un modèle d'application du genre. Deux concepts jumeaux.

La GIRE fait et défait le genre, fait le genre car l'eau c'est la vie. La GIRE peut défaire car du fait des maladies, l'eau peut tuer les hommes.

On peut établir une relation entre genre et GIRE car l'application du genre suppose équité dans la répartition des mesures. Or l'eau est une ressource, donc il y a forcément une relation entre genre et GIRE. Tant l'homme que la femme doivent s'impliquer dans la recherche des ressources en eau qui sont très importantes dans la vie des humains.

Ce n'est pas un rêve car l'approche genre est un outil or un outil se laisse manipuler dans un contexte donné. Il faut faire la GIRE en pensant au genre. Il serait mieux d'impliquer les femmes pour les travaux d'intermédiation.

Avec le genre, c'est une bonne utilisation que chaque couche pourrait faire des ressources en eau. L'approche genre peut s'intégrer facilement dans la GIRE. Le genre est une nécessité pour la GIRE car limite les inégalités, le gaspillage, mieux gérer les ressources en eau. Même si elles sont renouvelables, à la longue elles peuvent disparaître.

Genre et GIRE prennent en compte toutes les couches socio-professionnelles ; gestion qui respecte le genre. L'accès équitable à la ressource eau, par les couches socio-professionnelles dans le présent que dans le futur ; il faut prendre des mesures pour réaliser cela.

Genre dans la GIRE et GIRE dans le genre.

Le genre constitue un cadre propice pour la réalisation de la GIRE en ce sens que, au centre de l'utilisation des ressources en eau, c'est d'abord les femmes, ensuite les autres couches sociales et catégories socio-professionnelles notamment les groupes vulnérables. La passerelle est donc nécessaire voire indispensable pour une gestion durable des ressources en eau.

III- METHODOLOGIE DE L'ETUDE

3.1. Nature de l'étude

Il s'agit d'une étude à la fois quantitative et qualitative. Elle est essentiellement basée sur la recherche documentaire et complétée par une démarche empirique sur le terrain.

3.2. Phases de l'étude

L'étude s'est déroulée en quatre (4) phases :

Première phase : phase préparatoire

Elle correspond à la conception de l'étude: mise en place de la méthodologie de recherche, conception des outils de collecte des données, la recherche documentaire. Il s'agit de la collecte d'informations à savoir (textes, Rapports, fichier unique de référence...) au niveau des ministères, des ONG, etc.

Deuxième phase: enquête et investigations.

Il s'agit d'une enquête légère auprès des ménages, sur la base d'un questionnaire et des entretiens avec des structures et partenaires techniques et financiers concernés par la problématique de l'eau et qui appuient les programmes/projets de l'eau.

Troisième phase : traitement, analyse des données et rapport.

C'est la phase qui correspond au traitement et à l'analyse des données recueillies à partir de la documentation et sur le terrain et la rédaction du rapport provisoire, à faire valider en atelier.

Quatrième phase : Elle prend en compte les recommandations issues de l'atelier pour la finalisation du document.

3.3. Méthode de collecte de données

La mission a rassemblé les éléments suivants :

Un répertoire de toutes les structures publiques et privées et de la société civile s'investissant dans la gestion des ressources en eau et dans l'approche genre.

Un résumé des inégalités entre homme/femme, entre toutes les couches sociales et les groupes socio-professionnels au Bénin, notamment dans les différents secteurs de l'eau d'une part et les disparités régionales des départements, communes et villages d'autre part. La mission a fait surtout appel à l'ensemble de la documentation (recensements, statistiques, travaux universitaires, rapports nationaux, Internet, etc.) relative aux thèmes qui constituent les centres d'intérêt de l'étude. Une analyse critique de ces documents a permis de faire l'état des lieux de la question en ressortant les forces et les faiblesses des actions de la GIRE notamment en ce qui concerne la prise en compte du genre.

Un aperçu des forces et faiblesses du gouvernement pour l'application des accords internationaux en faveur de l'égalité entre les sexes et pour l'intégration du genre dans les secteurs décisionnels en terme de politique et stratégies sectorielles ainsi que dans les plans nationaux des politiques touchant à la gestion et l'utilisation de l'eau. Pour cela, la mission a non seulement consulté les documents officiels des ministères et structures concernés mais s'est aussi entretenu avec des responsables des ministères affectés à des projets et programmes de gestion des ressources en eau et avec des acteurs de la société civile impliqués dans les questions de genre/femmes et eau ;

Un aperçu des actions passées et présentes des partenaires au développement qui travaillent sur la problématique genre et eau, à travers des entretiens ciblés mais légers sans oublier les bénéficiaires des projets et programmes, et les personnes ressources ;

La mission a également fait le point sur les capacités institutionnelles et les comportements des principaux responsables des programmes et projets ayant trait au secteur eau ;

La mission a enfin proposé une série de recommandations pour mieux intégrer l'approche genre dans les politiques, stratégies, projets/programmes. Ce qui constitue un atout fondamental pour le Plan d'Action National de la GIRE (PANGIRE) en cours d'élaboration.

3.3.1. Echantillonnage

Il s'agit d'un échantillon d'acteurs sociaux impliqués dans la gestion des ressources en eau.

3.3.1.1. Champ et population

La population enquêtée comprend les acteurs de gestion des ressources en eau auprès desquels des informations quantitatives et qualitatives ont été collectées. Il s'agit entre autres du personnel des administrations publiques et privées notamment :

- Les ministères ayant en charge les secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'environnement, de la famille, de la santé, du plan, de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche, etc. ;
- Les communes ;
- Les ONG au niveau des différents départements et communes du Bénin menant des actions/activités ayant trait à l'eau ;
- Les partenaires techniques et financiers tels que Ambassade Royale des Pays-Bas, SNV, GTZ, IRD, DANIDA, PNUD, Banque Mondiale, UNICEF, OMS, PNE/GWP et autres Associations de développement, etc.
- Les usagers et/ou les bénéficiaires des différents projets et programmes
- Les personnes ressources notamment les notables, les chefs traditionnels et religieux, les représentants des associations des jeunes, les élus locaux (maires) et les chefs quartier, etc.

3.3.1.2. Taille de l'échantillon et méthode d'échantillonnage

La taille de l'échantillon est relative au nombre de groupes cibles. La méthode d'échantillonnage est basée sur le critère de choix raisonné. Six (6) départements sur les douze (12) que compte le pays, ont été sélectionnés en fonction des critères de représentativité et de considérations hydro pluviométriques. Deux départements en zones humides (Atlantique/Littoral) au sud, deux départements en zone de transition de transition (Zou/Collines) et deux départements au Nord (Borgou/ Alibori). Ainsi, le tableau suivant présente la synthèse numérique des différents acteurs rencontrés lors des travaux de terrain.

Tableau 2: Synthèse des différents acteurs

Départements	Structures étatiques centraux et déconcentrés	ONG	Partenaires techniques Financiers	Décideurs (Personnes ressources)	Usagers
ATLANTIQUE	10	4	2	3	20
LITTORAL	11	4	2	3	20
ZOU	10	4	2	3	20
COLLINES	10	4	2	3	20
BORGOU	10	4	2	3	20
ALIBORI	10	4	2	3	20
TOTAL	61	24	12	18	120

Source : l'équipe de travail

A la lecture de ce tableau, il convient de retenir que :

- Trente et une (31) personnes ont été interviewées au niveau des structures étatiques centrales ;
- Un responsable par structure déconcentrée des ministères sectoriels impliqués dans la gestion de l'eau, soit 30 responsables ;
- 4 responsables d'ONG par département soit 24 responsables ;
- 1 personne ressource (toutes catégories confondues : Représentants d'associations de jeunes, de femmes, de chefs traditionnels et religieux, des notables, représentants des élus locaux) par département, soit 18 personnes ;
- 2 personnes au rang de partenaire au développement soit au plus 12 ;
- 10 usagers et bénéficiaires par commune, soit 20 par département pour un total de 120 individus.

Donc la taille totale de l'échantillon s'élève à environ 235 personnes

3.3.2. Collecte des données

3.3.2.1. Instruments de collecte

Trois (03) types d'outils de collecte des données ont été conçus :

- Un questionnaire à l'endroit des usagers et bénéficiaires des projets et programmes ;
- Deux guides d'entretien thématique : un pour la réalisation de focus group auprès des personnes ressources, des associations de développement, de jeunes et de femmes et des structures clefs ayant la gestion de l'eau en charge ; et un autre individuel pour la réalisation des entretiens auprès des responsables d'ONG, les partenaires au développement, qui s'investissent dans la promotion de la femme ;
- Une grille d'évaluation de l'intégration du genre dans les politiques et programmes touchant à la gestion des ressources en eau.

3.3.2.2. Données collectées

Les données ont été collectées par catégories d'acteurs. Pour chaque catégorie, un outil spécifique de collecte a été élaboré.

1. Guide d'entretien thématique ou focus group discussion à l'endroit des personnes ressources locales (associations de jeunes et de femmes)
 - Identification
 - Existence de points d'eau et accès
 - Connaissances des concepts genre et gire
 - Niveau de mise en application des concepts genre et gire de par les pratiques traditionnelles
 - Conflits et règlements des conflits
 - Barrières et contraintes
 - Perspectives ou proposition pour une gestion durable des ressources en eau
2. Guide d'entretien thématique ou focus group discussion à l'endroit des personnes ressources locales (chefs traditionnels et religieux, notables, etc.)
 - Existence de points d'eau et accès
 - Connaissances des concepts genre et gire
 - Niveau de mise en application des concepts genre et gire de par les pratiques traditionnelles
 - Conflits et règlements des conflits
 - Barrières et contraintes
 - Perspectives ou proposition pour une gestion durable des ressources en eau

3. Guide d'entretien à l'endroit des personnes ressources, responsables de projets, partenaires au développement et ONG
 - Identification
 - Existence de points d'eau et accès
 - Connaissances des concepts genre et gire
 - Niveau de mise en application des concepts genre et gire
 - Conflits et règlements des conflits
 - Barrières et contraintes
 - Documents de politiques et stratégies de développement
 - Perspectives ou proposition pour une gestion durable des ressources en eau

4. Guide d'entretien à l'endroit des personnes ressources dans la commune ou représentants d'élus locaux
 - Identification
 - Existence de points d'eau et accès
 - Connaissances des concepts genre et gire
 - Niveau de mise en application des concepts genre et gire
 - Conflits et règlements des conflits
 - Barrières et contraintes
 - Documents de politiques et stratégies de développement
 - Perspectives ou une proposition pour une gestion durable des ressources en eau

5. Guide d'entretien à l'endroit des directions techniques des ministères (DPP, coordonnateurs de projets/programmes et autres services)
 - Identification
 - Existence de points d'eau et accès
 - Opinion sur la répartition spatiale des ressources en eau au Benin
 - Voir aussi les rapports d'évaluation a mi-parcours des projets/ programmes
 - Connaissances des concepts genre et gire
 - Niveau de mise en application des concepts genre et gire
 - Conflits et règlements des conflits
 - Documents de politiques et stratégies de développement
 - Barrières et contraintes
 - Perspectives ou une proposition pour une gestion durable des ressources en eau

6. Questionnaire ménage (hommes/femmes, vieux/jeunes, groupes vulnérables/handicapés)
 - Identification
 - Caractéristiques socio-demographiques de l'enquête

- Ordures ménagères et eaux usées
- Assainissement en eau et hygiène
- Répartition, approvisionnement et accès à l'eau
- Capacité d'organisation des acteurs/ utilisation de l'eau par les usagers, agriculture, pêche, forêt et élevage

3.4. Elaboration d'un outil pour l'évaluation de l'intégration du Genre

La technique consiste à élaborer un outil pour l'évaluation et l'analyse critique de l'intégration du Genre dans les politiques stratégiques et programmes touchant à la gestion des ressources en eau.

Le but de cette analyse critique est de s'assurer que les préoccupations et les expériences des hommes des femmes et des différents groupes sociaux (aussi bien les défavorisés que les groupes vulnérables) sont prises en considération de façon équitable dans la conception, l'exécution, la supervision et l'évaluation des politiques et programmes touchant à la gestion des ressources en eau.

3.4.1 Critères de sélection des secteurs

Les principaux critères qui ont orienté le choix des secteurs lors de l'analyse de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes sont :

- Leur implication transversale dans la gestion des ressources en eau;
- Leur orientation spécifique dans la délivrance du service eau ;
- Leur échelle d'application et les groupes cibles visés.

Ainsi donc, quelques secteurs ont été retenus pour cette analyse. Il s'agit de : l'eau, la santé, l'agriculture, l'élevage, la pêche, le transport.

3.4.2 Collecte documentaire

Les premières données ont été collectées au cours d'une enquête préliminaire par le biais d'entretiens auprès des ministères sectoriels, afin d'identifier les principaux documents de politiques ou de programme touchant à la gestion des ressources en eau.

3.4.3 Définition de variables niveau de mesure et construction d'une grille d'évaluation

Suite à la collecte des documents, un certain nombre de variables ont été choisies. Ces variables regroupent les étapes ou caractéristiques importantes au niveau desquels la prise en compte du genre devrait être faite pour être efficace.

Ces variables ont été enfin regroupées, et structurées au sein d'une grille de lecture. Le diagnostic, la stratégie, la planification et le suivi évaluation en sont quelques exemples. Il est à noter que selon la structuration du document de politique ou de programme d'autres variables pourraient s'y ajouter. La mesure de ces variables devra indiquer le niveau de prise en compte du genre dans les politiques et/ou programme touchant à la gestion des ressources en eau. On peut distinguer trois niveaux de prise en compte du genre au niveau de chaque variable à savoir :

- La mesure de la variable montre que les questions de genre sont ignorées: les différences entre les femmes, les hommes et les différents groupes sociaux en ce qui concerne leurs problèmes, leurs besoins, leurs activités, leur accès aux ressources et aux bénéfices ainsi qu'à leur participation au processus de décision ne sont pas identifiés.
- La mesure de la variable indique que les questions de genre sont partiellement prises en compte: les différences entre les femmes, les hommes et les différents groupes sociaux sont partiellement identifiés, mais des stratégies et solutions adaptées n'ont pas été identifiées.
- La mesure de la variable reflète une bonne prise en compte des questions de genre: les problèmes, les besoins des différents groupes sociaux sont bien identifiés et les solutions adaptées sont proposées dans la stratégie, dans la planification et dans le suivi évaluation.

A la suite de la définition des variables, il s'en est suivi la définition d'une trame d'analyse et la construction d'une grille pour l'évaluation de l'intégration du genre dans les politiques stratégiques et programmes touchant à la gestion des ressources en eau.

3.4.4 Trame suivie lors de l'étude des documents politiques ou de programmes.

L'étude desdits documents s'articule autour de différents paramètres et variables. Il importe d'expliquer comment chacune de ses variables a été appréhendée, en vue de comprendre ce qui a été recherché lors de l'exécution de la grille d'analyse.

Présentation du secteur

Document retenu pour l'analyse

Ce paragraphe spécifie le document qui a été retenu pour effectuer l'analyse qui suit. Il devrait s'agir d'un document de politiques et/ou programmes touchant à la gestion des ressources en eau.

Prise en compte du genre au niveau des diagnostics

La technique de collecte consiste à poser des questions et de leur trouver des réponses en se basant sur la documentation disponible:

Comment as-t-on identifié les problèmes et les priorités des populations en ce qui concerne les ressources en eau?

- De façon globale
- En séparant les problèmes des hommes et celui des femmes
- En considérant les différents groupes sociaux caractérisant la population en utilisant les outils appropriés

Prise en compte du genre dans l'élaboration des stratégies (orientations stratégiques ou axes stratégiques)

Comment les priorités des différents groupes sont-ils prises en considération lors de l'élaboration des stratégies ?

Les expériences des hommes, des femmes et des différents groupes sont-ils pris en considération ?

Prise en compte du genre dans la planification sectorielle

La planification est-elle standard ou permet-elle d'orienter les solutions et les ressources selon les besoins et priorités des différents groupes sociaux ? A t-on prévu des outils de planification adaptés à la prise en compte du genre ? La formulation des indicateurs de résultats prend elle en compte les questions de genre ?

Prise en compte du genre dans le dispositif de suivi évaluation

Le dispositif de suivi évaluation permet il de connaître comment les besoins des différents groupes sociaux sont pris en considération ? Les instruments de suivi et d'évaluation permettent ils de s'assurer de la prise en compte du genre pendant et après la mise en œuvre du projet ?

Prise en compte du genre dans les programmations pluriannuelles de la gestion des ressources en eau

Il s'agira de voir comment la prise en compte du genre est faite lors de la déclinaison de la politique ou de la stratégie sectorielle : élaboration des budgets programme. En principe si le genre est bien pris en compte dans les politiques ou stratégies, la déclinaison ou la programmation devra en tenir compte.

3.5. Traitement et analyse des données

Trois méthodes d'analyse des données ont été utilisées :

1. L'analyse du contexte a permis d'identifier les caractéristiques contextuelles qui peuvent agir sur l'absence des groupes défavorisés dans les sphères de décision relative au secteur de l'eau, les potentialités latentes de la femme et ses capacités à renforcer afin de la rendre plus performante. Elle a permis également de rendre compte des nombreuses disparités dans l'accès à l'eau au niveau des populations vulnérables ;
2. L'analyse documentaire a pour objectif d'apprécier le niveau des connaissances et des centres d'intérêt en ce qui concerne les problèmes liés au genre dans les différents secteurs de l'eau ;
3. L'analyse individuelle a permis de mettre en évidence les forces et faiblesses des politiques, programmes et projets sectoriels des structures concernées et des appuis des partenaires au développement.

Les données quantitatives, issues de l'enquête auprès des usagers et des bénéficiaires des projets et programmes, ont été traitées à l'aide des logiciels tels que *Epi Info* (pour la saisie des données issues du

terrain via les questionnaires) et *SPSS* (pour l'analyse statistiques des observations contenues dans ces données). Ces données sont comparées aux données statistiques existantes pour comprendre l'évolution de la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets dans le secteur eau.

Les données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse de contenu des discours des enquêtés. Cette analyse a permis d'apprécier les niveaux de connaissance des concepts genre et GIRE par les acteurs et usagers, le niveau d'intégration des outils du genre dans la mise en œuvre globale de la GIRE et les contraintes/opportunités et atouts/menaces liés à la mise en œuvre de ce processus. Cette analyse a été faite sur la base des différentes composantes des politiques et stratégies sectorielles du secteur eau à savoir : diagnostic, orientation stratégique, planification sectorielle, suivi-évaluation et budgétisation.

Les résultats de l'étude sont présentés dans la deuxième partie du document.

DEUXIEME PARTIE : RESULTATS ET ANALYSE

DEUXIEME PARTIE : RESULTATS ET ANALYSE

I.CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR EAU AU BENIN

Le secteur eau au Bénin est relativement bien documenté et les données sont disponibles sur les caractéristiques actuelles ainsi que sur les performances et les contre-performances dudit secteur.

Les informations et données les plus récentes sont contenues dans le rapport LIFAD d'octobre 2006 ayant sanctionné « l'étude des systèmes de gestion/utilisation de l'eau et définition des actions prioritaires de valorisation locale des ressources en eau dans une approche GIRE. Ledit rapport est venu en complément au Rapport Méta Méta Research d'avril 2006 sur « *Mission d'appui au Programme Gouvernance de l'eau au Bénin : état des lieux et actions prioritaires* ».

Ces deux (02) rapports sont présentement des rapports de référence qui donnent une assez bonne photographie de la situation des ressources en eau au Bénin, des conditions actuelles de gestion et des risques qui y sont attachés.

Il ne s'agit nullement dans cette partie du présent rapport de reprendre toutes les informations et données désagrégées contenues dans ces deux (2) rapports mais d'en faire un extrait succinct complété et actualisé en guise d'un rappel qui renseigne globalement sur la situation dans le secteur.

1.1. Ressources en eau et répartition spatiale au Bénin

La documentation existante indique que la République du Bénin dispose, toutes proportions gardées, d'importantes ressources en eaux superficielles et souterraines. D'une superficie de 114 763 km², le Bénin reçoit entre 700 mm et 1200 mm de hauteur moyenne annuelle de pluie du Nord au Sud sur une durée comprise entre 70 et 110 jours essentiellement caractérisés par une inégale répartition dans l'espace et dans le temps.

Il est drainé par un réseau hydrographique assez bien réparti sur toute l'étendue du territoire national. Les eaux de surface et la capacité annuelle de recharge de la nappe phréatique sont respectivement évaluées à environ 13 milliards et 2 millions de mètres cubes d'eau. Le tableau suivant présente l'estimation des ressources en eau superficielles de la République du Bénin.

Tableau 3: Estimation des Ressources en Eau superficielles

Bassins	Stations	Bassins à la station (km ²)	Période en année complète	Moyenne sur la période en m ³ /s	Volume (en millions de m ³ /an)
Pendjari	Porga (2)	22 280	38	59,0	1 861
Niger	Malanville	(1 000 000)	36	1 006,0	(31 725)
Mékrou	Kompongou	5 700	28	18,5	583

Alibori (1)	Kandi-Bani	8 150	38	280	883
Sota (1)	Koubéri	13 410	36	32,3	1 019
Ouémé	Bonou	46 990	48	172,0	5 424
Couffo	Lanta	1 680	22	4,8	15
Mono	Athiémé (2)	21 475	24	101,0	3 185
TOTAL GENERAL (*)					13 106

Source : Rapport sur la stratégie nationale de gestion des ressources en eau du Bénin.

(*) Total général (sans le Niger) ; (1) Affluent du Niger en aval de Malanville ; (2) Bassins internationaux

Dans ce tableau, il faut remarquer les Bassins, les stations correspondantes, le bassin à la surface, la période en année complète, la moyenne sur la période et les différents volumes. Les Bassins mis en exergue ici sont non seulement ceux de la partie méridionale du Bénin notamment le Mono, le Couffo, l’Ouémé, mais aussi ceux de la partie septentrionale tels que la Pendjari, le Niger, le Mékrou, la Sota, et l’Alibori. Ces eaux superficielles et leur capacité annuelle de recharge de la nappe phréatique sont évaluées à plus de 13 milliards de mètres cubes d’eau répartis dans la plupart des unités géologiques mis en relief dans le tableau ci-dessous.

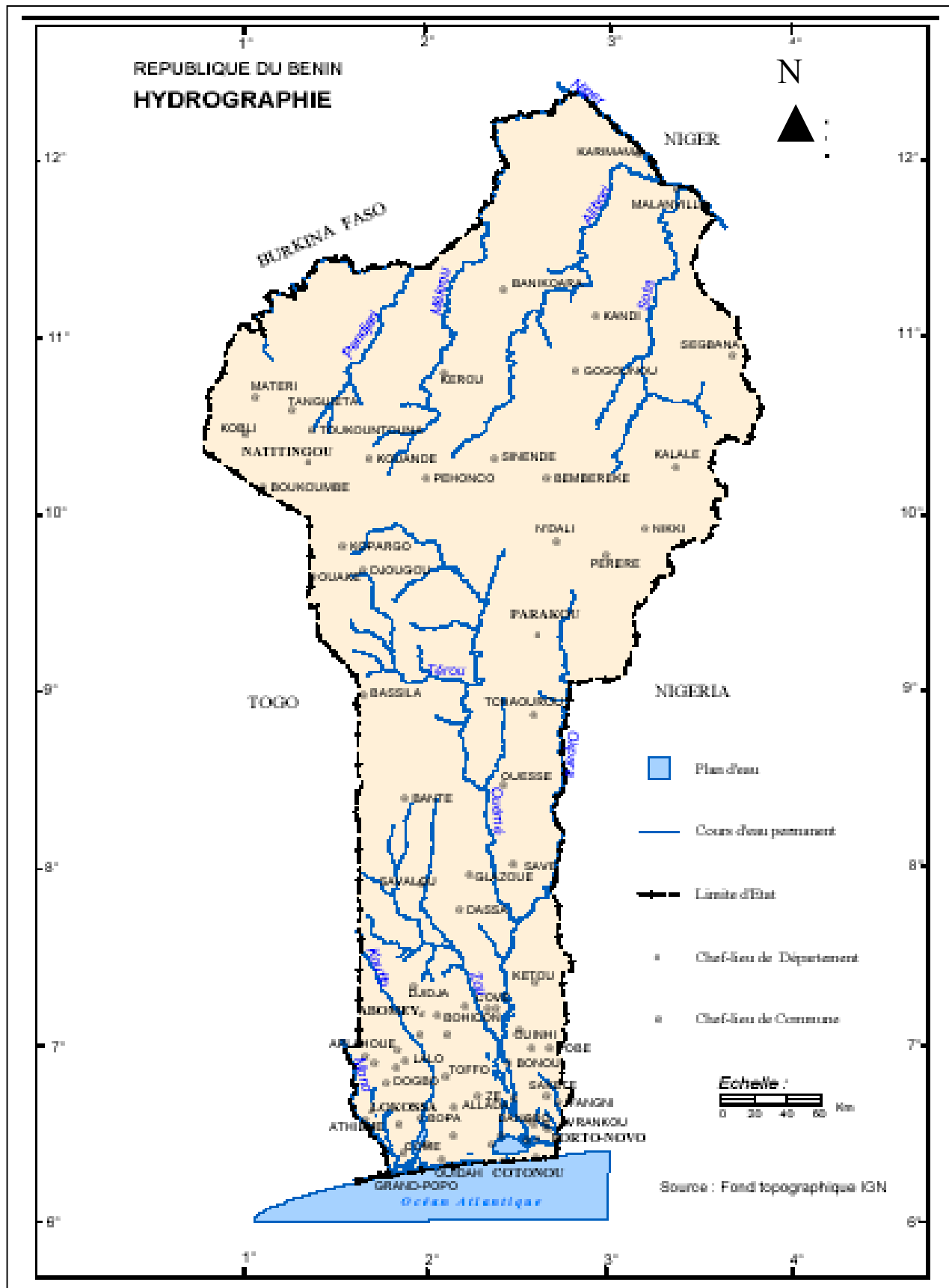
Tableau 4: Principales unités géologiques et recharge des aquifères

Unité	Superficies (km ²)	Recharge annuelle (millions de m ³)	Recharge (m ³ /ha)	Type d’aquifère
Régions du socle	91 800	1 120	123	Discontinu
Grès de Kandi	10 200	125	125	Continu
Bassin sédimentaire côtier	11 303	600	500	Continu
Alluvions du Niger et dépôts de la Pendjari	1 460	25	1 250	Continu
TOTAL	114 763	1 870	163	

Source : Politique et stratégie du secteur de l’eau – MECAG-PDP, 1999

Les zones humides du pays comprenant les plans d’eau naturels, artificiels et les dépressions marécageuses s’étendent sur environ 2500 km².

La République du Bénin est un pays relativement bien arrosé du Nord au Sud et de l’Est à l’Ouest. Les différents cours d’eau qui la traversent ou qu’on y trouve, sont pour la plupart schématisés dans la carte hydrographique qui suit.



Carte 1: Carte du réseau hydrographique du Bénin

Comme le montre la carte du réseau hydrographique du Bénin ci-dessus, si le réseau hydrographique est assez bien réparti dans l'ensemble, il n'en est pas de même des eaux souterraines qui sont essentiellement logées dans les bassins sédimentaires du Sud et du Nord (bassin sédimentaire côtier, bassin sédimentaire de Kandi et bassin sédimentaire de la Volta) qui détiennent, à eux seuls, 80% des ressources en eaux souterraines sur moins de 20% du territoire national contre 20% pour la zone du socle qui occupe environ 80% du pays.

Enfin, le pays dispose de plusieurs sources artésiennes dans une portion du bassin sédimentaire côtier et l'eau jaillit en permanence sous pression des forages réalisés dans ces zones. Tel est le cas, entre autres, des puits artésiens de Hlanhonou, de Massi dans Zogbodomey ; de Aïzè dans Ouinhi et à Tchiahomadégbé dans Lalo.

Au total, il paraît peu probable pour le moment, qu'au cours des vingt (20) années à venir, l'eau puisse être un facteur limitant pour le développement économique et social du Bénin.

Pour l'instant, les grands sujets de préoccupations autour des ressources en eau au Bénin proviennent de comment concilier l'inégale répartition spatio-temporelle des ressources en eau avec les exigences d'une gestion durable et la nécessité de l'accès équitable et juste de toutes les couches sociales aux dites ressources.

Par ailleurs, il est observé des déficits pluviométriques persistants au cours des trente (30) dernières années avec pour corollaire une réduction progressive du volume d'eau disponible ainsi qu'une dépréciation de plus en plus rapide de la qualité de l'eau. Ces réalités contraignent à nuancer le confort ou le potentiel dont le pays peut se prévaloir en matière des ressources en eau disponibles pour faire face à ses besoins de développement à moyen et long termes.

En effet, les projections de besoins antérieurement faites dans le secteur de l'eau sont basées sur l'hypothèse optimiste d'une invariabilité quantitative et qualitative des ressources en eau. Faute de données, elles ne prennent pas en compte les besoins de bon nombre de secteurs d'activités économiques comme l'industrie, le tourisme, la navigation...

Dans la pratique et à défaut d'informations ou de données chiffrées, des constats et des faits avérés confirment que l'évolution quantitative et qualitative des ressources en eau rend caduque de telles estimations et militent en faveur de l'impérieuse nécessité d'une prise en compte et d'une intégration de ces facteurs dans les analyses prévisionnelles.

1.2. Niveau de mobilisation et de mise en valeur des ressources en eau

Les ressources en eau du Bénin sont très faiblement valorisées et c'est ce qui explique que la grande majorité des béninois végètent dans la misère et la pauvreté malgré l'importance relative des ressources en eau disponibles.

Il ressort de la revue documentaire complétée par les résultats des investigations de terrain que les prélèvements annuellement opérés sur les ressources en eau s'établissent approximativement comme suit au 31 décembre 2007 sous réserve de la fiabilité des hypothèses d'estimation qui ne sont rien d'autres que les normes couramment utilisées.

- Sur les eaux souterraines le volume total prélevé est estimé à 115 millions de mètres cubes d'eau soit un taux de prélèvement d'environ 6,4%. La répartition suivant les usages se présente comme suit :
 - 32 millions et 21 millions respectivement pour l'approvisionnement en eau potable des populations urbaines et rurales ;
 - 56 millions pour l'irrigation des cultures.
- Sur les eaux superficielles, le volume d'eau stockés dans les deux cent vingt (220) ouvrages existants et composés de surcreusement de mare et de micro barrages est estimé à environ 36 millions de mètres cubes d'eau dont 24 millions de mètres cubes pour le seul ouvrage de Savè à partir duquel est irrigué le périmètre sucrier de 4500 hectares réalisé dans la localité. En dehors de ce barrage, ces ouvrages servent essentiellement à l'abreuvement du cheptel et subsidiairement pour l'irrigation des cultures, la pisciculture et l'aquaculture. Il n'a pas été possible d'accéder aux informations relatives au volume d'eau prélevé sur les plans d'eau naturels à des besoins autres que ceux de la production agricole. Les prélèvements totaux annuels opérés sur les eaux superficielles sont largement en deçà de 1%.

Il n'existe pas d'informations sur les autres secteurs de consommation d'eau comme l'industrie qui est à un stade embryonnaire. La documentation indique que les rares micro-industries existantes sont directement branchées sur le réseau de la SONEB et que leur consommation sont déjà prises en compte dans les volumes d'eau prélevée dans les villes.

1.3. Système de suivi de l'évolution des ressources en eau

1.3.1. Système de suivi de l'évolution quantitative

Le suivi de l'évolution des ressources en eau se fait à l'aide de trois (03) réseaux d'observation à savoir :

- Un réseau pluviométrique composé de six (06) stations synoptiques, de 17 stations climatologiques, de deux (02) stations agro climatiques et 94 stations pluviométriques dont les 25 stations synoptiques, climatologiques et agro climatiques ;
- Un réseau hydrométrique constitué de trente neuf (39) stations de mesure réparties sur l'ensemble des bassins et sous bassins hydrographiques du pays ;
- Un réseau piézométrique constitué de 82 stations de mesures dont onze (11) sont des puits et forages en exploitation par les populations.

1.3.2. Système de suivi de l'évolution qualitative

Le Bénin ne dispose pas encore d'un système organisé et opérationnel de collecte, de centralisation et de traitement des données ayant trait à la qualité de l'eau. Il existe certes, quelques informations et

données issues des mesures et des études effectuées à différentes époques mais elles sont disséminées dans plusieurs rapports.

Pour l'instant, les laboratoires qui réalisent des analyses ponctuelles et isolées en fonction de leurs besoins sont principalement :

- Le laboratoire de la Direction Générale de l'Eau qui s'occupe des analyses physico-chimiques et micro-biologiques des eaux des forages ;
- Le laboratoire des analyses physico-chimiques, bactériologiques et micro-biologiques de la Société Nationales des Eaux du Bénin ;
- Le Laboratoire de Contrôle de la Qualité des Eaux et des Aliments de la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base qui assure présentement le contrôle de la qualité de l'eau des puits, des forages, des eaux minérales et des eaux sachets.

1.4. Tendances de l'évolution probable des ressources en eau

1.4.1. Evolution quantitative

Aux dires des milieux spécialisés, les données disponibles sur les ressources en eaux superficielles et souterraines du Bénin ont été établies de manière très approximative faute d'un système ou d'un réseau opérationnel d'appareils ou d'instruments de mesure et de suivi des paramètres de base devant conduire à une évaluation assez précise et fiable desdites ressources. Les mêmes installations auraient permis un bon suivi de l'évolution spatio-temporelle de la quantité d'eau disponible.

Toutefois et à défaut de cette quantification fiable, les constats et les observations montrent et confirment une tendance générale à la baisse des ressources en eau disponibles. Au nombre des indices majeurs qui militent en faveur de cette hypothèse figurent notamment :

- La baisse continue de la pluviosité observée au cours des trente (30) dernières années ;
- Des puits jadis pérennes qui ont commencé à tarir chaque année ;
- Une baisse sensible des débits des forages artésiens dont certains ont presque cessé de couler ;
- Le passage de certains cours d'eau d'un régime d'écoulement jadis permanent à un régime d'écoulement saisonnier ;
- Le comblement de plus en plus rapide des plans d'eau naturels et artificiels. A ce niveau, certains lacs naturels ont complètement disparu comme DONOUKIN dans la Commune de Porto-Novo et TANMIN dans la Commune d'Adjarra.

1.4.2. Evolution qualitative

Il n'existe pas encore un système organisé de collecte et de traitement des données relatives à l'évolution de la qualité des ressources en eau.

Toutefois, plusieurs études ont été menées à différentes époques sur les caractéristiques physico-chimiques, bactériologiques ou parfois micro-biologiques aussi bien au niveau de certains plans d'eau qu'au niveau des eaux souterraines par quelques structures ou institutions concernées à divers titres par la qualité des ressources en eau. Il s'agit essentiellement de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles, de la Direction Générale de l'Eau et de la Direction de l'Hygiène et l'Assainissement de base.

Les résultats des analyses effectuées dans le cadre de ces études qui sont consignés dans des rapports disséminés dans les différentes entités, indiquent que :

- Les eaux superficielles de Cotonou sont polluées ;
- Les eaux de la nappe superficielle de Cotonou sont souillées et impropres à la consommation humaine ;
- Les eaux distribuées par des privés à partir des postes d'eau autonomes constitués de puits traditionnels, d'un château d'eau et des équipements d'exhaure et de distribution sont contaminées dans 90% des cas ;
- Les plans d'eau situés dans les parcs et les réserves de faunes sont souillés. Les études menées par la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles ont révélé que le taux de concentration de ces eaux et des produits qui en sont issus en éléments nuisibles est de plus en plus élevé.

Il est signalé par la Direction Générale de l'Eau, une sensible augmentation de la concentration en nitrate des eaux provenant de quelques forages dans les Communes d'Abomey et de Djidja et les analyses de laboratoire montrent que cette pollution qui n'est pas sans rapport avec la nature de la roche abritant l'aquifère est essentiellement due aux usages abusifs et incontrôlés d'engrais chimiques et de pesticides dans les zones de production de coton. Des forages positifs ont été abandonnés à Dassa-Zoumé, Zambara dans Kalalé pour des raisons de taux de concentration élevé en nitrate. A Savalou, la situation n'est pas différente et les autorités au plus haut niveau de la Commune n'excluent pas le fait que les enterrements dans toutes les maisons sans précautions particulières puissent favoriser le relèvement du taux de nitrate. Le forage de Danri-gourou dans la Commune de Sinendé a été fermé pour un taux de concentration élevé en fluor.

Une bonne compilation et un traitement efficient de ces données éparses devraient permettre de mieux illustrer les tendances et de disposer d'un répertoire de quelques valeurs de référence.

Pour l'instant, la tendance générale est à la dépréciation de la qualité des ressources en eau du fait essentiellement des activités anthropiques face à un cadre institutionnel juridique et réglementaire de l'eau peu rigide.

1.5. Cadre institutionnel, juridique et réglementaire de l'eau

Au Bénin, de nombreuses structures ou institutions relevant des secteurs public et non public interviennent dans les secteurs ayant trait aux ressources en eau et aux écosystèmes associés. Par

ailleurs, le pays dispose d'un important support juridique constitué aussi bien des lois et règlements internes que des accords et conventions internationaux en rapport avec les ressources en eau et les écosystèmes connexes.

1.5.1. Cadre institutionnel

Le caractère transversal de l'eau en fait une ressource qui intéresse à divers titres, plusieurs institutions ou structures qui interviennent en qualité de planificateur, de gestionnaire ou d'utilisateur. On se limitera dans le présent rapport à quelques départements ministériels et institutions clés intervenant dans le secteur de l'eau. Il s'agit de :

1.5.1.1. Au niveau national

- Du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau à travers la Direction Générale de l'Eau, les Directions Générales de la SONEB et de la SBEE ;
- du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche à travers la Direction du Génie Rural, la Direction de l'Elevage, la Direction des Pêches, la Direction de l'Agriculture ;
- du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature à travers la Direction Générale de l'Environnement, l'Agence Béninoise pour l'Environnement, la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles ;
- du Ministère ayant en charge les collectivités territoriales à travers la Délégation de l'Aménagement du Territoire ;
- le Partenariat National de l'Eau (PNE) et le CREPA ;
- le Ministère de la Santé à travers la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de base.

1.5.1.2. Au niveau départemental :

A ce niveau, interviennent essentiellement les structures déconcentrées ou décentralisées des départements ministériels cités plus haut. Il s'agit, pour ne citer que les plus importants de :

- La Direction Départementale des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;
- La Direction Régionale de la SONEB ;
- La Direction Générale du Centre Régional pour la Promotion Agricole ;
- La Direction Départementale de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Les points focaux du Partenariat National de l'Eau.
- Antenne CREPA Nord-Bénin.

1.5.1.3. Au niveau communal :

Bien qu'il y ait encore beaucoup de réticence et de confusions, les textes de la République indiquent clairement que la gestion des ressources naturelles en général et des ressources en eau en particulier relève de la compétence des mairies.

Pour l'instant, le cafouillage persiste entre les nouveaux responsables légaux qui n'ont pas encore nécessairement les ressources humaines requises pour assumer le pouvoir que leur confère la loi, et les anciens détenteurs du pouvoir qui ne semblent pas pressés pour s'en débarrasser.

On retrouve également à ce niveau la plupart des structures ou institutions d'intermédiation sociale. Les acteurs du secteur non public impliqués dans la gestion ou l'utilisation des ressources en eau relèvent surtout des Organisations Non Gouvernementales dont principalement le Partenariat National de l'Eau et ses démembrements. Ils ont pour objectif principal de contribuer à faire adopter la GIRE comme seule approche de gestion des ressources en eau.

Il y a enfin, au niveau local, une multitude de Groupements d'intérêts organisés autour de la gestion des points d'eau et des plans d'eau. Il s'agit, pour ne citer que quelques uns, des Comités de gestion des points d'eau, des Conseils ou Comités de Pêche, des Associations des usagers d'eau, des Comités villageois de Gestion participatif des Forêts, des Unités agro-sylvo-pastorales, etc.

1.5.2. Cadre juridique et réglementaire

Le secteur eau au Bénin est régi par un impressionnant arsenal juridique et réglementaire fait des Accords et Conventions internationaux et des textes de lois internes dont on retiendra essentiellement :

1.5.2.1. Accords et Conventions internationaux

Les Accords et Conventions internationaux ratifiés par le Bénin ou auxquels il a adhéré et qui ont trait aux ressources en eau et aux écosystèmes connexes comprennent :

- La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques signée le 13 juin 1992 à Rio de Janeiro et entrée en vigueur le 21 mars 1994 ;
- La Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification adoptée le 14 octobre 1994 et entrée en vigueur le 26 décembre 1996 ;
- La Convention de Ramsar sur les Zones Humides ;
- La Convention sur la Diversité Biologique signée le 13 juin 1992 à Rio de Janeiro ;
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants de 2001.

Enfin, le processus devant aboutir à l'adhésion du Bénin à la Convention des Nations-Unies de 1997 relative à l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation est enclenché par le PNE/Bénin en collaboration avec le MMEE.

1.5.2.2. Lois et textes internes

Les lois et actes internes régissant le secteur de l'eau, de l'assainissement et des écosystèmes connexes sont notamment :

- Le Code de l'eau du 21 septembre 1987 devenu obsolète au regard des exigences de la nouvelle approche de gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes associés. Il est appelé à être remplacé par la nouvelle loi portant gestion de l'eau au Bénin et qui se trouve actuellement en examen au niveau de l'Assemblée Nationale ;
- La loi 87-15 du 21 septembre 1987 portant Code de l'Hygiène Publique en République du Bénin. Ce code est également désuet et le processus de son actualisation est en passe d'être enclenché par la DHAB du Ministère de la Santé qui s'active actuellement pour l'élaboration des termes de référence de l'étude l'actualisation ;
- La loi 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin ;
- La loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- La loi n° 98-030 du 12 février 1998 portant loi cadre sur l'environnement en République du Bénin, l'élaboration d'un nouveau Code de l'environnement prenant en compte tous les aspects de la question environnementale et les changements intervenus depuis lors est fortement envisagé et les dispositions préparatoires sont en cours ;
- La loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin ;
- Le Décret n° 86-516 du 15 décembre 1986 portant définition des responsabilités en matière de gestion du littoral ;
- La loi du 14 août 1965 portant régime de la propriété foncière en République du Bénin.

Il ressort des entretiens avec les acteurs du secteur eau au Bénin et des investigations que ces textes de loi, hormis la loi cadre sur l'environnement, sont très peu diffusés et vulgarisés et sont à peine connus de la plupart des acteurs y compris ceux normalement chargés de veiller à leur mise en application.

1.6. Gestion de l'eau et les acteurs

1.6.1. Rôle de la Commune et de l'Etat

Depuis les élections communales de décembre 2002, les Communes sont devenues une réalité au Bénin ; ce qui constitue un changement important dans le contexte institutionnel. Les Communes, en tant que structures administratives, territoriales et décentralisées, sont dotées de personnalité juridique et d'autonomie financière, et sont administrées par un conseil communal dont les membres sont élus.

Elles ont ainsi toutes les compétences pour exercer pleinement la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la fourniture et de la distribution de l'eau potable sur leurs territoires. Les Communes ont le devoir

d'assister les communautés dans la mise en place des organes de représentation et de défense de leurs intérêts et dans la mobilisation de leur contrepartie financière. Elles ont également le devoir de fournir aux services déconcentrés du ministère en charge de l'hydraulique toutes les données relatives aux ouvrages.

Elles préparent les plans de développement communaux avec l'assistance des structures d'intermédiation sociale à partir des demandes des communautés. Au niveau des poches de pauvreté, elles ont une approche pragmatique notamment en aidant à la mise en place du montant de la participation financière des communautés.

Quant à l'Etat, le principe de subsidiarité devient la règle en matière des relations entre les services centraux des ministères et les services déconcentrés. Cette nouvelle gouvernance et le transfert des compétences aux Communes amènent le ministère en charge de l'hydraulique à se recentrer sur ses fonctions régaliennes et à opérer au niveau territorial une profonde déconcentration.

Le processus de décision, s'appuyant sur le développement des responsabilités locales donne à l'autorité locale, la Commune, un interlocuteur étatique, la direction départementale des mines, de l'énergie et de l'eau à travers le service de l'eau. Au niveau départemental, le préfet est le dépositaire de l'autorité du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

1.6.2. Rôle de la communauté

L'initiative des projets d'approvisionnement en eau potable incombe toujours aux communautés qui en expriment le besoin sous forme de demandes de points d'eau adressées aux communes. Lorsque les demandes sont approuvées conformément aux dispositions en vigueur, les communautés les incorporent dans leur plan de développement local en vue de la programmation. Toutefois, l'obtention de points d'eau potable reste subordonnée à la mobilisation effective de la contribution financière des communautés à l'investissement initial.

Le montant de la participation des communautés est fixé par le ministère en charge de l'eau en concertation avec les Communes et les partenaires techniques et financiers en fonction du type d'ouvrage retenu.

Il revient aux comités de gestion de points d'eau et aux associations d'usagers d'eau d'assurer la vente d'eau, la maintenance des équipements et la propreté du site. Ces associations sont placées sous la tutelle de la Commune à qui elles doivent rendre compte. Ce qui engendre souvent des frictions entre les Communes et les populations.

1.6.3. Rôle du secteur non public (SIS)

Les structures d'intermédiation sociale ont des contrats avec la Commune et sont responsables de la formation et des activités de promotion de l'hygiène autour des points d'eau, d'entretien des installations et d'assainissement du milieu. Il s'agit généralement, des bureaux d'études, des ONG, etc.

En effet, la voirie urbaine étant quasiment inexistante, ce sont quelques ONG qui s'occupent de l'évacuation et du traitement des ordures ménagères. Depuis quelque temps, plusieurs groupements de femmes se sont organisés pour des journées de salubrité dans certaines villes.

II. PROBLEMATIQUE GENRE ET GIRE AU BENIN : ETAT DES LIEUX

2.1. Cadres juridiques et institutionnels relatifs a la promotion du genre et de la GIRE

2.1.1. Cadre juridique relatif à la promotion du genre

La Constitution du 11 décembre 1990 en son article 14 (comme l'article 124 de la loi fondamentale en République Populaire du Bénin) garantit à tous les citoyens les mêmes droits. Cette disposition constitutionnelle qui induit un principe de non-discrimination entre les couches sociales, l'égalité des droits et des devoirs et l'égalité des chances est aussi consacrée par plusieurs instruments tant nationaux qu'internationaux. Mais, dans leur application, il apparaît des difficultés dues à la coexistence du droit moderne avec le droit coutumier. D'autres difficultés relèvent également de la cohabitation du Code civil napoléonien de 1804 et du coutumier de 1961. Cette ambiguïté confère à la femme béninoise un statut peu favorable à son épanouissement.

Toutefois, depuis 2004, le vote et la promulgation du Code des personnes et de la famille constituent une épine dorsale dans la dynamique du changement de la situation des femmes. En phase de vulgarisation, on ne peut pas encore mesurer l'impact de ce nouveau code sur le statut socio-économique des femmes.

Le Ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme est au centre de l'application de ces instruments juridiques. En outre, la plupart des autres départements ministériels disposent également de cellules techniques juridiques.

Au plan international, il s'agit de:

- la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples ratifiée par le Bénin en 1986 dont l'article 18 stipule la protection de la famille et particulièrement les droits de la femme et de l'enfant ;
- la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) ratifiée par le Bénin en 1992 ;
- la Plateforme d'Action de Beijing (1995) ;
- la déclaration de Mexico sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix (1976) ;
- le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique (2003, Maputo) ;
- la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique des chefs d'états de l'Union Africaine (Assembly/AU/Decl.12(III)) de 2004 ;
- les accords de Cotonou ACP-UE de 2002.

Le Bénin est aussi partie à plusieurs Conventions et Pactes internationaux et à certains de leurs protocoles additionnels relatifs aux droits humains, concernant notamment :

- la lutte contre la discrimination dans les domaines de l'enseignement ;
- la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, etc.

2.1.2. Cadre institutionnel du genre

Le département ministériel ayant en charge les questions de genre est le ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MFFE). Il a pour mission, dans le cadre de la mise en œuvre du PA/PNPF, de coordonner les politiques et programmes orientés vers les femmes et les rapports de Genre. Il fonctionne comme « un espace d'intégration et d'articulation horizontale des interventions du Gouvernement relatives à la problématique de la promotion de la femme dans le développement et l'égalité d'opportunités entre l'homme et la femme ».

Le ministère est chargé de rendre compte de l'application des accords internationaux et régionaux ratifiés par le Bénin. En collaboration avec les ONG et les partenaires au développement, il est largement responsable de la vulgarisation de ces accords. Non sans difficulté, le ministère essaie aussi de s'impliquer dans le processus national du DSRP afin d'y intégrer le genre. L'intégration du genre dans les politiques nationales de développement et les politiques sectorielles représente toutefois la partie la plus importante de ses activités. Les principales stratégies pour influencer la prise en compte du genre dans les ministères sectoriels ont été : a) la formation des points focaux en place ; b) la formation des techniciens et décideurs sectoriels ; c) la fourniture de données désagrégées concernant les secteurs et ; d) la réalisation d'enquêtes spécifiques pour combler les lacunes statistiques. L'amélioration de l'état de santé et de nutrition de la femme et de la famille est aussi un objectif fondamental de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme.

La collecte mais aussi la construction de données qualitatives et quantitatives relatives au genre constitue un axe important des interventions du ministère. Un Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant a été créé, notamment avec le soutien du FNUAP. Cet Observatoire travaille en collaboration avec l'INSAE et l'Observatoire du changement social. Le ministère est soutenu par des partenaires internationaux, notamment le FNUAP, le PNUD et les coopérations bilatérales Suisse et Danoise.

Structurellement, le ministère dispose de Centres de Promotion Sociale, qui apportent un appui conseil à la population sur diverses questions relatives à la protection sociale, dans toutes les régions. Ce dispositif joue un rôle important dans l'exécution, par exemple, des campagnes de santé et de vaccinations, mais il est sous alimenté en fonds et en ressources humaines.

De même, il existe au niveau de la plupart des départements ministériels et des directions techniques, un point ou une cellule focal(e) genre.

Globalement, malgré ce dispositif, les efforts accomplis et les résultats obtenus, le ministère et ses partenaires s'accordent à dire que l'intégration transversale du genre fonctionne de façon très inégale

dans les structures de l'Etat. Le gel des recrutements observé dans le cadre du programme d'ajustement structurel a entraîné un manque chronique des capacités humaines (quantitativement et qualitativement) au sein de la structure. Parallèlement, le ministère souffre d'un déficit chronique de ressources financières. La mobilisation de fonds pour la réalisation d'études spécifiques sur des questions de genre faiblement documentées s'avère notamment difficile ; ce qui accroît les inégalités.

2.2. Les inégalités de genre dans le secteur des ressources en eau au Bénin

Cette section de l'étude fera une analyse de situation sur les inégalités de genre dans les secteurs d'activités ayant rapport avec les ressources en eau.

D'après le Recensement général de la population et de l'habitation de 2002, 65,5% des béninois sont considérés comme des actifs, dont 42,2% dans le secteur primaire, 18,1% dans le secteur secondaire et 39,7% dans le secteur tertiaire. Le secteur formel de l'Etat n'utilise que 0,8% de la population active dont 1,1% pour les hommes et 0,4% pour les femmes. Le secteur privé formel utilise 1,2% pour les hommes et 0,5% pour les femmes. Le taux d'activité global de 63,8% relevé par le RGPH 3 de 2002 masque un écart favorable aux hommes de 9%. Cet écart visualise la différence entre le taux d'activité masculin (68,3%) et le taux d'activité féminin (59,7%).

Tableau 5 : Ecarts femmes/hommes de participation aux différentes branches d'activités de l'économie

Branches d'activités	TOTAL	Hommes	Femmes	Ecarts favorables aux hommes à réduire	Ecarts favorables aux femmes à réduire
Agriculture, élevage et pêche	45,32	28,18	17,14	11,04	
Industries extractives	1,31	1,2	0,11	1,09	
Industries manufacturières	8,68	4,84	3,84	1	
Electricité, Eau et Gaz	0,06	0,05	0,01	0,04	
BTP	2,44	2,40	0,04	2,36	
Commerce et restauration	27,91	4,85	23,06		18,21
Transports et communication	3,27	3,11	0,08	3,11	
Banques et Assurances	0,13	0,09	0,04	0,05	
Autres services	6,98	3,85	3,13	0,72	
ND	3,9	1,90	2		0,1
TOTAL en %	100	50,55	49,45		
Total (effectifs)	2 811 753	1 421 474	1 390 279		

Source : nos calculs à partir du tableau 9a11, Tome 3 RGHP3 : Caractéristiques socioculturelles et économiques, Octobre 2003

Hormis la branche d'activités "Banque et assurance", toutes les autres activités figurant sur ce tableau ont un lien avec l'eau, ce qui montre le caractère transversal de l'eau. La participation à ces activités selon le genre montre un écart considérable entre les hommes et les femmes. La seule branche où la femme est mieux représentée est celle du commerce et de la restauration où elles utilisent une quantité importante d'eau soit par le biais de la vente ou soit dans la préparation des repas ou d'autres usages domestiques.

2.2.1. Genre et accès à l'eau potable

2.2.1.1. Disponibilité et besoins d'eau potable et autres points d'eau

La satisfaction des besoins en eau est fonction de la disponibilité de la ressource et surtout de la qualité de ces eaux, des activités humaines, du niveau de développement économique, de la démographie et du taux d'urbanisation. Les paramètres d'appréciation de la qualité varient avec les normes et réglementation en vigueur dans chaque pays ainsi qu'avec l'usage auquel est destinée la ressource (eau potable, agriculture, industrie, etc.). Offrir de l'eau de bonne qualité pour tous les usages à la population a constitué de tout temps au Bénin un défi à relever par les gestionnaires des ressources en eau. Les doléances des populations surtout en zones rurales et péri urbaines portent souvent sur l'accès à l'eau potable.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif du traitement des observations qui prend en compte les variables suivantes : l'existence de points d'eau dans la localité, les conditions d'accès à l'eau potable, la distance entre les sources d'approvisionnements et les habitations, ce qui empêche certains ménages d'avoir de l'eau potable, les stratégies d'approvisionnement en eau des ménages en présence de difficultés et ce que représente l'eau pour les populations enquêtées. Toutes ces variables ont été analysées par rapport à la commune, au sexe, au niveau d'instruction, à la principale occupation, à la religion et au groupe socio-culturel d'appartenance. L'échantillon utilisé dans le cadre de ce travail est de 110 ménages enquêtés, soit 10 ménages par Commune.

Tableau 6 : Récapitulatif du traitement des observations liées à l'existence et à l'accès à l'eau

	Existence de points d'eau		Accès à l'eau	Provenance de l'eau que boivent les ménages				Stratégies d'approvisionnement			Ce que représente l'eau pour les populations			Distance au point d'eau		
	Oui	Non		Eau de robinet	Eau de forage	Eau de puits	Eau de source aménagée	Achat d'eau potable	Consommation d'eau de puits, marigots et rivières	Construction de citerne	Source de vie	Occupe place importante	Une divinité à adorer	Sur place	Moins d'1km	1km et plus
Sexe																
Masculin	35	16	53	22	18	11	2	25	17	2	49	2	2	26	21	4
Féminin	31	22	57	35	13	7		31	11	1	48	7	2	26	28	2
Groupe socio-culturel																
Fon	23	15	41	25	11	3	1	18	10	1	2	-	-	1	-	1
Goun	4	-	5	4	1	-	-	3	1	-	36	1	4	19	19	2
Yoruba	1	1	2	1	1	-	-	-	2	-	5	-	-	3	2	-
Nagot	8	4	14	3	10	1	-	4	5	2	2	-	-	1	1	-
Bariba	8	4	12	4	6	2	-	8	2	-	12	2	-	4	8	1
Autres	20	13	33	19	12	1	-	20	8	-	11	-	-	6	6	-
Communes																
Cotonou	7	3	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abomey-Calavi	7	1	10	10	-	-	-	8	-	-	10	-	-	1	9	-
So-Ava	5	5	10	9	-	-	-	9	1	-	10	-	-	4	6	-
Zogbodomey	6	4	10	1	9	-	-	9	-	-	10	1	-	2	7	1

Abomey	4	6	10	8	1	-	1	4	-	-	9	-	-	8	1	1
Dassa-Zoumé	5	3	10	1	9	-	-	1	2	2	10	-	-	9	1	-
Savalou	7	2	10	1	5	3	-	-	6	1	10	-	4	2	6	1
Tchaourou	8	2	10	3	6	1	1	4	5	-	6	1	-	-	8	1
Parakou	6	4	10	7	-	3	-	4	3	-	9	2	-	7	3	-
Kandi	8	2	10	7	-	3	-	9	1	-	8	5	-	5	5	-
Malanville	5	4	10	-	1	9	-	7	3	-	5	-	-	10	-	-
Niveau d'instruction																
N'a pas été à l'école	29	11	40	25	6	7	1	24	7	-	5	34	1	19	21	-
Primaire	18	15	35	13	15	7		14	11	1	4	29	2	17	13	4
Secondaire I	13	6	20	12	4	3		11	6	-	-	20	-	10	7	2
Secondaire II	3	2	6	3	1	1	1	3	2	1	-	5	1	3	2	-
Religion																
Traditionnelle	12	4	16	8	6	1	1	9	1	1	14	-	2	7	9	-
Catholique	23	10	34	21	10	1	1	20	8	1	30	2	2	14	15	3
Protestante	3	2	8	2	6	-	-	3	3	1	8	-	-	1	7	-
Musulmane	17	14	31	13	3	15	-	15	12	-	25	6	-	22	7	1
Autres chrétiens	8	5	15	11	3	-	-	9	2	-	15	-	-	5	8	2
Sans religion	4	2	6	2	3	-	-	-	2	-	5	1	-	3	3	-

Source : Enquêtes de terrain, septembre 2008

De l'analyse de ce tableau, il est à noter que les populations affirment en grand nombre disposer de points d'eau, soit 66% des personnes soumises à l'enquête.

Au niveau des communes d'investigation, ce sont les communes de Cotonou, de Zogbodomey, de Tchaourou et de Kandi qui sont bien pourvues en points d'eau avec un peu plus de 74 % du taux de desserte. Les autres localités présentent quelques problèmes en matière d'eau, et ce selon les populations enquêtées. Les communes de So-Ava, d'Abomey, de Dassa-Zoumé, de Savalou et de Malanville sont les moins desservies.

Par ailleurs, l'eau que boivent les ménages provient de plusieurs sources. Il s'agit de : eau du réseau SONEB, eau du réseau d'adduction d'eau villageoise, eau de forage équipé de pompe manuelle, eau de puits protégé, eau de puits non protégé, eau de source aménagée et eau de pluie dans la citerne. Il est à remarquer que lorsqu'il s'agit de l'usage de l'eau, les femmes sont les plus présentes (57%). On en veut pour preuve les statistiques obtenues dans notre échantillonnage. Ainsi, elles emploient beaucoup plus l'eau issue des robinets. Il en est de même des hommes qui utilisent cette ressource (53%). Ensuite, l'eau des forages constitue celle qui est employée après celle des robinets.

Tous les chefs lieu des communes sont desservis en eau potable en grande partie par le réseau de distribution d'eau de la SONEB. Dassa-Zoumé, Zogbodomey et Malanville sont faiblement couverts par le réseau SONEB. En revanche ces communes sont pourvues d'eau de forage équipé de pompe manuelle et de puits artésien. Seules les Communes d'Abomey et de Kandi ont des puits busés ou protégés selon notre échantillon. Enfin, on enregistre quelques puits non protégés à Cotonou (Contrairement à ce que l'on peut croire, Cotonou est confrontée à plus de problèmes d'eau) et à Malanville, soit 80% des personnes enquêtées. Il est donc à retenir qu'il se pose un problème de disponibilité de l'eau en quantité et en qualité ; puisqu'il a plusieurs puits non protégés. De même, l'eau du réseau SONEB et l'eau de forage constituent toujours celles les plus utilisées tant par les intellectuels, que par ceux qui ne le sont pas. Pendant ce temps, les communes de Zogbodomey, de Dassa-Zoumé, de Savalou et de Tchaourou (près de 80%) approvisionnent leur population en grande partie en eau de forage équipé de pompe manuelle. On note aussi quelques puits protégés et non protégés par endroits. Cela concerne les communes de Savalou, de Parakou et de Kandi (25, 3%). Enfin, il a été remarqué qu'à Tchaourou, il y a des sources d'eau aménagées et l'eau de pluie dans les citernes est utilisée par les populations de Dassa-Zoumé.

Les données collectées et relatives à l'accès à l'eau potable permettent de conclure que les femmes sont les plus intéressées par l'eau. Cela peut bien s'expliquer quand on sait que les femmes sont dans le ménage et elles utilisent beaucoup plus l'eau dans leurs activités de ménage. Par ailleurs, les enquêtes ont certainement, de façon hasardeuse portée sur un grand nombre de femmes de ménage. Ce qui explique sans doute leur présence élevée dans cet échantillon. Ici, l'accès à l'eau est fonction de l'importance des groupes socio-culturels. En effet, tous les groupes socio-culturels interrogés estiment avoir accès à l'eau sans grandes difficultés (97,27%).

2.2.1.2. Accessibilité géographique

La distance d'accès à l'eau est variable et ce par rapport aux habitations. En effet, les distances varient de quelques mètres à plus d'un km. Dans notre échantillon, 26 femmes et 26 hommes soit 52 personnes

disent s'approvisionner en eau dans les entourages de leur habitation soit 53,63%. 49 autres personnes, les deux sexes confondus vont à moins d'un km pour avoir de l'eau ; et le reste soit 6 personnes vont à un km et plus pour la recherche d'un point d'eau.

La distance parcourue à la recherche de l'eau varie d'une commune à l'autre, et au sein des communes, on note également une variation du nombre d'individus qui parcourent une certaine distance. En effet, dans les grandes agglomérations, on parcourt très peu de distance pour accéder à l'eau. C'est le cas des communes de Cotonou, de Parakou, d'Abomey, d'Abomey-Calavi, de Tchaourou et de Kandi. Quant aux communes comme Zogbodomey, So-Ava, Dassa-Zoumé, Savalou et surtout Malanville, l'on peut aller à plus d'un km avant d'avoir de l'eau pour la consommation. Par ailleurs, bien que Cotonou soit une grande agglomération, 90 % de sa population affirme se déplacer, c'est-à-dire aller hors de la maison, avant de s'approvisionner en eau. Enfin, seules les populations de Kandi, selon l'enquête, disposent généralement d'un point d'eau dans leur concession.

2.2.1.3. Accessibilité matérielle et financière

Lorsque les ménages sont confrontés à des difficultés d'accès à l'eau, ils adoptent des stratégies qui vont de l'achat de l'eau du réseau SONEB chez les voisins (53,63 %), à la consommation de l'eau des marigots et rivières ou de l'eau stockée dans des citernes. Les grandes agglomérations ne connaissent pas trop ces stratégies. La plupart des ménages disposent d'eau à domicile.

Au Bénin, selon l'EDSB-III, moins de deux femmes sur cinq (38%) vivent dans des communautés reliées à un réseau de distribution d'eau. Cette proportion étant beaucoup plus élevée en milieu urbain (70 %) qu'en milieu rural (15 %) et c'est à Cotonou que l'on constate la proportion la plus élevée de femmes dont la communauté bénéficie d'un réseau de distribution d'eau (83 % des enquêtés). C'est l'Atlantique/Littoral (64 %) qui est le plus desservi par un réseau de distribution d'eau, et à l'inverse, les départements de l'Atacora/Donga (20 %), du Borgou/Alibori (21 %) et dans une moindre mesure du Zou/Collines (32 %) et l'Ouémé/Plateau (35 %) sont les moins couverts en réseau de distribution d'eau (Cf. tableau suivant).

Tableau 7: Equipements des communautés

Tableau 19.1 Équipement des communautés											
Répartition (en %) des femmes selon certain équipements disponibles dans leur communauté, par milieu de résidence et département, Bénin 2006											
Équipement des communautés	Région						Milieu de résidence				
	Atacora/ Donga	Atlantique/ Littoral	Borgou/ Alibori	Mono/ Couffo	Ouémé/ Plateau	Zou/ Collines	Cotonou	Autres Villes	Ensemble urbain	Rural	Ensemble
Connexion à un réseau de distribution d'eau											
Oui	19,6	63,7	21,4	34,7	38,9	32,1	92,9	62,6	70,3	14,8	37,7
Non	72,6	34,1	74,4	65,3	53,4	60,2	5,0	31,1	24,5	80,6	57,4
Non déterminé	7,8	2,2	4,2	0,0	7,7	7,8	2,1	6,3	5,3	4,6	4,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Principale source d'eau pour boire											
Eau du robinet du réseau/ borne fontaine	7,3	57,7	15,4	14,2	22,7	13,5	93,6	35,9	50,5	6,5	24,7
Puits protégé/forage/hydraulique villageoise	8,9	5,1	3,3	9,9	10,4	10,4	5,1	4,3	4,5	10,3	7,9
Puits ouvert (non protégé)	23,4	23,0	40,5	34,0	22,2	27,7	0,0	23,5	17,5	35,6	28,1
Eau de surface	53,0	11,3	37,4	38,7	39,9	33,4	1,2	30,2	22,9	40,5	33,2
Eau de pluie	0,9	2,4	0,0	2,6	1,3	7,9	0,0	3,2	2,4	2,9	2,7
Autre	4,0	0,0	0,0	0,6	0,7	0,6	0,0	0,6	0,5	0,9	0,7
Non déterminé	2,4	0,6	3,4	0,0	2,9	6,5	0,0	2,3	1,7	3,4	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Type de toilettes utilisées principalement											
W.C. modernes avec chasse d'eau	0,0	4,5	0,0	0,0	1,3	0,0	9,4	0,8	3,0	0,0	1,2
Latrines améliorées	0,7	35,3	7,3	7,1	16,0	1,3	49,3	21,7	28,7	2,4	13,3
Fosses rudimentaires	5,6	19,9	7,0	12,7	17,2	16,8	27,8	27,3	27,4	5,0	14,3
Pas de toilettes/Nature/Autre	91,3	39,8	82,3	80,1	62,7	75,3	13,4	47,9	39,2	89,2	68,5
Non déterminé	2,4	0,6	3,4	0,0	2,9	6,5	0,0	2,3	1,7	3,4	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Évacuation des eaux usées											
Système d'égouts fermés	0,0	2,3	0,0	0,0	1,5	0,0	4,2	1,1	1,9	0,0	0,8
Égouts à ciel ouvert	0,8	1,5	1,3	2,3	1,1	0,0	3,1	2,2	2,4	0,3	1,2
Fosse septique	0,0	3,5	0,6	0,8	0,0	0,0	7,3	0,3	2,1	0,2	1,0
Dans la nature	82,0	73,3	56,9	53,6	69,4	62,0	72,7	65,0	66,9	65,2	65,9
Autre	14,8	18,9	37,8	43,3	25,0	31,4	12,7	29,1	25,0	30,9	28,5
Non déterminé	2,4	0,6	3,4	0,0	2,9	6,5	0,0	2,3	1,7	3,4	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif de femmes	1 814	3 889	2 827	2 536	3 445	3 284	1 862	5 498	7 360	10 434	17 794

Source : EDSB, 2006

En ce qui concerne la provenance de l'eau de boisson, la communauté se divise en deux groupes :

- celui des femmes qui s'approvisionnent en eau potable provenant des robinets connectés au réseau de distribution ou à des bornes fontaines (25 %) et des forages ou puits protégés (8%) ;
- celui des femmes qui s'approvisionnent en eau non potable (64 %) constitué essentiellement d'eau de puits non protégés (28 %), d'eau de surface (33 %) et d'eau de pluie (3 %).

Si dans l'Atlantique/Littoral, le robinet est la source principale d'approvisionnement de la communauté (soit 58 %), il en est tout autrement des départements de l'Atacora/Donga et du Borgou/Alibori où près de huit femmes sur dix vivent dans une communauté où l'on consomme de l'eau de puits non protégés ou de l'eau de surface, soit respectivement 76 % et 78 %.

La satisfaction de ses besoins en eau potable se trouvent essentiellement menacer par une dégradation continue de la ressource. Cette dégradation de la qualité implique l'augmentation du coût de traitement de l'eau et par ricochet, le prix de revient. Cette situation réduit l'accès à l'eau potable, augmente les

cas de maladies hydriques et la pauvreté surtout en milieu rural. Il est donc important de faire le point de l'état actuel de la ressource en relevant les pressions qu'elle subit, les facteurs explicatifs et les impacts sur l'environnement.

2.2.2. Genre et pauvreté

Pour mesurer la privation du "développement humain" élémentaire, à travers l'absence de capacités, le manque d'éducation de base, le manque d'accès aux ressources publiques et privées, le manque d'accès à l'eau potable et aux soins de santé, le PNUD a construit un Indice de Pauvreté Humaine (IPH). Selon le PNUD cité par REP (2001), l'IPH qui mesure le dénuement au niveau de quatre (4) grands aspects de la vie humaine indique qu'en 1998, 48,8% soit près de la moitié de la population béninoise souffrait de pauvreté humaine. D'autres indicateurs de pauvreté monétaire et non monétaire (IPM et IPNM), des indicateurs sexo-spécifiques (ISDH) et des indicateurs de participation des femmes (IPF) ont été proposés.

Ainsi, au Bénin, le fossé entre le genre masculin et le genre féminin en matière d'opportunités de développement induit une féminisation de la pauvreté. Plus du tiers (34%) de la population béninoise vit dans la pauvreté monétaire tandis que près de la moitié (47%) souffre de diverses formes de dénuement. Cette précarité de la situation socio-économique entraîne une sévérité de la pauvreté des femmes. Le nombre de femmes pauvres s'est donc accru disproportionnellement à celui des hommes.

Selon la SCRP, l'effet du sexe du chef de ménage est très marqué sur la pauvreté. En 2002, l'indice de pauvreté non monétaire des ménages dirigés par les hommes s'établissait à 45% contre 33% pour les ménages dirigés par une femme. La différence entre ces deux taux est statistiquement significative au niveau de 5%. En 2006, les ménages dirigés par les femmes comptent moins de pauvres que ceux dirigés par les hommes. L'indice de pauvreté non monétaire est de 42,3% pour les hommes contre 34,6% pour les femmes. Il y a ainsi 1,33 fois plus de pauvres dans les ménages dirigés par un homme que dans ceux dirigés par une femme. Les femmes chefs des ménages pauvres sont en forte proportion veuves, divorcées ou séparées (environ 45%). S'agissant de la pauvreté monétaire, on note 1,09 fois plus de pauvres dans les ménages dirigés par les hommes.

La problématique de la pauvreté a donc un lien fort et soutenu avec les inégalités de genre puisque les statuts des acteurs sociaux sont différents. Ce fait limite les femmes dans leur implication, leur accès au processus de développement. Les inégalités d'accès aux opportunités de développement entre les femmes et les hommes en général s'observent surtout dans les domaines de l'éducation, de l'exercice du pouvoir politique, de l'exercice des fonctions d'encadrement et techniques ainsi que dans le domaine économique qui constituent tous des dimensions essentielles du développement humain.

L'analyse de ces inégalités met en exergue que la pauvreté est surtout féminine. La situation de la femme béninoise demeure donc précaire et a des répercussions non négligeables sur les autres couches sociales notamment les enfants et les jeunes, plus particulièrement sur leur éducation. Or, l'éducation joue un rôle important dans la gestion des ressources naturelles. St Exupéry ne disait-il pas "*Quelle terre laisserons-nous aux enfants et quel enfant laisserons-nous à cette terre*". C'est dire que la précarité de la situation de la femme béninoise ne laisse indifférente aucune couche sociale et interpelle à part entière les droits humains dans leur plénitude.

En effet, du point de vue de la pauvreté humaine, le constat général fait est que plus les populations sont alphabétisées, instruites, éduquées, plus elles sont enclines à prendre conscience d'une gestion rationnelle et intégrée des ressources en eau. Par ailleurs, plus les populations disposent de moyens matériels et financiers, plus elles ont l'accès facile aux ressources en eau aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

2.2.3. Genre et le secteur agricole

Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, cueillette, etc.) est l'un des indicateurs de mesure des performances économiques du Bénin. Plus de 70% de la population représente ce secteur qui fournit environ 38% du Produit Intérieur Brut (PIB), 80% des recettes d'exportation et 75% des emplois (RGPH 3, 2002). Les emplois sont repartis entre l'agriculture (29,2%) ; l'élevage (7,2%) et la forêt (5,2%). Avec la chute des revenus agricoles liée à la crise cotonnière, on observe que, chez les femmes, cette chute est liée à leur faible productivité, elle-même due aux difficultés d'accès et de contrôle des terres fertiles, à la précarité de l'aménagement de l'espace rural, à la faible avancée technologique dans le domaine de la transformation des produits agricoles dont s'occupent les femmes (ex. huile de palme, karité, arachide) et au poids du travail domestique dominant le travail productif.

L'agriculture béninoise est essentiellement pluviale et est relativement active autour des plans d'eau et dans les plaines inondables à la décrue surtout en ce qui concerne les cultures irriguées et de contre saison. Les cultures pratiquées sont le maïs, le manioc, la patate douce, le niébé, le riz, l'arachide, divers légumes (fruits et feuilles) avec une importante production d'oignon dans les communes de Malanville et Karimama riveraines du fleuve Niger. Le maraîchage se pratique dans les formations de types bas-fonds, autour des puits maraîchers captant la nappe alluviale et à l'aval des barrages où il vient en contre saison comme l'occupation des femmes (cas de la retenue d'eau de Guéné, de Djougou, etc.).

Selon le RGPH 3, une femme active sur trois se retrouve dans l'agriculture (35,7% à 41%). La main d'œuvre féminine dans le secteur agricole est très importante dans la production végétale. Dans les opérations culturales, une division du travail selon le sexe est observée tant dans la main d'œuvre familiale que dans la main d'œuvre salariée. Les travaux de semis, de démaillage, d'épandage d'engrais de récolte, et de post-récolte sont spécifiquement réservés aux femmes tandis que les hommes s'occupent prioritairement du défrichage de l'essouchage, du labour, des sarclages et sarclo-buttagé. Les femmes agricultrices consacrent l'essentiel de leurs efforts de production aux cultures vivrières et maraîchères dont elles ont l'usufruit sur les lopins de terre attribués par les hommes. Des mutations s'opèrent par endroits dans ces rôles mais dans le sens de l'exécution par les femmes de certaines tâches habituellement réservées aux hommes, rarement dans le sens inverse. Dans le Centre et le Nord du pays, les femmes s'investissent de plus en plus dans la production notamment de coton qui constitue la première source de devise. Pourtant, le système actuel d'approvisionnement en intrants agricoles rend très peu service aux agricultrices à qui échappent les circuits de distribution et de gestion. Au niveau des cultures vivrières, les structures de stockage traditionnelles sont prépondérantes et sont le plus souvent des greniers précaires occasionnant d'énormes pertes post-récoltes.

Cette agriculture utilise une quantité importante d'intrants chimiques à savoir les engrais, les pesticides qui sont la source première de pollution des eaux de surface et souterraines. Les engrais chimiques

polluent directement les sols, la nappe phréatique et par lessivage les points d'eau de surface. Viennent s'ajouter à cette pollution chimique les pesticides qui s'accumulent dans la faune aquatique (poissons, huîtres) et les légumes et fruits. Ce qui occasionne des intoxications alimentaires, des malformations congénitales au sein de la population.

La pêche occupe quinze pour cent (15%) de la population active totale. Ce sous-secteur représentant plus de six cent mille (600 000) emplois, assure, tous produits confondus, près de 60% de toutes les protéines consommées. La pêche continentale revêt une importance particulière, notamment dans le Sud et l'extrême Nord du pays. Près de 60 000 pêcheurs exploitent les plans et cours d'eau continentaux qui font vivre près de quatre cent mille (400 000) personnes. En matière de pêche, ce sont les hommes qui assurent la capture. Les femmes s'occupent de la transformation du poisson, des crevettes et des huîtres de même que l'approvisionnement des marchés locaux en produits de pêche à l'état frais ou transformé. Encore une fois, les hommes se retrouvent dans les activités de production à caractère marchand et les femmes dans celles de reproduction non marchande. Cette activité contribue pour 75% à 80% des débarquements totaux de poissons, 30% à 40% de la consommation nationale de protéines animales. L'ensemble des plans d'eau présente des signes de surexploitation des ressources halieutiques et leur contribution à l'offre des produits halieutiques diminue d'année en année. De 68 % en 1990, elle n'est plus que de 59% en 1997. L'importation de poisson congelé (environ 45000 tonnes par an) pour combler le déficit national porte l'offre nationale à environ 87000 tonnes (par an). L'aquaculture, bien qu'en plein essor, est encore au stade embryonnaire. L'un des causes de ce déficit de la pêche est lié à l'utilisation des outils non appropriés de pêche (acadja, filet à maille fine, etc.) et des pesticides. Tout ceci pollue les plans d'eau et compromet la santé et les sources de revenus des populations.

Dans le domaine des forêts, la situation est particulièrement préoccupante. En effet, la documentation révèle que la prévision des demandes en combustibles ligneux au cours des dix (10) prochaines années pourraient atteindre voire dépasser les 12 000 000 de tonnes par an contre un potentiel global disponible en bois énergie d'environ 6 000 000 de tonnes. Pour la même période, la demande totale annuelle en bois d'œuvre atteindrait 150 000 m³ contre une possibilité actuellement disponible de 50 000 m³.

S'agissant de la répartition des tâches, les hommes sont fortement impliqués dans la coupe des bois d'œuvre et de service. En revanche, la coupe et le transport du bois de chauffe, la fabrication du charbon de bois à la fois à usage domestique et commercial, impliquent plus les femmes que les hommes. La cueillette, la transformation et le commerce des produits forestiers non ligneux sont aussi des activités à prédominance féminine. Les femmes sont aussi reconnues au Bénin comme détentrices des connaissances sur la pharmacopée traditionnelle qui relève des préoccupations relatives à la préservation de la biodiversité. Les femmes, de par leur potentialité et leur poids réel dans le domaine, participent à l'exploitation des ressources du patrimoine. Avec l'explosion démographique ayant pour corollaire la surexploitation et la raréfaction des terres par endroits, la gestion des ressources naturelles met de plus en plus en jeu les relations inégales entre hommes et femmes, en termes d'accès et de contrôle.

Les activités des femmes dans les pépinières forestières et sur les aires de reboisement, font d'elles d'importantes actrices indispensables dans la gestion des ressources forestières mais leur faible participation à la prise de décision constitue dans ce domaine, un facteur limitant.

Dans les conditions d'exploitation actuelle, la déforestation constituera une menace certaine pour l'ensemble du réseau hydrographique du pays et les sols dans les années à venir si l'accès à des énergies de substitution n'était pas encouragé pour inverser la tendance actuelle.

Dans le domaine de l'élevage, des retenues d'eau sont construites pour l'abreuvement du cheptel. Une évaluation de ces infrastructures a montré leur contribution au développement de l'élevage surtout bovin. La plupart de ces ouvrages réalisés initialement pour l'abreuvement du cheptel sont de plus en plus utilisés pour d'autres activités économiques génératrices de revenus telles que la pisciculture, le maraîchage de contre saison, les usages domestiques. Par exemple, les populations prélèvent des matériaux de déblais aux abords de la retenue d'eau de Guéné (Malanville) pour fabriquer des briques, exploite l'ouvrage pour le maraîchage et la boisson locale en même temps qu'elle sert à l'abreuvement des animaux. Cette situation d'usages multiples et multi-acteurs crée parfois des conflits autour de ces points d'eau.

Les plans d'eau et les plaines inondables du Sud-Bénin offrent du fourrage pour le bétail spécialement pendant la saison sèche quand les herbes sont desséchées partout ailleurs. Ces zones rassemblent presque tout le cheptel bovin du Sud-Bénin. Dans plusieurs localités du Nord du pays, l'équilibre entre les ressources fourragères disponibles et les besoins d'un cheptel en nombre sans cesse croissant est rompu et la seule solution immédiate à la portée des éleveurs est la transhumance. L'accès à l'eau demeure la stratégie de stabilisation des éleveurs pour limiter par ailleurs, les conflits multiples entre agriculteurs et éleveurs.

Les femmes sont en majorité impliquées dans l'élevage des animaux à cycle court (ruminants, porcins, volaille) et les espèces non conventionnelles au même titre que les hommes. La conduite de l'élevage du gros bétail relève beaucoup plus des attributions des hommes. Généralement gestionnaires du lait, les femmes interviennent surtout dans l'alimentation, les soins aux animaux et la propreté de leur habitat au niveau, tant de leur élevage personnel que de celui de leurs époux. L'homme est traditionnellement le chef des activités rapportant des revenus, bien que dans la pratique, il ne soit pas impliqué dans l'entretien des animaux. On attribue généralement à la femme les tâches et les responsabilités de l'aviculture (présente dans 67% des exploitations) et l'élevage des porcs (dans 74%) ainsi que dans la transformation et la commercialisation des produits.

Dans le domaine de l'environnement, l'insuffisance de l'intégration des femmes dans la problématique environnementale, l'appauvrissement continu des terres qui induit une baisse de la production et des revenus, l'accentuation de la paupérisation de la femme doublée d'un surcroît de travail dans l'approvisionnement en eau, en bois de feu et dans les travaux champêtres, la pollution des eaux et la mauvaise gestion des ordures ménagères sont des facteurs expliquant l'inégal accès des femmes aux ressources naturelles. Il importe de remarquer que la femme est la principale responsable de l'assainissement, donc de la qualité de l'eau.

2.2.4. Genre, eau, hygiène et assainissement

Selon le Tableau de bord social 2004-2006 de l'INSAE (2008), le taux de desserte en eau potable en milieu rural est de 44% en 2006. Ce taux de couverture cache cependant d'importantes disparités entre les départements les mieux desservis à savoir l'Atacora, les Collines ; l'Alibori se situent au dessus de la moyenne nationale (respectivement 63%, 62% et 50%) alors que l'Ouémé et l'Atlantique notamment, affichent des niveaux en deçà de la moyenne nationale (respectivement 21% et 35%). Les autres départements sont très proches de la moyenne nationale.

En milieu urbain, le taux de couverture est estimé à 31,3% dans le tableau de bord social contre une estimation de 44% dans le rapport LIFAD de juin 2006. En réalité, le taux de couverture des besoins reste approximatif pour défaut d'hypothèses et de paramètres d'estimation fiables. La SONEB préfère en effet parler du taux de desserte qui prend en compte les zones couvertes par le réseau de distribution d'eau.

Les conditions générales d'hygiène sont préoccupantes. Au niveau national (RGPH 3), 19% des ménages seulement disposent de latrines, soit 42% en milieu urbain et 5% en milieu rural. L'insuffisance de la collecte des déchets solides, des ordures ménagères et d'évacuation des eaux est une cause de pollution et de maladies infectieuses et parasitaires. Le niveau d'hygiène alimentaire, domestique, corporelle et vestimentaire est faible. La responsabilisation des femmes est encore importante dans ce secteur.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif du traitement des observations qui prend en compte les variables suivantes : le genre de toilette que les ménages utilisent, de leur caractère, si ces toilettes appartiennent exclusivement aux ménages ou s'il s'agit de toilettes publiques ou communautaires. De même, il est aussi question de savoir si les ménages payent une redevance avant d'utiliser les toilettes ; et enfin si les ménages se lavent les mains après chaque toilette.

Toutes ces variables ont été analysées par rapport aux variables : Commune de résidence, au sexe, au niveau d'instruction, à la principale occupation, à la religion et au groupe socio-culturel d'appartenance.

Tableau 8: Récapitulatif du traitement des observations liées à l'hygiène et à l'assainissement

		Toilettes utilisées dans les ménages					Caractères des toilettes		Payez-vous quelque chose avant d'utiliser les toilettes ?		Autres raisons de la non utilisation des toilettes			Y a-t-il un endroit pour se laver les mains ?		Lavez-vous les mains après les toilettes ?	
		Toilette à fosse ventilée	Toilette à fosse non ventilée	Toilette à chasse	Pas de toilettes	Autres	Public	Privé	Oui	Non	Moyens financiers	Nous sommes sur l'eau	Pas de latrine et autres	Oui	Non	Oui	Non
Sexe	Masculin	13	24	1	15	-	2	36	1	25	13	2	4	16	36	41	12
	Féminin	22	16	4	12	3	2	41	1	27	10	-	4	15	42	50	7
	Ensemble	33	40	5	27	3	4	77	2	52	23	2	8	31	78	91	19
Groupe socio-culturel																	
Fon		13	22	1	5	-	1	35	1	24	6	-	-	17	24	34	7
Goun		1	1	2	1	-	-	4	-	3	1	-	-	1	4	4	1
Yoruba		1	-	-	1	-	-	1	-	1	1	-	-	-	2	2	-
Nagot		7	3	-	4	-	1	9	-	6	3	-	-	5	8	14	-
Bariba		2	4	2	4	-	1	7	-	3	5	-	-	3	9	11	1
Autres		9	9	-	15	-	1	18	6	14	7	2	8	2	31	23	10
Ensemble		33	39	5	30	-	4	71	7	51	23	2	8	28	78	88	19
Communes																	
Cotonou		9	1	-	-	-	-	10	-	9	-	-	-		10	8	2
Abomey-Calavi		3	5	2	-	-	-	10	-	9	-	-	-	1	9	10	-
So-Ava		-	-	-	-	10	-	-	-	4	1	2	5	-	10	3	7
Zogbodomey		2	7	1	-	-	1	9	-	7	1	-	-	5	5	9	1
Abomey		1	9	-	-	-	-	10	-	6	-	-	-	9	1	10	-
Dassa-Zoumé		6	1	-	3	-	1	6	-	6	2	-	-	2	7	10	-

<i>Savalou</i>	4	1	1	4	-	-	6	-	1	4	-	-	4	6	6	4
<i>Tchaourou</i>	-	5	1	4	-	1	5	1	3	6	-	-	7	4	10	1
<i>Parakou</i>	5	3	-	1	-	-	8	-	1	1	-	-	1	8	9	-
<i>Kandi</i>	4	3	-	3	-	-	7	1	3	5	-	-	1	9	10	-
<i>Malanville</i>	1	5	-	4	-	1	6	-	3	3	-	-	1	9	6	1
Ensemble	35	40	5	17	10	4	77	2	52	23	2	5	31	78	92	16
Niveau d'instruction																
<i>N'a pas été à l'école</i>	13	12	3	9	3			-	23	7	1	1	6	34	33	7
<i>Primaire</i>	8	17	-	10	-			2	12	11	-	1	14	21	27	8
<i>Secondaire I</i>	7	7	1	5	-			-	10	2	1	3	5	15	16	4
<i>Secondaire II</i>	1	2	1	2	-			-	2	2	-	-	3	2	6	-
<i>Supérieur</i>	6	1	-	1	-			-	5	1	-	-	2	6	8	-
Ensemble	35	39	5	27	3			2	52	23	2	5	30	78	80	19
Religion																
<i>Traditionnelle</i>	4	9	2	1	-	-	15	-	11	2	-	-	4	12	13	3
<i>Catholique</i>	13	12	-	9	-	1	24	1	15	7	1	2	14	19	28	6
<i>Protestante</i>	3	2	1	2	-	1	5	-	4	2	-	-	3	5	8	-
<i>Musulmane</i>	9	12	1	8	1	2	21	2	10	10	-	3	4	27	26	5
<i>Autres chrétiens</i>	4	2	1	6	2	-	7	-	9	1	1	3	3	12	10	5
<i>Sans religion</i>	2	3	-	1	-	-	5	-	2	1	-	-	3	3	6	-
Ensemble	35	40	5	27	3	4	77	3	51	23	2	8	31	78	91	19
Groupe socio-professionnelle																
<i>Sans emploi</i>	6	6	1	2	-	-	13	-	13	1	-	2	2	13	13	2
<i>Ménagère</i>	7	6	3	6	-	1	15	1	9	6	-	3	5	17	20	2
<i>Commerçante</i>	7	5	-	1	1	-	12	-	7	1	-	1	5	9	11	3
<i>Agriculteur</i>	1	6	-	5	-	-	6	-	4	6	-	-	1	11	8	4
<i>Mécanicien 2roues</i>	-	2	-	1	-	-	2	-	2	1	-	-	1	2	2	1
<i>Mécanique auto</i>	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-
<i>Bâtiment</i>	3	4	-	-	-	-	7	-	3	-	-	-	4	3	6	1
<i>Coiffure</i>	-	4	-	-	-	-	4	-	2	1	-	-	3	1	4	-

<i>Couture</i>	-	3	-	4	-	1	2	1	1	2	-	-	3	4	4	3
<i>Salarié du secteur privé</i>	5	-	1	-	-	1	5	-	3	-	-	-	2	4	6	-
<i>Fonctionnaire d'Etat</i>	3	-	-	1	-	-	3	-	3	1	-	2	1	2	4	-
<i>Agent de collectivité</i>	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1	1	-
<i>Autre à préciser</i>	2	3	-	7	2	-	6	-	4	4	-	-	3	11	11	3
<i>Ensemble</i>	35	40	5	27	3	3	77	2	52	23	-	8	31	78	91	19

Les ménages utilisent plusieurs types de toilettes qui sont entre autres : latrine à fosse ventilée, latrine à fosse non ventilée, toilette à chasse. Certains ménages utilisent en revanche la nature comme lieu d'aisance. Les latrines à fosse non ventilée sont les plus utilisées suivies de celles dont les fosses sont ventilées. La nature comme lieu d'aisance, occupe une place relativement importante car environ 25 % des ménages enquêtés s'en servent. Enfin, les toilettes à chasse sont très peu utilisées (4,54%).

Les toilettes utilisées par les ménages varient d'une commune à l'autre. En effet, il faut remarquer que c'est surtout les communes ayant un taux élevé d'urbanisation qui possèdent le plus de toilettes plus ou moins modernes, soit environ 84,54%. C'est le cas des communes de Cotonou et de Parakou. Les toilettes à fosse non ventilée se retrouvent en grand nombre dans les localités d'Abomey-Calavi, de Zogbodomey, d'Abomey et de Tchaourou(36,36%) . Par ailleurs, un nombre non négligeable de ménages utilisent la nature comme lieu d'aisance. Il s'agit des ménages des communes de Dassa-Zoumé, de Savalou, de Tchaourou et surtout de So-Ava. Ces comportements non hygiéniques exposent les populations à divers maux.

En dehors des lieux d'aisance ci-dessus énumérés, les ménages de certaines communes saisissent d'autres endroits qui leur servent de dépôts de matières fécales. Il s'agit des ménages de So-Ava dont les lieux d'aisance ne sont rien d'autre que l'eau sur laquelle est construit leur logis. Hormis cette commune où ce genre de comportement existe, aucune autre commune ne jette les matières fécales dans l'eau. La commune de So-Ava étant un ensemble d'habitations sur pilotis, sa population n'avait certainement pas d'autres moyens que celle qu'elle utilise pour satisfaire ses besoins. Cette situation expose les populations à un certain nombre de périls liés à l'eau (péril hydro-fécal, intoxication alimentaire, etc.) et pollue dangereusement les ressources en eau ainsi que la faune aquatique.

2.3. Connaissance et appropriation des concepts genre et GIRE

Cette analyse a été faite au niveau des usagers de diverses catégories, les comités de gestion, les responsables de projets et les directeurs centraux et techniques. L'analyse de contenu des discours de ces enquêtés révèle une typologie de l'acceptation de genre présentée ci-dessous.

2.3.1. Le genre en tant que sexe

Pour certains enquêtés (une minorité), le genre s'exprime à travers le sexe. Ils font une confusion entre sexe et genre et ont tendance à féminiser le genre. Les expressions suivantes en disent long :

- le genre, c'est le traitement fait à quelqu'un du fait de son sexe ; traitement discriminatoire selon le sexe ;
- le genre, c'est amener les femmes au même rang que les hommes. C'est pourquoi les partenaires exigent que les femmes participent à 80% aux réalisations ;
- le genre, c'est faire l'effort d'avoir des femmes dans les structures de prise de décision ;
- la difficulté, c'est la compréhension du concept et de l'approche par les autorités au plus haut niveau. Pour ceux-ci, quand on parle du genre, c'est beaucoup plus la femme que les rapports hommes/ femmes.

2.3.2. Le genre en tant que relation homme/femme

Pour d'autres (la majorité des interviewés), le genre c'est le rapport homme/femme ; la division du travail, l'accès aux ressources, leur contrôle, le bénéfice de l'impact des actions de développement autant sur les hommes que sur les femmes. Ainsi, s'expriment la plupart d'entre eux :

- le genre s'intéresse aux deux sexes. Il prend en compte tous les aspects de développement de l'homme et de la femme. Il fait la promotion des deux sexes. Dans le contexte actuel, il faut promouvoir la femme et ne pas faire la féminisation du développement ;
- le genre, c'est le nombre d'hommes et de femmes concernant une action ;
- approche relative à la considération de la personne humaine que ce soit l'homme ou la femme ;
- là où il y a un homme, il faut une femme, c'est-à-dire l'équité. Cependant, ce n'est pas toujours une réalité car le pouvoir s'arrache. Les hommes ne peuvent pas dire aux femmes qui hésitent de venir prendre le pouvoir. Dans les écoles primaires, les femmes sont numériquement supérieures aux hommes. Cependant, à mesure qu'on évolue vers le CM2, leur nombre diminue progressivement. La grossesse est généralement l'une des causes de ces problèmes. A cela s'ajoutent le manque de courage des femmes et le harcèlement fréquent des professeurs dans les écoles. Il faut donc penser au relèvement du niveau des femmes par un changement de comportement ;
- allusion à l'équité ; part de responsabilité entre l'homme et la femme, répartition des tâches, la femme est-elle prise en compte ?, la reconnaît-on comme capable de gérer et de remplir certaines fonctions jusque là réservées aux hommes ?
- le genre ; c'est les deux genres l'homme et la femme ;
- égalité entre homme et femme, les deux sexes se retrouvant dans les comités de gestion ;
- implication équitable homme/femme dans le développement et la prise de décision.

2.3.3. Le genre en tant qu'approche holistique intégrant toutes les couches sociales et catégories socio-professionnelles

Cette dernière acception est souvent mise en exergue par des cadres des ministères, des responsables de projets notamment ceux qui sont dans le secteur des ressources en eau. Quelques définitions venant de ces derniers attestent une telle acception :

- le genre est une variable sociale sur laquelle on se base pour faire prendre en compte les besoins des hommes et des femmes de sorte que les ressources soient équitablement réparties. Ici, le genre est un concept qui aborde les relations entre les deux composantes de la société par rapport à l'accès aux ressources ; et cela par âge et par sexe. On l'applique par extension à d'autres catégories sociales telles que les handicapés, les personnes âgées, etc. C'est un concept qui peut amener à un épanouissement, à un développement de la famille ; car, chaque composante est un acteur capable de participer au développement ;

- cette approche qui voudrait que toutes les couches sociales remarquables d'une communauté soient équitablement intégrées dans la planification d'une activité. Créer les conditions pour la participation de tous et en bénéficier ;
- toutes les couches doivent être prises de manière égale et équilibrée ; même chance, même condition ;
- avec l'approche genre, tout le monde participe à la chose publique ;
- bon concept qui permet d'attirer l'attention sur le fait que les différentes composantes ont des rôles dont il faut tenir compte. Ces composantes mènent des activités qu'il faut soutenir afin que chacun bénéficie des fruits du développement de façon équitable ;
- le genre, pour corriger les inégalités entre l'homme et la femme ;
- le genre n'est pas encore pris en compte dans l'administration publique et privée ;
- le concept a évolué ; il concerne toutes les couches sociales. Dès fois, on demande à un handicapé de vendre l'eau (rester sur place pour récupérer les fonds). On crée des conditions particulières pour eux ;
- genre, combattre inégalité sociale entre homme et femme ; riche et pauvre ; ethnie, race dans tous les domaines ;
- le genre, c'est la couche qui est plus en état de nécessité. Qui a plus besoin d'être prise en compte en matière d'eau.

Toutefois, nombre d'enquêtés ont reconnu que l'eau est d'abord *« l'affaire des femmes »*. Les femmes utilisent plus d'eau que les hommes. Elles utilisent l'eau pour divers usages domestiques. Un enquêté dira que *« les femmes sont des 'canards', toujours dans l'eau »*. Malgré cet intérêt stratégique des femmes pour l'eau, elles n'occupent pas toujours des postes de responsabilité dans les comités de gestion d'eau. Plusieurs cas de figures s'observent :

- la trésorerie est assurée hebdomadairement par la femme. Journalièrement, le président du comité de gestion collecte les fonds auprès de la trésorière ;
- il n'y avait aucune femme candidate au poste de président. Un homme membre du groupe de discussion affirme que *« les femmes ne font que parler, elles ne sont au courant de rien. C'est la femme qui est concernée par l'eau mais elle n'est pas prête à diriger le comité d'eau »* ;
- les tracasseries des femmes rendent impossible la gestion du point d'eau par une femme de l'eau en tant que présidente ;
- les postes de président et de trésorier sont gardés par des femmes car elles disent être plus concernées par l'eau. Les hommes s'occupent de la maintenance et de la propriété du site ;
- pour moi, elles doivent être la présidente du comité de gestion du point d'eau. C'est parce que les hommes sont moins dans le besoin d'eau qu'il y a mauvaise gestion des comités qu'ils dirigent ;

- un animateur du PDRT confirme que “à Akiza, l’infrastructure d’eau gérée par un homme est gâtée. Cet homme a détourné les fonds et cumule les fonctions de président et de trésorier” ;
- avec l’application de l’outil d’analyse ‘*Profil de participation quantitative et qualitative de la femme*’, on a des femmes, présidente de comité de gestion des points d’eau, trésorière et secrétaire général. Des femmes sont capables de se prononcer sur leur besoin en matière d’eau. Mais, la question d’inégalité demeure du fait du faible niveau d’alphabétisation des femmes ;
- la trésorerie est confiée à la femme ; le poste de président à l’homme le plus influent de la localité.

Dans le domaine de l’eau, on parle également de poches de pauvreté. Cela renvoie à la vulnérabilité des couches sociales notamment des femmes, des personnes âgées et handicapées. Dans certaines communautés, l’eau est donnée gratuitement aux personnes handicapées. La solidarité aidant, les parents ou un proche s’occupent de l’approvisionnement en eau. Dans d’autres, elles paient d’une part 25F/50F à celui qui transportera l’eau et d’autre part, le prix de la bassine d’eau. Il y a eu une contrepartie !

Le concept GIRE est aussi diversement apprécié par les acteurs enquêtés. Cela est perceptible à travers l'encadré ci-dessous.

Encadré 2: Définitions de la GIRE (aux dires des enquêtés)

La GIRE, c'est gérer l'eau, c'est savoir utiliser l'eau, profiter de ses bienfaits, l'entretenir. La gestion intégrée suppose un autre usage beaucoup plus large (irrigation, énergie). C'est faire la promotion de la gestion de l'eau. Au moment où on pollue l'eau dans une contrée, des populations en sont dans le besoin ailleurs. Dans le domaine agricole, c'est étudier les façons de faire pour que les intrants ne polluent pas la ressource eau et la terre. La GIRE, c'est pouvoir gérer les ressources disponibles de façon à ne pas les gaspiller en temps opportun, et de manière à la maîtriser.

La GIRE, c'est une approche d'actualité qui voudrait une gestion plus équitable de l'eau pour garantir une paix sociale. Toutes les catégories d'utilisateurs se retrouvent dans sa gestion.

La GIRE, c'est les différents usages que les gens font de la ressource en eau. Le genre, l'équité, la répartition.

La GIRE, c'est pouvoir gérer les ressources disponibles de façon à ne pas les gaspiller en temps opportun, et de manière à la maîtriser.

L'eau n'est pas rationnellement utilisée ; elle est gaspillée or l'on ne fait pas l'effort d'accroître les sources afin d'en disposer davantage.

La GIRE prend en compte tous les paramètres pouvant permettre de gérer rationnellement l'eau.

La GIRE suppose que toutes les personnes et toutes catégories socioprofessionnelles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans, etc.) soient impliquées pour mieux gérer

Si chacun ramène la gestion de l'eau à lui seul,

- le pêcheur cherchera à enlever tous les poissons. Il dira que la pêche est bonne et il y en aura encore l'année prochaine. La notion de durabilité est ici ignorée ;
- le paysan ne pensera pas au jardinier ;
- l'éleveur en fera autant de même que le chef couvent pour les libations et cérémonies.

La GIRE, c'est l'ensemble des techniques qui permettent de disposer de l'eau en quantité et en qualité de façon durable.

En somme, les enquêtés ont beaucoup plus entendu parler et maîtrisent relativement mieux l'approche genre que la GIRE. Si, certains enquêtés ont reçu des formations soit en genre ou en GIRE, soit en Genre/GIRE, peu d'entre eux ont pu établir jusqu'alors une relation synergique entre les deux concepts. Qu'en est-il de l'application de ces concepts dans les programmes et projets exécutés dans le secteur eau ? Et quel est l'apport des partenaires techniques et financiers ?

2.4. Quelques actions des partenaires au développement à la réduction des inégalités de genre et la promotion de la GIRE

Sur la question de la prise en compte des concepts de Genre et GIRE dans les projets et les programmes, les opinions des enquêtés divergent. 80% des personnes interrogées pensent que les deux concepts sont très peu pris en compte et que leur mise en application reste très peu constatable contre 20% qui estiment que ces concepts sont récents, peu connus des acteurs sociaux, qui trouvent qu'il s'agit là des idéaux de développement.

Dans les politiques nationales, selon le PNUD le Genre est pris en compte à hauteur de 5%, et dans le développement local à hauteur de 7,5% par les ONG. Mais selon d'autres acteurs les différentes sensibilisations, formations et séminaires portent de plus en plus sur l'implication des deux concepts dans les différents projets.

De fait, tous les enquêtés pensent que l'élément nouveau que le Genre doit apporter à la GIRE est la prise en compte des femmes dans la gestion des ressources en eau. Voici quelques opinions recueillies :

- le Genre doit influencer la GIRE en définissant les rôles des acteurs sociaux en matière de gestion de l'eau ;
- le Genre doit apporter à la GIRE l'efficacité et l'efficience ;
- le Genre doit apporter à la GIRE des résultats plus durables qui entraîneront à leur tour l'appropriation du concept et une amélioration du leadership des femmes et de leur vie associative ;
- le nouvel élément de la GIRE doit être le genre et ceci de façon transversale ; c'est-à-dire que le Genre doit être en amont et en aval de la GIRE ;
- l'élément doit être l'équité avec l'implication des femmes surtout dans les comités de gestion des ressources en eau ;
- l'aspect nouveau c'est que le genre doit contribuer à la mise en oeuvre de la GIRE par l'implication de tous les acteurs.

A partir de ces opinions, les partenaires interviewés ont exprimé leur vision Genre dans la GIRE. Nul doute que les préoccupations concernant le genre ne sont pas l'apanage d'un seul acteur au Bénin. Certains partenaires techniques et financiers sont très proactifs, dont certains sur des créneaux innovants, et d'autres plus traditionnels. Des associations, ONGs et réseaux de femmes sont aussi actifs sur des besoins pratiques et stratégiques (droits) des femmes.

Les compétences en genre parmi ces organisations sont très variables et souvent insuffisantes. De fait, influencer les orientations macroéconomiques est difficile. Il ressort que les OSC sont plus impliquées dans des projets que dans des actions stratégiques au niveau des politiques et des secteurs. Une volonté de coordination existe mais a encore du mal à s'imposer de façon efficace.

La prise en compte du genre au Bénin est soutenue par des bailleurs multi-latéraux, notamment certaines agences des Nations Unies, des partenaires bilatéraux et des organisations non gouvernementales, internationales et locales.

Le FNUAP est un acteur clef sur les questions de genre depuis quelques années. Entre autres, il est à l'origine et toujours au pilotage du Groupe Thématique Genre. Les actions du FNUAP en ce qui concerne le genre dépassent le cadre des questions de population stricto sensu. Le Fonds est fortement engagé auprès du ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. En particulier, il soutient la mise en place de l'observatoire des inégalités au sein de ce ministère et collabore au projet IDISA. Le renforcement des systèmes de données genre dans les ministères est un axe majeur du travail accompli.

L'UNICEF est surtout impliqué dans le secteur de l'éducation et de la santé, avec un accent sur les « filles ». La FAO et la Banque Mondiale interviennent dans le secteur de l'agriculture à travers leur appui aux projets/programmes pilotés par le Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche. Ce ministère n'a pas une politique spécifiquement conçue à l'intention des femmes en vue de corriger les inégalités existantes dans ce secteur. Toutefois, certains programmes peuvent, de par leur nature et leur dénomination, avoir des implications importantes sur la femme: Programme d'animation rurale et de sécurité alimentaire, projet d'éducation nutritionnelle, projet infrastructures de marché, Fonds d'investissement de micro réalisations agricoles et communautaires, etc. La sous composante "Genre et développement" de la composante D « Appui institutionnel au MAEP » du Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole, Phase II (PADSA II) est exécuté par deux services à savoir la Cellule femme dans le développement agricole et rural (CFDAR) de la DPP et le Service de promotion des activités féminines et rurales (SFAR) de la DPLR. L'objectif général de la sous composante est de « Renforcer les capacités des groupes vulnérables, hommes et femmes du secteur agricole et rural, à participer plus activement aux actions de développement et de lutte contre la pauvreté, pour une amélioration sensible de leurs conditions de vie ».

Les informations obtenues au MAEP permettent de soutenir que suite à cet objectif global de la composante D, les analyses et considérations « genre » sont systématiquement intégrées dans les procédures administratives et opérationnelles clés à tous les niveaux d'opération du MAEP, avec une intégration du genre dans le budget programme du MAEP d'une part, et dans toutes les actions du MAEP réalisées à travers la mise en œuvre des plans d'action d'autre part. A travers la mise en place d'un cadre législatif adéquat et à travers son application consciente, le MAEP a contribué à assurer le droit d'accès et de contrôle des femmes rurales et des groupes vulnérables aux facteurs de production agricole tels que la terre et aux structures d'appui à la production agricole telles que les organisations paysannes. Le MAEP a effectivement transféré aux organisations et communautés rurales son expertise d'appui aux femmes rurales dans le renforcement de leurs capacités de gérer les activités économiques et de s'auto-promouvoir.

Le programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale (PADPPA) financé conjointement par le Fonds international de développement Agricole (FIDA) et la Banque Africaine de Développement (BAD) s'investit dans l'aménagement des retenues d'eau et y introduit la pisciculture. Dans des communautés comme Odo-Otchere à Dassa-Zoumè, ce sont encore les femmes qui sont les principales actrices de ce projet.

La stratégie pour l'égalité hommes-femmes de la Coopération Danoise/DANIDA souligne trois principes fondamentaux : l'égalité en droits, en ressources et en voix. C'est un partenaire clef au Bénin sur les questions de genre. Elle finance à la fois des actions spécifiques (par ex. le réseau des femmes conseillères et maires) et des actions transversales. Dans le domaine du transport, il est aussi important de souligner qu'en absence de données statistiques sur le genre disponibles au sein du ministère des Transports et des Travaux Publics, les différents documents élaborés dans le cadre du PASR par DANIDA comblent une importante lacune, surtout en termes de données qualitatives, y compris sur l'intégration du genre dans les routes principales que finance l'Union Européenne.

Dans le cadre du Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement en Milieu Rural (PADEAR) financé par la DANIDA, l'implication des femmes à toutes les étapes de décision (depuis l'identification des besoins, la conception du projet jusqu'à la réalisation et à l'organisation de la gestion du projet) est une des stratégies privilégiées.

La DANIDA appuie également l'Etat dans sa politique de développement de l'eau et de l'assainissement (deuxième bailleur). Elle soutient le PDCA (phase 1) : élaboration d'un plan d'action prenant en compte le Genre dont l'exécution dure 5 ans avec une composante d'appui institutionnel, il budgétise tout ce qui concerne le Genre de façon transversale et spécifique, intégration du Genre dans les dossiers d'appels d'offres.

Il y en est de même de la Coopération Suisse qui fait de la gouvernance et du genre, deux axes fondamentaux de sa politique de développement.

Dans le domaine de la décentralisation, notons aussi les travaux de la SNV (Services des volontaires des Pays Bas) pour intégrer le genre dans le processus de décentralisation (Cf. PRODECOM). Au Bénin, elle intervient notamment dans l'agriculture et apporte un appui aux femmes à travers des projets de développement communautaires et d'animation rurale depuis les années 1980. Elle a réalisé plusieurs études sur la situation de la femme béninoise et plusieurs formations en genre avec un accent particulier sur la femme.

Le projet d'Appui à la GIRE Locale au Bénin (PAGIREL) du consortium CREPA Bénin, PNE, Protos Bénin, SNV, Helvetas, a pour objectif général de réduire les charges liées à la faible disponibilité en eau potable et à l'accès précaire à l'assainissement de base, et ce dans les zones les plus pauvres du pays. L'objectif spécifique consiste à mettre en œuvre une gestion locale de l'AEPA dans une vision GIRE.

Les résultats attendus sont :

- R1: L'accès à l'eau potable et aux dispositifs d'assainissement ainsi que les comportements des populations cibles sont améliorés conformément aux principes de la GIRE.
- R2: Les acteurs locaux intervenant dans les 22 Communes sont à même de jouer leur rôle.
- R3: Les acteurs de l'eau à usage domestique sont impliqués dans une planification GIRE.
- R4: Le Projet est mis en œuvre selon les principes de bonne gouvernance et l'expérience est valorisée dans les débats nationaux et sous-régionaux.

Mais, selon des acteurs du projet interrogés, le genre n'était pas vraiment pris en compte. Il n'y a que la GIRE. Toutefois, on constate une prise de conscience orientée vers la prise en compte du genre dans les

actions du projet. L'élément nouveau de la GIRE doit être le genre. Etant donné que la femme s'occupe de toutes les tâches liées à l'eau, il est important que la GIRE intègre le genre dans une dynamique de complémentarité.

Les ONG internationales sont relativement peu nombreuses à agir dans la relation synergique des approches du genre et de la GIRE. Les plus actives sont Oxfam Québec dans la gestion des déchets urbains avec un intérêt spécifique accordé aux femmes et Plan Bénin dans l'approvisionnement en eau potable et assainissement. Elles soutiennent, entre autres, l'organisation de rencontres et de recherches sur le genre (par exemple, le symposium sous-régional sur le genre, droits humains et culture, qui s'est tenu à Cotonou en novembre 2005). Elles sont membres du Groupe Thématique Genre.

D'un point de vue opérationnel, l'objectif du programme "Environnement sain (Approvisionnement en eau potable et assainissement environnemental)" du Plan Bénin est : les enfants vivant dans les communautés partenaires de Plan pourront vivre dans des cadres de vie sains, avec un accent particulier sur la maison et l'école qui disposent durant toute l'année d'un accès proche à l'eau saine et à des conditions adéquates d'hygiène et d'assainissement.

Cela se justifie par le fait que dans les zones où Plan intervient, les enfants et leurs familles sont confrontés aux problèmes d'accès à l'eau potable et d'assainissement environnemental aussi bien au niveau des communautés que des écoles et des places publiques : marchés, gares routières, etc. Cette situation se caractérise par une insuffisance d'eau potable tout au long de l'année, des mauvaises pratiques d'hygiène à tous les niveaux, et par la dégradation progressive de l'environnement qui manque du service minimum en ce qui concerne :

- la préservation des ressources naturelles ;
- la gestion des déchets solides, liquides et biomédicaux.

Ces constats ont amené le Plan Bénin à élaborer un programme "Environnement sain" dans le domaine de l'habitat. Les objectifs spécifiques du Programme 2005-2010 sont :

- accroître le pourcentage d'enfants et de familles ayant accès à l'eau potable toute l'année à une distance raisonnable ;
- accroître le pourcentage d'enfants et familles qui utilisent les ouvrages d'hygiène et d'assainissement de base ;
- accroître le nombre des communautés qui organisent et améliorent leur environnement.

Les activités du Programme couvrent essentiellement le secteur de l'approvisionnement en eau potable, de l'hygiène, de l'assainissement et de la protection de l'environnement. La mise en œuvre du Programme est axée sur l'intégration sous sectorielle et sur l'intégration de ses activités avec les domaines de l'éducation, de la santé et des activités génératrices de revenus.

Il est exécuté entre 2004 et 2006 dans les six Communes du département du Couffo. Les activités comprennent :

- construction d'ouvrages d'eau et d'assainissement (puits améliorés, adductions d'eau villageoises, latrines scolaires et familiales, forages équipés de pompes manuelles) ;

- pépinières et plantation des arbres ;
- réfection des pistes ;
- ouvrage de franchissement ;
- installation et formation des artisans réparateurs ;
- sensibilisation et formation dans les domaines de l'hygiène, l'assainissement environnemental et l'eau potable.

Malgré ces actions, force est de constater que l'on continue d'assister à la non-participation des femmes aux assemblées générales villageoises, à la passivité des femmes membres des Bureaux Directeurs et des Associations des Usagers de l'Eau (AUE), à la réticence des femmes quand la parole leur est adressée au cours des assemblées générales et pire encore elles répondent souvent par "Allez voir nos maris, c'est eux qui maîtrisent la situation".

2.5. Synthèse

Des données variées sur les inégalités de genre au Bénin sont actuellement disponibles et permettent de comparer la situation aussi bien des femmes et des hommes que de toutes les couches sociales dans de nombreux domaines. Même si elles sont généralement plus quantitatives que qualitatives. Elles sont concentrées sur les secteurs de la santé, de l'éducation et, dans une moindre mesure, de l'économie. En revanche, peu de données sont disponibles dans les domaines de l'environnement, des transports/infrastructures, de certains aspects de l'agriculture (la pêche, les cultures d'exportation).

L'analyse critique de la littérature existante sur le genre et plus précisément sur le genre dans les différentes activités liées aux ressources en eau révèle des lacunes considérables en ce qui concerne l'aspect holistique du concept. En effet, cet aspect prend en compte toutes les couches sociales, toutes les catégories socio-professionnelles surtout les groupes vulnérables y compris les handicapés.

Dans l'optique de l'évolution du concept, la conférence de Béijing en 1995 avait relevé non seulement les insuffisances de l'intégration de la femme au développement mais également l'unanimité a été faite sur la nécessité de prendre en compte certaines couches sociales démunies de la population, notamment les jeunes, les enfants, les personnes âgées qui nécessitent une attention particulière. Mais en réalité, cet aspect global a été souvent négligé dans la pratique quotidienne. Dans ces conditions, il serait difficile de réaliser la GIRE car l'eau n'est pas une affaire individuelle mais une affaire de tous.

III. PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES SECTORIELS ET PLANS D'ACTION RELATIFS AUX RESSOURCES EN EAU

La République du Bénin n'est pas restée en marge du mouvement d'ensemble de la communauté internationale pour la création des conditions objectives d'un développement durable. Cela explique et justifie qu'elle se soit dotée d'un agenda 21 national qui fixe les grandes orientations pour une gestion environnementale durable et qu'elle ait souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et aux Résolutions du Sommet de Johannesburg sur le développement durable.

Tous les documents récents de politiques et de stratégies nationales ayant trait au secteur de l'eau et aux écosystèmes associés, malgré les incohérences et les imperfections qu'on peut leur trouver, sont inspirés par des principes généraux des défis majeurs que sont :

- un développement durable à la base en vue de la réduction ou de l'éradication de la pauvreté ;
- une réduction sensible des disparités par la mise en œuvre des mesures et des actions au profit des couches sociales vulnérables ;
- la bonne gouvernance dans tous les domaines d'activités économiques.

Compte tenu de son caractère transversal, l'eau est concernée par une multitude de documents de politiques et de stratégies de développement. Dans le présent rapport, il ne sera abordé que certains aspects de quelques uns des documents de politique ou stratégie jugés les plus importants.

3.1. Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP)

Elle émane du bilan du premier document de stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) adoptée en septembre 2002 pour la période 2003-2005 qui avait mis l'accent sur les secteurs sociaux. Elaborée pour la période 2007-2009, la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté a pour ambition d'accélérer la croissance économique et de réduire durablement la pauvreté. Issue des Objectifs du Millénaire pour le Développement dont elle contribue à la mise en œuvre, la SCRP se veut être un cadre d'opérationnalisation des Orientations Stratégiques de Développement 2006-2011. Au nombre des secteurs ciblés pour atteindre ces objectifs, figurent notamment ceux de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, de l'agriculture, de l'éducation et du genre.

En ce qui concerne le secteur de l'eau et des écosystèmes associés et celui de l'environnement, il est projeté une série de mesures ou d'actions pouvant garantir un développement durable dans l'espace et dans le temps. Il est prévu en l'occurrence :

- le renforcement du système de prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles et dans le système fiscal ;
- le renforcement des capacités de gestion environnementale à la base ;
- la promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles notamment des ressources hydrauliques et forestières ;

- la promotion de l'assainissement à la base.

En ce qui concerne le genre¹, le DSRP 1 n'a pas pris en compte l'aspect des inégalités sociales (par exemple celle des femmes) et n'a pas pris en compte non plus les aspects liés à la GIRE. Les objectifs ne répondent pas aux besoins des deux sexes et les bénéfices attendus pour chacun des sexes ne sont pas spécifiés. Le document fournit un diagnostic de la pauvreté dans lequel ont été identifiées les principales causes de l'extrême pauvreté et de la vulnérabilité (le non accès aux financements, l'utilisation de techniques agricoles inappropriées, l'accès difficile à l'eau potable et aux soins de santé primaires, l'analphabétisme, la volatilité des revenus ruraux et la dégradation des ressources naturelles en milieu rural), mais les inégalités entre les femmes et les hommes ne sont pas recensées comme causes de pauvreté des femmes, de leur famille et/ou de leur communauté. La féminisation de la pauvreté n'est pas prise en compte. Des actions de lobbying ont incité la cellule responsable du DSRP à prendre cette dimension en compte dans le DSRP 2 (SCRP), y compris en utilisant des données pertinentes et en recrutant des experts.

Les principales actions retenues en matière de promotion du genre étaient la mise en œuvre du plan d'actions multisectoriel de la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF), le suivi évaluation du programme d'action de Beijing de 1995, l'amélioration de l'accès au crédit pour les femmes, le renforcement de la formation professionnelle des femmes artisanes, le développement des institutions de micro finance en faveur des femmes où 50 à 80% des crédits sont octroyés aux femmes et la mise en œuvre de fonds sociaux, de projets et de programmes de développement communautaire prioritairement axés sur les femmes. Mais rien n'a été concrétisé dans la mise en œuvre.

Au lancement du document, de nombreuses critiques avaient été faites quant aux lacunes observées par rapport à l'approche genre mais n'ont pas réussi à en influencer la mise en œuvre. Les mêmes critiques ont été répétées lors de l'évaluation du processus.

La CNLDP admet la pertinence des critiques et manifeste sa volonté de « se rattraper » dans la SCR. Néanmoins, jusqu'à présent, les reproches et leçons tirés du DSRP 1 en termes de genre ne semblent pas être prises en compte, comme le montre la dernière mouture des termes de référence du SCR. Les indicateurs mis au point pour apprécier la réalisation des différents objectifs n'en mesurent pas les aspects sexo spécifiques. Dans les groupes thématiques devant représenter quantitativement et qualitativement tous les secteurs, les représentants des structures s'occupant des questions de genre sont presque absents. Ces omissions sont d'autant plus remarquables que des bailleurs, des ONGs et, fondamentalement, le ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ont interpellé la cellule sur ce point et fait des recommandations concrètes.

3.2. Stratégie nationale de gestion des ressources en eau du Bénin

Elaborée entre 1996 et 1997 et validée en février 1998, l'étude portant stratégie nationale de gestion des ressources en eau du Bénin s'est essentiellement focalisée sur l'approvisionnement en eau potable des populations au détriment des autres secteurs d'activités fortement consommateurs ou utilisateurs

¹ Cf. FED, 2006

d'eau. L'état des lieux du secteur eau y est amplement décrit assorti des performances et des contre performances des conditions de gestion et d'une liste de projets prioritaires.

A l'analyse, il apparaît qu'elle est restée relativement imprécise sur l'option majeure d'une gestion intégrée des ressources en eau même si elle a eu le mérite de servir de plate forme aux débats en atelier de validation de février 1998 ayant abouti à la Déclaration de Kouhounou qui a fait de la GIRE, l'approche de gestion des ressources en eau au Bénin. Elle a eu le mérite d'avoir proposé une matrice institutions/rôles qui sépare la fonction de gestion et de planification de celle de la mobilisation et de la mise en valeur des ressources en eau. Quant à l'approche genre, elle y a été entièrement occultée.

3.3. Vision Eau Bénin 2025

La vision eau 2025 a été élaborée en janvier 2000 par une équipe d'experts sur la base d'un diagnostic sans complaisance du secteur eau. Le document de vision fixe comme suit les grandes orientations ou les grandes lignes d'action :

- la création d'un cadre partenarial de concertation et d'échanges entre les acteurs en vue de leur mobilisation massive autour des questions liées à l'eau ;
- la formation des ressources humaines pour disposer du capital humain en quantité et en qualité pouvant faire face aux exigences d'un développement durable ;
- l'amélioration du niveau de connaissance des ressources en eau par la mise en place d'un système efficient et opérationnel de collecte et de traitement des données ayant trait aux ressources en eau ;
- la mise au point des outils de gestion et des mécanismes d'aide à la décision ;
- l'amélioration des cadres institutionnel, juridique et réglementaire pour les adapter aux exigences de l'économie libérale et de la bonne gouvernance dans le domaine de l'eau.

La critique la plus pertinente formulée à l'encontre de ce document de vision est d'avoir basé toutes les projections de développement sur l'hypothèse d'une invariabilité quantitative et qualitative des ressources en eau.

On peut dire que cette vision, au-delà des considérations homme/femme, se préoccupe largement de la prise en compte de toutes les couches sociales. La méthode de réflexion et de travail mise en œuvre pour fixer les grandes lignes d'action est essentiellement basée sur le diagnostic participatif en vue d'une mobilisation massive des ressources humaines autour des questions de l'eau. Le souci de qualité de formation, de durabilité et de gestion basé sur la bonne gouvernance exprimé dans cette vision renvoie aisément à la préoccupation GIRE et genre dans son acception actuelle.

3.4. Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire

Adoptée en novembre 2002, la Déclaration de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) comporte trois principales orientations à savoir :

- la promotion de la planification territoriale et de la gestion rationnelle des ressources ;
- la promotion de la décentralisation et de la déconcentration ;
- le renforcement du niveau d'équipement à l'échelle locale.

Le document de Stratégie Opérationnelle conçu pour la mise en œuvre de la DEPONAT présente les principes de réorganisation du cadre institutionnel et les nouveaux instruments de gestion du territoire, le schéma directeur d'aménagement du territoire national, les schémas d'aménagement aux échelles infrastructurales et les schémas de services collectifs. Les innovations majeures de la DEPONAT concernent :

- le partenariat et la concertation entre l'Etat et la Commune ;
- la territorialisation à travers la promotion des associations des Communes ;
- la contractualisation entre l'Etat et les collectivités.

A travers les principales orientations de cette politique, il est constaté un effort de gouvernance concertée entre l'Etat et les Communes basé sur la décentralisation et la déconcentration. L'effet d'osmose établi entre le sommet et la base est un indicateur de prise en compte de toutes les catégories sociales pour une gestion rationnelle des ressources.

3.5. Stratégie Nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural

La nouvelle stratégie d'approvisionnement en eau potable en milieu rural pour la période 2005-2015 est issue du bilan de la stratégie élaborée pour la période 1992-2004. Elle prend en compte les insuffisances constatées dans le secteur ainsi que le nouveau contexte de la déconcentration et de la décentralisation du pouvoir d'Etat. Elle comporte d'importantes innovations relatives entre autres à la prise en compte des aspects transversaux pouvant garantir une gestion efficiente et durable des ressources en eau. En effet, cette nouvelle stratégie prend en compte :

- la dimension sociale de l'eau potable ;
- les aspects "Genre" en préconisant qu'il y ait un point focal "Genre" dans les structures publiques impliquées dans la gestion des ressources en eau ;
- des mesures de protection systématique des ressources en eau contre la pollution ;
- l'hygiène et l'assainissement de base.

A travers cette politique, la prise en compte du genre est très visible dans le corpus théorique que pratique. En effet, par rapport à ce qui précède, il est constaté une évolution considérable relative à la stratégie élaborée pour la période 1992-2004. La mise en place des points focaux genre dans les ministères et dans les directions techniques constitue une avancée à renforcer avec la mise en place des points focaux GIRE. Ces points focaux sont chargés de produire des supports conceptuels et didactiques destinés à toutes les formations des acteurs intervenant dans le domaine de l'eau. Aussi assiste-t-on à la promotion de l'implication équitable des hommes et des femmes dans tout le processus

de prise de décision et leur affectation aux postes clés. La mixité au niveau des structures d'intermédiation sociale et des groupes de travail dans les villages commence à prendre corps. Les enquêtes de terrain ont révélé la présence des hommes et des femmes dans les comités de gestion des points d'eau, dans les associations d'usagers d'eau, etc. Même si le nombre de femmes n'équivaut pas à celui des hommes dans ces comités, il s'agit déjà d'une avancée notable dans la prise en compte du genre.

3.6. Politique nationale de l'eau

Le document de la nouvelle politique nationale de l'eau a été validé en janvier 2008 au terme d'un atelier organisé à cet effet à Ouidah.

C'est le dernier document en date dans le secteur eau au Bénin. Il reprend, sur la base d'un diagnostic de la situation du secteur eau, les bases d'une bonne gouvernance de l'eau axée sur les quatre (04) orientations prioritaires suivantes déclinées en axes stratégiques d'intervention :

- renforcer le cadre de gestion en recherchant la bonne gouvernance de l'eau,
- assurer un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations urbaines et rurales ;
- garantir la disponibilité de l'eau, en quantité pour l'ensemble des activités économiques ;
- assurer la santé, la sécurité publique et la conservation des écosystèmes aquatiques.

Les préoccupations exprimées à travers les notions de disponibilité de l'eau en quantité et en qualité, d'accès équitable et durable montre à suffisance que le genre s'inscrit bien dans une logique de lutte contre la pauvreté et les inégalités, pour une gestion intégrée de l'eau.

Certes, on ne fait pas une lecture explicite des rapports homme/femme mais plutôt celle de la nécessité de considérer les besoins pratiques et intérêts stratégiques de toutes les couches sociales en matière des ressources en eau.

3.7. Politique du secteur agricole

La politique actuelle du secteur agricole est l'aboutissement d'un long processus dont l'origine remonte au lendemain de la Conférence des forces vives de la Nation de février 1990. Le démantèlement du tissu économique national qui a sanctionné les dix-huit (18) ans de période révolutionnaire de gestion inconséquente des affaires du pays a rendu nécessaire d'importantes réformes dans l'ensemble des secteurs d'activités économiques.

Dans le secteur agricole, la signature de la lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural en 1991 a marqué le début de cette volonté de changement. En effet, cette lettre, en consacrant formellement la décision de l'Etat de se désengager des activités de production, de commercialisation et de transformation et de les transférer au secteur privé et aux organisations paysannes, a ouvert la voie à l'élaboration d'une série de documents d'orientation et de stratégies dont notamment :

- la déclaration de la Politique de Développement Rural en 1999 qui a complété la LDPDR en précisant les conditions de désengagement de l'Etat des fonctions de production, de transformations et de commercialisation et en fixant les mêmes rôles des différents acteurs ;
- le schéma directeur du Développement Agricole et Rural en avril 2000 qui a défini la politique générale de développement du secteur agricole et les stratégies sectorielles ;
- le plan Stratégique Opérationnel en juillet 2001 qui a défini l'ensemble des appuis que l'Etat doit apporter aux fonctions assurées par le secteur privé et aux collectivités territoriales en matière de développement local et de gestion des ressources naturelles ;
- la politique de Promotion de la Femme dans le Secteur Agricole et Rural adoptée en septembre 2001 qui est une déclinaison de la Politique Nationale de Promotion de la Femme.

Au nombre des défis majeurs ayant trait aux ressources en eau et aux écosystèmes connexes que ces documents se proposent de lever figurent notamment :

- l'intensification et la diversification agricole dans un système de production garantissant l'équilibre agro-sylvo-pastoral ;
- la préservation et la valorisation durables du patrimoine écologique.

Quant à la prise en compte du concept 'Genre', il est prévu une discrimination positive en faveur de la femme en vue d'une amélioration sensible des rapports femmes/hommes au sein des communautés rurales. En effet, des dispositions ont été prises pour améliorer les activités économiques des femmes dans le monde rural et pour aborder les aspects environnementaux qui touchent les femmes. Les femmes, selon des données récentes, représenteraient environ 40% de la force productive dans ce secteur.

Au niveau des cadres macroéconomiques, on retient la création de la Cellule Femme dans le Développement Agricole et Rural (CFDAR) au MAEP par arrêté n°28/MDR/DC/DAPS du 12 janvier 1995. Certains programmes peuvent, de par leur nature et leur dénomination, avoir des implications importantes sur la femme : programme d'animation rurale et de sécurité alimentaire, projet d'éducation nutritionnelle, projet infrastructures de marché, fonds d'investissement de micro réalisations agricoles et communautaires, PADSA, PAPPI, etc.

3.8. Politiques économiques

Au plan macro économique, le gouvernement béninois a mis en place de nombreux dispositifs pour améliorer la situation économique des femmes. On peut noter :

- la création en 1997 de nouvelles formes de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur non structuré et de leurs familles ;
- la ratification des accords internationaux sur le commerce pour favoriser la participation des femmes béninoises aux foires internationales ;

- l'adoption de la loi n° 98-004 du 27 janvier 1998 portant code du travail en République du Bénin qui interdit en ses articles 4 et 208 des pratiques discriminatoires en matière d'embauche;
- la création en janvier 1998 d'une cellule de micro finance pour réglementer et promouvoir l'émergence et le développement des structures de financement décentralisées telles que le PADME, PAPME, et des associations qui accordent des crédits aux femmes ;
- la mise en place de structures de financement des petites et moyennes entreprises en faveur de la femme ;
- la mise en œuvre en 2004 du projet « appui à la réforme administrative » avec un volet « renforcement de la politique de l'emploi féminin dans la fonction publique ».

Néanmoins, la mise en œuvre de ces textes reste problématique et les femmes employées et chefs d'entreprises n'en ressentent pas encore assez les effets positifs. De plus, ces trois aspects macroéconomiques du genre ne sont pas considérés :

- l'économie domestique et les soins au sein des ménages sont assurés à 99% par les femmes mais ne sont pas comptabilisés bien qu'ils constituent un facteur essentiel dans la reproduction de la force de travail du pays ;
- le travail des femmes est sous estimé quantitativement et qualitativement dans l'informel et dans le secteur agricole (cultures de rentes notamment) ;
- l'allocation des dépenses publiques selon le genre n'est pas connue.

Des mesures sont surtout identifiables dans le domaine de la micro finance qui *a priori* devraient concerner les femmes largement majoritaires dans le commerce et l'informel. Pour assurer l'accès des femmes aux crédits, le Gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs, notamment la loi PARMEC (Projet Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit) adoptée en 1997 et en cours d'amélioration. Cette loi renforcée par celle n° 98-004 du 27 janvier 1998 portant Code du Travail en République du Bénin qui interdit en ses articles 4 et 208 des pratiques discriminatoires en matière d'embauche, ont permis au Bénin de faire des avancées dans le domaine de l'économie. On peut aussi citer la création de la première société de micro finance en Afrique Francophone (FINADEV) en 1998 et la création en 2000, de l'Association Nationale des Praticiens de la micro finance (Consortium Alafia), dont la mission est de faciliter la professionnalisation et le développement des institutions de micro finance et qui réunit 99 % des praticiens agréés du secteur. Or, de nombreuses données convergent pour indiquer que les femmes ne profitent pas de ces mécanismes comme elles le devraient.

3.9. Politique énergétique du Bénin

Cette politique vise à atteindre les principaux objectifs ci-après :

- la garantie de la sécurité d'approvisionnement de l'énergie à moindre coût ;
- l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire ;

- la mise en place des mécanismes de financement pour favoriser la substitution énergétique et le développement des énergies nouvelles et renouvelables ;
- la réduction des nuisances sur l'environnement, plus particulièrement en préservant le couvert végétal et en réduisant la pollution urbaine liée aux transports.

Du point de vue genre, la recherche de l'énergie pour les besoins domestiques est à la charge de la femme. Les données traitées ici concernent le département du Littoral à titre d'exemple. 27% des ménages qui utilisent le charbon de bois sont dirigés par des femmes, 22% des ménages qui utilisent le gaz sont dirigés par des femmes. Pour ce qui concerne le mode d'éclairage, 24,4% des ménages qui utilisent l'électricité de la SBEE sont dirigés par des femmes alors que 33,5% des ménages habitant une propriété familiale sont dirigés par des femmes.

Moins de 1% des femmes occupent des postes de responsabilité dans le secteur. A la SBEE par exemple, sur 1606 agents, il y a 153 femmes, soit environ 9% de l'effectif total. Aucune d'elles, n'est à un poste de direction.

3.10. Politique du secteur de l'hydraulique villageoise et urbaine

La nécessité de l'accès de toutes les couches sociales à l'eau potable et surtout celle de sa bonne gestion, a amené le gouvernement béninois à adopter en 1992, une nouvelle stratégie de développement du secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural.

Cette approche s'est exécutée à travers le Programme d'Appui au Développement du secteur de l'Alimentation en Eau potable et de l'Assainissement en milieu Rural (PADEAR) avec le financement de différents bailleurs de fonds à travers tous les départements du pays.

Cette stratégie est basée sur l'approche participative ; ses principes fondamentaux sont :

- la décentralisation du processus de prise de décision ;
- la participation financière des communautés à l'investissement, à l'exploitation, à l'entretien/maintenance et au renouvellement des ouvrages hydrauliques ;
- la recherche de réduction des coûts de construction et d'entretien des ouvrages ;
- la promotion du secteur privé.

Dans ce cadre, toute communauté désireuse d'avoir un ouvrage hydraulique ou d'assainissement devra :

- présenter sous forme de procès verbal de réunion une demande d'ouvrage pour bénéficier de la construction d'un point d'eau ou pour la réhabilitation d'anciens ouvrages. Le choix du type d'ouvrage voulu doit être fait par les communautés en toute connaissance de cause, selon leur degré d'organisation et leurs moyens financiers ;
- mobiliser effectivement la contrepartie financière à sa charge en fonction du coût de l'ouvrage souhaité, et s'organiser pour les dispositions nécessaires à son acquisition et sa gestion.

La prise en compte de la décentralisation du processus de prise de décision devrait offrir un cadre d'application de l'approche genre mais il n'en est rien dans la politique du secteur de l'hydraulique villageoise élaboré en 1992. Il a fallu attendre 2002 pour introduire la notion de genre dans le secteur eau. Qu'en est-il donc successivement dans les politiques de l'éducation, du secteur de la santé et de l'environnement?

3.11. Politique d'éducation

La nécessité de l'accès de tous à l'instruction a conduit à une demande croissante dans le domaine de l'éducation. Ainsi, entre 1961 et 1999, l'effectif des élèves de l'enseignement primaire a été multiplié par 10. La première mesure politique fut le premier projet de réforme de l'enseignement primaire au cours des années 1970. L'objectif principal de cette réforme était la réduction des taux d'abandon et de redoublement. Pour atteindre cet objectif, de nombreuses structures furent créées. Mais, les politiques de financement du secteur de l'éducation restent une mesure importante en la matière au Bénin, même si on note des baisses relatives dans le budget de l'Etat à certaines périodes.

La nouvelle politique de l'éducation appelle une redéfinition conséquente des missions assignées à l'école ainsi que l'adoption de grands principes devant régir le nouveau système. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'option d'une « nouvelle école » dont la mission est la formation complète du citoyen avec des réformes d'ordre général, institutionnel, pédagogique et méthodologique.

En termes de politiques et de stratégies, on retient que des « mesures de type institutionnel servent de cadre de référence aux stratégies de promotion de la scolarisation des filles. On peut à titre schématique, rappeler l'élaboration de divers documents, plans et déclaration ainsi que l'adoption de lois : l'adoption de la déclaration de politique d'alphabétisation des adultes en 2001 qui précise la réduction de 50% de 2000 à 2010 du taux d'analphabétisme chez les femmes, l'adoption d'un plan stratégique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en 2002 (vision prospective jusqu'en 2007) qui met l'accent sur la représentativité de la femme, le Plan national d'action de l'éducation pour tous validé en 2003, l'adoption de la loi d'orientation sur l'éducation en 2003 qui met l'accent sur l'équité, l'adoption de la loi d'orientation sur l'éducation en 2003, l'adoption du document de Politique Nationale de recrutement des femmes enseignantes en juin 2004.

La politique de suppression chez les filles en milieu rural(1998) a été étendue au niveau urbain depuis 2009. La loi prévoit aussi la possibilité pour la fille de reprendre les études interrompues pour cause de maternité ».

Ces mesures sont « autant d'indicateurs tangibles de la volonté politique des acteurs à réduire les disparités de genre en matière de scolarisation ». Les acteurs du secteur relèvent néanmoins de nombreux obstacles et défis d'ordre institutionnel parmi lesquelles « l'insuffisance d'infrastructures, l'insuffisance en quantité et en qualité du personnel enseignant, l'insuffisance de matériel didactique, la persistance des coûts directs et indirects de l'éducation (contribution des parents au paiement des salaires des enseignants et à la construction des infrastructures scolaires etc.) (...) l'inadéquation des contenus des programmes aux besoins des femmes et les difficultés de coordination des actions d'alphabétisation des femmes ».

3.12. Politique du secteur de la santé

La réforme, au Bénin, du secteur de la santé se situe dans le cadre d'une expérience africaine globale :

- en 1985, la Conférence de Lusaka recommande le renforcement des systèmes de santé primaires ;
- en 1987, la Conférence Inter-régionale de l'OMS recommande l'adoption du système de santé de districts décentralisés comme moyen d'atteindre les objectifs du mot d'ordre « santé pour tous d'ici à l'an 2000 ».

La nouvelle politique sectorielle de la santé intègre la contribution de la population à travers la mise sur pied et le fonctionnement des structures de dialogue, incluant les deux composantes de la société : l'homme et la femme. Afin de permettre à la population de bénéficier des soins de santé de qualité, le Ministère de la Santé a mis sur pied 'Les Politiques et Stratégies Nationales de Développement du secteur Santé' qui ont pour objectif principal de rendre les zones de santé viables, c'est-à-dire d'organiser les services de santé d'arrondissement en un système de santé bien intégré au Comité de développement local.

Pour appuyer la mise en œuvre dudit plan, le Ministère de la Santé, avec l'appui de la Communauté Financière Internationale, a élaboré les Politiques et Stratégies de développement du secteur Santé 1997-2001 dont l'objectif est de rendre efficace les ressources disponibles en termes d'amélioration de la situation sanitaire et de l'état de santé de la population.

Deux objectifs globaux sont recherchés :

- améliorer la qualité et l'accessibilité des prestations de soins et des services de santé ;
- améliorer la participation communautaire et l'utilisation des services de santé.

La promotion des droits et besoins des femmes et des filles dans le domaine de la santé est cadrée par un certain nombre de textes internationaux et nationaux dont :

- la déclaration de Bamako en 2001 qui fixe à 50% la réduction de la mortalité maternelle ;
- le document de Politique et stratégies nationales de développement du secteur santé (2002-2006) ;
- la loi du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction qui réprime la pratique des mutilations génitales féminines et fixe les devoirs et responsabilité de l'Etat, des collectivités locales et autres personnes morales ;
- le document de politique, de normes et standards en santé familiale en 1998 avec un Plan National de Santé de la Reproduction pour la période 2003-2006 ;
- la mise en œuvre par le Ministère en charge de la Jeunesse du "Projet Santé et Services sociaux des Adolescent(e) s" depuis 2001, avec un accent sur les filles ;
- les OMD (objectifs 5 et 6 sur la santé de la reproduction).

Les réformes des systèmes de santé, l'éducation pour la santé et les politiques et programmes en matière de santé ne prennent pas suffisamment en considération le genre pour répondre de manière appropriée aux problèmes résultant des inégalités entre homme et femme.

L'observation des huit objectifs spécifiques de développement et mesurables appelés Objectifs de Développement pour le Millénaire (ODD) à atteindre d'ici 2015 constitue un programme important dans le processus de l'observance de l'hygiène et de l'assainissement de l'eau en rapport avec la santé. En effet, l'eau est reliée à l'objectif N°7 mais interconnectée de manière intrinsèque avec les autres objectifs de l'ODD. Au sommet mondial sur le développement durable (SMDD), la GIRE est établie comme l'élément clef pour la réalisation des ODD. L'eau potable et les services adéquats d'assainissement de base deviennent pour tous les pays, une impérieuse nécessité, d'où l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action national de GIRE.

Les maladies dues à la contamination des eaux de boisson ou à l'inadéquation des installations d'assainissement de base engendrent des dépenses élevées par rapport au revenu des personnes démunies, or la sécurité des moyens de subsistance des ménages dépend de la santé de ses membres. De même les personnes en bonne santé sont mieux à même de métaboliser les nutriments présents dans les aliments que les personnes atteintes de maladies dues à l'eau, en particulier les helminthiases, qui privent les malades de leur énergie. Ce qui implique une insuffisance du travail productif et à long terme la pauvreté et l'insécurité alimentaire. L'amélioration des installations sanitaires, l'accessibilité des sources d'eau réduit non seulement la morbidité des enfants mais aussi la charge de travail des femmes et leur problème de santé dû à la corvée d'eau, l'assurance d'une hygiène alimentaire, bref les risques de mortalité infantiles les risques de mortalité infantiles.

La nécessité d'assurer l'éducation primaire universelle, d'une part et la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'autre part, permettent non seulement la réduction de la corvée d'eau, favorise la scolarisation des filles mais aussi et surtout, laisse plus de temps aux femmes pour pratiquer les AGR et suivre des cours d'adulte.

Par ailleurs, l'accès à l'eau potable et aux installations de base aide à prévenir et à éviter les maladies transmises par l'eau et notamment les maladies diarrhéiques, à réduire la vulnérabilité des personnes vivant avec le VIH à diverses maladies opportunistes, les risques de transmission du paludisme. L'amélioration de la gestion de l'eau dans les établissements humains assure un environnement durable. En effet, le traitement et l'évacuation appropriés des eaux usées favorisent la conservation des écosystèmes et réduisent la pression des ressources peu abondantes en eau douce. Une utilisation responsable des ressources en eaux prévient la contamination des eaux souterraines et aide à réduire au maximum le coût de l'épuration des eaux.

Mais l'analyse des caractéristiques de la gestion sectorielle des ressources en eau d'une part et d'autre part des conditions d'exploitation des ressources en eau révèle entre autres : une faible implication des acteurs et des usagers dans la prise de décision ; l'inexistence d'une stratégie globale pour une bonne gestion des ressources en eau et l'insuffisance de connaissances et de suivi de la ressource et de l'impact de la variabilité et du changement climatiques. Aussi, note-t-on que des inégalités liées au genre dans l'exécution des politiques, plans et programmes des services sociaux y compris le secteur de la santé ont des effets sur les décisions internes prises dans ce secteur. La priorité à donner aux services

destinés à la femme, les décisions sur les types de services à offrir, les ressources (bonne information) financières et humaines (équipements, médicaments et fournitures médicales, transport et communication) allouées aux services de santé individuelle et communautaire, la définition des normes de qualité de services et la participation des femmes à la gestion du secteur de santé subissent souvent l'influence de préjugés basés sur le genre couramment répandus sur la place et le rôle de la femme et de l'homme dans la société (DEPOLIPO Info, 2005).

3.13. Politiques environnementales

Observation : faire ressortir les zones humides, la pollution de l'eau par les industries ; faire ressortir comment le reboisement, l'aménagement des berges, etc. peut constituer un problème de discrimination aussi bien dans les prises de décision, dans l'exécution des activités que dans le partage des bénéfices.

Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) a en charge la gestion des différentes questions d'ordre environnemental. Les actions de ce Ministère dans le domaine de l'environnement physique se rapportent entre autres à la pollution atmosphérique, à la pollution de l'eau, aux déchets urbains, etc.

La politique en matière de défense de l'environnement est en application depuis 1993 (y compris un agenda 21). Malgré l'existence d'un point focal genre dans ce secteur, il n'y a pas encore de stratégie de promotion du genre au MEPN. Les activités du point focal genre se résument au suivi des formations organisées par la structure de coordination nationale qui est actuellement le ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. Selon les informations recueillies par la mission, un plan d'action genre et environnement serait en cours d'élaboration.

Les actions dans la perspective de l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement physique, humain et institutionnel sont exécutées par les ministères sectoriels. Par exemple, au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, la Cellule Femme dans le Développement Agricole et Rural s'est fixée comme objectif de « faire participer plus activement les femmes rurales dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles », en collaboration avec le MEPN et d'autres partenaires. Les actions se limitent encore à la sensibilisation des femmes dans la gestion durable des ressources naturelles. Le ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant a mis en œuvre des initiatives concernant la gestion environnementale" qui « ont permis l'augmentation du pourcentage de femmes ayant accès à l'eau potable, au mode de cuisson sur foyers économiques "(22% des ménages qui utilisent le gaz sont dirigés par des femmes), d'éclairage (électricité : 24,4% des ménages qui l'utilisent sont dirigés par des femmes) et d'aisance (toilettes à châsse: 25% des ménages qui en disposent sont dirigés par des femmes.)". Des actions multi partenariales ont été menées pour la sensibilisation sur l'utilisation du gaz domestique par l'Etat et des ONGs, la sensibilisation des femmes dans les ménages sur la collecte des ordures ménagères, les formations et l'élaboration de fiches pédagogiques. Des foyers améliorés ont été vulgarisés au sein des femmes des villes et des villages, des campagnes de reboisement sont organisées par l'Etat (journée et quinzaine de l'arbre) mais ce sont surtout les ONGs qui sont actives dans ce domaine.

3.14. Analyse critique

Cette partie nous livre les résultats d'une analyse critique de quelques politiques notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du transport, de la santé et de l'eau.

Secteur Agricole

Document retenu pour l'analyse : Plan stratégique de relance du secteur agricole (Octobre 2008)

Prise en compte du genre au niveau des diagnostics

La présentation du diagnostic a été très brève afin de répondre à un besoin de synthèse des problèmes présents au niveau du secteur agricole. Il est à noter que le diagnostic présente d'une façon globale les problèmes qui se posent aux hommes. Il ne présente pas les besoins des groupes sociaux ni leurs contraintes. Les problèmes qui se posent au niveau des cultures de rentes, au niveau des cultures vivrières et au niveau de la production animale, ont été très bien décrits mais les groupes sociaux concernés n'ont pas été évoqués. S'agissant de la production halieutique il a été précisé que cette activité occupe 50 000 pêcheurs et 20 000 mareyeurs en majorité des femmes.

Prise en compte du genre dans l'élaboration des stratégies

En ce qui concerne les stratégies du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole, elles ne prennent pas en compte les priorités et ni les expériences des différents groupes. Il y a une intitulée : Amélioration des approches de gestion des projets, et programmes et leur rationalisation. Cette stratégie entend améliorer les actions au profit des groupes vulnérables dont les femmes rurales par l'amélioration de la gestion de ces projets et programmes. Cette stratégie n'évoque pas les questions liées au genre alors que l'approche selon le genre propose aussi des instruments de gestion et de prise de décision. En définitive, le genre n'est pas pris en compte dans les stratégies définies.

Prise en compte du genre dans la planification sectorielle

Dans la partie annexe du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole, la promotion du genre a été classée parmi les actions transversales et mesures spécifiques d'accompagnement. Trois résultats pertinents à atteindre sont proposés à savoir :

- Les étapes de planification, de budgétisation des projets et programmes intègrent le genre
- Les données sur le secteur agricoles sont désagrégées et analysées selon le genre
- Le système d'information et de communication sur le genre pour un changement de comportement dans le secteur agricole et rural est fonctionnel.

Malheureusement ces résultats n'apparaissent pas dans le cadre logique, ni dans la programmation des actions ni dans le plan détaillé.

Recommandations

- Affiner le diagnostic en précisant les groupes sociaux qui sont les plus concernés par les problèmes évoqués.
- Intégrer la prise en compte du genre dans la stratégie *Amélioration des approches de gestion des projets, et programmes et leur rationalisation* en ajoutant aux actions proposés ceux qui concernent la prise en compte du genre (partie annexe)
- Faire apparaître dans le cadre logique et dans le plan détaillé les actions proposées pour la prise en compte du genre.
- Utiliser les outils adaptés au genre pour le diagnostic, et pour les autres étapes à savoir, stratégie, planification et suivi évaluation.
- Formuler des indicateurs prenant en compte le genre
- Prévoir un dispositif de suivi-évaluation prenant en compte le genre

Sous secteur pêche

Document retenu pour l'analyse : Politique de développement du sous-secteur des pêches en République du Bénin (mars 2007)

Prise en compte du genre au niveau des diagnostics

La prise en compte du genre est faible dans le diagnostic. La description des problèmes et des préoccupations des hommes et des femmes a été faite de façon globale. Les problèmes et contraintes qui se posent au niveau des groupes sociaux ou groupes cibles n'ont pas été bien dégagés. Il est à noter que le rôle des femmes a été bien décrit ; elles assurent préférentiellement la fonction de mareyeuses et arrivent à acquérir la totalité des débarquements.

Prise en compte du genre dans l'élaboration des stratégies

Les stratégies retenues ne prennent pas en compte les priorités et ni les expériences des différents groupes. Cependant dans la stratégie de mise en œuvre, la politique recommande entre autre l'intégration de l'approche genre dans l'analyse, la formulation et la planification des projets et programmes de développement de la pêche et de l'aquaculture. Elle propose à cet effet, un renforcement de capacité des ressources disponibles.

Recommandations

- Réaliser un diagnostic approfondi en précisant les groupes sociaux qui sont les plus concernés par les problèmes évoqués.
- Intégrer la prise en compte du genre dans la stratégie
- Utiliser les outils adaptés au genre pour le diagnostic, et pour les autres étapes à savoir, stratégie, planification et suivi évaluation.

- Formuler des indicateurs prenant en compte le genre
- Prévoir un dispositif de suivi-évaluation prenant en compte le genre

Secteur des Transports

Le document retenu dans le cadre de cette étude est le **document de stratégie sectorielle des transports**, adopté par le gouvernement en 2008. Puisqu'il s'agit de la gestion des ressources en eau, l'attention a été plutôt focalisée sur le sous-secteur fluvio-lagunaire.

Diagnostic

L'analyse diagnostic du sous-secteur fluvio- lagunaire n'est pas axée sur les besoins de différents groupes. En analysant les atouts et faiblesses du sous secteur, les besoins des bénéficiaires n'ont pas été pris en compte. Il en est de même que les problèmes et contraintes des différents groupes.

Stratégie

La stratégie ne prend pas en compte les priorités des différents groupes ni les expériences des hommes, des femmes. L'objectif global du sous secteur est : « Développer un système de transport fluvio lagunaire sur les plans et cours d'eau navigables du Bénin ». Quant aux objectifs spécifiques, il s'agit de

- Désenclaver les zones lacustres desservies par les plans et cours d'eau ;
- Promouvoir les services de transport fluvio lagunaire.

A la lecture de ces orientations, Nous pouvons affirmer que la stratégie n'a pas utilisé d'outils spécifiques à la prise en compte du Genre. A ce stade, aucun groupe n'a été privilégié au détriment d'un autre.

Mais il faut mentionner que dans les axes stratégiques, il est annoncé la réalisation de plusieurs études telles que :

- l'étude navigabilité des principales voies d'eau du Bénin ;
- l'élaboration d'un plan de gestion environnemental spécial relatif au transport fluvio-lagunaire ;
- la définition du cadre réglementaire du transport fluvial...

A ces niveaux intermédiaires, il serait intéressant de prendre en compte le Genre.

Planification/mise en œuvre

Les besoins et priorités des différents groupes sociaux ne sont pas pris en compte dans la planification. Les actions prévues dans le plan stratégique et concernant ce sous-secteur consistent essentiellement à réaliser des études de faisabilité et de définition des normes. C'est alors au niveau des TDRs desdites études qu'il faudrait veiller à l'intégration du Genre.

Recommandations

- Utiliser les outils adaptés au genre pour le diagnostic, et pour les autres étapes à savoir, stratégie, planification et suivi évaluation,
- Formuler des indicateurs prenant en compte le genre,
- Intégrer la prise en compte du genre dans les études à réaliser,
- Prendre en compte les préoccupations et les expériences des différents groupes sociaux dans la stratégie et la planification et le suivi évaluation,
- Prévoir un dispositif de suivi-évaluation prenant en compte le genre.

Secteur de la Santé

Le domaine de la santé entretient une forte relation avec le secteur de l'eau. A titre illustratif, on peut signaler que : « La mauvaise qualité de l'eau est la cause de nombreuses maladies chez les enfants, ce problème se pose avec acuité en zone rurale ».

Dans le cadre de la présente étude, c'est le plan national pour le développement du secteur de la santé (PNDS) qui a été analysé.

Diagnostic

La prise en compte du genre dans le diagnostic est partielle. Le rapport diagnostic du PNDS a parlé de différents groupes sans pour autant évoquer leurs besoins. L'analyse diagnostic du secteur de la santé a fait ressortir les problèmes et contraintes de différents groupes : Urbains, Ruraux, Riches, Pauvres, Enfants, Adolescents, Femmes.

Ces problèmes ont trait à l'évolution des principales affections, l'utilisation des services de santé, l'état nutritionnel des mères et des enfants, la santé des adolescents et des jeunes, la planification familiale.

Stratégie

L'ambition de l'Etat dans le domaine de la santé est : « d'ici 2016, améliorer les conditions socio sanitaires des individus et des familles sur la base d'un système intégrant les populations pauvres et indigènes ». La prise en compte équitable des priorités des différents groupes est partielle. Il faudrait veiller au niveau des programmes/projets à la prise en compte effective du Genre. La prise en compte des expériences des hommes, des femmes et des différents groupes n'est pas assez perceptible.

Planification/mise en œuvre

La prise en compte des besoins et priorités des différents groupes sociaux est partielle. L'un des principaux programmes du PNDS vise la promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de base. Si ce programme vise globalement toutes les populations, il faut mentionner qu'il distingue les interventions en milieu urbain et périurbain de celles en milieu rural. Il préconise également le renforcement des capacités d'interventions de divers acteurs (services déconcentrés, collectivités locales, ONGs, prestataires). Une campagne de communication pour le changement de comportement est également

prévue pour améliorer la qualité et l'accessibilité des prestations de soins et de services de santé, l'amélioration de la participation communautaire et du comportement individuel et collectif en matière de santé.

Recommandations

- Utiliser les outils adaptés au genre pour le diagnostic, et pour les autres étapes à savoir, stratégie, planification et suivi évaluation,
- Formuler des indicateurs prenant en compte le genre,
- Intégrer la prise en compte du genre dans les études à réaliser,
- Prendre en compte les préoccupations et les expériences des différents groupes sociaux dans la stratégie et la planification et le suivi évaluation,
- Prévoir un dispositif de suivi-évaluation prenant en compte le genre.

Secteur eau

Le document retenu pour l'analyse est la Politique Nationale de l'eau (mars 2008). Il est à noter que ce document comprend les parties principales suivantes : la présentation du contexte et de la problématique, la définition de la vision et des objectifs, et enfin la formulation des stratégies.

Diagnostic

La politique nationale de l'eau ne présente pas un diagnostic mais présente la problématique de la gestion de l'eau qui milite pour une gestion intégrée des ressources en eau. Elle présente ensuite les objectifs d'une gestion intégrée des ressources en eau :

- Assurer un accès équitable à l'eau et une exploitation durable des ressources en eau ; Il s'agit de garantir l'équité sociale dans l'accès aux services d'eau, à l'exploitation des ressources en eau et aux bénéfices résultant de cette exploitation. L'affectation de la ressource devra respecter l'équilibre entre la quantité d'eau disponible et les besoins légitimes en eau à travers la promotion d'une gestion par bassin.
- Assurer une utilisation efficiente de l'eau pour en optimiser le bénéfice social et économique. Il s'agit de faire de la GIRE un gage d'efficacité, d'équité, de solidarité et de transparence.

Stratégie

La stratégie est fondée sur quatre orientations prioritaires décomposées en axes. La seconde orientation prioritaire définie est : Assurer un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations urbaines et rurales. Elle prend donc en compte de façon équitable les priorités des différents groupes. Des instances de participation (de toutes les parties concernées au processus de prise de décision) à créer sont prévues. Les expériences des hommes et des femmes et des différents groupes sont pris en compte tout au long des orientations prioritaires et des axes. La prise en compte de l'aspect genre et développement a été retenu comme thème transversale dans la stratégie.

Il est important de préciser que la stratégie définit des principes qui permettent de prendre en compte le genre au sein des planifications ainsi que des instruments de suivi évaluation adaptés au genre. Ces éléments devraient être exploités dans la conception et la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies au niveau des différents secteurs ainsi qu'au niveau projets / programmes et programmations pluriannuelles.

3.15. Synthèse

Le cadre législatif est positif mais est appliqué avec difficulté. Dans les ministères, malgré une politique nationale qui préconise la transversalité du genre, sa prise en compte est très variable. Par exemple, le ministère de l'éducation, en collaboration avec le ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant s'est beaucoup investi et dispose de données désagrégées en genre. En revanche, d'autres secteurs (infrastructures, environnement, etc.) ont fait peu d'actions dans ce sens et disposent de peu de données.

Le ministère de la *santé* intègre le genre dans le dialogue social, la transversalité du genre n'est pas totalement opérationnelle. Au niveau du *Transport*, le lien avec le genre est négligé, sauf dans le cas des pistes rurales en démarche HIMO (ex. PSAR). Le processus de *décentralisation* est en place au Bénin depuis 2002. Les structures étatiques qui pilotent ce processus ont accordé une certaine place à la concertation avec les femmes et au soutien de leur candidature. Le soutien à la société civile ouvre des perspectives pour l'intégration du genre et des femmes au développement.

Les pratiques sociales, politiques, économiques, juridiques et culturelles des populations béninoises n'accordent pas un rôle de gestionnaire des ressources naturelles à la femme. Par conséquent, les femmes ne sont nulle part impliquées dans la gestion de la ressource eau. Leur rôle se limite plutôt au domaine de la gestion de l'approvisionnement en eau pour les besoins des ménages. En effet, la féminisation de la pauvreté monétaire et humaine (bas niveau d'instruction, d'alphabétisation et d'éducation) est déterminante dans les comportements des femmes vis-à-vis des ressources en eau et de l'assainissement. La prise en compte du genre dans les différents ministères relève à la fois de la volonté politique et de la compétence des cadres et technicien(nes). La stratégie des points focaux a un succès relatif et inégal. Les cadres ne sont pas assez outillés en matière de genre. C'est ce qui explique la persistance des rapports de genre dans tous les domaines de développement. L'approche genre s'exprime en termes de rapports d'égalité/équité entre homme et femme, mais pas souvent en termes de prise en compte de besoins pratiques et intérêts stratégiques de toutes les couches sociales et de toutes les catégories socioprofessionnelles face aux opportunités de développement.

Les entrevues faites dans le cadre de cette étude confirment ce constat dans la mesure où, il n'y a eu que quatre (4) personnes sur ces nombreux enquêtés au sujet, de la connaissance et de l'appropriation du concept mais aussi de sa prise en compte dans les projets et programmes qui ont pu aborder spontanément cet aspect global de la question.

Par ailleurs, ces mêmes enquêtés se sont prononcés vivement par rapport aux difficultés liées à l'intégration du genre dans l'élaboration des projets et programmes et dans leur exécution sur le terrain. Si déjà on enregistre tant de difficultés en ce qui concerne l'intégration du genre en termes de rapports homme/femme, qu'en serait-il de l'élargissement du concept aux autres couches sociales ? En outre, si l'analyse critique de la prise en compte du genre dans quelques politiques et stratégies notamment dans la pêche, l'agriculture, le transport, la santé et l'eau fait ressortir beaucoup d'insuffisances et de lacunes, qu'en serait-il de l'application de cet outil à la planification, la conception, l'évaluation et la mise en œuvre des projets/programmes et programmations pluriannuelles? Enfin compte tenu du fait que les projets sont élaborés dans une grande précipitation, la prise en compte effective du genre dans toutes ses dimensions n'est-elle pas d'avance hypothéquée ?

IV. PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROGRAMMES/PROJETS SECTORIELS RELATIFS AUX RESSOURCES EN EAU

4.1. Revue de quelques programmes/projets de développement dans le secteur eau et niveau de prise en compte du Genre

L'analyse de la prise en compte du Genre et de la GIRE dans les projets/programmes de développement ayant trait entièrement ou partiellement à la mise en valeur des ressources en eau et des écosystèmes connexes a été faite dans l'esprit d'apprécier, ne serait-ce que qualitativement, les progrès accomplis. En effet, depuis que l'humanité a commencé à s'activer autour des concepts Genre et GIRE comme approches de développement, beaucoup de choses ont été dites et des engagements ont même été pris pour traduire dans les faits les principes que lesdits concepts véhiculent.

Pour apprécier le chemin parcouru, il a été procédé à la revue de quelques projets/programmes sectoriels à différents stades d'exécution (objectifs, contenu, résultats attendus et résultats obtenus à travers des rapports d'évaluation à mi-parcours). Pour ce faire, cinq (05) secteurs d'activités ont été ciblés à savoir :

- l'hydraulique villageoise (alimentation en eau potable des populations rurales et assainissement) ;
- l'agriculture irriguée ;
- l'élevage ;
- la pêche ;
- la forêt et l'environnement.

Pour chacun de ces secteurs d'activités, quelques projets à différents stades d'exécution ont été sélectionnés et examinés. Il s'agit :

- des projets en cours d'exécution
- des projets initiés pour la réalisation desquels le financement est déjà mobilisé ou en voie de l'être ;
- des projets déjà achevés depuis quelques années ont été considérés comme n'ayant pas fondamentalement pris en compte les aspects genre dans sa logique actuelle compte tenu du caractère assez récent du concept.

Les projets/programmes retenus et examinés sont :

- projets/programmes en cours d'exécution :
 - le Projet d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement phase 2 ;
 - le projet d'aménagement hydro agricole dans la vallée du Niger : Périmètres pilotes de la Sota ;
 - le projet d'appui au développement des filières halieutiques ;

- le Projet d'Hydraulique Pastorale et Agricole (PHPA) au Bénin.
- Projets/programmes au stade de l'Avant-projets Détaillé pour la réalisation desquels les financements sont déjà mobilisés ou en voie de l'être :
 - Projet d'Aménagement de Petits Périmètres Irrigués ;
 - Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes (PDRE-GDE).

FICHE

1. Titre du projet : Projet d'Appui au Développement du Secteur Eau et de l'Assainissement phase 2 (PADSEA 2)
2. Organisme responsable : Direction Générale de l'Eau
3. Durée : 05 ans
4. Localisation : Zou, Collines, Mono, Couffo, Borgou, Alibori, Atlantique, Ouémé, Plateau
- Date de redémarrage : Avril 2005
6. Date initiale d'achèvement : 2010
7. Date prévisionnelle d'achèvement :
8. Coût du projet et financement
 - ✓ Montant de base : 26 643 millions de Francs CFA
 - ✓ Financement : DANIDA
9. Bénéficiaires potentiels : Les populations des zones d'intervention du projet.

FICHE

1. Titre du projet : Projet d'Aménagement Hydro agricole de la Vallée du Niger : Périmètres Pilotes de la Sota
2. Organisme responsable : Direction du Génie Rural (DGR) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
3. Durée : 04 ans
4. Localisation : Commune de Malanville sur les rives droite et gauche de la Sota (affluent du fleuve Niger) de Malanville ville à la hauteur de Bodjècali
5. Date de redémarrage : 2001
6. Date initiale d'achèvement : 31 décembre 2002
7. Date prévisionnelle d'achèvement : 31 décembre 2009
8. Objectifs quantitatifs de base :
 - ✓ Aménagement avec maîtrise totale de l'eau de dix (10) périmètres irrigués de 50 hectares chacun soit 500 hectares ;
 - ✓ Mise en place des mesures d'accompagnement comprenant :
 - ✓ Un réseau approprié de pistes internes aux périmètres ;
 - ✓ Des magasins de stockage des intrants et des produits ;
 - ✓ Un fond de roulement.
9. Coût du projet et financement
 - ✓ Montant de base (1997) : 5 800 millions de Francs CFA
 - ✓ Financement conjoint par le Fonds OPEP, la BADEA, la République du Bénin et les populations bénéficiaires
10. Niveau actuel d'exécution
 - ✓ Etude de faisabilité du projet terminée,
 - ✓ Etudes techniques d'exécution terminées pour certains périmètres,
 - ✓ Travaux d'aménagement en cours avec un taux d'exécution physique à fin juin 2008 d'environ 60%.
11. Bénéficiaires potentiels : Hommes et femmes agriculteurs des zones d'accueil intéressés par les actions prévues au projet.

FICHE

1. Titre du projet : Programme d'Appui au Développement des Filières Halieutiques
2. Organisme responsable : Direction des Pêches du Ministère de L'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche)
3. Durée : 03 ans
4. Localisation : Toutes les localités riveraines du lac AHEME
5. Date de redémarrage : Janvier 2008
6. Date initiale d'achèvement : Décembre 2010
7. Date prévisionnelle d'achèvement :
8. Objectifs
 - ✓ Construction des infrastructures normalisées de manutention et de conditionnement des crevettes ;
 - ✓ Acquisition de divers équipements de manutention et de conditionnement ;
 - ✓ Formation et renforcement des capacités des acteurs ;
 - ✓ Contribution à la lutte contre l'érosion et l'envasement du chenal d'approvisionnement en eau salée du lac Ahémé.
9. Coût et financement : D'un coût d'environ 1910 millions de Francs CFA, le financement du projet est conjointement assuré par le Royaume de Belgique et la République du Bénin.
10. Bénéficiaires : Les hommes mais principalement les femmes vivant dans les localités riveraines du lac Ahémé et intéressés par les actions prévues au projet.

FICHE

1. Titre du projet : Projet d'Hydraulique Pastorale et Agricole du Bénin (PHPA/BENIN)
2. Organisme responsable : Direction Générale de l'Hydraulique du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau
3. Durée : 04 ans
4. Localisation : Départements de l'Alibori, Atacora, Borgou, Donga, Collines, Couffo, Mono, Plateau
5. Date de redémarrage : Décembre 2000
6. Date initiale d'achèvement : Décembre 2004
7. Date prévisionnelle d'achèvement : Décembre 2008
8. Objectifs quantitatifs de base :
 - ✓ Construction de douze (12) barrages
 - ✓ Aménagement avec maîtrise totale de l'eau de 142 hectares de terres
 - ✓ Construction de 45 km de pistes
 - ✓ Réalisation de cinq (05) puits à grand diamètre et de cinq (05) forages.
9. Coût du projet et financement
 - ✓ Coût du projet : 5 415,1 millions de Francs CFA
 - ✓ Financement :
 - ✓ BOAD : 4 000 millions de F CFA
 - ✓ GOUVERNEMENT/BENIN : 1 298 millions de F CFA
 - ✓ BENEFICIAIRES : 117,1 millions de F CFA
10. Niveau actuel d'exécution
 - ✓ 7 barrages achevés et réceptionnés,
 - ✓ 1 barrage réhabilité,
 - ✓ 56 hectares de terres aménagées pour l'irrigation,
 - ✓ 41 km de pistes construites,
 - ✓ 5 puits modernes et 5 forages réalisés.
11. Bénéficiaires : Hommes et femmes agriculteurs des zones d'accueil du projet et intéressés par les actions prévues au projet.

FICHE

1. Titre du projet : Projet d'Aménagement de Petits Périmètres Irrigués (PAPPI)
2. Organisme responsable : Direction du Génie Rural (DGR) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
3. Durée : 05 ans
4. Localisation : Départements Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Zou et Collines
5. Date de démarrage : 07 novembre 2005
6. Date initiale d'achèvement : 2009
7. Objectifs
 - ✓ Aménagement de 1500 ha de bas-fonds avec maîtrise partielle de l'eau ;
 - ✓ Aménagement de 300 ha de petits périmètres irrigués avec maîtrise totale de l'eau ;
 - ✓ Aménagement anti-érosif de terres agricoles ;
 - ✓ Fonçage de 150 puits et construction de 58 banques de céréales ;
 - ✓ Construction de 4 retenues d'eau ;
 - ✓ Aménagement de 100 km de piste de desserte rurale pour désenclaver les bas-fonds.
8. Activités du projet
 - ✓ l'amélioration de la productivité des terres de bas-fonds sommairement aménagés sur 1500 ha, de petits périmètres irrigués sur 300 ha et des aménagements anti-érosifs sur 300 ha ;
 - ✓ L'amélioration de la productivité de l'eau et la lutte contre le sous-emploi saisonnier en milieu rural par la création de petits périmètres irrigués autour de retenues d'eau et de puits maraîchers ;
 - ✓ l'appui à la production et à la commercialisation par le désenclavement, le renforcement des infrastructures de stockage décentralisé et l'amélioration de la valeur ajoutée des productions par la mise à disposition des producteurs de divers équipements dont des décortiqueuses, de batteuses, etc.
9. Résultats attendus
 - ✓ Amélioration des rendements des cultures (riz paddy 3 à 5 tonnes/ha) ;
 - ✓ Désenclavement de certaines zones de grosses productions de bas-fonds ;
 - ✓ Diversification agricole ;
 - ✓ Lutte contre le sous-emploi saisonnier ;
 - ✓ Accroissement de l'autosuffisance alimentaire.
9. Coût et financement : 6 177 millions de Francs CFA conjointement financés par la Banque Islamique de Développement, la République du Bénin et les bénéficiaires.
10. Bénéficiaires : Des hommes et des femmes des zones d'intervention du projet intéressés par les actions prévues au projet.

FICHE

1. Titre du projet : Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes (PDRE-GDE)
2. Organisme responsable : Direction Générale de l'Eau du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau
3. Organisme d'exécution : Direction Générale du Centre Régional pour la Promotion Agricole du Borgou/Alibori
4. Durée : Cinq (05) ans
5. Localisation : Bassin béninois du fleuve Niger
(Actions concentrées dans les départements du Borgou et de l'Alibori)
6. Date de redémarrage : Janvier 2007
7. Date initiale d'achèvement : Décembre 2011
8. Date prévisionnelle d'achèvement :
9. Objectifs quantitatifs :
 - ✓ Réfection de douze (12) microbarrages ;
 - ✓ Aménagement de 250 hectares de micro périmètres irrigués ;
 - ✓ Appui à l'enrichissement des forêts ;
 - ✓ Appui au reboisement participatif d'au moins 1200 hectares dans les zones vulnérables dégradées.
10. Coût du projet et financement : D'un coût évalué à environ 4000 millions de Francs CFA dans les conditions économiques de janvier 2007, le projet est conjointement financé par la Banque Mondiale par l'entremise de l'Autorité du Bassin du Niger et par la République du Bénin.
11. Bénéficiaires des actions : Des hommes et des femmes des zones d'accueil intéressés par les actions prévues au projet.

4.2. Bilan et impacts

Il importe de noter que cette analyse s'est focalisée sur les projets présentés plus haut ainsi que ceux figurant à l'annexe 3 du présent document. L'analyse a pris en compte les différentes composantes d'un projet à savoir le diagnostic, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

La remarque globale qui a été faite à l'issue de l'analyse des données recueillies sur le terrain et des discours des personnes ressources enquêtées est que le genre est très mal compris et perçu par les cadres même chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces projets.

En effet, dans le diagnostic des projets, le genre est souvent considéré comme une relation homme/femme ; de ce fait, la prise en compte du genre se limite uniquement à la considération des besoins spécifiques aux femmes et ceux spécifiques aux hommes. Pour preuve, au niveau des projets relatifs à l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, la prise en compte du genre est justifiée par la catégorisation des acteurs utilisant les points d'eau (hommes/femmes) sans approfondir les relations entre ces acteurs, encore moins la prise en compte des autres catégories d'acteurs non négligeables dans ce processus. Aussi, l'intégration des femmes dans les comités de gestion selon les porteurs de projets permet-elle de prendre en compte le genre. Portant, le problème qui se pose est plus profond à savoir le pouvoir de décision réel de ces femmes dans ces comités, etc.

La même remarque s'observe dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets. La prise en compte du genre dans la mise en œuvre des projets est limitée à la prise en compte des femmes comme bénéficiaires des activités du projet. Pour preuve, dans certains projets exposés plus haut, la prise en compte des activités féminines génératrices de revenus justifie l'intégration du genre dans ces derniers.

Cependant, il faut noter que d'importants progrès ont été accomplis dans la prise en compte du genre dans les projets/programmes d'approvisionnement en eau potable des populations rurales. L'administration en l'occurrence la Direction Générale de l'Eau s'y active particulièrement avec l'appui des partenaires techniques et financiers. En effet, la quasi-totalité des projets/programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en cours d'exécution à savoir entre autres :

- le Projet d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement financé par la DANIDA ;
- le Programme Eau Potable Bénino-Allemand conjointement financé par la GTZ, la KFW et l'UE ;
- le Programme Pluriannuel Eau et Assainissement financé par les Pays-Bas ;
- le Programme Initiative Eau conjointement financé par DANIDA, KFW, Pays-Bas et l'UE.

Ces projets/programmes comportent des composantes genres pour leur mise en œuvre.

Le nombre de femmes dans les organes de gestion des points d'eau est en net progrès et elles sont de plus en plus nombreuses à occuper des postes clés dans les Comités de gestion des points d'eau potable (environ 30% de femmes dans les comités de gestion et 5% au niveau des postes clés : président, trésorier, secrétaire...) selon les informations recueillies auprès de la Direction Générale de l'Eau. En outre, les présents projets ne se contentent plus d'intégrer ces femmes dans les comités mais un important travail de renforcement de leur capacité est fait. Par ailleurs, les hommes sont également associés à ces activités de renforcement de capacité, ce qui n'était pas le cas dans les projets antérieurs.

En ce qui concerne les autres secteurs d'activités (agriculture, élevage, pêche, forêts et environnement) on remarque que les branches d'activités occupées par les femmes (activités champêtres telles que le semis et la récolte ; les cultures maraîchères, stockage, transformation, commercialisation, etc.) qui étaient jadis presque occultés sont de plus en plus pris en compte dans les projets/programmes de développement. C'est dire que des changements de comportement s'observent au niveau des principaux acteurs même si cela s'opère à un rythme assez lent. Cette situation n'est pas sans rapport avec le battage médiatique de ces dernières années autour du concept Genre. Mais, au regard de la taille assez réduite de l'échantillon et dans la mesure où il ne s'agit que des constats sans une base formelle, il serait hasardeux de conclure pour l'instant à une dynamique de prise en compte systématique du concept Genre dans les projets/programmes de développement puisqu'en réalité, les références par rapport au concept genre sont rares dans lesdits projets/programmes.

Au nombre des efforts annonciateurs de changement quantitatif et qualitatif important dans la prise en compte du genre, il convient de signaler que le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche vient de lancer une étude pour l'élaboration d'un manuel pour la prise en compte des aspects genre dans les actions de son département ministériel. Il convient en outre de souligner l'important travail de renforcement des capacités des cadres techniques, chercheurs, techniciens et acteurs de développement entrepris par divers partenaires techniques et financiers pour une meilleure compréhension du concept genre, sa prise en compte et son application dans les programmes et projets de développement de façon globale.

V. CONTRAINTES ET ATOUTS POUR UNE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES SECTORIELS DU SECTEUR EAU

5.1. Statut et rôle de la femme dans l'organisation sociale au Bénin

Au Bénin, les sociétés traditionnelles sont basées sur des rapports hiérarchiques, gérontocratiques et patriarcaux - entre les classes d'âge, les hommes et les femmes, les notables et les artisans, les chefs traditionnels, religieux et les villageois, les différents groupes ethniques, entre les autochtones et « les étrangers ». *C'est une question de mentalité : la femme est comme une propriété de l'homme et est donc reléguée au second plan.*

Il s'agit de société de type patriarcal marquée par une place importante faite aux anciens. Le contrôle effectif à tous les niveaux est assuré par le chef du village ou du clan (*ako* en fon), le chef de famille, l'ancien, l'oncle et les éléments masculins les plus âgés, dépositaires du pouvoir.

Ces systèmes d'autorité plus au moins patriarcaux structurent d'une manière profonde les relations entre l'homme et la femme. Ils sont inscrits dans le droit et les institutions juridiques traditionnelles et ils organisent la répartition des domaines de responsabilité économique/politique au niveau macro aussi bien qu'au niveau micro. Ils règlent l'accès aux ressources naturelles et la prise de décision.

Le système de résidence est virilocal (l'épouse va habiter chez son mari et au sein de la famille de ce dernier), ce qui confère à la femme le statut d'étrangère dans sa nouvelle famille, ne lui accordant pas de pouvoir de décision, ni sur les enfants qu'elle met au monde, ni sur les biens meubles et immeubles de son mari. Ce qui lui est surtout reconnue dans cette organisation sociale traditionnelle, c'est sa maternité. « Etre mère avant tout », c'est ce qui définit au mieux le statut social de la femme au Bénin. Ainsi, appelée à jouer pleinement son rôle de reproductrice, elle est faite pour rester à la maison. « *Gnonnu Xuessi, Sunnu Glégbénu* », expression consacrée dans un adage du pays pour exprimer la démarcation entre la sphère domestique, familiale, privée qu'est la maison et la sphère publique réservée à l'homme. Dans la même optique, la petite fille est appelée à apprendre auprès de sa mère son futur rôle d'épouse et de mère. Elle n'ira pas à l'école, n'aura pas un niveau d'éducation élevé lui permettant d'avoir accès à un emploi et à un revenu pour mener une vie saine et décente. Si elle va à l'école, elle est souvent confrontée au mariage précoce, forcé ou par échange et donc, déscolarisée.

Encadré 3: Et elle reste muette

Pour servir l'appétit des fétiches, elle est déscolarisée

Si ce n'est pas pour le mariage ou les travaux domestiques, c'est pour l'initiation dans les couvents que les filles sont refusées de scolarisation. Récemment à Djidja, une fille qui prépare ses examens de fin d'études primaires, a été retirée de l'école pour être enfermée dans un couvent où elle est en cours d'initiation. Les chefs féticheurs et les parents ont ainsi, non seulement, arrêté l'évolution scolaire et compromis l'avenir de cette fille, mais ils ont décidé de lui enlever toutes les connaissances qu'elle aurait accumulées à l'école. Le tout premier pas a été de lui interdire de se servir de mots ou d'expressions françaises. Le Chef Service Promotion de la Scolarisation des Filles a franchi les portes de tels couvents pour s'entretenir avec et sensibiliser les féticheurs. Ces derniers n'ont pas encore lâché prise. Ne devrait-on pas considérer la demande d'un chef féticheur relative à la construction d'écoles dans les couvents ? Mais alors, ne renforcerait-on pas du coup la religion et ne lui mobiliserait-on pas une plus grande population ? Verra-t-on se réaliser l'espoir que la satisfaction d'une telle demande, en introduisant l'éducation occidentale au sein du couvent (c'est-à-dire au sein de la religion) la ferait s'ouvrir progressivement au monde extérieur ?

Son frère a décidé de se marier, alors elle est déscolarisée

Il n'y a pas que les couvents et les pratiques religieuses ! En effet, il n'y a pas très longtemps, une fille a été prise de court sur son parcours scolaire, quand un beau jour son uniforme et ses fournitures scolaires lui ont été saisis pour être remplacées par le mariage précoce, forcé et par échanges. C'était à Matéri. La raison était simple : son frère avait décidé de se marier. A première vue, le lien entre cette décision personnelle et l'interruption de la scolarisation peut paraître flou. Cependant, la coutume en a décidé ainsi dans cette localité où, le mariage se fait par échange et non par dot. C'est ainsi que la fille a été donnée en mariage dans une famille qui a alors pu marier une fille audit frère.

Une pratique similaire dénommée « Gbodoho » (afin que tu aies un souvenir, ou en signe de consolation) existe chez les Mahi des Collines.

Source : Béjijing +5 (Bénin 1990)

Par ailleurs, en milieu rural, que ce soit au niveau des familles, des communautés, ou des groupements sociaux, le pouvoir de décision est systématiquement aux mains des hommes. L'intervention éventuelle de la femme dans l'exercice de cette autorité n'est jamais visible, car la pratique est de la cacher ; ceci constitue un obstacle à la participation des femmes aux décisions. Dans les assemblées mixtes, les femmes prennent rarement la parole. Le cas des peulhs à Dassa et à Nikki sont assez illustratifs. Si à Dassa, l'agent animateur devrait rester à 40m pour sensibiliser les femmes en présence de leurs maris ; à Nikki '*les femmes peulhs ne viennent pas là où l'homme est assis. Les femmes restent loin pour regarder les hommes participer aux activités. Même si une femme s'amène, elle ne peut pas prendre la parole*'.

De façon générale, les groupements mixtes ne sont jamais dirigés par des femmes ; il arrive qu'on leur confie certaines responsabilités, comme trésorière, mais là encore, les cas ne sont légion. Dans les autres structures de gestion communautaire, il y a peu de femmes, et les programmes visant leur formation en vue de participer à de telles structures sont très limités. Au sein des instances locales de pouvoir et parmi les autorités traditionnelles, les femmes sont très peu représentées.

Cependant, à partir d'un âge avancé (ménopause), la femme acquiert un statut plus élevé et un pouvoir qui lui permet de prendre part à certaines cérémonies rituelles telles que les libations et des décisions engageant la vie de la communauté. Pour ce qui concerne la sauvegarde et la gestion rationnelle des ressources naturelles, les femmes, hormis, le fait qu'elles étaient détentrices de savoirs médicaux, faisaient la palissade de leurs maisons à l'aide de plantes médicinales. Il y en est de même des hommes guérisseurs qui observaient des règles, comportements (incantation spécifique, respect du temps dans la journée et dans l'année pour la cueillette) qui militent en faveur de la protection des ressources naturelles.

En ce qui concerne les groupes vulnérables tels que celui des handicapés, leur statut dans la société traditionnelle est aussi ambigu. Ils étaient marginalisés, abandonnés ou vivaient en autarcie. Toutefois, la communauté ou la famille s'occupait des handicapés mentaux et physiques.

De nos jours, avec le Code des personnes et de la famille, un vide juridique est comblé même si dans la pratique, le statut de la femme évolue encore timidement. La preuve en est qu'au niveau du secteur public et para-public, la présence des femmes qui est de plus en plus effective demeure faible. Dans l'administration, peu de femmes occupent des postes de décisions importantes. *La politique s'y mêle : les femmes n'ont pas le temps matériel pour s'occuper des activités hors ménage, cela peut conduire à la démission des femmes qui sont à des postes de responsabilité.*

5.2. Pesanteurs sociologiques à l'application des approches Genre et GIRE

5.2.1. Contraintes structurelles et techniques

Les conditions de vie socio-économiques sont difficiles et les femmes, plus que les hommes, se retrouvent souvent confrontées à des problèmes d'eau, d'électricité, sans terre à cultiver et donc sans grand moyen pour démarrer de petites activités. Certaines femmes s'improvisent commerçantes, d'autres s'adonnent à l'artisanat, mais arrivent difficilement à écouler leurs marchandises. Ne bénéficiant pas d'assez de formation en gestion financière et d'encadrement et encore moins de fonds de roulement, la plupart des femmes ne peuvent développer des activités économiques rentables. La pauvreté étant, l'accès à l'eau s'avère difficile puisque l'eau se vend.

Les femmes disposant de peu de biens pouvant servir de garantie, participent faiblement aux systèmes de crédits bancaires, ce qui restreint leurs possibilités d'intensification des activités génératrices de revenus. Ainsi les femmes sont davantage contraintes aux pratiques informelles

de crédits : tontines, aides mutuelles, usure, etc. De fait, le coût de la bassine d'eau fixé à 10F semble élevé pour certaines qui préfèrent aller au marigot ou à la rivière oubliant ou ne percevant pas les risques qui y sont attachés.

Quel que soit son secteur d'activités économiques, la femme connaît une surcharge de travail due à plusieurs facteurs :

- Difficulté d'accès aux ressources naturelles : En milieu rural les femmes jouent un rôle très important au niveau de la production, de la reproduction, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Elles ont un accès limité aux moyens de production essentiels, la terre. *Des groupements féminins à Dohouè (Zogbodoméy) qui ont manifesté le besoin d'avoir un forage pour mener des AGR sont confrontés au problème de la terre car l'héritage foncier est réservé aux hommes. Il y a donc des barrières entravant l'habilitation des femmes en matière d'eau.*
- Division du travail : Ces dernières années, les tâches spécifiques des femmes ont augmenté à cause de la dégradation de l'environnement qui les amène à aller plus loin et donc à passer plus de temps pour ramasser du bois de chauffe et pratiquer la cueillette.
- Inadaptation des techniques : En zone rurale les outils utilisés par les femmes pour l'agriculture sont encore des outils manuels. Aucune ne pratique une agriculture attelée et/ou mécanisée.
- Secteur informel peu rémunérateur : En milieu urbain, les femmes ne s'affirment qu'au niveau de la frange inférieure du secteur informel (petit commerce, artisanat, petite production marchande) bien connu pour sa faible rentabilité. Lorsqu'un secteur d'activité tenu par des femmes devient porteur de revenus, les hommes s'y intéressent et s'y investissent.
- Le faible niveau d'instruction et l'analphabétisme de la majorité des populations et en particulier des femmes : ceci les empêche ou les limite dans l'accès à l'information et à la prise de décision. Il y a donc une ignorance des problèmes hydriques face à la nécessité de boire l'eau potable même la manipulation de l'eau polluée par les insecticides, le nitrate ne les dérange en rien. *Les femmes mettent des feuilles dans l'eau transportée dans les campagnes. Alors que ces feuilles peuvent porter des vers et autres petits débris capables de polluer l'eau ! C'est ainsi que parmi les affections rencontrées par les habitants des villages, le paludisme, l'entéro-gastrique, l'anémie, la fièvre typhoïde et les maladies diarrhéiques sont les plus fréquents.*

A cela, peut-on ajouter la peur de la femme de se faire responsabiliser dans un contexte patriarcal (timidité, hésitation, démission, peur, etc.). D'une manière générale, la femme sous-estime ses capacités et finit par se sous-estimer elle-même.

Quant aux *contraintes techniques*, elles sont de divers ordres et variées. On peut noter :

- la difficulté d'entretien et de maintenance des infrastructures d'hydraulique villageoise ;

- de fréquentes pannes des équipements d'exhaure ;
- l'utilisation abusive et incontrôlée des engrais chimiques et des pesticides qui ont des impacts négatifs sur la nappe phréatique (pollution) ;
- l'inexistence de services de voirie publique dans les centres urbains ;
- la faible capacité d'organisation des structures privées de collecte d'ordures ménagères ;
- la non valorisation des ordures ménagères biodégradables ;
- le rejet sans traitement préalable des déchets industriels des usines dans les cours d'eau. Exemple, des usines FLUDOR (Zogbodomey) et SHB (Bohicon) dont les déchets sont versés dans le cours d'eau Hlan à Zogbodomey.
- l'utilisation de techniques de pêche inappropriées (filets à mailles très fines, empoisonnement des poissons, etc.) avec pour conséquences une destruction massive de la faune aquatique entravant ainsi la durabilité des écosystèmes ;
- l'ensablement et le comblement des cours d'eau consécutifs aux mauvaises pratiques culturelles (cas de la retenue d'eau de Odo-Otchere à Dassa-Zoumè où l'ensablement fait que la profondeur de l'eau continue de se réduire) ;

En outre, les entraves à la prise en compte du genre sont attribuées par les responsables et les cadres à un manque d'appropriation du concept, d'aptitudes à manipuler les outils d'analyse du genre. Selon l'appréciation de la mission, ces obstacles sont réels mais une véritable volonté politique fait également défaut. Du côté des organisations qui plaident pour une meilleure prise en compte du genre, une stratégie plus percutante et collective est nécessaire pour influencer l'orientation de tout le processus.

5.2.2. Barrières socioculturelles à l'application des approches Genre et GIRE

Elles concernent les interdits entravant la participation aux activités liées à l'eau des différentes couches sociales et surtout des femmes. Les données documentaires et celles empiriques ont permis de présenter une panoplie de barrières socioculturelles.

Ainsi, la rivière Hlan à Zogbodomey a pour interdiction : élever et tuer le porc dans les villages riverains, traverser la rivière avec un cadavre humain, autorisation de la pêche à des endroits précis et refus à la femme en menstrues d'aller au bord du plan d'eau. Les règles traditionnelles de gestion du lac Azili situé dans la commune de Zagnanado ont trait à l'interdiction d'accès aux femmes en menstrues ou n'ayant pas fait leur toilette matinale, d'utiliser le savon dans le plan d'eau, de traverser le lac avec un cadavre humain, de cultiver le gombo, l'interdiction de brûler les coques de noix de palme, de faire la pêche dans la période juillet/août à décembre/janvier, etc. Au niveau du lac Sré à Ouinhi, il s'agit de l'interdiction de traverser le lac avec un cadavre humain, d'accès aux femmes en menstrues et de plonger un panier dans le lac.

La lagune de Porto-Novo n'échappe pas elle aussi à des prescriptions ; on peut noter le refus d'accès aux femmes en menstrues. Les règles traditionnelles de gestion de la lagune de Cotonou sont l'interdiction de pêcher certains jours après consultation du vodoun Dan et d'accès aux femmes en menstrues.

Le lac Nokoué a pour interdit l'accès aux femmes en menstrues, la fermeture de la pêche sur le plan d'eau les jours du marché de Dantokpa et le refus aux femmes de pêcher dans le lac. Quant au fleuve Ouémé, les règles traditionnelles imposent la consultation de l'oracle (le Fa) avant l'ouverture de la pêche.

Au centre et au nord du pays, les plans d'eau n'échappent pas aussi à l'observance de règles de gestion des ressources en eau. Il est prescrit entre autres au niveau du barrage d'ODO-OTCHERE à Dassa-Zoumè l'interdiction de déféquer et d'uriner dans le plan d'eau. Pour la rivière Koda à Tchaourou, les femmes ne doivent pas aller au bord du plan d'eau en portant des habits rouges (couleur supposée être de danger) et de laalebasse sur la tête.

Les interdits liés à l'accès à l'eau concernent spécifiquement certaines catégories sociales dont les enfants (raison de sécurité), les femmes en couche pour question d'hygiène, les handicapés et les vieux. Mais, les interdits frappent plus les cours d'eau, rivières et marigots que les forages. Un enquêteur dira même que '*La mauvaise gestion des forages donne lieu à des conflits car il n'y a pas d'interdits*'. Notons que ces prescriptions traditionnelles participaient de la bonne gestion des ressources environnementales en général (Assaba C., et Fourn E., *L'héritage culturel*, ABE, 2004) et des ressources en eau en particulier. Toutefois, la modernité de nos sociétés, le relâchement des valeurs culturelles et culturelles ont facilité la non observance de ces interdits. La question se pose alors de savoir quelle est la place des pratiques endogènes, ancestrales favorables à la gestion pérenne des ressources en eau au Bénin ?

5.3. La gestion des ressources en eau : conflits et règlement de conflits.

Il convient ici de faire une typologie des conflits liés à la gestion des ressources en eau. On peut distinguer entre autres, les conflits liés à des enjeux politiques, les conflits entre différents groupes ethniques, les conflits liés au positionnement du point d'eau et les conflits entre acteurs.

5.3.1. Conflits liés à des enjeux politiques

Des conflits liés à des enjeux politiques notamment électoraux entachent et fragilisent la bonne cohésion sociale. A Zogbodomey plus précisément dans l'arrondissement de Kpokissa au village d'Ayogbo, un homme politique a financé la réalisation d'un forage. La partie de la population du même bord politique a refusé que les sympathisants d'autres formations politiques viennent puiser de l'eau. Le bruit dans les relations sociales a amené le chef de la gendarmerie et une autorité traditionnelle à réagir en vue d'un dénouement de la crise.

5.3.2. Conflits entre différents groupes ethniques et enjeux religieux

Le Bénin est une communauté multiethnique où l'intégration sociale ou encore le brassage inter-ethnique n'est pas toujours une réalité parfaite. Mais, malgré ce fait, les mouvements migratoires, la recherche de gain, le mariage, la mobilité professionnelle, etc. amènent des acteurs sociaux à s'installer définitivement ou temporairement dans des communautés autres que les leurs. Ceci augmente la demande en ressources et génèrent des conflits entre migrants et populations autochtones.

En milieu Yindé, une communauté de l'Atacora, les peuhls sont des musulmans éleveurs de bovins tandis que les autochtones Yindé sont des éleveurs de porcs. Or, le village ne dispose que d'un seul cours d'eau où doivent s'abreuver à la fois, autochtones, éleveurs, porcs et bovins. *Quand le porc veut boire dans le cours d'eau, les musulmans s'y opposent et les Yindé pensent le contraire car ils sont les maîtres des lieux.* Un responsable d'association d'éleveurs bovins affirme que : « nous avons accès à l'eau mais des conflits limitent la bonne exploitation ; dans les localités où il y a une retenue d'eau la terre appartient aux Baribas, ainsi on prétend que le peuhl n'a pas de terre ; les populations autochtones se considèrent comme propriétaires des retenues d'eau, l'éleveur est considéré comme un étranger ; Même au niveau des femmes, les femmes des éleveurs ont des difficultés d'accès à l'eau, il faut que les femmes autochtones puisent d'abord de l'eau et des insultes surgissent ; lorsqu'on veut répartir les ressources on traite le peuhl d'étranger mais au moment où on met en œuvre les actions, on l'associe comme acteur ».

A Savalou, Fon et Mahi (ethnies de la même famille) s'associent pour refuser l'accès aux points d'eau aux Haoussa. Cette compétition ethnique vis-à-vis de l'accès aux ressources naturelles peut s'exprimer dans des cas où les conditions de vie et d'accès à la ressource en eau sont très difficiles. Cela paraît évident dans la mesure où les conflits de ce genre sont plus fréquents au centre et au nord-Bénin ; régions où la nappe phréatique n'est pas toujours facile d'accès.

5.3.3. Conflits liés au positionnement du point d'eau

Des conflits peuvent provenir de l'emplacement où il faut installer les points d'eau. Ainsi ; par exemple, les communautés d'Atchia et d'Ahoundomè (à Zogbodomey) n'ont pas pu s'entendre sur le site choisi pour abriter le château d'eau. Elles ont manifesté le désir que le site à retenir soit à mi-chemin des deux villages bénéficiaires.

Dans la communauté Gabérou à Nikki les malentendus autour du choix du site a conduit à retenir un emplacement où l'ouvrage a été déclaré négatif par le CREPA-BENIN pour raison de faible débit.

5.3.4. Conflits entre acteurs ou groupes socio-professionnels

Ils sont de divers ordres². On peut noter :

² Il est rendu compte ici des discours des enquêtés.

- les comités de gestion de points d'eau gèrent mal les fonds liés à la vente d'eau. Ce qui ne permet pas d'assurer une maintenance des ouvrages. Cette situation engendre fréquemment des conflits entre populations et gestionnaires de points d'eau. A cela s'ajoute, les bagarres autour du puisage d'eau. A savalou, des enquêtés diront que : *''quand l'eau manque, nos femmes se tapent autour des puits et des forages''* ;
- les conflits entre agriculteurs et éleveurs. *« Des éleveurs surpris par leurs bêtes la nuit ont été arrêtés par un paysan. Ce dernier attache les bras des peulhs (6) contre des arbres. Le paysan a fait venir un forestier avec les commerçants qui ont vendu les bœufs à 2 millions et ont emporté les sous. C'est après cela et tout à fait le soir que les peulhs ont été autorisés à partir chez eux »* ;
- les conflits entre éleveurs/éleveurs (peulhs) débouchent parfois sur la mort (coup de poignard) ;
- les conflits entre populations et forces armées. Au niveau du barrage de Ouinra à Tchaourou, les populations ne peuvent pas aller pêcher car cela est subordonné à une caution. Pour des enquêtés, *« quand le projet de construction du barrage était terminé, les militaires ayant une base dans la localité ont repris à leur guise le barrage et exige de l'argent avant l'accès au point d'eau ; or avec la décentralisation, cela devrait revenir à la commune »*.

D'autres types de conflits sont répertoriés dans le tableau 9 conçu à partir de la littérature existante.

Les différents conflits sont réglés à l'amiable avec l'implication des autorités traditionnelles. En cas de non règlement à ce niveau privilégié, la gendarmerie, les autorités communales ou encore les responsables de service de l'eau interviennent. Dans ce cas, une partie peut payer une amende pour réparer le tort causé à l'autre partie.

Du fait de l'existence de ces conflits dans toutes les localités du pays, il est à noter que l'eau est un enjeu à la fois économique, social, culturel, politique et environnemental. Il urge de trouver des voies et moyens idoines pour réduire la fréquence des conflits ; éviter que ces conflits dégénèrent et prennent des ampleurs difficilement maîtrisables. C'est à niveau que les concepts Genre et GIRE prennent tout leur sens dans la mesure où de part leurs principes, ils peuvent seuls garantir une gestion rationnelle, durable, harmonieuse et pacifique des ressources en eau

Tableau 9: Répertoire de conflits spécifiques liés à la gestion des ressources en eau

Cours d'eau/plan d'eau	Conflits afférents
AZILI	<p>L'exploitation du lac donne lieu de temps à autres à des conflits entre les pêcheurs à cause de l'utilisation d'engins prohibés (filets à mailles fines) et du vol de poissons par certains dans les trous à poissons creusés par ceux de AIZE. Ces conflits sont réglés par le comité de pêche, les notables et autorités administratives.</p> <p>La principale contrainte d'intégration est liée à la cohabitation conflictuelle entre éleveurs transhumants peuhls et les utilisateurs (autochtones), due à l'inexistence ou au non respect des textes de la transhumance.</p>
SRE	<p>Les conflits enregistrés sur ce lac sont des conflits entre les éleveurs transhumants peuhls et les autres utilisateurs à cause du non respect des zones réservées aux usages domestiques et la destruction des installations fixes de pêche par les animaux. C'est ce qui explique l'interdiction de l'accès du lac aux éleveurs transhumants depuis 2 ans.</p>
NIGER	<p>Les conflits liés à l'exploitation du plan d'eau sont de trois ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> les conflits entre pêcheurs liés à l'utilisation d'engins de pêche prohibés, les conflits entre éleveurs et riziculteurs dus à la destruction des parcelles de riz par les animaux, les conflits entre pêcheurs et transporteurs par barques et pirogues liés à la destruction des installations fixes de pêche par les transporteurs.
GBISSAROU	<ul style="list-style-type: none"> les conflits entre femmes liés à l'affluence aux heures de pointe, les conflits entre usagers domestiques et éleveurs dus au non respect des horaires d'abreuvement des animaux de trait, les conflits ethniques liés à la cohabitation conflictuelle entre Bariba et Haoussa, ces derniers étant considérés comme étrangers.
LE BARRAGE DE	<p>Le barrage de Kpessourou est situé dans le village de Kpessourou, Arrondissement de Oroukayo,</p>

KPESSOUROU	<p>Commune de Kouandé, Département de l'Atacora. Cette retenue d'eau a été construite dans le cadre du Projet de Promotion de l'Elevage dans l'Atacora (PPEA) avec la participation des bénéficiaires. La réalisation de cette retenue a permis d'accroître l'effectif du cheptel et d'améliorer les revenus tirés de la pêche et de la production de plants.</p> <p>Le seul conflit relevé est celui qui oppose l'UP aux pêcheurs clandestins venant du village de Dèkèrou. Ce conflit est réglé à l'amiable avec l'aide du Délégué de Dèkèrou. Mais en cas de récurrence, la gendarmerie est saisie.</p>
BARRAGE DE DJOUGOU	<p>Le barrage de Djougou est situé dans le quartier de Soubroukou, dans le premier Arrondissement de la Commune de Djougou, Département de la Donga. Cet ouvrage a été construit en 1959 sur l'initiative d'un cadre du milieu pour satisfaire les besoins en eau potable de la ville de Djougou et contribuer au développement de la pêche.</p> <p>Ce barrage est utilisé à des fins d'approvisionnement en eau potable des populations par la SONEB, d'élevage, de pêche et pisciculture. Les populations riveraines utilisent ce plan d'eau pour satisfaire leurs besoins domestiques.</p> <p>Les conflits liés à l'exploitation du barrage portent essentiellement sur les différends entre la SONEB et les usagers domestiques qui lavent leurs véhicules dans la cuvette.</p>
LAGUNE DE PORTO-NOVO	<p>L'exploitation de la lagune donne lieu aux conflits suivants :</p> <p>conflits entre pêcheurs liés à l'utilisation d'engins prohibés par certains pêcheurs (acadja, filets à mailles fines) et la violation des périmètres occupés par les installations fixes de pêche,</p> <p>conflits entre exploitants manuels de sable et la société da SILVA qui envisage de faire une exploitation industrielle du sable lagunaire</p>
LAGUNE COTIERE	<p>Les conflits signalés sont ceux qui opposent les agriculteurs et pêcheurs aux éleveurs à cause de la destruction des parcelles de cultures et des installations fixes de pêche par les animaux.</p>
LAC NOKOUE	<p>Les conflits signalés sont ceux :</p>

(GBAKPODJI)	<ul style="list-style-type: none"> - qui opposent les pêcheurs à cause de l'utilisation des engins prohibés par certains d'entre eux (filet à mailles fines dit Médokpokonou) et du vol de poissons dans les acadja, - liés au non respect des interdits. <p>Le comité de gestion avec l'aide d'un comité de sages et au besoin l'administration règle ces conflits.</p>
LAGUNE DE COTONOU	<p>Les conflits d'usages sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conflits entre pêcheurs liés à l'utilisation par certains des engins prohibés tels que le filet Médokpokonou, - les conflits entre transporteurs et pêcheurs liés au chavirement des pirogues de pêcheurs par les vagues provoquées par les barques motorisées des transporteurs, - les conflits qui opposent les pêcheurs et religieux aux teinturiers à cause de la pollution provoquée par les produits de teinture. <p>Ces conflits sont réglés par les comités sectoriels avec l'aide des autorités locales, de la police et de l'administration des pêches.</p>
FLEUVE OUEME	<p>Deux types de conflits sont signalés à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conflits entre pêcheurs liés à l'utilisation par certains des engins de pêche prohibés, - les conflits entre transporteurs de carburant et les autres usagers à cause du déversement de ces produits pétroliers dans le plan d'eau.
FLEUVE OUEME (BETECOUCOU/DASSA)	<p>Les conflits d'usages signalés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conflits entre pêcheurs liés à l'utilisation par certains des engins de pêche prohibés, - les conflits ethniques entre les autochtones (fon et mahi) et les Haoussa à propos de l'exercice de l'activité de pêche par ces derniers, - les conflits entre pêcheurs et éleveurs transhumants à cause de la destruction des installations fixes de pêche par les animaux.

	Ces conflits réglés par le comité de pêche avec l'appui des autorités locales et administratives.
BARRAGE D'ODO-OTCHERE	Le barrage d'ODO-OTCHERE est situé dans le village d'ODO-OTCHERE, Arrondissement de Kèrè, Commune de Dassa, Département des Collines. Les conflits d'usages signalés sont essentiellement ceux qui opposent les maraîchères entre elles et ceux enregistrés fréquemment entre les maraîchères et les peulhs transhumants suite aux dégâts occasionnés aux cultures par les animaux. La plupart de ces conflits sont réglés à l'amiable par le comité. Le non respect et/ ou la méconnaissance des textes juridiques sur la transhumance et l'inexistence de couloir d'accès à la ressource par les animaux ne font qu'amplifier les conflits entre les maraîchers et les transhumants.
PUITS DE KOTCHI	Le puits de Kotchi est situé dans le village de Kotchi, Arrondissement et Commune de Malanville dans le Département de l'Alibori. Le puits a été construit par l'Ambassade des USA sur demande de la population de Kotchi qui a participé activement aux travaux (participation du village par fourniture de sable, gravier, eau et main d'œuvre). Il est enregistré des conflits entre les femmes. Ces conflits sont réglés par le Comité de gestion avec application de sanctions et amendes.
FLEUVE SOTA	Les conflits liés à l'utilisation de la ressource sont essentiellement : - conflits entre pêcheurs à cause de l'utilisation d'engins de pêche prohibés par certains. Il a été également signalé l'usage de substances toxiques pour capturer les poissons. Il s'agit des extraits des organes de plantes telles que <i>Balanites aegyptiaca</i> (Garbé en Dendi), <i>Parkia biglobosa</i> (Néré ou Dosso en Dendi), <i>Vitellaria paradoxa</i> (karité ou Boulanga en Dendi), <i>Tephrosia vogelii</i> (lin-man en fon) et des pesticides organochlorés tels diphényl-dichloro-éthane (DDT) et le callisulfan dont le principe actif est l'endosulfan qui occasionne des dégâts impressionnants sur la biodiversité aquatique, - conflits entre agriculteurs et éleveurs à cause de la destruction des parcelles de cultures par les animaux.

VI. MECANISME DE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

Comme indiqué au terme de la revue documentaire et des échanges avec les différentes catégories d'acteurs du sommet à la base, la prise en compte du genre n'apparaît explicitement nulle part dans les projets/ programmes de développement actuellement achevés ou en cours d'exécution. Pire, même les projets au stade d'études qui sont en instance de démarrage ne sont pas plus favorables aux femmes et aux couches vulnérables que les premiers et le genre continue ainsi de demeurer un concept théorique dont les champs d'application sont encore réduits. Pour expliquer, voire pour justifier cette situation, beaucoup se plaisent à soutenir que les projets n'ont pas de sexe et qu'il suffit que les femmes et les couches vulnérables de la société s'adonnent aux activités financées par les projets pour en être bénéficiaires.

Dès lors, la question qui se pose et à laquelle il convient de répondre est celle de savoir si ce sont les couches vulnérables qui doivent se reconverter et aller vers les activités financées par les projets/programmes ou si ce sont des projets/programmes qui doivent être conçus en adéquation avec les activités menées par lesdites couches.

Au regard des données économiques et socio-culturelles actuelles, la seule réponse acceptable à cette question est qu'il convient de revoir le mécanisme ou le processus d'initiation ou d'identification des projets/programmes pour en faire des porteurs de développement équitable au profit de toutes les couches sociales et catégories socio-professionnelles.

Il est question de partir d'un véritable diagnostic participatif pour dresser et hiérarchiser avec toutes les couches sociales, la liste des actions prioritaires susceptibles de contribuer à leur mieux-être. Les femmes et les couches vulnérables représentent plus de 52 % de la population béninoise et les principes d'équité et d'égalité des concepts Genre et GIRE devraient conduire à leur consacrer plus de 50 % du budget de fonctionnement et d'investissement de l'Etat.

Cette vision, malgré son caractère peu réaliste interpelle la conscience individuelle et collective des décideurs et des responsables à différents niveaux pour des actions de développement soutenues au profit des femmes et des couches vulnérables. C'est la seule manière de commencer à les libérer de la pauvreté chronique et de l'analphabétisme qui sont les deux plus importants fléaux à la base de leur marginalisation. Une fois libérées de cet engrenage, les couches sociales dites vulnérables pourront amorcer leur affranchissement progressif des pesanteurs socio-culturelles particulièrement défavorables à leur auto-promotion et à leur épanouissement.

Dans les conditions actuelles, la prise en compte du Genre dans la GIRE ne donnera pas lieu, en dehors de quelques spécificités, à un plan d'actions fondamentalement différent de ceux proposés par les études antérieures car, en réalité, la similitude des principes de ces deux concepts fait qu'à certains égards, toutes les actions concourant à l'atteinte de la GIRE concourent nécessairement à l'atteinte des objectifs du Genre. Les aspects les plus importants pour une prise en compte effective du Genre sont surtout liés au processus d'initiation, d'identification, de conception et dimensionnement des projets/programmes.

A la phase initiation ou identification, il est très important de prendre le temps nécessaire pour procéder à un état des lieux aussi exhaustif que possible moyennant un diagnostic participatif approfondi. Ce diagnostic devra permettre de bien cibler et de bien hiérarchiser les besoins.

A l'étape de la conception, une attention particulière sera portée aux aspects sociologiques pouvant constituer des facteurs limitant à la mise en œuvre des actions. A ce niveau, la situation actuelle milite largement en faveur d'une discrimination positive au profit des couches sociales vulnérables. La tendance devra être d'accorder la priorité aux actions de promotion des moins bien lotis dans la communauté.

A la phase de dimensionnement, la définition de la consistance des projets/programmes tiendra compte de l'ensemble des mesures d'accompagnement pouvant permettre aux bénéficiaires de jouer effectivement leur partition dans la mise en œuvre des projets.

Comme on peut s'en rendre compte, l'initiation et la mise en œuvre des projets/programmes suivant l'approche Genre nécessite un changement comportemental et une reconversion mentale des maîtres d'hier et d'aujourd'hui pour accepter de faire des couches sociales vulnérables, des partenaires à part entière pouvant faire face, dans des conditions requises, aux mêmes devoirs et exiger les mêmes droits.

Ce qui va fondamentalement changer dès l'adoption du Genre comme approche de développement, c'est la nouvelle manière d'initier, de concevoir et dimensionner les projets/programmes pour prendre en compte de manière équitable et juste toutes les couches sociales. Cela nécessite des décideurs et des responsables de type nouveau, mentalement armés et acquis à la cause des principes du Genre.

La décentralisation avec le transfert effectif des compétences constitue un cadre idéal pour la mise en œuvre desdits principes. C'est pourquoi le plan d'action proposé prend corps à partir des communes.

**TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES ET PLAN
D'ACTION**

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

I. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA GIRE

1.1. Pratiques endogènes et ancestrales de sauvegarde et de protection de l'environnement et des ressources en eau

Il est facile de se rendre compte que l'utilisation actuelle des ressources en eau n'est ni durable ni rationnelle. Dans la recherche de solutions adéquates, nombre d'idées ont été émises. Mais le tableau demeure sombre; d'où la nécessité de reconsidérer certaines pratiques ancestrales favorables à leur conservation et à leur utilisation durables.

Quelles sont les pratiques ancestrales (culturelles, cultuelles, mœurs, tabous...) ayant contribué à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles en général et des ressources en eau en particulier? A quoi peut-on attribuer la déchéance de ces pratiques? Quels sont les comportements ou attitudes susceptibles d'être valorisés pour une meilleure gestion des ressources naturelles?

1.1.1. Point de la situation des pratiques ancestrales

En dépit de la diversité culturelle caractéristique des peuples du Bénin, ils «baignent» tous dans le sacré. La relecture des mythes génésiaques fait intervenir l'air, l'eau, la terre et le feu. De la combinaison de ces éléments, dépend l'existence d'un environnement propice à la vie et la survie de l'espèce humaine. Il s'est ainsi constitué un ensemble de savoirs locaux favorables à la préservation de l'environnement que médiatisent les comportements des peuples ainsi que les institutions qu'ils ont mises en place.

Au nombre de celles-ci, on peut retenir les forêts sacrées, les interdits qui frappent l'exploitation de certains cours d'eau, la sacralisation d'animaux précis. La consécration des entités naturelles aux « fétiches » Vodou, Sakpata, Dan, Xébiosso, Oro..., leur implantation dans les forêts constitue une technique endogène de conservation de ressources.

Certaines bêtes, parce qu'elles incarnent un être supérieur ou du fait d'avoir joué un rôle déterminant dans la vie du clan, sont déclarées animaux sacrés. Ils sont en conséquence protégés par un système complexe de tabous, de nom de clan et de cérémonies religieuses. Ils ne sont tués que sur autorisation du chef ou du roi. C'est le cas de la panthère chez la lignée des Adjahouto, du python à Ouidah, du naja et du boa dans la région d'Alédjo au Nord-Est du Bénin.

Un endroit est déclaré sacré soit parce qu'on croit qu'un être supérieur y habite, soit parce qu'il est jugé approprié pour y consacrer un culte religieux. Ces lieux consacrés de culte ou de sacrifice se présentaient sous forme de : forêts fétiches, forêts cimetières, lieux hantés. L'organisation sociale traditionnelle prévoit aussi l'organisation périodique de sacrifices pour accroître la productivité halieutique des fleuves et bénir les outils aratoires en vue d'une meilleure campagne agricole. Ainsi, le fleuve Sota fait objet de sacrifices rituels, organisés périodiquement pour conjurer les esprits de l'eau.

Les lieux sacralisés sont confiés à des prêtres, prêtresses, ou sorcières qui entretiennent entre eux et avec les autorités traditionnelles des liens particuliers. Ils s'établissent généralement sur la base du pacte de sang et autres rites qui rendent exécutoires les sanctions au-delà des liens de consanguinité. Il est à signaler que les mesures prises consistent, pour la plupart du temps, en des sanctions symboliques ou réelles allant de la menace à la mort effective de leur transgresseur.

Dans le Bénin traditionnel, certains types d'activités ludiques constituaient de véritables supports dans la conservation des ressources naturelles. Au nombre de ces activités, on peut citer entre autres : Le sport, les loisirs esthétiques, les scènes récréatives et éducatives.

Dans cette stratégie de protection, les femmes jouent également un rôle non négligeable. Il peut être apprécié à deux niveaux si l'on se fonde sur la place qui leur est accordée dans la société ou par rapport à leur statut social, même si cela révèle des effets sur les ressources naturelles.

1.1.2. Impacts positifs de ces pratiques sur les ressources naturelles

La terre n'a jamais été considérée, avant la pénétration coloniale, comme un objet de transaction commerciale. Elle n'avait pas une valeur marchande. Elle avait un caractère hautement symbolique. Les peuples d'alors la considéraient comme un moyen de production de subsistance. Elle se donnait donc gratuitement. Elle était assez fertile du fait de l'interdiction d'utiliser certains outils, de la prescription de jour de repos et du recours à la jachère (5 à 20 ans) et au compost pour la fertilisation.

Des prescriptions assez strictes caractérisaient aussi les éléments que la terre porte. La faune était riche et diversifiée. En conséquence, il n'y avait pas d'espèces menacées d'extinction. S'agissant de la flore, la végétation était luxuriante et variée. Il y avait un nombre important de forêts de différents types : sacrée, classée, forêts cimetières, forêts fétiches, hantées.

Pour ce qui est de l'exploitation des cours d'eaux, les différents interdits (liés au temps et à l'espace) qui les frappent, concourent à réguler la gestion des ressources halieutiques et à garder propres ou sains les cours d'eaux. L'interdiction qui les frappe, se justifie par le fait qu'ils sont supposés abriter les dieux des eaux. Dans la région d'Allada par exemple, le chef des eaux interdit à la population de pratiquer la pêche dans la rivière Ava qui arrose plusieurs villages de la localité.

En résumé, la sacralisation de certains lieux a concouru au maintien de l'équilibre de l'écosystème. Le Vodoun ou l'animisme a injecté beaucoup de principes moraux qui participent à la protection de l'environnement en privilégiant les intérêts ésotériques religieux selon lesquels le salut de l'homme passe par la sauvegarde de son milieu. La sauvegarde de certaines espèces animales se fait selon un mythe de fidélité et de reconnaissance à un passé lointain relatif à celui de l'ancêtre éponyme. En reconnaissant dans tous les éléments de la création, la présence d'une âme qu'il faut respecter, l'animisme a permis d'asseoir dans les milieux Vodoun une argumentation de respect de l'environnement. Mais, de nos jours, les comportements semblent avoir, d'une manière générale, évolué de façon négative.

La gestion durable des ressources naturelles jalousement suivie par les structures traditionnelles a été négativement affectée par la pénétration coloniale et les structures administratives des indépendances. Leurs actions seront amplifiées par l'idéologie marxiste-léniniste qui a marqué le contexte socio-économique de la République du Bénin entre 1972 et 1989. Le tableau suivant est très illustratif à ce sujet.

Tableau 10: Evolution de la gestion des ressources naturelles depuis la période précoloniale à nos jours

Etat avant la Colonisation	Gestion des Ressources avant la Colonisation	Les Aires Socio-Culturelles	Gestion des Ressources pendant la colonisation	Evolutions 72–89 : période révolutionnaire	90-99 : période démocratique	Facteurs socio-culturels explicatifs de la dégradation des ressources	Indicateurs
<p>Pur</p> <p>Abondante</p> <p>Riche en espèces halieutiques et sels minéraux</p> <p>Sacrée</p> <p>Bien libre, non pas vendue, était dans les jarres le long des routes</p>	<p>1- absence de propriété individuelle</p> <p>2 -Gestion par les prêtres et les chefs des divinités</p> <p>3 -Gestion de la mer par nomadisme</p> <p>4 -Mer + Dieu suprême</p> <p>5 -Interdiction des techniques de pêches : Djétoulè, Amèdjrotin, Djohoungbéto et des filets de petites mailles</p> <p>6 -Prescription des jours de repos</p>	<p>1-2-3-4-5 chez les Adja-Fon</p> <p>6-7-8 dans toutes les aires socio-culturelles (Adja-Fon-Dendi-, Baatonnou-Yoruba)</p>	<p>Bouleversement des structures traditionnelles de gestion - vide institutionnel - multiplication des engrais et pratiques interdites (1909 – 1939)</p> <p>Pollution de l'eau</p> <p>Pêche intensive (acadja)</p>	<p>Rareté</p> <p>Vente de l'eau potable</p> <p>Polluée</p> <p>Interdiction du christianisme céleste, du culte vodoun, profanation des lieux sacrés considérés comme des pratiques obscurantistes et anti-progressistes</p>	<p>Usage de « Mindokpoconou » pêche avec des filets à petites mailles</p> <p>Utilisation intensive du sable et du gravier</p> <p>Occupation des zones marécageuses</p> <p>Salubrité médiocre</p> <p>Plusieurs cas d'infections urinaires dues à la souillure des eaux</p>	<p>Destruction de l'autorité politique traditionnelle protectrice des plans d'eau</p> <p>Forte pression démographique</p> <p>Instabilité politique et la fougue des décisions politiques</p> <p>Prolifération des dispensateurs et faiseurs de pluie</p> <p>Transgression des coutumes, non respect des interdits et le manque de rigueur de gestion des déchets et excréments humains</p> <p>Perte de l'éducation</p>	<p>Non respect des jours de repos dans les usages</p> <p>Commercialisation et cherté de l'eau</p> <p>Prolifération des maladies hydriques (Ver de Guinée, Bilharziose)</p> <p>10% des cours d'eau surveillés sont pollués</p> <p>Rareté de poisson ; Grogne de pêcheurs</p> <p>Forte démographie 3,5 millions en 1990 et plus de 7</p>

	(Zogbodo) aux pêcheurs 7 -Rivières, lacs-fleuves sources = demeure des esprits ; vénération et respect religieux 8 -Eau = symbole de la paix 9 -Sanction en cas de transgression ; crainte					traditionnelle basée sur le savoir endogène (mythe, légende, proverbe ; messages) profit de l'éducation moderne	millions aujourd'hui
--	---	--	--	--	--	---	----------------------

Le caractère holistique de l'implication de tous les humains et même des dieux dans la gestion des ressources naturelles ainsi peints à travers le tableau ci-dessus appellent à des réflexions sur la dégradation des ressources que nous observons de nos jours. La question se pose alors de savoir s'il n'est pas nécessaire pour le Bénin d'aujourd'hui de retrouver ces pratiques ancestrales pour mieux réussir la GIRE. Malheureusement le contexte évolutif actuel de la mondialisation s'y prête peu et encourage les connaissances, attitudes et pratiques modernes de gestion de l'environnement qui sont en réalité trop distantes de nos valeurs ancestrales de sauvegarde des écosystèmes vitaux.

1.2. Perspectives et recommandations pour une meilleure intégration du genre dans la GIRE

1.2.1. Pré requis pour rendre la GIRE possible

Le Bénin a définitivement fait l'option de faire de la GIRE et de la gestion par bassin hydrographique, l'approche de gestion des ressources en eau disponibles. Les supports essentiels de ce choix sont la nouvelle politique nationale de l'eau validée en janvier 2008 et la loi portant gestion de l'eau présentement en examen à l'Assemblée Nationale.

Dès lors, le pays a été découpé en quatre grands ensembles hydrographiques à savoir :

- ensemble hydrographique OUEME-YEWA ;
- ensemble hydrographique MONO COUFFO ;
- ensemble hydrographique NIGER ;
- ensemble hydrographique VOLTA (Pendjari).

Il en résulte qu'aucune action d'envergure isolée et ayant rapport avec les ressources en eau ne peut plus être menée dans les bassins versants drainés par chacun de ces ensembles hydrographiques.

Par ailleurs, tous les bassins hydrographiques du Bénin sont des bassins partagés avec d'autres pays et leur mise en valeur durable au regard des accords existants, ne devrait se faire que dans un cadre partenarial sur la base d'un schéma global de mise en valeur et de concessions réciproques.

Même, en se mettant dans l'hypothèse optimiste que les risques d'une remise en cause des plans de mise en valeur des bassins hydrographiques du pays par les autres pays riverains sont minimales, les pré requis minima pour une gestion intégrée des ressources en eau par bassin hydrographique peuvent s'énumérer comme suit :

- une bonne connaissance des ressources en eau disponibles car on ne peut planifier et gérer que ce qu'on connaît ;
- un accès équitable et juste de toutes les couches sociales aux ressources naturelles ;
- une structuration des rapports sociaux de genre vis-à-vis de l'eau ;
- l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement du territoire, fut-il indicatif ;
- une projection tout au moins indicative du développement à moyen et long termes, des différentes branches d'activités économiques nécessitant le recours aux ressources en eau (hydro agriculture, hydro énergie, hydro pastoralisme, transport par voie d'eau, hydro industrie, etc.) et en fonction de la démographie et du genre ;
- un schéma directeur de gestion des ressources en eau des différents ensembles hydrographiques.

En dehors des ressources humaines qualifiées nécessaires mais non encore disponibles et pour la formation desquelles un plan de formation cohérent doit être conçu et mise en œuvre, il

s'agit là des outils de gestion et des instruments d'aide à la décision sans le respect desquels, la GIRE ne peut être possible au sens large du thème et porteuse du développement durable qu'on peut en attendre.

N'occultons pas le fait que même si, dans la formulation des projets, les objectifs tiennent compte du genre, il n'est pas rare que les résultats et les activités ne soient pas déclinés en axes prenant en compte l'approche genre. La plupart des projets n'ont pas été évalués ; et même s'ils le sont ; des indicateurs de genre ne sont pas pris en compte d'où des difficultés pour saisir l'impact réel de la prise en compte du genre. Or, l'appropriation de la GIRE par les communautés à la base, passe par la spécification des rôles sociaux des acteurs selon le genre. Des enquêtés diront que *“les projets n'ont pas de sexe et qu'il faut intéresser toutes les couches sociales dans la mise en œuvre des actions de développement”*.

Face donc aux difficultés d'appropriation et d'application des deux concepts, des formations spécifiques et des recherches complémentaires doivent être prévues pour rendre plus pertinente la stratégie de GIRE en termes de genre. Une concertation élargie avec des ONGs s'occupant des activités féminines et de la prise en charge des handicapés doit être également envisagée. Le recrutement d'experts et consultants est indispensable pour transversaliser l'approche dans tous les groupes thématiques. Pour certains bailleurs, une analyse des budgets alloués selon le genre et de leur impact est nécessaire, y compris pour aboutir à des initiatives permettant d'inclure le genre dans les ressources budgétaires à allouer au financement de la stratégie GIRE.

Enfin, la mise en œuvre de ces approches nécessite la mobilisation d'importants moyens humains, matériels et financiers et les partenaires techniques et financiers ne se bousculent généralement pas pour participer au financement de ces types d'actions considérées comme secondaires au regard des besoins prioritaires de survie quotidienne des populations vivant à plus de 35% en dessous du seuil de pauvreté.

La situation ainsi décrite et concernant les aspects purement techniques de l'option GIRE comme approche de gestion des ressources en eau est assez complexe et fait de la GIRE, un idéal visiblement lointain pour notre pays. Il se dégage, cependant, de l'analyse documentaire et des échanges avec les acteurs à différents niveaux, que beaucoup d'actions élémentaires pouvant sensiblement contribuer à la gestion durable des ressources en eau sont à la portée du pays et peuvent être menées à court et moyen termes.

Il apparaît clairement que le pays est naturellement riche de ses ressources en eau, en terres arables et en forêts et ne doit sa pauvreté actuelle qu'à une mauvaise organisation et à une mauvaise gestion. Malheureusement, cette pauvreté ambiante couplée avec l'ignorance et l'analphabétisme induit des comportements vis-à-vis des ressources naturelles qui l'appauvrissent davantage et compromettent son devenir. C'est un véritable cercle vicieux.

Les recommandations qui vont suivre et qui résultent des conclusions des investigations et des échanges avec les différents acteurs vont dans le sens de ce qui est réellement faisable à court et moyen termes moyennant une mobilisation de ressources à la portée de notre pays et une bonne organisation. L'objectif poursuivi, ce faisant, est d'éviter que lesdites recommandations ne soient qu'un recueil de bonnes intentions.

1.2.2. Recommandations

Elles résultent d'une analyse croisée des constats sur le terrain et des préoccupations exprimées par l'ensemble des acteurs rencontrés. Elles sont réparties cinq grandes catégories à savoir :

- le plaidoyer, l'information et la sensibilisation ;
- la formation et l'éducation ;
- la mobilisation et la valorisation des ressources en eau ;
- la préservation et la protection des ressources en eau ;
- le transfert des compétences et le réajustement institutionnel.

1.2.2.1. Le plaidoyer, l'information et la sensibilisation

Face à l'enjeu et aux risques majeurs attachés à la sous information actuelle sur les concepts de genre et de GIRE, il est indispensable, qu'à l'instar des battages médiatiques autour du paludisme et du VIH/SIDA, un plan de communication à grande échelle soit élaboré et mis en œuvre pour informer largement tous les acteurs sur ces deux concepts. Pour ce faire, il faut recourir à tous les canaux traditionnels et modernes de communication pour informer et éveiller la conscience des populations sur la nécessité de ces approches de gestion. Les enjeux sont trop importants et les acteurs trop nombreux et variés pour que le Genre et la GIRE quittent les milieux spécialisés pour devenir des préoccupations nationales nécessitant le concours de tous.

Le plaidoyer se fera en direction des autorités, décideurs et responsables afin qu'ils s'approprient les concepts et les utilisent comme des outils de promotion économique et sociale durable.

1.2.2.2. La formation et l'éducation

La formation et l'éducation sont apparues comme les seuls supports véritables pour aboutir aux changements qualitatifs de comportements recherchés en vue d'une réduction des disparités socio-économiques et culturelles, en un mot des pesanteurs sociologiques à la promotion du genre et à la mise en œuvre de la GIRE. Il est recommandé :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan cohérent de formation, de recyclage et de renforcement de capacités des acteurs : toutes couches et toutes catégories socio-professionnelles confondues ;
- la promotion de l'éducation des enfants sur le genre et la GIRE dès le bas âge au niveau de la cellule familiale ;
- l'intégration des concepts genre et GIRE dans le système éducatif au niveau de tous les ordres d'enseignement ;

- l'introduction des discriminations positives au profit des femmes et des groupes vulnérables pour les amener à s'intéresser aux disciplines et aux formations relatives au genre et à la GIRE ;
- la création de spécialité Genre et GIRE dans les écoles professionnelles et les facultés des universités du Bénin.

On espère donc que ces changements qualitatifs de comportements recherchés en vue d'une réduction des disparités socio-économiques et culturelles par le biais de la formation et de l'éducation participeront aussi d'une part à la mobilisation et à la valorisation des ressources en eau et d'autre part à la préservation et à la protection de l'environnement.

1.2.2.3. La mobilisation et la valorisation des ressources en eau

A ce niveau, les constats font ressortir des situations compréhensibles mais injustifiables. Globalement, le Bénin a mobilisé moins de 1% des ressources en eau disponibles. Cette faible quantité mobilisée à grand coût financier est loin d'être valorisée comme cela se doit pour être porteuse de développement socio-économique. En effet, les multiples puits artésiens réalisés dans les communes de Zogbodomey, de Zagnanado, de Ouinhi, de Bonou et Lalo continuent de débiter d'importantes quantités d'eau dans la nature pendant toute l'année et les ouvrages de retenue d'eau existants ne servent, dans la quasi-totalité des cas, qu'à l'abreuvement du cheptel alors qu'ils contiennent des réserves d'eau utilisables à d'autres fins (le maraîchage par exemple). La situation n'est pas fondamentalement différente au niveau des plans d'eau naturels existants. Il est proposé les actions suivantes :

- amélioration du processus du diagnostic participatif en s'appuyant beaucoup plus sur les acteurs à la base pour mieux cerner les réalités socioculturelles en vue de choix judicieux ;
- transformation de tous les points d'eau qui s'y prêtent (puits modernes à grand diamètre, forages, plans d'eau naturels ou artificiels) en des pôles de développement par la mise en place de toutes les activités génératrices de revenus rendues possibles par la disponibilité permanente des ressources en eau (aquaculture, pisciculture, élevage, cultures irriguées, activités de transformation, industries, etc.).

1.2.2.4. La préservation et la protection des ressources en eau

Le phénomène de la dépréciation de la qualité des ressources en eau prend des dimensions assez inquiétantes et les responsables à différents niveaux, élus locaux et les populations en parlent avec angoisse. Des forages positifs sont présentement fermés dans les communes de Dassa-Zoumè, de Malanville et de Savalou pour des raisons de taux élevés de concentration en nitrate probablement d'origine naturelle et agricole. Les communes d'Abomey et de Djidja ont présentement quelques forages qui fournissent de l'eau présentant des taux de concentration en nitrate supérieurs à la norme admise. Les populations des localités concernées ne continuent de boire l'eau desdits forages que parce que n'ayant pas d'autres

alternatives. Les populations de Savalou y compris les responsables au plus haut niveau estiment que la qualité de l'eau qui leur est fournie par la SONEB et qui provient du traitement des eaux d'un barrage construit sur la rivière Agbado laisse à désirer. Celles de Malanville se plaignent du mauvais goût de l'eau des forages en toisant l'état de la nappe phréatique. De plus en plus, les populations préfèrent l'eau des rivières. Elles soutiennent que la décantation effectuée par la SONEB n'est pas suffisante pour débarrasser les eaux de ruissellement très chargées en débit solide et de pesticides de tous les oligo-éléments nuisibles qu'elles contiennent. Dans ce cadre, il est recommandé :

- la promotion des AGR et la diversification des sources d'énergie pour réduire la pression anthropique sur les ressources naturelles ; ainsi la promotion des AGR implique des AGB ;
- la promotion des pratiques culturelles et des techniques de pêches appropriées pour la sauvegarde des écosystèmes vitaux ;
- la restauration de l'ensemble des valeurs endogènes propices à une gestion durable des ressources naturelles ;
- la protection et l'interdiction d'exploitation des zones vulnérables comme les berges des lits des cours d'eau et des plans d'eau ;
- la systématisation de la création des périmètres de protection autour de tous les points d'eau potable et des plans d'eau existants ;
- le contrôle régulier de la qualité de l'eau fournie par la SONEB, par un laboratoire indépendant.

1.2.2.5. Le transfert des compétences et le réajustement institutionnel

Présentement, il existe au niveau de la plupart des structures étatiques, une entité qui s'occupe des questions du genre. Cette entité est dénommée "Cellule femme", soit Point focal Genre. La plupart de ces points focaux ne jouent qu'un rôle mineur dans la conception, l'étude, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes/projets de développement.

Par ailleurs, les autorités communales souhaitent que le pouvoir central leur transfère effectivement leurs attributs légaux avec les moyens humains, matériels et financiers requis. La situation qui prévaut actuellement ne leur permet pas de prendre correctement en main le développement de leurs communes respectives. Il est recommandé que, à l'instar du concept genre qui a dorénavant un représentant ou un point focal au niveau de la plupart des structures étatiques, il y ait un point focal "GIRE" au niveau de toutes les structures clés dont les activités ou les actions peuvent avoir des impacts sensibles sur les ressources en eau ;

Le point focal genre soit hiérarchiquement positionné de manière à pouvoir influencer la conception, l'étude et le dimensionnement de tout programme/projet de développement économique et social. Le point focal genre devra être à l'amont des actions pour une prise en compte du genre, au milieu pour le suivi et à l'aval pour évaluer les impacts réels.

Le point sociologique fondamental à prendre en compte est la place de toutes les couches sociales notamment la femme et les groupes vulnérables dans la société en général, et leurs positions juridiques en particulier, si l'on veut que la GIRE ait réellement une dimension « intégration ». Les autorités traditionnelles (chef de famille, chef de terre, chef de village) sont des affaires d'hommes. Les pesanteurs socioculturelles (participation insuffisante aux prises de décisions, manque de formation) conduisent à la marginalisation des femmes et à l'insuffisance de la prise en compte de leurs problèmes spécifiques. Bien que les femmes aient souvent la relation la plus directe avec l'élément eau, leur gestion et contrôle de la terre et des ressources en eau est très indirecte. C'est au niveau des femmes que l'insécurité foncière paraît la plus évidente. Cependant le statut de la terre et de l'eau est en train de se transformer, passant de celui d'un bien d'usage collectif à celui d'un bien de propriété individuelle. Dans cette phase de transformation, tendant vers la monétarisation, il paraît raisonnable de considérer l'aspect genre dans la future gestion de la ressource en eau et son cadre institutionnel tant au niveau national qu'au niveau décentralisé.

1.3. Orientations stratégiques et Plan d'action

L'approche GIRE est adoptée comme approche de gestion des ressources en eau pour essayer d'établir un équilibre durable entre l'offre et la demande en eau afin de se protéger contre les risques de conflits auxquels les usages concurrentiels en progression rapide l'exposent.

L'approche GENRE quant à elle, est adoptée comme approche d'identification, de conception, de dimensionnement, d'étude, de mise en œuvre et d'évaluation des projets/programmes de développement pour garantir un développement équilibré, juste et équitable au profit des populations de toutes conditions sociales sans distinction de sexe, de race, d'âges, de région, de convictions religieuses, etc. Autrement dit, selon l'approche Genre « A chacun selon ses besoins en fonction des ressources disponibles ». A certains égards, l'approche Genre favorise parfois la discrimination positive en privilégiant les plus faibles et les plus vulnérables au détriment des mieux lotis dans le tissu socio-économique pour réduire certains des déséquilibres sociaux.

De par leurs objectifs, ces deux (02) approches, déjà complexes pour les pays développés dans leur concrétisation, le sont davantage pour des pays en voie de développement comme le Bénin. Au vu des réalités socio-économiques actuelles, il ne serait pas exagéré de penser pour l'instant, qu'il s'agit des idéaux lointains vers lesquels il faut essayer de tendre.

L'appartenance du Bénin aux PPTTE et aux PMA est déjà révélatrice du malaise, du faible niveau et des mauvaises conditions de vie des populations béninoises dans leur grande majorité. Au moins un (01) béninois sur trois (03) vit en dessous du seuil de pauvreté et deux (02) béninois sur trois (03) sont analphabètes. Sans être des justifications, ce sont ces caractéristiques socio-économiques du pays qui expliquent l'exploitation minière des ressources naturelles en vigueur et qui est marquée par des prélèvements ou des déstockages abusifs et incontrôlés desdites ressources sans aucun souci des capacités de régénérescence ou d'auto régénérescence.

En effet, dans les conditions sociales actuelles dominées par l'analphabétisme et la pauvreté, le seul recours pour la subsistance est la cueillette de tout ce que la nature peut offrir avec son cortège de conséquences désastreuses sur les écosystèmes.

Les pratiques culturelles sont mauvaises et les techniques d'exploitation des ressources naturelles sont inappropriées et causent d'énormes préjudices à l'environnement. Les lois et les textes réglementant la gestion des ressources naturelles sont méconnus par les acteurs à la base qui sont les plus concernés par l'exploitation desdites ressources.

Dans un tel système, les femmes considérées majoritairement comme des dérivées des hommes, n'ont pas droit au chapitre car, généralement privées des moyens de production et de marge de manœuvre pour leur auto promotion à cause des pesanteurs socio culturelles particulièrement sévères.

Face au tableau ainsi peint, la problématique GENRE et GIRE, compte tenu des principes que ces vocables incarnent et des comportements qui devraient en résulter, sont des processus de longue haleine dont l'aboutissement effectif prendra autant de temps que nécessaire pour bousculer des réalités socio-culturelles et socio-économiques complexes et têtues.

Ainsi, il paraît utile d'établir un plan d'action à ce sujet.

II. PLAN D'ACTION

Dans le cadre du Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) en cours d'élaboration, plusieurs études ont été initiées et menées sous l'égide de la Direction Générale de l'Eau ou du Partenariat National de l'Eau.

En fonction des cahiers des charges, les rapports ayant sanctionné toutes ces études contiennent l'état des lieux quasi exhaustif du secteur eau au Bénin assorti, selon les cas, des orientations ou axes stratégiques et des actions prioritaires ou pilotes déclinées parfois en activités.

Actions prioritaires du document sur Vision Eau Bénin 2025 (Janvier 2000)

- Formation des ressources humaines
- Amélioration de la connaissance des ressources en eau
- Amélioration du cadre juridique
- Schéma directeur de gestion intégrée des ressources en eau pour les principaux bassins hydrographiques du pays
- Amélioration du cadre institutionnel
- Mise en place et fonctionnement du Fonds National de l'Eau

Actions prioritaires du Rapport Méta Méta Research (Avril 2006)

- Mission d'appui au Programme Gouvernance de l'Eau au Bénin : état des lieux et actions prioritaires

- Facilitation du processus d'adoption de la loi portant gestion de l'eau,
- Appui aux Communes en matière de gestion de la ressource eau,
- Renforcement des capacités des acteurs du secteur eau,
- Harmonisation des stratégies sectorielles avec la politique de l'eau,
- Création et/ou dynamisation des cadres de concertation,
- Amélioration de la connaissance de la ressource.

Actions pilotes du rapport portant étude des systèmes de gestion/utilisation de l'eau et définition des actions prioritaires de valorisation locale des ressources en eau dans une approche GIRE au Bénin : Propositions d'actions pilotes de promotion de la gestion intégrée des ressources en eau

Orientation 1 : Renforcer le partenariat entre les porteurs d'initiatives de gestion durable des ressources en eau dans un cadre institutionnel cohérent et agissant

- Mise en place d'un système national de centralisation et de coordination des données sur les ressources en eau ;
- Appui au renforcement du système national de vulgarisation agricole et au système de gestion des polices de protection des ressources naturelles et environnementales ;
- Appui au développement d'un système national de suivi de la qualité des ressources en eau de surface et d'élaboration de directives de gestion.

Orientations 2 : Renforcer les dynamiques locales par l'intégration de la gouvernance concertée des ressources en eau dans les politiques publiques locales et la promotion de bonnes pratiques d'utilisation desdites ressources au niveau des communautés.

- Appui à la dynamisation et au renforcement des capacités des Comités de gestion des barrages et des sources artésiennes pour l'instauration d'une approche de gestion intégrative ;
- Faire des collectivités locales et de l'intercommunalité les assises territoriales de la promotion de la GIRE au Bénin.

Axes stratégiques de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (2007-2009)

- Accélération de la croissance
- Développement des infrastructures
- Renforcement du capital humain
- Promotion de la bonne gouvernance
- Développement équilibré et durable de l'espace national.

Politique Nationale de l'eau (janvier 2008)

Quatre (04) orientations prioritaires y sont définies à savoir :

- renforcer le cadre de gestion en recherchant la bonne gouvernance de l'eau ;
- assurer un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations urbaines et rurales ;
- garantir la disponibilité de l'eau, en quantité pour l'ensemble des activités économiques ;
- assurer la santé, la sécurité publique et la conservation des écosystèmes aquatiques.

L'analyse de toutes les orientations ou axes stratégiques et des actions pilotes ou prioritaires qui en résultent révèle fondamentalement qu'en dehors de la SCRP et du volet hydraulique villageoise, toutes les actions prioritaires prévues par les études antérieures récentes vont dans le sens des actions devant contribuer à lever les pré-requis pour rendre la GIRE possible. Il s'agit globalement des actions visant essentiellement :

- une meilleure connaissance des ressources en eau disponible y compris le suivi de leur évolution quantitative et qualitative dans l'espace et dans le temps ;
- la formation ou le renforcement des capacités des acteurs du secteur eau pour disposer d'un capital humain qualifié en quantité suffisante à tous les niveaux d'intervention ;
- l'amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel et la mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles avec le cadre juridique global de l'eau ;
- la mise en place des outils de gestion et des mécanismes d'aide à la décision.

Quant au Genre comme approche de développement, le seul pré-requis, au regard des caractéristiques socio-culturelles actuelles du pays, ne peut être qu'une lutte méthodique et participative de longue haleine pour extirper progressivement des pesanteurs socio-culturelles séculaires actuelles des éléments particulièrement défavorables à l'épanouissement ou à la promotion de la femme.

Pour parvenir à cette fin, le rapport de la récente étude intitulée « Vers le renforcement de l'approche genre dans l'administration de l'eau » d'avril 2008 élaboré dans le cadre du Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement phase 2 (PADSEA 2) propose les quatre (04) actions prioritaires suivantes en matière de renforcement du genre au niveau institutionnel :

- plaider en faveur du renforcement de l'équité dans le secteur ;
- inscription du budget du plan d'action genre dans le Budget Programme par Objectif ;
- renforcement des capacités des acteurs du secteur eau en matière du genre ;
- plaider auprès des structures de formation pour une orientation professionnelle des filles dans les métiers liés à l'eau.

Globalement, les actions énumérées ci-dessus sont déclinées dans le rapport en des activités de plaidoyer, d'information, d'animation, de sensibilisation et de renforcement de capacités des acteurs et responsables intervenant à divers titres dans le secteur eau.

Les échanges avec les acteurs à différents niveaux et les investigations de terrain permettent de soutenir que les pesanteurs socio-culturelles responsables du déséquilibre entre hommes et femmes, riches et pauvres n'ont pas changé même s'il est noté par endroits un débat d'éveil de conscience sur la question Genre et développement.

Les résultats des enquêtes et des échanges confirment que les orientations, les axes stratégiques et les mesures ci-dessus rappelés conservent leur pertinence et sont toujours d'actualité.

Face à la situation ainsi décrite, le plan d'action Genre et GIRE proposé ci-contre se veut être un extrait de synthèse pertinente et cohérente de certaines actions clés proposées au terme des différentes études antérieures et dont la mise en œuvre, devrait permettre d'avancer dans le processus GIRE en cours avec une prise en compte effective des aspects Genre.

Il ne peut donc s'agir que d'une poursuite diligente des actions en cours moyennant quelques réajustements et des actions d'incitation pouvant servir de catalyseurs pour améliorer le rythme d'exécution des actions et la prise en compte des acteurs Genre/GIRE ci-contre :

Tableau 11: Plan d'action

Orientation stratégique de la Politique Nationale de l'Eau	Axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Résultats attendus	Activités
Reformer le cadre de gestion en recherchant la bonne gouvernance de l'eau	Promouvoir la connaissance des ressources en eau et la formation des ressources humaines	Evaluer les ressources en eau et suivre leur évolution quantitative et qualitative dans l'espace et dans le temps	Les ressources en eau disponibles sont connues et leur évolution quantitative et qualitative est suivie	<p>Mise en place des installations et des équipements pour le suivi de l'évolution des ressources en eau superficielles et souterraines</p> <p>Mise en place d'un réseau opérationnel de suivi des installations et de collecte des données</p> <p>Mise à jour régulière des bases de données intégrées existante à la DG Eau</p> <p>Equipement et fonctionnement des laboratoires d'analyses chimiques, bactériologiques et microbiologiques des eaux.</p>

	<p>Education, formation et renforcement des capacités des acteurs au niveau de la Cellule de base (famille) et des centres et instituts de formation</p>	<p>Disposer d'un personnel qualifié des deux sexes en quantité suffisante</p>	<p>L'approche genre est prise en compte à tous les niveaux de responsabilités, des décideurs jusqu'aux acteurs à la base.</p> <p>Des formations et des recyclages sont organisés à l'intention de tous les acteurs.</p>	<p>Poursuite des rencontres, des séminaires et des ateliers d'échanges sur le Genre et la GIRE</p> <p>Introduction d'une rubrique Genre dans le bulletin d'informations de la Direction Générale de l'Eau,</p> <p>Point des besoins en formation des acteurs sur le Genre et la GIRE,</p> <p>Création et mise à jour d'une documentation sur le genre dans le secteur eau,</p> <p>Inclusion des aspects genre dans les études du milieu,</p> <p>Organisation d'un atelier de réflexion et d'orientation des études de milieu qui intègre les aspects genre</p> <p>Intégration et/ou renforcement de la dimension genre dans les guides d'animation,</p> <p>Intégration raisonnée et progressive dans les dossiers d'appel d'offres des aspects genre dans le recrutement des animateurs et coordonnateurs ONG,</p> <p>Suivi et évaluation de la prise en compte du genre et développement dans les activités de la DGEau et de la DHAB,</p> <p>Développement d'une campagne d'information à grande échelle pour faire connaître la stratégie pour le développement du secteur de l'eau potable en milieu rural,</p> <p>Promotion de l'hygiène par des campagnes de marketing social,</p> <p>Etablissement de liens avec les structures spécialisées afin de développer des actions de prévention contre le SIDA</p> <p>Prise en compte des aspects sociaux dans les</p>
--	--	---	---	---

			<p>La formation continue du personnel de la Direction Générale de l'Eau et des autres acteurs pour la prise en compte des aspects genre dans les activités de l'eau est instaurée</p>	<p>Elaboration et mise en œuvre d'une politique de recrutement et de promotion sensible au genre dans les activités du secteur de l'eau,</p> <p>Réalisation d'un bilan de compétence pour les acteurs intervenant dans le secteur eau et assainissement,</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation et de recyclage sensible au genre au profit du personnel des secteurs public et non public, (responsables de programmation, cadres impliquées la planification, responsables de projet et d'entreprises)</p> <p>Formation du personnel des secteurs public et non public en genre, eau et assainissement (associer les agents des futures communes aux différentes formations),</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un programme spécial de renforcement des capacités du staff technique en poste dans les mairies en vue d'une meilleure appropriation des concepts Genre et GIRE,</p> <p>Mise en place des Points Focaux GIRE dans toutes les Communes,</p> <p>Formation des acteurs des secteurs eau et assainissement en genre et GIRE</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation qui privilégie la femme et l'encourage à aller vers des formations ayant trait à la gestion de l'eau</p>
--	--	--	---	---

				<p>Renforcement des capacités des structures de gestion des points d'eau</p> <p>Concours à la mise en place d'un dispositif juridique permettant de rehausser le nombre de femmes au poste électif et aux instances décisionnelles</p> <p>Promotion du dialogue et de la surveillance de politique gouvernementale locale et nationale en mettant un accent particulier sur la décentralisation et le transfert des compétences aux communes</p>
		<p>Mettre en place des points focaux GIRE dans toutes les communes et directions clés impliqués dans le secteur eau</p>	<p>Les points focaux GIRE dans toutes les communes et autres structures et institutions impliquées dans le secteur eau sont mis en place</p>	<p>Prendre contact avec les activités communales pour avoir un agent GIRE au niveau de chaque mairie à l'instar du Genre</p>

		Promouvoir la scolarisation des filles	La scolarisation des filles est promue	<p>Elaborer des supports d'IEC (tableau, affiches...)</p> <p>Mettre en œuvre la campagne de sensibilisation dans chaque arrondissement par les APEs</p> <p>Suivi et évaluation de la campagne par la Co-APE</p> <p>Poursuite de la multiplication des foyers des jeunes filles, la mise en œuvre de l'approche genre dans les milieux académiques,</p> <p>Création d'un fonds spécial d'appui à la scolarisation de la jeune fille</p> <p>Encouragement des initiatives en faveur de scolarisation de la jeune fille</p> <p>Encouragement des communes à s'impliquer davantage dans la lutte contre le trafic et le travail des enfants notamment les filles</p>
		Sensibiliser et former la femme pour une même éducation des enfants garçons et filles sans discrimination dès le bas âge	La femme est formée pour une même éducation des enfants garçons et filles sans discrimination dès le bas âge	<p>Introduction progressive des cours sur les concepts Genre et GIRE dans tous les ordres d'enseignement</p> <p>Contribution à une plus grande maîtrise de l'approche genre et de sa prise en compte par les autorités politico-administratives à divers niveaux.</p> <p>Lutte pour une meilleure application des lois et conventions en faveur des femmes et des enfants</p> <p>Organisation des formations sur l'approche</p>

				<p>genre pour favoriser le changement des comportements</p> <p>Organisation le plaidoyer pour l'octroi des postes de responsabilité et de décision aux femmes</p> <p>Renforcement des capacités des femmes en leadership et en gestion des affaires</p> <p>Cœuvrer à l'érosion progressive des pesanteurs socio-culturelles qui pénalisent la femme</p>
		Sensibiliser les parents en vue d'une amélioration de la scolarisation des filles et des enfants handicapés	La proportion des parents ayant une bonne perception de la scolarisation des filles (surtout dans les arrondissements périphériques) est sensiblement améliorée	<p>Identification des thèmes de sensibilisation</p> <p>Organisation des campagnes de sensibilisation au profit des parents</p>
		Encourager les filles et les handicapés scolarisés ayant obtenu de meilleur résultat scolaire	Dans toutes les écoles, les filles et les handicapés ayant obtenu le meilleur résultat scolaire notamment les handicapés dans chaque classe au niveau arrondissement d'une part et communal d'autre part sont primés chaque année	<p>Identification les meilleures élèves Rechercher et mobiliser les prix à décerner</p> <p>Organisation les séances de distribution de prix au niveau arrondissement puis au niveau communal</p>

		Sensibiliser la population de plus de 15 ans sur les enjeux de l'alphabétisation	La population de plus de 15 ans est sensibilisée sur les enjeux de l'alphabétisation et le nombre d'alphabétisé augmente d'au moins 20% par an	<p>Organisation des campagnes de sensibilisation sur l'alphabétisation en rapport avec les concepts genre et Gire</p> <p>Mise en place dans chaque arrondissement d'un centre d'alphabétisation</p> <p>Appui à la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle au profit des paysans et spécifiquement au profit des femmes rurales</p> <p>Sensibilisation des époux et des femmes sur les enjeux de l'alphabétisation</p>
Orientation stratégique de la Politique Nationale de l'Eau	Axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Résultats attendus	Activités
Assurer un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations urbaines et rurales	Facilitation de l'accès, du bénéfice et du contrôle de l'eau par les usagers	Construire et entretenir des ouvrages d'eau	Un budget est consacré à la construction et à l'entretien des ouvrages d'hydraulique villageoise	<p>Mise à jour régulière de la situation des besoins en points d'eau potable des populations rurales et des demandes effectives de réalisation de point d'eau</p> <p>Poursuite des efforts en cours pour l'assistance singulière aux populations des zones démunies</p>
		Réaliser des ouvrages d'eau en vue d'un meilleur assainissement des zones d'habitations et d'activités	Des ouvrages de collecte d'eau (bassins, réceptacles, caniveaux, etc.) sont réalisés pour la gestion des eaux de ruissellement	<p>Réalisation une étude de faisabilité pour le choix des ouvrages de collecte d'eau et leurs lieux d'implantation</p> <p>Réalisation de caniveaux d'assainissement dans le respect des normes et de principe de la non nuisance aux autres</p>

		<p>Fournir aux résidents des zones rurales un accès à des points d'eau gérés conformément à la stratégie d'approvisionnement en eau</p>	<p>Des ouvrages d'hydraulique (pompes manuelles) sont réalisés en priorité dans les arrondissements périphériques et le réseau d'adduction d'eau est étendu sur plusieurs km dans les zones périphériques</p> <p>La majorité des ménages sont bénéficiaires de branchement social en eau et nombre de personnes desservies par chaque point d'eau est réduite de plus de moitié</p>	<p>Identification des sites d'implantation des forages en prenant en compte tous les aspects pouvant influencer la gestion futur de l'ouvrage,</p> <p>Poursuite de la réalisation des points d'eau dans le respect de la stratégie retenue avec le maintien de l'attention particulière aux couches vulnérables,</p> <p>Mise en place des forages et divers équipements connexes,</p> <p>Encouragement d'une bonne gestion des points d'eau,</p> <p>Subventionnement de branchement de nombreux ménages à faible revenu,</p> <p>Mise en place d'une politique promotionnelle d'abonnement au réseau de distribution d'eau potable</p> <p>Augmentation de la capacité d'exécution du secteur</p> <p>Renforcement des services déconcentrés</p> <p>Formation des communes sur leur rôle de maître d'ouvrage</p> <p>Promotion du secteur privé</p>
--	--	---	---	---

		<p>Créer un environnement favorable à l'approche participative</p>	<p>Un environnement favorable à l'approche participative est créé</p>	<p>Formation des structures de gestion</p> <p>Organisation des formations en leadership et en dynamique de vie associative destinées aux femmes et aux membres des structures de gestion</p> <p>Implication des femmes dans l'élaboration et l'adoption du règlement intérieur et des règles d'usage</p> <p>Organisation des communautés (hommes et femmes) à participer financièrement à la réalisation de l'ouvrage</p>
--	--	--	---	---

Orientation stratégique de la Politique Nationale de l'Eau	Axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Résultats attendus	Activités
Garantir et assurer la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités économiques	Promouvoir une agriculture de type moderne moins dommageable pour l'environnement et les écosystèmes	Aménager et gérer les retenues d'eau, les zones de pâturage et de cultures	Les retenues d'eau (abreuvement, étangs piscicoles, etc.), les zones de pâturage et de cultures sont aménagées et bien gérées par les producteurs et éleveurs qui se sont constitués en comité de gestion	<p>Identification des sites d'implantations des ouvrages de retenue et des plans d'eau naturels de manière participation</p> <p>Aménagement des sites et délimitation des couloirs de passage des transhumants</p> <p>Installation les producteurs et les éleveurs</p> <p>Définition des modalités de gestion en prenant en compte toutes les catégories d'acteurs</p> <p>Promotion des projets/programmes de maîtrise de l'eau à des fins de production animales et végétales</p> <p>Elaboration et diffusion des fiches sur des pratiques de conservation des eaux et des sols</p>

	Appui à la diversification et à l'intensification agricoles	Contribuer à la diversification et l'intensification de la production végétale et animale à travers le développement des filières agricoles	Les filières agricoles et animales sont développées et les communes sont autosuffisantes en vivriers	<p>Création des cadres de concertation multi-acteurs,</p> <p>Mise au point des plans d'exploitation et de gestion concertée des plans d'eau naturels ou artificiels,</p> <p>Promotion des techniques de pêche appropriées,</p> <p>Promotion des activités de transport par voie d'eau,</p> <p>Promotion de l'ensemble des pratiques de sauvegarde de l'environnement et des écosystèmes</p>
		Faciliter les conditions d'existence des femmes par leurs accès aux ressources et à un encadrement efficace	Les conditions d'existence des femmes sont facilitées par leurs accès aux ressources et à un encadrement efficace	<p>Promotion des activités génératrices de revenu au profit des femmes</p> <p>Elaboration, adoption et mise en application effective des textes favorisant l'accès des femmes aux ressources</p> <p>Organisation des formations au profit en droit aux femmes pour une bonne gestion de leurs activités</p>

		Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et de gestion des acteurs	Les capacités organisationnelles, techniques et de gestion des acteurs sont renforcées	<p>Organisation des séances d'IEC sur la structuration comme approche d'accès facile aux intrants et aux équipements et d'une meilleure organisation de la commercialisation des produits.</p> <p>Organisation des cours d'alphabétisation fonctionnelle au profit des acteurs de la transformation agro-alimentaire.</p> <p>Formation des membres des groupements à l'organisation, à la gestion (comptabilité sans chiffre) et sur les itinéraires techniques.</p>
--	--	--	--	--

		Faciliter l'usage par les agriculteurs des pratiques et des techniques de gestion de la fertilité des sols (GFS).	Les agriculteurs utilisent des pratiques et des techniques de gestion de la fertilité des sols (GFS).	<p>Elaboration en collaboration avec les paysans des thèmes techniques de vulgarisation sur la GFS en fonction des zones agro écologiques et des cultures</p> <p>Vulgarisation les thèmes techniques GFS élaborés</p> <p>Développement des activités de transformations agroalimentaires</p> <p>Diversification des sources d'énergie et promotion des systèmes d'économie d'énergie</p> <p>Organisation de nouvelles filières porteuses depuis la production jusqu'à la commercialisation diversifiant ainsi les sources de revenus des petits producteurs et productrices.</p>
		Renforcer les activités aquacoles par une gestion rationnelle des plans d'eau naturels	Les activités aquacoles sont renforcées par une gestion rationnelle des plans d'eau naturels	<p>Vulgarisation auprès des pêcheurs, des textes réglementaires de gestion des plans d'eau</p> <p>Formation les pêcheurs et les agriculteurs sur la mise en valeur des bassins versants et à l'utilisation des outils de gestion des plans d'eau</p>

		Faciliter l'application des techniques et pratiques de pêche adéquates aux pêcheurs	Des techniques et pratiques de pêche adéquates sont appliquées par les pêcheurs	Vulgarisation auprès des pêcheurs les techniques / pratiques de pêche appropriées
		Développer des possibilités de conservation des produits de pêche	Des possibilités de conservation des produits de pêche sont développées	<p>Formation des femmes sur les techniques de conservation des produits de pêche.</p> <p>Les femmes transformatrices sont appuyées à travers les associations pour la commercialisation des produits.</p>

	<p>Développement et promotion des pratiques d'exploitation rationnelle et appropriée des ressources naturelles.</p>	<p>Développer et promouvoir des pratiques d'exploitation rationnelle et appropriée des ressources naturelles afin de renforcer la co-gestion des forêts classées</p> <p>Développer et promouvoir les pratiques endogènes de gestion des ressources naturelles</p>	<p>La co-gestion des forêts classées est renforcée.</p> <p>Les pratiques endogènes de gestion des ressources naturelles sont développées et promues</p>	<p>Création d'un cadre de concertation CC/ONAB pour actualiser les bases de collaboration CC/ONAB et populations / ONAB</p> <p>Organisation des séances de sensibilisation riveraines sur les enjeux de la gestion durable des ressources forestières</p> <p>Formation des membres des comités de gestion à l'organisation et à la gestion</p> <p>Reboisement pour la production de bois à divers usages</p> <p>Prise en compte des problèmes d'environnement dans la mise en œuvre des activités économiques</p>
			<p>Les forêts communautaires et sacrées sont restaurées.</p>	<p>Création des pépinières communautaires par arrondissement</p> <p>Reboisement les alentours des forêts sacrées à partir des pépinières communautaires</p> <p>Création un cadre de gestion et de réglementation de l'exploitation des forêts sacrées et communautaires</p>

			<p>Les forêts marécageuses sont valorisées à des fins touristiques</p>	<p>Création d'un cadre de concertation / administration communale / population riveraine</p> <p>Réalisation une étude sur la valorisation des sites concernés</p> <p>Recherche de financement pour la valorisation desdits sites</p> <p>Réalisation des travaux de valorisation</p>
	<p>Promotion d'un système de crédit adapté aux exigences du secteur agricole</p>	<p>Rendre accessibles les sources de financement du secteur rural aux acteurs de la transformation agro-alimentaire.</p>	<p>Les sources de financement du secteur rural sont rendues accessibles aux acteurs de la transformation agro-alimentaire.</p>	<p>Mobilisation d'un fonds de cautionnement afin de garantir des lignes des crédits auprès des IMF pour les acteurs de la transformation agro-alimentaire</p> <p>Négociation auprès des IMF des lignes de crédits pour des activités féminines</p> <p>Appui des groupements de femmes et les plus pauvres pour le montage de dossiers de financement viables (microprojet)</p> <p>Organisation l'appui conseil aux acteurs et le suivi des crédits</p> <p>Mobilisation les dons et subventions des secteurs publics et privés</p> <p>Appui du secteur privé dans le domaine de l'investissement et dans la recherche agroalimentaire</p>

		Améliorer les revenus agricoles des hommes et des femmes	Les revenus agricoles des hommes et des femmes sont améliorés	<p>Elaboration d'une étude d'identification des technologies existantes</p> <p>Choix des technologies à améliorer</p> <p>Amélioration des technologies retenues</p> <p>Suivi-évaluation</p>
		Mobiliser en direction des ménages en général et des femmes et des groupes vulnérables en particulier, un fonds pour la promotion du crédit agricole (FPCA)	Un fonds pour la promotion du crédit agricole (FPCA) est mobilisé en direction des ménages en général et des femmes et des groupes vulnérables en particulier.	<p>Elaboration d'un dossier technique de faisabilité du FPCA</p> <p>Recherche auprès des partenaires du financement du FPCA</p> <p>Placement du fonds auprès d'une banque sur la base d'une convention CC/BANQUE/IMF</p>

		<p>Améliorer l'offre de service financière des IMF en direction du secteur rural, de même que les caisses villageoises</p>	<p>L'offre de service financière des IMF en direction du secteur rural est améliorée, de même que les caisses villageoises</p>	<p>Sélection des IMF crédibles et développer avec eux un marketing financier</p> <p>Apport des appuis techniques aux IMF retenus</p> <p>Elaboration et mettre en œuvre la convention de gestion du fonds de cautionnement</p> <p>Création un cadre de concertation des IMF</p> <p>Sélection les CV à appuyer sur la base de critères de performance organisationnelle et financière</p> <p>Appui non financier aux CV (équipements de sécurisation des fonds, formation)</p> <p>Refinancement les Caisses Villageoises sur la base d'une convention et suivre les remboursements.</p> <p>Organisation des séances d'IEC en directions des producteurs et productrices.</p>
--	--	--	--	--

Orientation stratégique de la Politique Nationale de l'Eau	Axes stratégiques	Objectifs poursuivis	Résultats attendus	Activités
Assurer la santé, la sécurité publique et la conservation des écosystèmes aquatiques	Amélioration de l'accès aux services de santé et à l'assainissement de qualité	Créer dans les communes des mutuelles de santé regroupant des agriculteurs et éleveurs et autres acteurs	Des mutuelles de santé regroupant des agriculteurs et éleveurs sont créées dans les communes	Eveil de conscience des agriculteurs et éleveurs sur l'intérêt des mutuelles de santé et appui dans la création de leur mutuelle
		Installer des poubelles et des latrines publiques au niveau de toutes les places publiques	Des poubelles et des latrines publiques sont installées au niveau de toutes les places publiques	<p>Elaboration d'un plan de mise en place des latrines et des poubelles au niveau des places publiques</p> <p>Recherche de financement et construction des latrines et mise en place des poubelles</p> <p>Mise en place du système de vidange des poubelles</p> <p>Sensibilisation des populations à la bonne utilisation des poubelles et latrines des places publiques</p>

	Renforcement de la capacité organisationnelle des COGEA	Former les membres COGEA sur les compétences relevant de leurs attributions et organiser un contrôle permanent des agents de santé	les membres COGEA sont formés sur les compétences relevant de leurs attributions	Traduction des statuts et textes en langue locale Elaboration des modules de formation portant sur les attributions et sur les compétences Formation des membres Acquisition des matériels audio-visuels pour les campagnes d'IEC Sensibilisation les populations pour fréquenter les CSA
		Renforcer la politique d'incitation des ménages, des enfants et des écoles à la propreté et à l'assainissement à travers des concours « ménage et propreté »	Renforcement de la politique d'incitation des ménages, des enfants et des écoles à la propreté et à l'assainissement (concours ménage, propreté)	Préparation et organisation effective des jeux concours « ménage propre »
	Amélioration du cadre de gestion des ordures ménagères et des déchets	Améliorer le cadre de gestion des ordures ménagères et des déchets par l'identification des problèmes d'hygiène et rendre fonctionnels les relais	Identification des problèmes d'hygiène	Implication des femmes dans l'identification et la hiérarchisation des problèmes d'hygiène et d'assainissement qui se posent aux ménages, dans les communautés

		communautaires après leur installation	Des relais communautaires sont installés et fonctionnels	<p>Renforcement de l'adhésion des hommes dans les structures d'hygiène et d'assainissement</p> <p>Appui des familles encadrées dans la résolution des problèmes d'hygiène et d'assainissement dans les ménages</p> <p>Organisation des structures de gestion des points d'eau et d'assainissement</p>
			Des activités de réinvestissement sont réalisées	<p>Organisation des concours villages propres pour soutenir des activités initiées par les communautés</p> <p>Organisation des concours ménage propre pour la promotion du changement de comportement</p> <p>Renforcement des capacités des relais communautaires dans la mise en œuvre et le suivi des activités de réinvestissement</p>
			Des décharges finales aménagées hors des agglomérations sont créées et fonctionnelles et les dépotoirs sauvages sont détruits dans les communes	<p>Délimitation et aménagement des zones de décharge et définition des modalités d'utilisation et de gestion</p> <p>Suppression des dépotoirs sauvages</p>

			Les ordures ménagères, les déjections d'animaux et les déchets industriels non toxiques compostés au besoin sont utilisés dans les champs par les agriculteurs	Collecte primaire, évacuation et traitement des déchets, Recyclage des déchets et des ordures Formation des producteurs à la pratique du compostage
		Trier les déchets biomédicaux depuis la source et utiliser correctement et effectivement les actuels incinérateurs installés dans les entreprises artisanales et industrielles	Les déchets biomédicaux sont triés à la source et les actuels incinérateurs sont effectivement et correctement utilisés	Suppression des dépotoirs et barques à ordures des centres de santé Recrutement et formation du personnel au tri et l'utilisation des incinérateurs Réparation et/ou réhabilitation d'incinérateurs en panne et leur entretien Mise en place d'un système fonctionnel de transport des déchets destinés aux incinérateurs
			Les entreprises artisanales et industrielles se sont dotées de systèmes de gestion des déchets solides, liquides et autres	Sensibilisation et contrôle régulière et de façon inopinée des méthodes de gestion des déchets des entreprises et unités de production

		Détruire les nombreux gîtes de moustiques et promouvoir de moustiquaire assurée aux plus pauvres	De nombreux gîtes de moustiques sont détruits et la distribution de moustiquaires assurée aux plus pauvres	<p>Organisation des campagnes de destruction des gîtes de moustiques</p> <p>Information, sensibilisation des populations sur les précautions de gestion de l'espace favorables à la non prolifération des gîtes des moustiques</p>
		Augmenter les relais communautaires des CPS	Les relais communautaires des CPS ont augmenté	<p>Lancement d'un appel à candidature et recrutement des animateurs</p> <p>Formation et installation des animateurs recrutés et les relais</p>

A ce plan d'action, s'ajoutent quelques pratiques endogènes de gestion des ressources naturelles qui constituent des pistes de recherche ultérieure relativement au sujet à l'étude. Il convient donc de responsabiliser davantage les différents comités de gestion des ressources en eau au niveau des Communes et des départements du pays. Il s'agit de :

MESURES ET PRATIQUES ENDOGENES ASSOCIEES AU RETARD DES PLUIES

Mesures préventives : Interdiction de couper les vieux arbres dans les forêts, de couper des arbres dans les forêts sacrées ; Interdiction de défricher dans le lit des cours d'eau

Mesures curatives : Prières collectives ; offrandes aux mânes des ancêtres et aux divinités de l'eau par le chef coutumier et le chef de terre ; intervention des faiseurs de pluies ;

Mesures d'ajustement : retardement de la fête de l'igname ; glissement des rites initiatiques de saison sèche à la saison des pluies

MESURES ET PRATIQUES ENDOGENES ASSOCIEES AU RACCOURCISSEMENT DE LA SAISON PLUVIEUSE

Mesures préventives : sensibilisation des populations pour le respect des interdits

Mesures d'ajustement : exploitation de cultures et variétés à cycle court ; assolement et rotation des cultures ; exploitation des bas-fonds ; cultures précoces

MESURES ET PRATIQUES LOCALES ASSOCIEES AUX DIFFICULTES D'ACCES A L'EAU POTABLE

Mesures préventives et organisationnelles : comités de gestion des points d'eau

Pratiques d'ajustement : forage de puits par le Service de l'Hydraulique ; contribution technique des organisations d'appui

MESURES ET PRATIQUES ENDOGENES ASSOCIEES A LA PRESSION SUR LES RETENUES D'EAU ET LES COURS D'EAU TEMPORAIRES

Mesures préventives et organisationnelles : comité de gestion des retenues d'eau/ comité des bas-fonds/comité des producteurs

Pratiques d'ajustement : recherche de partenaires pour la valorisation des retenues d'eau ; gestion participative des points d'eau

MESURES ET PRATIQUES LOCALES ASSOCIEES A LA DEGRADATION DES BERGES DES COURS D'EAU

Mesures préventives et organisationnelles : convention de gestion des bas-fonds ; comité de gestion des bas-fonds ; union des producteurs de riz ; comité de reboisement ; interdiction de couper des arbres sur les berges des cours d'eau et de s'installer dans le lit des cours d'eau

Mesures curatives : reboisement des berges dans les villages bénéficiaires des actions de partenariats techniques ; surveillance de l'état des berges des cours d'eau et des retenues d'eau

MESURES ET PRATIQUES ENDOGENES ASSOCIEES A L'EROSION HYDRIQUE DANS LES CHAMPS

Mesures préventives et organisationnelles : mise en place des comités de gestion des bas-fonds ; union des producteurs de riz, de manioc, d'igname ; sensibilisation par les ONG locales

Mesures curatives : contribution des programmes d'assistance technique, des ONG et des institutions nationales de recherche ou de développement expérimental à la formation des producteurs sur la technique de construction des courbes de niveau ; labour perpendiculaire à la pente (ou suivant les courbes de niveau) ; construction de diguettes dans les bas-fonds par les producteurs de riz et dans les champs ; pause de cordons pierreux dans les champs ; plantation de vétier.

MESURES ET PRATIQUES LOCALES ASSOCIEES A LA DEGRADATION DE LA FERTILITE ORGANIQUE DES SOLS

Mesures préventives et organisationnelles : mise en place des comités des feux de brousse ; interdiction des feux tardifs ; sensibilisation par les ONG locales pour l'allumage de feux précoces

Mesures curatives : fabrication et application de compost ; culture de mucuna ; plantation d'acacia ; allumage des feux précoces par un comité ; utilisation des engrais chimiques ; jachère.

MESURES ET PRATIQUES ENDOGENES ASSOCIEES A LA TRANSHUMANCE

Mesures préventives contre les conflits agriculteurs/transhumants : mise en place des comités de transhumance ; mobilisation des ONG locales et associations pour l'animation des comités transhumance ; sensibilisation des acteurs : éleveurs et agriculteurs.

Mesures pratiques : délimitation des couloirs de passage des transhumants ; organisation de concertations entre acteurs : éleveurs, agriculteurs, associations, ONG

MESURES ET PRATIQUES ENDOGENES ASSOCIEES A LA RAREFACTION DES ESPECES UTILISEES PAR LES GUERISSEURS TRADITIONNELS

Mesures préventives : interdiction des feux tardifs qui détruisent davantage d'herbes basses ; mobilisation des comités sur les questions de l'eau et de l'environnement pour la sensibilisation des populations

Mesures pratiques : association de la médecine moderne à la médecine traditionnelle ; organisation de déplacements de plusieurs dizaines de kilomètres à la recherche des plantes médicinales ; substitution de certaines espèces préférées des tradithérapeutes par des espèces courantes ayant des propriétés équivalentes

CONCLUSION

Les investigations sur les ressources en eau et leur gestion par les communautés ont permis d'appréhender les diverses spécificités en matière de l'eau.

L'analyse des fondements socio-économiques et géologiques, les caractéristiques hydrogéologiques, pédologiques et climatiques ont permis de se rendre compte que le Bénin bénéficie d'une bonne disponibilité en eau et d'une gamme variée de savoirs endogènes en rapport avec les ressources en eau. Mais dans le contexte actuel de modernité, la pratique de ces savoirs endogènes est ignorée et fait place à d'autres pratiques qui ne militent pas toujours en faveur d'une gestion intégrée des ressources naturelles dont notamment l'eau.

L'eau, une richesse essentielle à la vie, est présente dans toutes les activités humaines. Elle constitue un atout économique majeur pour un développement durable. Cependant, l'accès équitable à l'eau potable pour certaines populations reste un défi à relever.

En effet, le problème de l'eau de boisson se pose dans la plupart des régions du pays beaucoup plus en termes de qualité que de disponibilité, car les mauvaises pratiques et l'inexistence ou l'inadéquation des systèmes d'assainissement et autres comportements humains constituent autant de facteurs de pollution des eaux de boisson et de leur mauvaise gestion (en général, l'eau est soit polluée, soit mal utilisée et l'on assiste souvent à son gaspillage au sein des ménages).

Dans le cadre des Conventions internationales ratifiées par le Bénin en matière de gestion durable des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté, le pays s'est doté d'un Document de politique nationale de l'eau qui épouse les principes de Dublin. Lesdits principes imposent une approche holistique de la gestion de la ressource eau dans un souci d'équité, d'efficacité et de transparence, à la fois pour le bien-être de l'humanité et la régulation des tensions sociales qu'engendre son exploitation. Il devient ainsi important de veiller à l'acquisition et à la diffusion de l'information permanente sur l'état de la ressource et sur les pressions exercées sur elle afin de prendre des mesures pouvant en garantir une gestion intégrée. Mais peut-on y parvenir sans prendre en compte l'approche genre ?

La problématique Genre et GIRE au Bénin fait référence à un certain nombre de paramètres :

- une méconnaissance relative de la synergie entre les deux concepts ;
- plusieurs stratégies et politiques nationales et sectorielles de développement ont été mises au point par l'Etat, soutenues par le secteur privé et la société civile et les partenaires techniques et financiers d'une part en genre et d'autre part en GIRE ;
- des inégalités de genre dans le secteur des ressources en eau qui induisent une pauvreté, facteur d'une mauvaise gouvernance de l'eau et de l'environnement ;
- l'évaluation de l'approche genre dans les projets et programmes relatifs aux ressources en eau en vue de restaurer l'accès équitable à l'eau, la participation effective des communautés au développement communal, la gestion durable des ressources

naturelles et l'empowerment aux couches sociales les plus vulnérables et les défavorisées, surtout les femmes et les handicapés ;

- les barrières et contraintes liées à la prise en compte efficace et efficiente du genre dans la GIRE ;
- l'organisation sociale de par la division sexuelle du travail et son mode de fonctionnement qui favorise ces barrières et les pesanteurs socioculturelles ;
- les différents conflits entre groupes socio-professionnels qui pourraient entraîner une "désintégration sociale" ; etc.

Eu égard à ces paramètres, il urge d'intégrer le genre dans la GIRE pour une gestion rationnelle des ressources en eau ; d'où les nombreuses orientations stratégiques issues des recommandations faites aussi bien par les enquêtés que par l'équipe de pilotage pour l'élaboration d'un Plan d'Action National pour la GIRE (PANGIRE).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABE, Fiches pédagogiques sur l'environnement, Collection école-environnement, Cours préparatoire, INFRE, MEHU, MENRS, 2000, 138p.

ABE, Guide d'évaluation environnementale stratégique des plans de développement communaux, Comment construire un cadre d'analyse des effets environnementaux des projets de territoire dans une perspective de développement durable, Collection ABE, décembre 2004, 67p.

ABE, Rapport d'analyse environnementale du PRSC1, 2003, pp13-20.

ABE, Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin, 2002, 187 pages.

ABE, Schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL), Livre Blanc, LIFAD, mars 2000.

Agence Béninoise pour l'Environnement, Guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement, février 2001, 76p.

Approche géographique du développement local, in : Le développement local, Actions et Recherches Sociales, ARS N°4, Ouvrage, ARS CHAUVET Alain, décembre 1991 /janvier 1992.

Avant-projet de loi portant gestion de l'eau en République du Bénin, Document, MMEH, décembre 2005.

Banque Mondiale, 2005. *Agriculture and Achieving the Millenium Development Goals*. Report no.32729-GLB; Agriculture and rural development Department, Washington DC, World Bank, International Food Policy Research Institute.

Banque Mondiale, Mission conjointe de revue des appuis budgétaires, octobre 2004, Annexe 6, pp.15-16.

Banque Mondiale, Secrétariat francophone de l'association internationale pour l'évaluation d'impacts, Manuel d'évaluation environnementale, Volume I : Politiques, procédures et questions intersectorielles, Edition française 1999, pp.15-37.

Banque mondiale, Secrétariat francophone de l'association internationale pour l'évaluation d'impacts, Manuel de l'évaluation environnementale, Volume III, Lignes directrices pour l'évaluation environnementale de projets énergétiques et industriels, Edition française 1999, 252p.

Bénin, Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin 2003-2005, décembre 2002, p.17.

Bénin, Etudes nationales de perspectives à long terme, Bénin 2025 Alafia, Stratégies de développement du Bénin, août 2000, pp. 112-113.

Bénin, INSAE, RGPH3, Ménages, conditions d'habitation et pauvreté au Bénin, Tome 4, octobre 2003, pp. 126-146.

Bénin, INSAE, RGPH3, Synthèse des analyses, octobre 2003, 42p.

Bénin, loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin.

Bénin, MAEP, Déclaration de politique de développement rural, juillet 2001, 47p.

Bénin, MAEP, Fonctions essentielles assumées par le MAEP, août 2005, 5p.

Bénin, MAEP, Mesures à appuyer par PRSC, points à exécuter à novembre 2005.

Bénin, MAEP, Mesures à appuyer par PRSC, points à exécuter à novembre 2006.

Bénin, MAEP, Schéma directeur du développement agricole, Plan stratégique, juillet 2001, 71p.

Bénin, MAEP, Schéma directeur du développement agricole, Volume 1 : Politique et stratégie générale, mai 2000, 84p.

Bénin, MAEP, Schéma directeur du développement agricole, Volume 2 : Stratégie sous sectorielles, mai 2000, 171p.

Bénin, Ministère de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative, La réforme administrative au Bénin, Document-cadre, juin 2000, p.50.

Bénin, MMEH, Document de politique nationale de l'eau : la gouvernance de l'eau au service du développement du Bénin, 2005.

Bénin, Premier rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement, juillet 2003, 28p

Bénin, Programme d'action du gouvernement 2001 – 2006, 143p.

Bénin, Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la biodiversité biologique, MEHU, PNUD, mars 2002, 144p.

Bénin, Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la biodiversité biologique, MEHU, PNUD, mars 2002, 144 pages.

BOUGUERRA (Mohamed Larbi), Les batailles de l'eau pour un bien être de l'humanité, Paris, Editions de l'Atelier, Editions Charles Léopold Mayer, 2003, p.27.

Bureau ISSALA, Le volet agricole du NEPAD en Afrique de l'Ouest, CEDEAO, Forum d'Accra, 5 -7 mai 2003.

CBDD, 1999 : L'application de la plate forme d'actions de Pékin : le parcours de 3 ans et demi, Cotonou, mars 1999.

CEDEAO, Mémoire relatif aux enjeux du secteur agricole dans la politique de commerce extérieur de la CEDEAO : implications pour la négociation de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, octobre 2005, 10p.

Cellule macroéconomique de la Présidence de la République du Bénin, 1997 : Rapport sur l'Etat de l'économie nationale, déc. 1997, avec le concours des Ministères.

CFDAR / DPP/ MAEP, 2001 : Politique de promotion de la femme dans le secteur agricole et rural, septembre, 2001.

CFDAR / DPP/ MAEP, 2004 : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plates formes d'action de Dakar et de Beijing, avril, 2004.

CNDLP, 2000 : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin 2003-2005 ; Secrétariat permanent, déc.2002.

CNDLP, Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin, Décembre 2002, p.69

CNDLP, Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin 2003 – 2005, décembre 2002, 77 p.

CNDLP, Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la SRP, année 2003, décembre 2004, pp.33-60.

CNDLP, Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la SRP, année 2004, août 2005, pp.13-47.

Commission Nationale pour l'intégration de la Femme au Développement (CN/IFD) (1994), Quatrième conférence mondiale des femmes Pékin 1995, Évolution de la situation de la femme au Bénin, (Rapport National), Cotonou, République du Bénin, Mai 1994, 75 p.

Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'ouest, Réunion sous-régionale des experts sur la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO, Cotonou, 26p, Rapport, CEDEAO, novembre 2001.

Coopération Technique Belge, Projet d'appui au monde rural dans les départements de l'Atacora et de la Donga (PAMRAD), Rapport de formulation, juin 2002, pp.64-67.

Déclaration de politique de développement rural, Document, MAEP, Juillet 2001.

Déclaration de politique de population révisée, DEPOLIPO, UNFPA juin 2006.

Description de la composante Appui à la Gestion des ressources en eau, République du Bénin, Rapport, MMEH, DANIDA, Mars 1999.

Document de Composante C : Appui au développement Communal, Programme d'Appui au développement du Secteur Agricole (PADSA) phase II, Rapport provisoire, juillet 2005.

Document de stratégie opérationnelle, Mise en œuvre de la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire du Bénin, Version provisoire, Document, Délégation de l'Aménagement du Territoire, Août 2005.

Documents de la planification 2006, Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole –Phase II (PADSA II), Composante « Appui Institutionnel au MAEP », Décembre 2006.

Documents élaborés par le bureau de coordination de la composante privée (BCCP) pour l'exécution de la tranche 2003 du PADSA, octobre 2002.

Dossier technique et financier, Programme d'Appui au développement des filières halieutiques du Bénin, Code DGCD : NN3003204 ; Code Navision : BEN 06 013 11, 106p.

Elaboration de la stratégie nationale de gestion des écosystèmes humides du Bénin, Diagnostic de la gestion des zones humides, Rapport de synthèse, Document de travail, Rapport d'étude, ABE PAZH, HASKONING /IWACO/AID Environnement, Janvier 2000.

Enquête Démographique et de Santé, Bénin 2006.

Etude du Projet d'aménagement des plans d'eau du Sud Bénin, Volume III : la faisabilité des projets, Rapport préliminaire, Rapport d'étude, Direction des Pêches, Ex MDR, Roche International, Groupe Conseil 2000, novembre 2000.

Etude du Projet d'aménagement des plans d'eau du Sud Bénin, Volume II le Diagnostic approfondi, Tome IV : l'environnement, les eaux et les forêts, Rapport final, Direction des Pêches, Roche International, Février 2000.

Etude initiale des impacts environnementaux du premier DSRP dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique (EES) au Bénin, Rapport, MEHU/ABE, PNUD, GTZ, LIFAD, ABPEE, février 2006.

Etude multisectorielle pour le Développement durable dans la portion béninoise du Fleuve Niger, Analyse des opportunités et contraintes, 2^{ème} Draft Rapport provisoire, Rapport d'études, Ex-DGH/MMEH, ABN, MGE Conseils, Décembre 2004.

Etude sur la maîtrise de l'eau : Gestion des ressources en eau partagées, Stratégie communautaire de gestion des ressources en eau (Volume 2 – Monographie du Bénin), Rapport d'étude (extrait), UEMOA.

Etude thématique sur la gestion des ressources en eau au Bénin. (Schéma directeur de l'aménagement du territoire), Version définitive, Ex-DAT/MEHU, avril 2002.

Etudes nationales de perspectives à long terme, Bénin 2025 Alafia, Stratégies de développement du Bénin, Rapport, Ministère chargé du développement, PNUD, août 2000

FAO, Evaluation des ressources forestières mondiales, 2000.

FIDA, 2003 : Evaluation intermédiaire du PAGER, République du Bénin, juillet 2003.

FIDA, 2003 : Rapports de préparation de l'évaluation du portefeuille FIDA au Bénin, PROMIC, PDRT.

FIDA, 2004 : Evaluation du Programme de pays, République du Bénin, mai, 2004.

FIDA, République du Bénin, Evaluation du programme de pays, juillet 2004, pp. 7-18.

Fonds Africain de Développement, Bénin, Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale (PADPA), Rapport d'évaluation, novembre 2002, pp.17-19.

Forêts sacrées et patrimoine vital au Bénin, rapport technique final, Rapport, Projet CRDI N°95-8170, AGBO Valentin et SOKPON Nestor, Mars 1998.

Gestion efficiente des ressources en eau dans le bassin versant de l'Ouémé ; Eau comme ressource rare au Bénin, Thème : Gestion intégrée des ressources en eau au Bénin : Problématique, approches stratégiques et actions prioritaires, Exposé, Ex- DGH/MMEH, PNE/BENIN, TONOUHEWA Albert, mars 2002.

GUEDEGBE I., le marché des EIE au Bénin ; 9^{ème} Colloque International des Spécialistes Francophones en Evaluation Environnementale, Ouagadougou, septembre 2004.

HUISMANS (Jan, W.) & HALPAAP (Achim), Droit international de l'environnement : matériaux dangereux et déchets, Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche, UNITAR, Programme de formation, Cours 5, 134p.

HUTEAU Serge, Le management public territorial, Eléments de stratégie, d'organisation, d'animation et de pilotage des collectivités territoriales, Editions du Papyrus, pp.128-129.

IEPF, Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : Une priorité pour la Francophonie décembre 2004, 90 p.

INSAE Pauvreté, qualité de vie et croissance démographique : cas de la ville de Cotonou, 2004, 104 p.

INSAE/Bénin, 1996, Rapport d'Enquête Démographique et de Santé du Bénin, première édition

INSAE/Bénin, 2001, Rapport d'Enquête Démographique et de Santé du Bénin, deuxième édition.

INSAE/Bénin, 2002, Rapports d'analyse des données du Recensement de la Population et de l'Habitation du Bénin.

INSAE/Bénin, 2002, Rapports d'analyse des données du Recensement de la Population et de l'Habitation du Bénin, Tome 4 : Ménages, Conditions d'Habitations et pauvreté au Bénin, Direction des Etudes Démographiques, Cotonou octobre 2003.

Inventaire et diagnostic pour la préparation du schéma directeur d'aménagement du complexe Aho – Lac Ahémé – Basse Vallée du Couffo et Lagune côtière (Livre Blanc), Rapport, Programme d'Aménagement des Zones Humaines (PAZH), LIFAD, Septembre 1999.

Inventaire, typologie et description des pratiques liées aux divers usages de l'eau au Bénin, Rapport provisoire, Rapport, PNE/BENIN, PROTOS BEN, SOSSOU Pamphile et AGOSSOU Gaston, Décembre 2004.

Inventaire, typologie et description des pratiques liées aux divers usages de l'eau au Bénin, Rapport, P G I P A P, décembre 2004.

KINDOHO M., Impacts du réseau routier sur les ressources naturelles et le développement durable au Bénin, mémoire de DEA, EDP/FLASH, 2003, 79p.

La Convention sur les zones humides, Lignes directrices pour la gestion des bassins hydrographiques, Extrait, Annexe à la résolution VII.18, Ramsar.

Le Bénin face au danger de l'inondation, Article de presse, Le Point au Quotidien N° 222, Badila Rosette, Quenum Marie, Gouroubéra Enoc, mardi 21 juillet 1998.

Les actes du Symposium sous-Régional sur Genre, droits humains et culture : Quels nouveaux défis pour la promotion de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes d'ici à 2015 ? Cotonou, du 21 au 24 novembre 2005.

Les batailles de l'eau pour un bien être de l'humanité, Paris, Editions de l'Atelier, Editions Charles Léopold Mayer, Ouvrage, BOUGUERRA (Mohamed Larbi), 2003.

Les ressources en eaux superficielles du Bénin, Rapport d'étude, Ex-DGH/MMEH, Editions ORSTOM, Luc Barbé et al., 1993.

Macroeconomics for Sustainable Development Program Office, Developing and applying poverty environment indicators, WWF/MPO, Washington, October 2004, 17p.

MAEP : Annuaire statistique 2003-2004 : Réalisation campagne agricole de 2001 à 2004.

MAEP, 1996 : Atelier de réflexion sur l'élaboration du plan d'action du secteur rural sur la mise en œuvre des stratégies de Beijing ; Plan d'action, oct. 1996.

MAEP, Plan d'action Appui institutionnel au MAEP, 30p.

MAEP, Plan d'action Conservation, transformation, commercialisation des produits agricoles, avril 2004, 18p.

MAEP, Plan d'action Conservation, transformation, commercialisation des produits agricoles, avril 2004, 18p.

MAEP, Plan d'action de la gestion des ressources naturelles et de la fertilité des sols, avril 2004, 33p.

MAEP, Plan d'action Elevage 2005-2015, avril 2004, 30p.

MAEP, Plan d'action financement rural, avril 2004, 25p.

MAEP, Plan d'action Genre et Développement, avril 2004, 25p.

MAEP, Plan d'action Infrastructures et équipement de base, avril 2004, 9p.

MAEP, Plan d'action national Communication et information rurale, avril 2004, 12p.

MAEP, Plan d'action national Formation et vulgarisation, avril 2004, 35p.

MAEP, Plan d'action national Législation rurale, avril 2004, 8p.

MAEP, Plan d'action national Suivi-Evaluation du secteur agricole et rural, avril 2004, 30p.

MAEP, Plan d'action national, Appui aux organisations paysannes, avril 2004, 20p.

MAEP, Plan d'action Pêches, avril 2004, 39p.

MAEP, Plan d'action Recherche agricole nationale, avril 2004, 19p.

MAEP, PRCIG, 1996 : ECVR, profil de pauvreté et caractéristiques socio-économiques des ménages ruraux, fév.1996.

MAEP, PRCIG, 2001 : ECVR2, synthèse des départements, nov.2001.

MAEP, PRCIG, 2001 : ECVR2, synthèse des zones agro-écologiques, novembre 2001.

MCA/Bénin, mars 2001, Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation des Adultes

MCCAG/FNUAP, 2001 : Rapport sur l'état et le devenir de la population du Bénin (REP 2001) : Population et développement, quels défis pour le Bénin, Cotonou, décembre 2001.

MCCAG/FNUAP, 2002 : Rapport sur l'état de la population du Bénin (REP 2002) : La santé de la reproduction au Bénin, Cotonou, 2001.

MCPPD, 2003 : Premier rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement, SNU, juillet, 2003.

MCPPD/ Bénin, 2003 : 1^{er} rapport national sur les OMD.

MCPPD/Bénin, 1997 : Structure de l'emploi dans le secteur urbain (document n°17 de l'observatoire de l'emploi et de la formation).

MCPPD/Bénin, 2000 : Bilan de l'emploi et de la formation (1997-2001).

MCPPD/Bénin, 2002 : Emploi et Formation dans le secteur informel : cas de l'artisanat (document n°28 de l'observatoire de l'emploi et de la formation) .

MCPPD/Bénin, 2003 : Recensement Général de la Population et de l'Habitation 2002.

MEHU/ABE, Analyse environnementale des projets des ministères chargés de la santé, de l'hydraulique et de l'agriculture inscrits au PRSC1, novembre 2004, pages 8 sans les annexes.

MEPS/Bénin, décembre 2003, Plan d'Action National d'Education pour Tous.

MESRS/Bénin, avril 2002, Plan Stratégique de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (2002, 2007).

MFE/2003, Bilan et Perspective de la Micro-finance au Bénin.

MFPSS : Rapport National d'Evaluation Décennale de la Mise en Œuvre du Programme d'Action de Beijing, Beijing + 10, février 2005.

MFPSS, Plan d'Action multisectoriel pour la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la femme, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population, 222p.

MFPSS/Bénin, 1995 : Rapport National sur l'évolution de la situation de la femme au Bénin.

MFPSS/Bénin, 1999 : Rapport National d'évaluation de la mise en œuvre des plates formes de Dakar et de Beijing.

MFPSS-PDRH : Campagnes de sensibilisation et de formation des populations sur les droits des femmes, le code des personnes et de la famille.

MFPSS-UNFPA : Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'Action multisectoriel de la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PA/PNPF), octobre 2005

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche 2005. *Budget programme, gestion 2006*, MAEP, Cotonou.

Mission d'Appui au Programme Gouvernance de l'eau au Bénin : Etat des lieux et actions prioritaires, Rapport d'étude, GWP, PNE/BENIN, Méta-Méta Research, avril 2006.

Mission de Décentralisation, recueil des lois sur la décentralisation, mai 2002, 161p.

MMEH, Avant-projet de loi portant gestion de l'eau en République du Bénin, décembre 2005

MMEH/DGE, Suivi de la politique énergétique nationale, octobre 2005.

MMEH/DGH, Stratégie nationale de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural 2005-2015, Cotonou, janvier 2005, 38 p.

Modi, V., S. McDade, D. Lallement et J. Saghir. 2006. *Energie et Objectifs du Millénaire pour le Développement*. ; Programme d'Assistance à la Gestion du Secteur Energie, Programme des Nations Unies pour le Développement, Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, et la Banque mondiale.

MSP, Annuaire des statistiques sanitaires 2004, août 2005.

MSP, Politique et stratégies de développement du secteur santé 2002-2006, Cotonou, novembre 2002, 71 p.

MSP, Politique et Stratégies de développement du secteur santé 2002-2006, novembre 2002.

MSP/DHAB, Programme national d'hygiène et d'assainissement de base, octobre 2003.

MSP/DHAB, Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base (PNHAB), Cotonou, octobre 2003, p. 99.

MSP/DHAB, Rapport de la mission de supervision PPLS/Banque Mondiale dans les départements du Zou, des Collines, de la Donga et de l'Atacora ; Volet Gestion des Déchets Biomédicaux, septembre 2005, pp. 4-5.

MSP/DPL, Politique pharmaceutique nationale, janvier 2000, 35p.

MSP/DPP-CSE, Rapport de performance 2004 du Ministère de la Santé publique (destiné à la Chambre des Comptes), Cotonou, août 2005. Pp. 91-100.

MSP-DPP, Rapport de performance 2004 du Ministère de la Santé Publique, août 2005.

MTPT, Annuaire Statistique sur le Transport au Bénin, 2005, 116 pages.

Observatoire du Changement Social, 2005. *Rapport départemental sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement*, MDEF, Cotonou.

PA/PNPF, 2002 : Plan d'Action multisectoriel pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, avec l'appui de l'UNFPA.

Perspectives décennales de développement 2006-2015 en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la vision Bénin 2025 Alafia, Rapport provisoire MDEF, PNUD, Avril 2006.

Phénomène des postes d'eau autonomes (PEA) privés au Bénin : Diagnostics et solutions alternatives, Mémoire de fin d'études, Université d'Abomey-Calavi, Fabienne INGABIRE ZANNOU, Juillet 2006.

Plan Bénin, Promouvoir l'éducation formelle et non formelle pour lutter contre le trafic des enfants, juin 2004, 10p.

Plan d'Action « ELEVAGE 2005-2015 », Rapport, Direction de l'Elevage, Dr. Emile G. TOIGBE, Avril 2004.

Plan d'Action Environnemental du Bénin, Document, Ex-MEHU, 1993.

Plan Municipal d'Actions Environnementales de Malanville, Tomes 1et 2, Rapport d'étude, ABE, Projet de Gestion Environnementale.

PNE et PROTOS BENIN, inventaire, typologie et description des pratiques liées aux divers usages de l'eau au Bénin, 2004.

PNE, Mission d'appui au Programme Gouvernance de l'eau au Bénin : état des lieux et actions prioritaires, Version Finale, juin 2006.

PNLS, Cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA/IST au Bénin, décembre 2000, 64p.

PNPF, 2002 : Politique Nationale de Promotion de la Femme au Bénin. Nouvelle édition, juin 2002.

PNUD/2003 : Document Cadre de coopération entre le Bénin et le PNUD pour la période 2004-2008.

Politique Nationale de l'Eau, Projet de version définitive, 52 p.

Premier Forum National de l'Eau ; L'eau et la lutte contre la pauvreté, exposé, Ex-Direction de l'Hydraulique MMEH, Mathias Komla POFAGI, Janvier 2001.

Premier Forum National de l'Eau, Rapport de Synthèse, Rapport du FORUM, Ex-MDR – MEHU, MMEH, Cyriaque ADJINACOU et Albert TONOUHEWA, Janvier 2001.

PRESCOTT (Jacques), GAUTHIER (Benoît), NAGAHUEDI MBONGU (Jonas, S.), Guide de planification stratégique de la biodiversité dans une perspective de développement durable, IEPF, PNUD, PNUE, Sept. 2000, 71p.

Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole II « PADSII », Composante D « Appui Institutionnel A MAEP », novembre 2005, 21p.

Programmes d'Action du Gouvernement du Bénin pour les quinquennats 1997-2001 et 2001-2006, Document, Mai 1997 et 2001.

Rapport d'exécution du Budget Programme 2005, Rapport, Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB), DHAB, mai 2006.

Rapport de « IMPETUS » sur des actions de recherches menées dans la Haute Vallée de l'Ouémé, Rapport de Recherche, IMPETUS, Equipe d'assistants de recherche, 2005.

Rapport de mission d'évaluation de l'Aide Sectorielle néerlandaise au Programme d'Approvisionnement en eau potable en milieu rural (2004-2006), Rapport, Version finale, Direction Générale de l'Hydraulique (DGH), DGH, juin 2006.

Rapport Intégré sur l'état de l'environnement au Bénin (version initiale), Rapport d'étude, Agence Béninoise pour l'Environnement, Equipe d'Experts pluridisciplinaire, 2002.

Rapport sur l'évolution macroéconomique du Bénin à fin décembre 2004 et au cours du premier trimestre 2005, Rapport, Secrétariat Permanent de la Commission Nationale pour le Développement et la lutte contre la Pauvreté, Ex-MFE, Juin 2005.

Réactualisation des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la pêche au Bénin, avant projet de loi cadre des pêches, Projet Pêche Lagunaire (PPL), juillet 2002.

Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002, Synthèse des analyses, Rapport, Bénin, INSAE, octobre 2003.

Recueil des informations existantes sur les effets néfastes des changements climatiques en République du Bénin, Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), Rapport d'étude, Ex-MEHU, PANA/D-Environnement, Direction de l'Environnement Ex-MEHU, mars 2006.

REFAMP / Bénin, 2003 : Rôle de la femme dans la consolidation de la démocratie et de la paix. Avec l'appui de l'UNFPA, sept 2003.

Renversement des tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin béninois du fleuve Niger, Rapport provisoire d'étude (1^{er} draft), Rapport d'étude, Autorité du Bassin du Niger Ex-MMEH, PNUD, Mathias Komla POFAGI et Albert TONOUHEWA, septembre 2001.

Répertoire des indicateurs environnementaux de développement durable et de compendium statistiques du Bénin, ABE, décembre 2002, 307p.

Répertoire des métadonnées sur l'environnement et le développement durable du Bénin, 1^{ère} version, décembre 2002, 220p.

REPUBLIQUE DU BENIN, Projet de loi portant gestion de l'eau en République du Bénin (Version du 06 juillet 2007).

REPUBLIQUE DU BENIN, stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, version provisoire 2006.

REPUBLIQUE DU BENIN, stratégie pour l'atteinte de l'objectif n°7 des OMD au Bénin, octobre 2006.

REPUBLIQUE DU BENIN, stratégie pour l'atteinte des objectifs n° 4, 5 et 6 des OMD au Bénin, septembre 2006.

Research Results, Version 1.0, Rapport de recherche, IMPETUS/DGH, Equipe d'assistants de recherche, 2005.

RIFONGA / Bénin, 2004 : Rapport des ONG du Bénin pour l'évaluation de la plate forme de Beijing, juin 2004.

SERHAU, MEHU, Recueil des textes principaux en matière de droit domaniale, de droit de l'urbanisme et de droit foncier, janvier 1999, 451p.

Service statistique MAEP, 2004 : Liste des données désagrégées selon le sexe à collecter lors du prochain recensement agricole.

Stratégie Nationale de Gestion des ressources en eau du Bénin. Rapport R3 : Diagnostic de la gestion des Ressources en eau, Rapport d'étude, MMEH, MECCAG-PDPE, SOGREA, SCET-TUNISIE, 1997.

Stratégie Nationale de Gestion des zones humides du Bénin : Cadre institutionnel et juridique, Rapport d'étude, ABE, Programme d'Aménagement des zones humides, septembre 2000

Stratégie Nationale de Gestion des zones humides du Bénin, Document de synthèse, Version provisoire, Rapport, ABE, PAZH/MEHU, PAZH, 2000.

Stratégie Nationale de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural du Bénin, 2005-2015, Document de Politique, Ex-DGH/MMEH, DGH, octobre 2005.

Stratégie Nationale de Mise en œuvre au Bénin de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, Ex-MEHU, mai 2003.

Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la conservation de la Diversité Biologique, Rapport d'étude, 2003.

Table ronde des secteurs Eau-Energie-Assainissement, Document de Politique et Stratégies du secteur eau (Avant projet), Document élaboré pour la table ronde, Ex-MECCAG PDPE, Septembre 1999.

TOMETRY (Simon-Narcisse), Identification des renforcements des capacités des services déconcentrés et des préfectures pour l'appropriation et la mise en œuvre de la l'approche "développement conduit par les communautés", PNDCC, AGeFIB, 2004, pp.19-23.

UN Millennium Project 2004. *Millennium Development Goals Needs Assessments – Country Case Studies of Bangladesh, Cambodia, Ghana, Tanzania and Uganda*; working paper draft du 3 September 2004. New York.

UN Millennium Project 2005. *Halving Hunger: It Can Be Done. Task Force on Hunger*. New York.

UN Millennium Project 2005. *Preparing National Strategies to Achieve the Millennium Development Goals: A Handbook*. New York.

UN Millennium Project. 2006. *Public Choices, Private Decisions: Sexual and Reproductive Health and the Millennium Development Goals*. New York.

UN Millennium Project. *Millennium Development Goals Needs Assessments - Country Case Studies of Bangladesh, Cambodia, Ghana, Tanzania and Uganda* ; Working Paper draft du 17 janvier 2004. New York.

UN, Millennium Project. 2005. *Investing in Development: A Practical Plan to Achieve the Millennium Development Goals*. New York.

UNDP, 1995 : Rapport mondial sur le développement humain, juillet 1995.

UNDP-Bénin, 1998 : Rapport sur le développement humain.

UNDP-Bénin, 2003 : Rapport sur le développement humain : le financement du développement humain.

UNESCO, Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, UNESCO, Jomtien, 1990.

UNESCO, Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières, Guide méthodologique, Volume II, Commission océanographique intergouvernementale, 2001, 64p.

UNICEF- Bénin / MJLDH, 2001 : Des enfants heureux.

UNICEF, 1998 : Programme de coopération 1999-2003 ; République du Bénin, Nov.1998.

UNICEF, 2002 : Un monde digne des enfants, juillet 2002.

UNICEF, 2003 : Pauvreté et disparités chez l'enfant et la femme, Cotonou, août 2003.

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, Les grandes orientations de la politique agricole de l'UEMOA, Volume 1 : Rapport principal, IRAM, mars 2002, 154p.

Vision Eau 2025 BENIN, Rapport d'étude, Ex-DGH/MMEH, DHG/MMEH, Janvier 2000.

ANNEXES

1. ANNEXE 1 : Glossaire sur le genre

Tableau : Glossaire sur le genre

Concept	Définitions / problèmes clés
Action positive	Les actions positives comprennent certaines mesures temporaires particulières ayant pour but de redresser les effets de discriminations passées, de façon à établir une réelle égalité de chances et de traitement entre femmes et hommes.
Discrimination par rapport au sexe	c'est traiter les hommes et les femmes de manière différente et moins favorablement à cause de certains critères tels que le sexe, la couleur de la peau, la religion, les orientations politiques, les origines sociales ou ne pas tenir compte de leur mérite ou de leurs besoins dans leur travail. Elle limite la liberté pour obtenir le travail auquel on aspire. Cela altère les opportunités des hommes et des femmes de développer leur potentiel, leurs compétences, leur talent et d'être récompensés selon leur mérite. La discrimination au travail entraîne des inégalités sur le marché du travail et désavantage les membres de certains groupes.
Autonomisation (des femmes)	Le processus grâce auquel les femmes se rendent compte de l'état de subordination dans lequel elles vivent, et identifient et mènent des actions dans le but de surmonter cet état. Ces actions vont du renforcement du respect et de l'estime de soi chez la femme à la conquête d'une représentation parlementaire pour les femmes.
Egalité des chances	Egalité des chances et de traitement signifie avoir les mêmes chances de postuler pour un travail particulier, avoir une activité professionnelle, suivre des études ou des formations, avoir la possibilité d'atteindre certaines qualifications, et être considérée en tant que travailleur/euse pouvant avoir accès à tous les statuts professionnels, y compris à ceux qui sont dominés par l'un ou l'autre des deux sexes. L'égalité de traitement se réfère au droit d'être payé(e), aux conditions de travail, à la sécurité de l'emploi, etc. La promotion de l'égalité requiert des efforts constants et la mise en place de mesures concrètes, et représente un pas vers la prohibition ou la disparition des discriminations.
Analyse de genre	L'analyse de genre a pour but de révéler d'éventuelles inégalités entre hommes et femmes et la façon dont celles-ci apparaissent dans les relations personnelles et sociales.
Budgétisation sensible au genre	Une application de l'intégration des questions de genre dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation des budgets sur la base du genre, intégrant une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire et rééquilibrant revenus et dépenses dans le but de promouvoir l'égalité des genres.
Egalité entre hommes et femmes	L'égalité des genres, ou égalité entre hommes et femmes, renvoie à l'égalité des

femmes	droits, des responsabilités, et des opportunités pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons. L'égalité des genres n'est pas seulement 'un problème de femme' ; cela concerne aussi les hommes.
Intégration des questions de genre	L'intégration de la prise de conscience envers l'égalité des genres dans l'analyse, la planification, l'exécution, la politique, le monitoring et l'évaluation. Cela implique le changement du contenu et de la gestion de ces pratiques tant au niveau de l'organisation (projets et programmes) que des institutions.
Besoins des hommes et des femmes	Les besoins pratiques sont ceux qui améliorent la vie des femmes (ou des hommes) dans leur cadre de vie existant ; les besoins stratégiques sont ceux qui augmentent les possibilités des femmes (ou des hommes) d'assumer de nouveaux rôles et de transformer leurs vies.
Les rôles des hommes et des femmes /relation entre les genres	Les rôles de genre sont des comportements acquis dans une société, une communauté ou un groupe social donnés, dans lesquels les gens sont conditionnés à percevoir des activités, des tâches et des responsabilités comme étant masculines ou féminines. Les relations de genre sont les manières dont une culture ou une société prescrit des droits, des rôles, des responsabilités. La relation et l'inégal pouvoir de distribution entre les femmes et les hommes caractérisent tout système spécifique de genre.
Genre / sexe	Le sexe est un attribut biologique, et représente en tant que tel une catégorie fixe. Le genre se réfère aux structures sociales évolutives et à la socialisation des hommes et des femmes. Elle met en évidence des différences parmi les femmes, parmi les hommes et entre hommes et femmes, basées sur des influences raciales, ethniques, de classe, d'âge, de caste etc.
Développement durable	Il intègre l'environnement c'est-à-dire la gestion rationnelle des ressources naturelles et humaines disponibles. ST Exupéry ne disait-il pas : Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ? et Quels enfants laisseront –nous à nos terres ?; cette notion de durabilité et de rationalité est tout aussi valable pour les projets de développement
<i>Développement humain</i>	La combinaison des choix des gens et de leur niveau de bien-être qu'ils peuvent atteindre sont au centre de la notion de développement humain. De tels choix ne sont ni finis ni statiques. Mais, au-delà du niveau de développement, les trois choix essentiels pour les gens sont de mener une vie longue et saine, d'acquérir des connaissances et d'avoir accès aux ressources nécessaires pour un niveau de vie décent. Le développement humain ne s'arrête cependant pas là. D'autres choix, fortement appréciés par de nombreuses personnes, va de la liberté politique, économique et sociale à la possibilité d'être créatif et productif et de jouir du respect de soi et la garantie du respect des droits de l'homme. Les revenus sont clairement une option que les gens voudraient avoir, ou du moins c'est une option importante. Mais ce n'est pas leur raison de vivre. Les revenus sont un moyen

	d'accéder au développement humain.
<i>L'économie informelle</i>	Ce terme est utilisé pour regrouper les groupes de travailleurs et les entreprises, toujours plus nombreux et toujours plus différents, autant dans les zones rurales que urbaines, qui opèrent dans le secteur informel.
<i>Les hommes et la masculinité</i>	S'adresser aux hommes et aux garçons permet de mieux comprendre la partie masculine de l'équation de genre. Cela implique de demander aux gens quelles sont les valeurs et les normes que la société associe aux comportements des hommes,
<i>La ségrégation professionnelle</i>	La ségrégation professionnelle décrit le phénomène qui se caractérise par une concentration des femmes et des hommes dans différents types d'activités et d'emplois et à différent niveau de hiérarchie, avec des femmes limitées à un plus petit éventail d'emplois (ségrégation horizontale) que les hommes, et à une plus basse catégorie d'emploi (ségrégation verticale). Cette situation est rarement liée à une discrimination directe à travers une législation qui limite l'accès des femmes à la formation et à l'emploi. Les causes sont souvent liées aux pratiques basées sur des stéréotypes et préjugés en ce qui concerne le rôle des femmes et des hommes dans la société

2. Annexe 2 : Situation des points d'eau au Bénin

POINT DES REALISATIONS PAR COMMUNE

Département : ALIBORI

<i>Commune</i>	<i>Population</i>	<i>Besoins en PE</i>	<i>Total EPE équipés</i>	<i>Total EPE Fonct</i>	<i>Taux de Panne (PM non inclus)</i>	<i>Taux de desserte</i>	<i>Nombre d'ouvrages fonctionnels par type</i>						<i>Nb total d'AEV</i>	<i>Nb total de PEA</i>	<i>Nb EPE de BF/Rampes en panne</i>	<i>Nb FPM en panne</i>	<i>Nb PM en panne</i>
							<i>FPM</i>	<i>FCP</i>	<i>PM</i>	<i>SA</i>	<i>Nb BF</i>	<i>PEA</i>					
BANIKOARA	180331	721	583	403	7.99%	55.9%	255	4	60		40	1	6	1	10	25	145
GOGOUNOU	101150	405	396	314	5.71%	77.6%	208	9	37		22	4	3	6	4	15	63
KANDI	103181	413	494	349	8.16%	84.6%	161	3	129		16	6	3	7	6	25	114
KARIMAMA	46173	185	137	88	21.43%	47.6%	34		40		7		2	1	8	16	25
MALANVILLE	120406	482	292	192	19.33%	39.9%	41		131		10		2	1	28	18	54
SEGBANA	65998	264	272	196	10.91%	74.2%	109		77		3	1	1	1	0	24	52
<i>SYNTH. DEPART.</i>	617239	2469	2174	1542	10.40%	62.5%	808	16	474		98	12	17	17	56	123	453

Département : ATACORA

Commune	Population	Besoins en PE	Total EPE équipés	Total EPE Fonct	Taux de Panne (PM non inclus)	Taux de desserte	Nombre d'ouvrages fonctionnels par type						Nb total d'AEV	Nb total de PEA	Nb EPE de BF/Rampes en panne	Nb FPM en panne	Nb PM en panne
							FPM	FCP	PM	SA	Nb BF	PEA					
BOUKOUMBE	59458	238	242	210	5.41%	88.3%	111		95	4					0	12	20
COBLY	51441	206	207	172	2.27%	83.6%	131		41						0	4	31
KEROU	76059	304	152	134	6.94%	44.0%	123		11						0	10	8
KOUANDE	98948	396	209	147	11.98%	37.1%	74		55	6	6		1		0	19	42
MATERI	98801	395	298	247	7.84%	62.5%	197		38			3		3	0	21	30
NATITINGOU	81918	328	219	196	4.85%	59.8%	153		33		5		1		0	10	13
PEHUNCO	65852	263	176	142	10.13%	53.9%	102		26		7		2		4	12	18
TANGUIETA	60589	242	148	129	4.44%	53.2%	100		29						0	6	13
TOUCOUNTOUNA	35935	144	82	71	8.97%	49.4%	50		17			1		1	0	7	4
SYNTH. DEPART.	629001	2516	1733	1448	6.82%	57.6%	1041		345	10	18	4	4	4	4	101	179

Département : ATLANTIQUE

Commune	Population	Besoins en PE	Total EPE équipés	Total EPE Fonct	Taux de Panne (PM non inclus)	Taux de desserte	Nombre d'ouvrages fonctionnels par type						Nb total d'AEV	Nb total de PEA	Nb EPE de BF/Rampes en panne	Nb FPM en panne	Nb PM en panne
							FPM	FCP	PM	SA	Nb BF	PEA					
ABOMEY-CALAVI	476294	1905	286	208	26.50%	10.9%	35		73		40	5	6	6	16	59	3
ALLADA	97273	389	347	310	8.28%	79.7%	32		64	2	62	22	6	21	2	25	9
KPOMASSE	60223	241	227	207	5.05%	85.9%	36		83		44		4		0	11	9
OUIDAH	76396	306	120	99	4.81%	32.4%	6		43		23	1	5	1	0	5	16
SO-AVA	84255	337	104	98	5.77%	29.1%	2		4		36	5	10	5	4	2	
TOFFO	83346	333	271	253	2.69%	75.9%	2		35		104	2	8	2	0	7	11
TORI-BOSSITO	46989	188	153	135	9.40%	71.8%	35		72			7		8	0	14	4
ZE	83713	335	332	277	14.51%	82.7%	25		77	11	70	6	9	10	22	23	8
SYNTH. DEPART.	1008489	4034	1840	1587	10.84%	39.3%	173		451	13	379	48	48	53	44	146	60

Département : BORGOU

Commune	Population	Besoins en PE	Total EPE équipés	Total EPE Fonct	Taux de Panne (PM non inclus)	Taux de desserte	Nombre d'ouvrages fonctionnels par type						Nb total d'AEV	Nb total de PEA	Nb EPE de BF/Rampes en panne	Nb FPM en panne	Nb PM en panne
							FPM	FCP	PM	SA	Nb BF	PEA					
BEMBEREKE	116892	468	347	248	11.74%	53.0%	137	13	35	3	28	1	4	6	12	20	66
KALALE	126205	505	371	236	7.45%	46.7%	124		80		16		2		0	19	116
N'DALI	80869	323	237	134	18.29%	41.4%	80	1	35		7	1	3	2	8	21	73
NIKKI	121567	486	314	199	14.59%	40.9%	167		32					4	16	18	81
PARAKOU	160442	642	145	71	13.41%	11.1%	47	1	23						0	11	63
PERERE	52890	212	176	122	12.86%	57.7%	97		13		6		1		0	18	36
SINENDE	79011	316	198	114	19.72%	36.1%	87	5	14			2		3	4	24	56
TCHAOUROU	133908	536	378	234	19.31%	43.7%	121	5	42		29	2	3	6	22	33	88
<i>SYNTH. DEPART.</i>	871784	3487	2166	1358	14.43%	38.9%	860	25	274	3	86	6	13	21	62	164	579

Département : COLLINES

Commune	Population	Besoins en PE	Total EPE équipés	Total EPE Fonct	Taux de Panne (PM non inclus)	Taux de desserte	Nombre d'ouvrages fonctionnels par type						Nb total d'AEV	Nb total de PEA	Nb EPE de BF/Rampes en panne	Nb FPM en panne	Nb PM en panne
							FPM	FCP	PM	SA	Nb BF	PEA					
BANTE	108926	436	315	188	22.95%	43.1%	112		48		14		3	1	20	36	71
DASSA-ZOUME	110848	443	444	348	17.54%	78.5%	237		9		51		6		8	66	22
GLAZOUE	110265	441	362	288	17.95%	65.3%	192		12		38	2	2	2	10	53	11
OUESSE	129122	516	292	234	17.31%	45.3%	116		14		50	1	3	1	0	49	9
SAVALOU	119554	478	424	274	26.15%	57.3%	135		67		34	1	6	5	24	73	53
SAVE	72690	291	201	165	15.38%	56.7%	87		4		35	1	5	1	0	30	6
<i>SYNTH. DEPART.</i>	651405	2606	2038	1497	19.77%	57.5%	879		154		222	5	25	10	62	307	172

Département : COUFFO

Commune	Population	Besoins en PE	Total EPE équipés	Total EPE Fonct	Taux de Panne (PM non inclus)	Taux de desserte	Nombre d'ouvrages fonctionnels par type						Nb total d'AEV	Nb total de PEA	Nb EPE de BF/Rampes en panne	Nb FPM en panne	Nb PM en panne
							FPM	FCP	PM	SA	Nb BF	PEA					
APLAHOUE	142983	572	327	238	25.63%	41.6%	87		31		60		7		28	54	7
DJAKOTOMEY	111004	444	146	111	20.71%	25.0%	23		26		31		7		0	29	6
DOGBO	81122	324	325	248	22.98%	76.4%	82		22		70	1	9	2	10	64	3
KLOUEKANME	105831	423	262	210	17.32%	49.6%	27		20	1	81		8	1	28	16	8
LALO	85391	342	299	209	29.63%	61.2%	124		9		32	3	7	8	44	44	2
TOVIKLIN	64986	260	123	98	14.04%	37.7%	28		30		20		1	1	4	12	9
<i>SYNTH. DEPART.</i>	591317	2365	1482	1114	23.01%	47.1%	371		138	1	294	4	39	12	114	219	35

Département : DONGA

Commune	Population	Besoins en PE	Total EPE équipés	Total EPE Fonct	Taux de Panne (PM non inclus)	Taux de desserte	Nombre d'ouvrages fonctionnels par type						Nb total d'AEV	Nb total de PEA	Nb EPE de BF/Rampes en panne	Nb FPM en panne	Nb PM en panne
							FPM	FCP	PM	SA	Nb BF	PEA					
BASSILA	88775	355	321	234	11.36%	65.9%	77		55		49	1	5	8	28	2	57
COPARGO	53665	215	138	71	8.97%	33.1%	39		32					1	4	3	60
DJOUGOU	204072	816	544	327	10.41%	40.1%	154		148	1	6	3	3	6	26	12	179
OUAKE	54411	218	183	131	2.24%	60.2%	92		23		8		1		0	3	49
<i>SYNTH. DEPART.</i>	400923	1604	1186	763	9.27%	47.6%	362		258	1	63	4	9	15	58	20	345

Département : MONO

Commune	Population	Besoins en PE	Total EPE équipés	Total EPE Fonct	Taux de Panne (PM non inclus)	Taux de desserte	Nombre d'ouvrages fonctionnels par type						Nb total d'AEV	Nb total de PEA	Nb EPE de BF/Rampes en panne	Nb FPM en panne	Nb PM en panne
							FPM	FCP	PM	SA	Nb BF	PEA					
ATHIEME	41121	164	158	117	3.31%	71.1%	45		14		29		3		0	4	37
BOPA	74283	297	227	165	12.23%	55.5%	78		9		35	2	2	2	0	23	39
COME	66179	265	67	51	7.27%	19.3%	4		11		18		1		0	4	12
GRAND-POPO	43213	173	134	71	0.00%	41.1%	2		33		12	3	1	3	0		63
HOUEYOGBE	83894	336	213	153	13.07%	45.6%	26		21		49	2	5	2	18	5	37
LOKOSSA	87562	350	271	252	5.26%	71.9%	65		25		73	4	8	4	4	10	5
<i>SYNTH. DEPART.</i>	396252	1585	1070	809	7.75%	51.0%	220		113		216	11	20	11	22	46	193

Département : OUEME

Commune	Population	Besoins en PE	Total EPE équipés	Total EPE Fonct	Taux de Panne (PM non inclus)	Taux de desserte	Nombre d'ouvrages fonctionnels						Nb total d'AEV	Nb total de PEA	Nb EPE de BF/Rampes en panne	Nb FPM en panne	Nb PM en panne
							FPM	FCP	PM	SA	Nb BF	PEA					
ADJARRA	65171	261	41	32	13.51%	12.3%	28					1		1	0	5	4
ADJOHOUN	58024	232	153	125	11.35%	53.9%	49		6	34	14	2	1	1	0	14	12
AGUEGUES	29786	119	17	17	0.00%	14.3%	5				6		1		0		
AKPRO-MISSERETE	85172	341	155	125	15.54%	36.7%	110		6	9					0	22	7
AVRANKOU	86003	344	101	74	24.49%	21.5%	53		7		5	1	2	1	2	22	3
BONOU	32473	130	150	121	18.24%	93.2%	25		2	22	32	2	5	4	16	10	2
DANGBO	68720	275	160	142	10.69%	51.7%	52		2	6	41		4		6	10	1
PORTO-NOVO	236604	946	9	7	22.22%	0.7%	3					1		1	0	2	
SEME-KPODJI	149104	596	139	89	7.29%	14.9%	10		1		39		2		4	3	43
<i>SYNTH. DEPART.</i>	811057	3244	925	732	14.19%	22.6%	335		24	71	137	7	15	8	28	88	72

Département : PLATEAU

Commune	Population	Besoins en PE	Total EPE équipés	Total EPE Fonct	Taux de Panne (PM non inclus)	Taux de desserte	Nombre d'ouvrages fonctionnels par type						Nb total d'AEV	Nb total de PEA	Nb EPE de BF/Rampes en panne	Nb FPM en panne	Nb PM en panne
							FPM	FCP	PM	SA	Nb BF	PEA					
ADJA-OUERE	93552	374	224	202	5.61%	54.0%	56		20		59	2	7	7	4	8	10
IFANGNI	73140	293	166	137	16.97%	46.8%	42		9		31	6	2	9	8	20	1
KETOU	125204	501	303	258	13.42%	51.5%	93		3		69	6	10	6	24	16	5
POBE	100733	403	164	148	9.20%	36.7%	51		7		41	2	5	2	4	11	1
SAKETE	71641	287	265	225	14.12%	78.5%	63		24		63	3	6	4	4	33	3
SYNTH. DEPART.	464270	1857	1122	970	11.98%	52.2%	305		63		263	19	30	28	44	88	20

Département : ZOU

Commune	Population	Besoins en PE	Total EPE équipés	Total EPE Fonct	Taux de Panne (PM non inclus)	Taux de desserte	Nombre d'ouvrages fonctionnels par type						Nb total d'AEV	Nb total de PEA	Nb EPE de BF /Rampes en panne	Nb FPM en panne	Nb PM en panne
							FPM	FCP	PM	SA	Nb BF	PEA					
ABOMEY	76830	307	42	36	10.00%	11.7%	23		5			2		2	0	4	2
AGBANGN I-ZOUN	56627	227	103	74	26.00%	32.7%	20		6		16	4	3	4	0	26	3
BOHICON	125486	502	80	66	15.38%	13.1%	25		3		19		3	1	4	8	2
COVE	28787	115	15	7	53.33%	6.1%	7								0	8	
DJIDJA	98000	392	536	482	9.06%	123.0%	360		10		54	1	5	1	0	48	6
OUNHI	43020	172	171	141	16.07%	81.9%	38		15		30	7	7	8	4	23	3
ZAGNANA DO	37006	148	107	85	17.48%	57.4%	28		8	7	19	1	2	1	0	18	4
ZA-KPOTA	95775	383	127	117	7.14%	30.5%	41		4		26	5	4	5	0	9	1
ZOGBODO MEY	77018	308	348	326	4.96%	105.8%	145		4	1	66	11	19	10	0	15	5
SYNTH. DEPART.	638549	2554	1529	1334	11.24%	52.2%	687		55	8	230	31	43	32	8	159	26
SYNTH. NATION.	7080286	28321	17265	13154	13.07%	46.4%	6041	41	2349	107	2006	151	263	211	502	1461	2134

3. ANNEXE 3 : Liste de quelques projets en rapport avec les ressources en eau.

Types d'institutions	Acteurs	Communes d'intervention dans la Bassin de la Volta	Types d'actions développées	Initiatives développées	
				Projet/ Activité	Spécificités
Institutions publiques et parapubliques	1. DGEau et services déconcentrés	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau national - Dans les départements - Dans les communes du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - recensement et l'appui à l'analyse des demandes d'infrastructures d'AEP en milieu rural - appui à la planification des travaux en ce qui concerne la construction d'infrastructures d'AEP - appui au suivi de l'exécution des travaux et pour les réceptions techniques des ouvrages par l'intermédiaire des bureaux d'études - suivi des acteurs chargés de la maintenance des équipements - collecte des données pour la mise à jour de la base de données - suivi de la politique sectorielle - application du Code de l'eau - Coordination des actions des acteurs du secteur eau aux niveaux communal et départemental. - suivi quantitatif et qualitatif de la ressource - appui/conseil aux 13 communes du Bassin au Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - projet d'Hydraulique Pastorale et Agricole (PHPA) conjointement financé par la BOAD et la République du Bénin - programme d'Assistance au Développement du secteur Eau Potable et Assainissement en milieu Rural (PADEAR) - projet d'Approvisionnement en eau potable en milieu rural - Initiative eau pour le Développement des AEV/ centres semi-urbains et les grands villages 	
	2. DG Environnement 3. DDEPN	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau national - Dans les départements - Dans les communes du Bénin 		<ul style="list-style-type: none"> - Programme National de Gestion Durable de l'Environnement (ProCGRN, Novembre 2008) 	

Types d'institutions	Acteurs	Communes d'intervention dans la Bassin de la Volta	Types d'actions développées	Initiatives développées	
				Projet/ Activité	Spécificités
	4. CeRPA	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les départements - Dans les communes du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - facilitation de la mise en œuvre de la politique agricole nationale au niveau des départements et des communes - contribution à la garantie de la sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - assurance et règlementation du suivi du secteur agricole - coordination des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - appui technique aux maraîchers dans la commune de Natitingou - formations des OP en dynamique coopérative - appui/conseil
	5. Direction du Génie rural/ Service Aménagement et de l'Équipement Rural 6. Cellule Bas Fonds/ DGR	<ul style="list-style-type: none"> - toute l'étendue du territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise de l'eau - aménagements hydroagricoles et hydropastoraux, à des fins de production agricole, de l'élevage, de la pêche ainsi qu'aux infrastructures de base des communautés villageoises au Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - projet d'Aménagement des Petits Périmètres Irrigués (PAPPI) financé par le BID - programme National pour la Promotion de l'Irrigation Privée (PNPIP, 2006-2009) 	<ul style="list-style-type: none"> - développement d'outils et de mécanismes appropriés pour la petite irrigation - formation des OP sur les systèmes et techniques d'irrigation - appui/conseil aux communes
	7. Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF)	<ul style="list-style-type: none"> - toute l'étendue du territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> - gestion du parc le plus important du Bénin (Parc de la Pendjari) 		
	Structures du Ministère de l'Environnement : 8. Direction Générale de l'Environnement 9. Direction Générale des Forêts et des Ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau national - Dans les départements - Dans les communes du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - gestion des ressources naturelles et également des ressources en eau - concertation et planification des mesures de conservation (eau, sols et végétation) 	<ul style="list-style-type: none"> - projet de Gestion Environnementale (PGE). 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place des capacités nationales environnementales - appui institutionnel en matière de gestion des ressources du bassin de la Volta ;

Types d'institutions	Acteurs	Communes d'intervention dans la Bassin de la Volta	Types d'actions développées	Initiatives développées	
				Projet/ Activité	Spécificités
	<p>Naturelles</p> <p>10. Directions Départementale de l'Environnement et de la Protection de la Nature</p> <p>11. Service pour la Protection de la Nature</p>		<ul style="list-style-type: none"> - suivi de la ressource - appui/conseil aux communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme National de Gestion de l'Environnement (Version actualisée, Novembre 2008) 	<p>Objectif général : contribuer (i) à la réduction des coûts de la dégradation environnementale, et (ii) à l'amélioration des conditions de vie des populations en faisant reculer la pauvreté.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégrer l'environnement dans tous les politiques, plans, programmes et projets de développement et dans les processus décisionnels; - asseoir les bases d'un réel développement durable; - contribuer à la protection et à la gestion durable de l'environnement par la mise en œuvre des conventions internationales; - assurer la gestion rationnelle et durable des forêts; - offrir un cadre de vie sain aux populations tout en créant des opportunités d'emplois; - assurer la protection, la gestion rationnelle et durable de la faune; - renforcer les capacités de gestion des communes tout en promouvant les activités génératrices d'emplois durables et respectueuses de l'environnement; - diminuer l'hypothèque et les menaces sérieuses qui pèsent sur la zone côtière pour l'amélioration de la qualité de vie des écosystèmes et des humains - faire acquérir aux populations les connaissances, les valeurs, les comportements et les

Types d'institutions	Acteurs	Communes d'intervention dans la Bassin de la Volta	Types d'actions développées	Initiatives développées	
				Projet/ Activité	Spécificités
				- projet de développement forestier	- reboisement d'une superficie importante de teck dans la forêt du bassin de la Volta - réalisation d'une plantation pilote dans le bassin Volta
				- projet d'aménagement des bassins versants et lutte contre les feux de brousse	- développement des actions de protection du patrimoine naturel - appui à la gestion participative de l'environnement avec les populations riveraines prenant en compte les feux de végétation et la lutte antiérosive
				- Projet pilote de lutte contre l'érosion côtière	- réduction des effets de l'érosion dans le bassin de la Volta
				- Projet séquestration de carbone	- amélioration de la gestion des zones dégradées en démontrant l'habileté des projets forestiers dans les zones arides / semi-arides du Bassin
				- Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification	- appui à la mise en place d'un Fond National de Désertification

Types d'institutions	Acteurs	Communes d'intervention dans la Bassin de la Volta	Types d'actions développées	Initiatives développées	
				Projet/ Activité	Spécificités
				- projet de plantation de 1.000 arbres par commune et par an.	- protection de l'environnement et sauvegarde des ressources naturelles du Bassin de la Volta ; - réduction des effets de la déforestation et de la sécheresse ; - contribution à l'amélioration du cadre de vie des populations du Bassin de la Volta
				- projet de restauration des ressources forestières dans la région de Bassila	- réduction de l'impact des conséquences néfastes de l'écrémage excessif des essences forestières d'intérêt économique du Bassin - appui aux groupes de populations concernées pour l'élaboration et mise en œuvre plans d'aménagement des zones ou sites forestiers du Bassin de la Volta
				- plantation de 480 000 arbres par an.	- reboisement progressif des terres dégradées dans le bassin versant de la Volta ; - lutte contre la désertification
				- projet FEM/PNUD	- mise en place d'une stratégie de conservation de la Diversité Biologique dans le Bassin - conduite d'une étude d'analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin de la Volta

Types d'institutions	Acteurs	Communes d'intervention dans la Bassin de la Volta	Types d'actions développées	Initiatives développées	
				Projet/ Activité	Spécificités
Institutions de coopération bilatérale	12. GTZ : partenaire dans le domaine de l'eau potable pour au moins 6 départements sur les 12 au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau national - Dans les départements - Dans les communes du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - eau potable ; - élevage, gestion des ressources naturelles, plans fonciers ruraux - connaissance et Suivi des ressources en eau à travers le Programme IMPETUS - élaboration de Plans Fonciers Ruraux pour les communes du bassin à travers le Millenium Challenge Account (MCA) 	<ul style="list-style-type: none"> - programme d'appui au Développement du secteur AEPHA en milieu Rural (PADEAR) - projet d'AEP en milieu rural avec la Construction de 361 forages équipés de pompes, 29 puits modernes, réhabilitation de forages - programme Initiative eau pour le Développement des AEV dans les centres semi-urbains et dans les grands villages - PROCGRN 	
	13. Coopération néerlandaise	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau national - Dans les départements - Dans les communes du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - eau potable et assainissement, GIRE - transfert des compétences aux communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet Plurisectoriel d'Appui au secteur Eau et Assainissement (PPEA, 2007-2011) 	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration des procédures de gestion des finances publiques en appui à la déconcentration, la décentralisation et OMD AEPHA - appui au transfert de compétences et de ressources pour la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'AEPA - Ouvrages AEPHA - Appui au processus GIRE

Types d'institutions	Acteurs	Communes d'intervention dans la Bassin de la Volta	Types d'actions développées	Initiatives développées	
				Projet/ Activité	Spécificités
	14. Coopération Technique Belge	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau national - Dans les départements - Dans les communes du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture (Production végétale) , Appui Conseil, Elevage, Hydraulique pastorale, Pêche et pisciculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'Appui au Développement du secteur AEPHA en milieu Rural - Programme d'Appui à la Mise en Œuvre des PDC dans les Départements de l'Atacora, de la Donga, du Mono et du Couffo (2008-12) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités d'administration et de bonne gouvernance des communes - accompagnement des communes pour la fourniture des services publics répondant aux attentes des usagers par les communes - appui aux communes pour la mise en place d'une dynamique de développement territorial et d'un cadre de facilitation des initiatives à caractère économique et culturel
Institution de coopération multilatérale	15. Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Toute l'étendue du territoire national 	<ul style="list-style-type: none"> - coordination et l'harmonisation sectorielle, ainsi que le renforcement des compétences au niveau des acteurs nationaux - Contribution au financement du nouveau programme « Pot commun » pour la réalisation des AEV au Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - appui direct aux activités du Groupe Sectoriel Eau et Assainissement - mise en place d'un système sectoriel d'information et de suivi et l'articulation de ce système avec l'exercice de budgétisation - appui technique au développement de stratégies ou approches spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - développement d'une méthodologie permettant aux communes de programmer leurs interventions dans le secteur d'eau sur base d'une connaissance exhaustive du parc d'ouvrages d'eau - stratégie d'accès à l'eau en milieu péri-urbain (2008) - stratégie pour les eaux usées en milieu urbain (2009) - boîte à outils pour les partenariats publics-privés en petites villes (2009)

Types d'institutions	Acteurs	Communes d'intervention dans la Bassin de la Volta	Types d'actions développées	Initiatives développées	
				Projet/ Activité	Spécificités
ONG régionales et internationales	16. Protos	<ul style="list-style-type: none"> - Mono-Couffo - Borgou-Alibori - Atacora-Donga - 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de terrain visant un accès amélioré et une meilleure utilisation de l'eau - Renforcement des capacités des acteurs locaux, des OP et communes - Planification concertée par des acteurs du développement local, y compris la société civile - Plaidoyer (collaboration entre les acteurs de développement, maîtrise d'ouvrage, le genre, la GIRE, les actions locales pour un défi global). - Aménagement des bas-fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'Appui à la GIRE Locale ((PAGIREL) - Programme d'aménagements hydro-agricoles - Programme de Gouvernance Locale de l'Eau (GLEAUBE) 	<ul style="list-style-type: none"> - PAGIREL selon une approche de maîtrise d'ouvrage locale et de la promotion de la « GIRE locale » - Aménagement hydroagricole et renforcement des capacités des OP - GLEauBe : promouvoir et de tester des concepts de gestion inclusive (usages et acteurs de l'eau) dans une approche programmatique dans 5 communes du bassin de la Volta
	17. Helvetas	<ul style="list-style-type: none"> - Borgou-Alibori - Atacora-Donga 	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures en milieu rural - Eau & Assainissement - Infrastructures socio-sanitaires - Pistes rurales - Gestion durable des ressources naturelles - Ananas durable / biologique & équitable - Coton biologique et équitable - Mise en valeur des bas fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'Appui aux Communes dans le secteur de l'Eau et l'Assainissement (PACEA), Le PACEA intervient dans 	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration du taux d'accès à l'eau potable création des conditions d'un développement durable du secteur AEPHA aux niveaux communal, inter- et infra-communal ; - mise en place des systèmes d'opération et d'entretiens viables et durables - renforcement de l'offre en matière d'AEPHA en milieu semi-urbain
	18. SNV	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau national - Dans les départements - Dans les communes du Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - services de base : éducation, santé, AEP, H&A - production : activités génératrices de revenu, appuis aux filières agricoles et emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> -

Types d'institutions	Acteurs	Communes d'intervention dans la Bassin de la Volta	Types d'actions développées	Initiatives développées	
				Projet/ Activité	Spécificités
	19. Louvain Développement	- Atacora-Donga - Borgou-Alibori	- intrants agricoles - micro- finance - accès aux soins sanitaires.	- Programme de Lutte Intégrée de Sécurité Alimentaire (LISA)	- renforcement des compétences des 3 communes et de leurs organisations de la société civile,
	20. BORNE fondeur- Bénin	- Bassila, Copago, Ouaké	- Eau et Assainissement	-	-
	21. Ile de paix	- Atacora, commune de Toucountouna	- agriculture (Production végétale)	- Projet « Appui au développement local de la commune de Toucountouna »	- projet de réhabilitation du périmètre irrigué en aval du Fawarata
	22. Plan Bénin	- Mono-Couffo - Atacora-Donga	- Intégration activités AEPHA dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture - Implication enfants dans planification et réalisation ouvrages hydrauliques - Intégration du Genre et Développement dans programmes eau - préservation des éco – systèmes des zones ciblées à travers des actions d'assainissement environnementales intégrées - réduction de la pauvreté en améliorant les revenus individuels et l'économie locale	- Projet d'appui à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement environnemental en milieu rural (PEPAR), financé par Plan Bénin et l'UE (Facilité Eau), 2007-2011	- accompagnement des communautés, écoles et centres de santé à disposer de FPM (neufs ou réhabilités) - mise en place de latrines de démonstration à faible coût et de latrines scolaires visant à en développer la demande durable au niveau familial et communautaire - mise en place et renforcement des structures de gestion et la bonne gouvernance communautaire.
Institutions de recherche et ONG	23. Initiatives pour un Développement Intégré Durable (IDID- ONG)	- Communes de la Donga du Bassin	- Développement local - Lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté - Genre et Equité - appui aux initiatives communautaires	-	-

4. ANNEXE 4 : Liste des Personnes rencontrées

MISSION PNE SUR LE GENRE ET LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN
EAU AU BENIN

N°	Nom et Prénoms	Structure représentée/Fonction	Adresse (tél et Email)
Commune de Tchaourou			
	ADJE Kolawolé	CEG1 Tchaourou	BP :11 Tchaourou Tél :95340456
	YACOUBOU Bagoudou Azaratou	Conseillère	Tél : 95 35 63 45
	BONI .W. Etienne	CA Tchourou	Tél : 95 35 50 83
	BIO PIBOU Orou Dame	CA Bétérou	Tél : 95 38 17 88
	AMADOU Abdou	Ce.C.P.A. Tchaourou	Tél : 95 10 10 61
	YACOUBOU Souaïbou	Ce.C.P.A. Tchaourou	Tél : 95 35 69 28
	OGOOU A. Joël	Ce.C.P.A. Tchaourou	Tél : 95 57 93 77
	ALAYE Félix	Sage	Tél : 95 49 21 15
	KOMAHOUÉ Josué	Eglise Pentecôte	Tél : 95 54 38 02
	GNANSOUNOU Maurice	Eglise URHC	Tél : 95 52 3102 /97 12 74 65
	ADJIN A. David	Pasteur Eglise UEEB	Tél : 95 89 50 51
	CHABI KONLO Chabi	Conseil communal	Tél : 95 85 28 97
	DRAMANE Bachirou	PAM	Tél : 95 36 6677
	SIDI Rachel	GF Se-Sourou	Tél : 95 79 94 99
	MALLAM IDI Fati	Equi-filles ONG	Tél : 97 85 68 89
	BOUEGUI Orou Mako	CA Kika	Tél : 95 50 37 25
	OSSENI Zakari	CC Tcharouwou	Tél: 95 35 48 37
	DJIMA Saka	CEG 2 Tchaourou	Tél : 97 51 84 88
	BIO Sorou Orou	Commissaire TCP	Tél : 95 58 10 53
	YODOMA Sanni	CA Goro	Tél : 95 54 57 45
	SINA BIO N’Gobi Augustin	Conseiller communal	Tél : 95 79 47 41
	EDIKOU Thomas	CA Alafiarou	Tél : 90 98 25 69
	NOUDAMADJO Darius	Ce.C.P.A. Tchaourou	Tél: 97 68 12 00
	KOTTIN Luc	PSAIA	Tél : 90 93 71 52
	AKPO Emmanuel	Ce.C.P.A. Tchaourou	Tél : 95 48 93 04
	DADA Kouéchi	Eaux-Forêt	Tél : 95 28 64 05
	HOUSSOU Sylvain	Chef secteur Elevage	Tél : 90 98 24 73
	JOSA Nouridine	Comptable AFOKANTAN	Tél : 97 95 65 00
	El Hadj BABA Kassirou	Ce.C.P.A. Tchaourou	Tél : 95 15 63 30
	SUANON Foulérath		Tél : 95 39 43 75
	SINA-BIO Maxime	ASGOL/CIDR	Tél : 95 39 21 85
	BABALOLA Martin	PADSEA ₂	Tél : 90 98 13 08
	BADAROU Soliou	Médecin-Coordonnateur	Tél : 95 95 45 42
	KOUNOUDJI Victorin	RCPA/Ce.C.P.A.	Tél : 98 14 74 45
	SOUNON BOUKO Bio	Maire de Tchaourou	Tél : 95 32 30 76
	MAMA Moutawabirou	CA Tchatchou	Tél : 95 15 36 53
	SABE GADO Dabo	CA SANSON	Tél : 97 61 83 08

Commune de Kandi			
38	SOULE Sahabi	Seau-Alibori	Tél : 97 64 58 35
39	INOUSSA Maïmounatou	Animatrice APEM	Tél : 95 72 23 42
40	OROU B. DAKARA Mamata	Animatrice APEM	Tél : 93 92 27 21
41	MAMA Zoukifirou	Animatrice APEM	Tél : 97 13 23 77
42	MAMA Ibouratou	Animatrice APEM	Tél : 93 56 24 59
43	SUANON MONRA Yaya	Coordonnateur APEM	Tél : 95 90 90 89
44	ISSA I. Aïssatou	DCAM/FITILA Kandi	Tél : 90 03 97 49
45	SABI Tymothé	Exploitant AEV	Tél : 93 90 50 78
46	AHOSSI Roger	ADC PNDCC	Tél : 97 57 51 49
47	LAFIA K. Chabi	DST Mairie Kandi	Tél : 90 03 01 12
48	OROU GANNI B. Abibou	PAM Kandi	Tél : 93 94 38 08
Commune de Gogounou			
50	El hadj Alfa Tidjani Aboubacar	Président ANOPER	
51	OROU GUETIDO M. Dramane	Coordonnateur UDOPER Gogounou	
52	YERO B. Boubacal	Animateur RLMJB	
53	AMADOU Mariam	Animatrice UCOPER	
54	ALI YERIMA Fidahos	Chef d'équipe Plan Foncier Rural /Gogounou	
Commune de Malanville			
55	ODJO DOHOU Raoul	CeCPA	97213268
56	KARIMOU B. Azizou	Vie & Environnement ONG	97723110
57	DAMBARO Anassi	SG Mairie de Malanville	97092858
58	NOMA Tino	CC Malanville	97111228
59	AYEDON Jacqueline	SIAN'SON ONG	93579895
60	OBOSSOU Yaou	ONG DCAM/BETHESDA	90045769
61	NAMBONI Jacob	Médecin Coordonnateur	97470275
Commune de Parakou			
62	BIGA Kalid B.	CP/CAPID-ONG	97486731 latikalid2@yahoo.fr
63	OUOROU SEKO Awali	I.S CAPID-ONG	97858488
64	ASSOUMA Hamidou	I.S CAPD-ONG	97635886
65	NONSOU A. Gibril	Responsable des jeunes	97697808
66	NAHAROU Zoubératou	I.S CAPID-ONG	97320788
67	LAFIA Y. Philippe	SAIC/Mairie Parakou	97024116
68	KPERA ZIME Salifou	C/SVOH-DST Parakou	97075282
69	LASSISSI Rissikatou	C/SAIC Mairie Parakou	93984104
70	GBEDO Victor	D/DCAM	90923221
71	ZOFFOUN Yves Joël	DCAM	
72	DJOBO Moussa	Pastoraliste à APIC ONG ; Responsable au Partenariat Local de l'Eau	
73	KONA Méré	Ingénieur Hydrogéologue ; Directeur Départemental des Mines de l'Energie et de l'Eau Borgou-Alibori	21076746/21062396/23610974 95303337/97394521/90922013 E-mail : konamere@yahoo.fr

74	SARIKI Moussa Raouf	C/DDC Borgou	90014299/97260139
75	NASSI Wilfried	C/CISE Borgou	90044342
76	GATTA Yacoubou	Collaborateur DDC Borgou	93719797/90059912
Commune de Cotonou			
77	Madame ADJOU Moumouni		
78	Madame AYIKOUE Yvette	Coordonnatrice PADSA/AI-MAEP	
79	Madame DINE	MAEP	90926426
80	Monsieur LALEYE Léonard	Directeur Adjoint à la Promotion de la Femme et du Genre/Ministère de la Famille	21316707/08 90925633 E-mail : laleyl@yahoo.fr
81	Madame OUHO Justine	Administrateur en gestion des projets/DPP/MDPEAP	
82	ALE Grégoire	Direction Général de l'Eau, Directeur de la planification et de la gestion de l'eau	97488248
83	AZONSI Félix	Direction Général de l'Eau, Directeur de l'Information sur l'eau	97298315
84	TRIBOULET	Direction Général de l'Eau, Assistant technique DANIDA	21317875 95459172
85	SEDJAME Julien	Direction Général de l'Eau, Coordonnateur national PADSEA 2	97115260 jsedjame56@yahoo.fr
86	KPOMASSE Martin	Direction Général de l'Eau,	
87	DONOUMA SIMEON Pulchérie	MEPN, Conseiller Technique juridique	90031780 simeonp69@yahoo.fr
88	KARIMOU Machioudou	SONEB, Directeur des études techniques	
89	ATCHADE Jean Camille	Direction de l'Elevage, Directeur adjoint de l'élevage	21350520 90935518
90	MAMA DJIMA Abdoulaye	Direction de l'Elevage, Chef division des aménagements pastoraux et des ressources naturelles	97762277
91	GNITASSOUN Luc	Direction des pêches, Directeur adjoint des pêches	90043505
92	AYIKOUE Yvette	PADSA II	
93	MORAKPAI Chabi Séké	DPP/MEPN Directeur de la programmation et de la prospective	21314663 90929253
94	BIAOU T. Paul	DPP/MEPN Chef service Appui aux études et à l'Analyse Prospective	95428426 93989241
95	OUDE Pascal Assogba	DFRN/MMEE, Directeur Général	21335035 90948925
96	AGLI Evariste	DPP/MMEE, Directeur de La Programmation et de la Prospective	97723609 90933615

97	AKALA Alao Yékini	Direction Générale de l'environnement Directeur général	20246628 97984166
98	GEERT T. Kroon	Conseiller eau, hygiène et assainissement à la SNV	
Commune de Zogbodomey			
99	KPOGUE Mesmin	Zogbodomey	
100	HOUSSIONON Boris	CST Mairie de Zogbodomey	
101	AIZONOU Séraphin	Notables/Personnes ressources à Zogbodomey	
102	DAH ZODEHOUNGAN	Zogbodomey	
103	ADJOVI Pamphile	Coordonnateur ALDIPE	
104	KPOGBE Mesmin	Mairie de Zogbodomey, Chef Service communal de l'Eau et de l'Assainissement et Chef service des affaires Sociales	97714260
105	TOWEDJE David	Mairie de Zogbodomey, Maire	97226062
106		Commune de Zogbodomey, Notable	
107	AYINON Daniel	CeCPA Zogbodomey, Responsable Communal pour la Promotion Agricole	
108	ADJOVI Pamphile	ONG ALDIPE, Coordonnateur volet Eau projet PADEAR/DANIDA dans la Commune	90121125
109	AISSI Véronique	Chef Service Eau, Zou-Collines	
110	ANITAN Prisca	Commerçante à Zogbodomey	
111	MONGBA Josiane	Elève à Zogbodomey	
112	MONGBA Berjuldo	Enseignant à Zogbodomey	
113	HEMANDOU Annick	Commerçante à Zogbodomey	
114	TRE Donatien	Commerçant à Zogbodomey, Président de comité de gestion d'eau	
Communes d'Abomey			
115	KPAKPA AMOUSSOU Bertin		97053205
116	AGONKAN Gildas		97315489
117	DAGA Bernadin		95287672
118	SEKPE Antoine	Ex CA de AGBOKPA	
119	BLEKE Séverin	Enseignant contractuel	95263384
120	GANGBE Fidel	Enseignant contractuel	95891552
121	GANGBE Dorcas	Etudiante	
122	DAKOSSI Simon	Elève	
Communes de Dassa-Zoumé			
123	DJAGBO Richard	Apprenti mécanicien, handicapé	
124	EZIN Jonas	Agent de santé/ Secouriste	
125	DJAGBO Jean	1 ^{er} conseiller de ODO-	

		TCHERE	
126	KIYO Roger	Cultivateur, Responsable à l'organisation du barrage	
127	BADJAGOUN Philomène	Présidente du comité de gestion du barrage	
128			
129	AKPO ODJOU ODE René B.	Chef d'Antennes Collines de l'ONG AERAMER/ Dassa-Zoumé	
Communes de Savalou			
130	SEGBEDE Noudéouda	Ingénieur Agronome, Technicien spécialisée en production végétale au CeCPA	
131	AWADJETINDE André	CDR/CAGR/NSavalou	
132	GBAGUIDI Génévieve	CDR/TSANA/Savalou	
133	CAPO-CHICHI S. Julien	RCPA Savalou	
134	GBAGUIDI Urbain	Chevalier de l'Ordre du Mérite du Bénin / Maire de Savalou	BP : 90 Savalou ; Tél : 90980760
135	HOUSSOU Vincent	Diplômé de l'ENA ; SG/ Mairie Savalou	22540217 :90047320 /93425757/97503585 E-mail :vincent_hous@yahoo.fr
136	AKPOVI Théodore	Vulcanisateur, Président Comité de gestion de AHOSSÉDO 2	
137	AKOUEGNINOU Sollange	Vendeuse d'eau	
138	ADJOVI Véronique	Commerçante	
139	HOUEDOSSI Hounkanri	Commerçante	
140	HOUNGBEGNON Régina	Vendeuse	
141	DJAGOU Hubert	Etudiant	
142	GBAGUIDI DOSSOU François	Directeur de Cabinet du Roi Sa Majesté TOSSOH GBAGUIDI 13	
143	GBAGUIDI Alain	Commissaire à la justice et au litige du Roi	
144	Dah ZOUNKPE		
145	Dah GALOKOU	Responsable	
146	GBAGUIDI Djio	Responsable aux affaires sociales et de santé	
147	MANFON Ezin	Secrétaire	
148	ALIA Sylvestre	Protocole, Sécurité	
149	GBAGUIDI Hilaire	Secrétaire	
150	GBAGUIDI Djitonfo	Responsable des temples	

5. **ANNEXE 5 : Outils de collecte des données**

Outils N°1

GUIDE D'ENTRETIEN THEMATIQUE OU FOCUS GROUP DISCUSSION A L'ENDROIT DES PERSONNES RESSOURCES LOCALES (Associations de jeunes et de femmes)

*Dans le cadre de ses activités, le PNE réalise en ce moment une étude portant sur le genre et la GIRE dans votre localité. Ainsi, vous avez été identifié(s) comme personnes ressources dans le cadre de cette étude. Il est indéniable qu'en matière de gestion intégrée des ressources en eau, vous faites partie des personnes les mieux avisées au Bénin. La réussite de cette étude dépend de la sincérité de vos réponses qui seront tenues strictement confidentielles. Ainsi personne ne saura comment vous avez répondu.
Merci d'avoir accepté !*

I- IDENTIFICATION

Département :
Commune :
Arrondissement :
Nom et Prénoms :
Sexe :
Activité principale :

II- EXISTENCE DE POINTS D'EAU ET ACCES

Combien de points d'eau existe-t-il dans votre commune ?

A quelle distance se trouve ces points d'eau de votre habitat ?

Est-ce que toute la localité vient s'approvisionner à ces points ? Sinon, pourquoi ? Existe-t-il d'autres points d'eau dans le village ?

Quelles sont les conditions d'accès d'eau potable ?

Utilisez-vous ces points d'eau à faire autre chose que les usages domestiques ?

III- CONNAISSANCES DES CONCEPTS GENRE ET GIRE

Avez-vous déjà entendu parler de « l'approche Genre » Si oui, comment se définit-elle ou qu'est-ce qu'elle vous inspire ?

Avez-vous de même entendu parler de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau), Si oui, qu'en est-il? Quelles sont les composantes des ressources en eau ?

Peut-on selon vous établir une passerelle entre le Genre et la GIRE ?

Avez-vous connaissance des programmes ou projets de développement dans le secteur de l'eau dans votre localité?

IV- NIVEAU DE MISE EN APPLICATION DES CONCEPTS GENRE ET GIRE DE PART LES PRATIQUES TRADITIONNELLES

Y a-t-il des conditions particulières aux plus pauvres, aux handicapés pour accéder à la ressource en eau ?

Y a-t-il des projets spécifiques pour ces groupes vulnérables ?

V- CONFLITS ET REGLEMENTS DES CONFLITS

Est-ce qu'il y a parfois des conflits autour des points d'eau ? Si oui, quels sont les mécanismes de règlement des conflits ?

VI- BARRIERES ET CONTRAINTES

L'accès aux points d'eau est-il interdit à certaines catégories de personnes à un moment donné de l'année ?

Quel est le processus d'installation d'un point d'eau ?

VI- PERSPECTIVES OU PROPOSITION POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Quelles recommandations pertinentes pourrait-on formuler à court, moyen et long termes pour lever l'ensemble de ces contraintes ou de ces barrières ?

Que pensez-vous qu'on puisse envisager pour mieux prendre en compte ces concepts de développement ?

Que faites-vous personnellement dans le sens d'une contribution à un meilleur usage et valorisation des ressources en eau ?

Attentes/ suggestions vis-à-vis du PNE et des programmes ayant en charge la gestion de l'eau.

Outils N°2

GUIDE D'ENTRETIEN THEMATIQUE OU FOCUS GROUP DISCUSSION A L'ENDROIT DES PERSONNES RESSOURCES LOCALES (Chefs traditionnels et religieux, notables, etc.)

*Dans le cadre de ses activités, le PNE réalise en ce moment une étude portant sur le genre et la GIRE dans votre localité. Ainsi, vous avez été identifié(s) comme personnes ressources dans le cadre de cette étude. Il est indéniable qu'en matière de gestion intégrée des ressources en eau, vous faites partie des personnes les mieux avisées au Bénin. La réussite de cette étude dépend de la sincérité de vos réponses qui seront tenues strictement confidentielles. Ainsi personne ne saura comment vous avez répondu.
Merci d'avoir accepté !*

I- IDENTIFICATION

Département :
Commune :
Arrondissement :
Nom et Prénoms :
Sexe :
Activité principale :

II- EXISTENCE DE POINTS D'EAU ET ACCES

Combien de points d'eau existe-t-il dans votre commune ?

A quelle distance se trouve ces points d'eau de votre habitat ?

Est-ce que toute la localité vient s'approvisionner à ces points ? Sinon, pourquoi ? Existe-t-il d'autres points d'eau dans le village ?

Quelles sont les conditions d'accès d'eau potable ?

Utilisez-vous ces points d'eau à faire autre chose que les usages domestiques ?

III- CONNAISSANCES DES CONCEPTS GENRE ET GIRE

Avez-vous déjà entendu parler de « l'approche Genre » Si oui, comment se définit-elle ou qu'est-ce qu'elle vous inspire ?

Avez-vous de même entendu parler de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau), Si oui, qu'en est-il? Quelles sont les composantes des ressources en eau ?

Peut-on selon vous établir une passerelle entre le Genre et la GIRE ?

Le Genre et la GIRE peuvent-ils se concevoir comme approche de développement et de promotion sociale ? Qu'en pensez-vous ? Croyez vous que qu'il s'agit là, d'un rêve au vu des principes et des exigences ou processus de développement à la portée de notre pays ?

Avez-vous connaissance des programmes ou projets de développement dans le secteur de l'eau dans votre localité?

IV- NIVEAU DE MISE EN APPLICATION DES CONCEPTS GENRE ET GIRE DE PART LES PRATIQUES TRADITIONNELLES

A qui appartient l'eau ? Qui autorise les prélèvements de l'eau ?

Existe-t-il des règles préétablies de gestion de ressources en eau et de l'environnement ?

Qui veille au respect des interdits ? Qui sanctionne en cas de violation d'interdits ?

Quelles sont les pratiques traditionnelles de gestion de l'eau et des ressources naturelles ?

Pensez-vous qu'il faut avoir recours à ces règles traditionnelles pour mieux protéger l'environnement et les ressources en eau ?

Y a-t-il des conditions particulières aux plus pauvres, aux handicapés pour accéder à la ressource en eau ?

Y a-t-il des projets spécifiques pour ces groupes vulnérables ?

V- CONFLITS ET REGLEMENTS DES CONFLITS

Quel est le processus d'installation d'un point d'eau ?

Est-ce qu'il y a parfois des conflits autour des points d'eau ? Si oui, quels sont les mécanismes de règlement des conflits ?

VI- BARRIERES ET CONTRAINTES

L'accès aux points d'eau est-il interdit à certaines catégories de personnes à un moment donné de l'année ?

VI- PERSPECTIVES OU PROPOSITION POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Quelles recommandations pertinentes pourrait-on formuler à court, moyen et long termes pour lever l'ensemble de ces contraintes ou de ces barrières ?

Que pensez-vous qu'on puisse envisager pour mieux prendre en compte ces concepts de développement ?

Que faites-vous personnellement dans le sens d'une contribution à un meilleur usage et valorisation des ressources en eau ?

Attentes/suggestions vis-à-vis du PNE et des programmes ayant en charge la gestion de l'eau.

Outils N°3

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES PERSONNES RESSOURCES, RESPONSABLES DE PROJETS, PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT ET ONG

*Dans le cadre de ses activités, le PNE réalise en ce moment une étude portant sur le genre et la GIRE dans votre localité. Ainsi, vous avez été identifié(s) comme personnes ressources dans le cadre de cette étude. Il est indéniable qu'en matière de gestion intégrée des ressources en eau, vous faites partie des personnes les mieux avisées au Bénin. La réussite de cette étude dépend de la sincérité de vos réponses qui seront tenues strictement confidentielles. Ainsi personne ne saura comment vous avez répondu.
Merci d'avoir accepté !*

I- IDENTIFICATION

Département :
Commune :
Arrondissement :
Nom et Prénoms :
Sexe :
Profession :
Fonction actuelle :
Structure représentée :
Activité principale :

II- EXISTENCE DE POINTS D'EAU ET ACCES

Opinion sur la répartition spatiale des ressources en eau au Benin
Voir aussi les rapports d'évaluation à mi-parcours des projets/ programmes

III- CONNAISSANCES DES CONCEPTS GENRE ET GIRE

Définition et appréciation du concept GIRE et des composantes des ressources en eau
Définition et appréciation du concept GENRE
Types de relations entre les deux concepts
Le Genre et la GIRE peuvent-ils se concevoir comme approche de développement et de promotion sociale ? Qu'en pensez-vous ? Croyez vous qu'il s'agit là d'un rêve au vu des principes et des exigences ou processus de développement à la portée de notre pays ?

IV- NIVEAU DE MISE EN APPLICATION DES CONCEPTS GENRE ET GIRE

Avez-vous connaissance des programmes ou projets de développement dans le secteur de l'eau?

Niveau de prise en compte du genre et de la GIRE dans ces projets ?

Quel élément nouveau la prise en compte du concept « genre » apporte à la GIRE au regard des principes ?

V- CONFLITS ET REGLEMENTS DES CONFLITS

Avez-vous connaissance de conflits entre les acteurs/usagers de gestion des ressources en eau ?

VI- BARRIERES ET CONTRAINTES

Quelles sont les barrières ou contraintes pouvant constituer de sérieuses entraves ou de véritables facteurs limitant, à la conception et à la mise en œuvre des programmes de développement dans le secteur de l'eau suivant ces concepts ?

Quelles recommandations pertinentes pourrait-on formuler à court, moyen et long termes pour lever l'ensemble de ces contraintes ou de ces barrières ?

VII- DOCUMENTS DE POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

Quels sont les documents de politique, de stratégie ou de plan d'actions récents dont vous avez connaissance dans le domaine de la mobilisation, du captage et de la mise en valeur des ressources en eau ?

A votre avis, ces documents qui sont encore en vigueur sont-ils en adéquation avec les exigences du couple Genre et GIRE ?

Voies et moyens, orientations stratégiques et besoins de renforcement des capacités pour le genre dans la GIRE ?

Actions de suivi pour la pérennisation de la prise en compte du genre dans les projets/programmes ?

VIII- PERSPECTIVES OU PROPOSITION POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Le cadre institutionnel, légal, juridique et réglementaire actuel est-il en adéquation avec une vision de mise en valeur des ressources en eau suivant les concepts Genre et GIRE ?

Que pensez-vous qu'on puisse envisager pour mieux prendre en compte ces concepts de développement ?

Que faites-vous personnellement dans le sens d'une contribution à un meilleur usage des ressources en eau ?

Attentes/ suggestions vis-à-vis du PNE et des programmes ayant en charge la gestion de l'eau.

Outils N°4

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES PERSONNES RESSOURCES DANS LA COMMUNE OU REPRESENTANTS D'ELUS LOCAUX

*Dans le cadre de ses activités, le PNE réalise en ce moment une étude portant sur le genre et la GIRE dans votre localité. Ainsi, vous avez été identifié(s) comme personnes ressources dans le cadre de cette étude. Il est indéniable qu'en matière de gestion intégrée des ressources en eau, vous faites partie des personnes les mieux avisées au Bénin. La réussite de cette étude dépend de la sincérité de vos réponses qui seront tenues strictement confidentielles. Ainsi personne ne saura comment vous avez répondu.
Merci d'avoir accepté !*

I- IDENTIFICATION

Département :
Commune :
Arrondissement :
Nom et Prénoms :
Sexe :
Profession :
Fonction actuelle :
Structure représentée :

II- EXISTENCE DE POINTS D'EAU ET ACCES

Statistiques des points d'eau et leur répartition au niveau communal
Opinion sur la répartition spatiale des ressources en eau au Benin

III- CONNAISSANCES DES CONCEPTS GENRE ET GIRE

Avez-vous déjà entendu parler de « l'approche Genre » Si oui, comment se définit-elle ou qu'est-ce qu'elle vous inspire ?

Avez-vous de même entendu parler de la GIRE entendu gestion Intégrée des Ressources en Eau, Si oui, qu'en est-il selon? Pouvez-vous nous donner les composantes des ressources en eau ?

Peut-on selon vous établir une passerelle entre le Genre et la GIRE ?

Le Genre et la GIRE peuvent-ils se concevoir comme approche de développement et de promotion sociale ? Qu'en pensez-vous ? Croyez vous que qu'il s'agit là d'un rêve au vu des principes et des exigences ou processus de développement à la portée de notre pays ?

IV- NIVEAU DE MISE EN APPLICATION DES CONCEPTS GENRE ET GIRE

Votre commune bénéficie t-elle des projets /programmes relative aux ressources en eau ?

Ces projets impliquent-ils toutes les couches sociales ou toutes les catégories socio-professionnelles ?

Qui a financé ces composantes, ces projets et quelles sont les couches sociales ou les catégories socio-professionnelles bénéficiaires?

Quelle est la part du budget réservé aux hommes, aux femmes, aux différentes couches sociales ou catégories socioprofessionnelles bénéficiaires ?

Y a-t-il en une ou des évaluations à mi-parcours ? Si oui, quels en sont les résultats ?

Vous êtes-vous intéressé aux résultats ou aux impacts sur les hommes ? Sur les femmes ? Sur les enfants ? Sur l'environnement ? Si oui, quels en sont les résultats sur chacune des couches ci-dessus citées ?

Pensez-vous que certaines de ces couches ont été lésées ? Si oui, lesquelles ?

Quels sont à votre connaissance les autres projets réalisés dans votre Commune et ayant trait aux ressources en eau ?

Comment les populations sont-elles associées dans la conception, le montage et la mise en œuvre du projet ?

Quels en sont les résultats ? Qui sont les plus grands bénéficiaires ?

Y-a-t-il des couches sociales ou socio-professionnelles qui ont le moins bénéficié des résultats ? Quelles pourraient en être les raisons?

Y a-t-il des conditions particulières aux plus pauvres, aux handicapés pour accéder à la ressource en eau ?

Y a-t-il des projets spécifiques pour ces groupes vulnérables ?

Quel en est l'impact sur l'environnement ?

V- CONFLITS ET REGLEMENTS DES CONFLITS

Est-ce qu'il y a parfois des conflits autour des points d'eau ? Si oui, quels sont les mécanismes de règlement des conflits ?

VI- BARRIERES ET CONTRAINTES

L'accès aux points d'eau est-il interdit à certaines catégories de personnes à un moment donné de l'année ?

Quel est le processus d'installation d'un point d'eau ?

VII- DOCUMENTS DE POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

Quelles sont les structures qui ont en charge la gestion de l'eau dans votre commune ?

Votre Commune dispose t-elle d'un Plan de Développement Communal ? Si oui, pour quelle période ?

Quelles sont les composantes du PDC ayant rapport avec les ressources en eau ?

Ces composantes ont-elles été réalisées ou sont-elles en cours de réalisation?

Quels sont les documents de politique, de stratégie ou de plan d'actions récents dont vous avez connaissance dans le domaine de la mobilisation, du captage et de la mise en valeur des ressources en eau ?

A votre avis, ces documents qui sont encore en vigueur sont-ils en adéquation avec les exigences du couple Genre et GIRE ?

Voies et moyens, orientations stratégiques et besoins de renforcement des capacités pour le genre dans la GIRE ?

Actions de suivi pour la pérennisation de la prise en compte du genre dans les projets/programmes ?

VIII- PERSPECTIVES OU UNE PROPOSITION POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

La gestion durable des ressources naturelles en l'occurrence les sols, les eaux et les forêts vous paraît-elle nécessaire ou utile à quelque chose ? Si oui, à quelle fin ?

Avez-vous déjà pensé à une manière pour y parvenir ? Si oui, comment ?

Dans la Commune, quelles contraintes ou difficultés empêchent une promotion équitable de l'homme et de la femme, des différentes couches sociales et catégories socio-professionnelles dans les projets de développement liés à l'eau ?

Quelles approches de solutions préconisez-vous pour une meilleure intégration du genre dans la GIRE.

Outils N°5

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES DIRECTIONS TECHNIQUES DES MINISTERES (DPP, coordonnateurs de projets/programmes et autres services)

Dans le cadre de ses activités, le PNE réalise en ce moment une étude portant sur le genre et la GIRE dans votre localité. Ainsi, vous avez été identifié(s) comme personnes ressources dans le cadre de cette étude. Il est indéniable qu'en matière de gestion intégrée des ressources en eau, vous faites partie des personnes les mieux avisées au Bénin. La réussite de cette étude dépend de la sincérité de vos réponses qui seront tenues strictement confidentielles. Ainsi personne ne saura comment vous avez répondu.

Merci d'avoir accepté !

I- IDENTIFICATION

Département :
Commune :
Arrondissement :
Nom et Prénoms :
Sexe :
Profession :
Fonction actuelle :
Structure représentée :

Activité principale :

II- EXISTENCE DE POINTS D'EAU ET ACCES

Opinion sur la répartition spatiale des ressources en eau au Bénin
Voir aussi les rapports d'évaluation à mi-parcours des projets/ programmes

III- CONNAISSANCES DES CONCEPTS GENRE ET GIRE

Définition et appréciation du concept GIRE
Définition et appréciation du concept GENRE
Types de relations entre les deux concepts
Intégration de la perspective genre dans la gestion des ressources en eau : une réalité, un rêve ?

IV- NIVEAU DE MISE EN APPLICATION DES CONCEPTS GENRE ET GIRE

Principaux projets/programmes récemment achevés, en cours d'exécution par votre Institution et ayant rapport direct avec les ressources en eau : objectifs, résultats attendus, composantes et zones d'intervention

Place réservée à la gestion durable des ressources naturelles ou à la sauvegarde de l'environnement dans les programmes / projets

Qui met en œuvre les programmes/projets des ressources en eau ? Votre structure et vos partenaires possèdent-ils les compétences requises en matière de perspective genre?

Typologie des bénéficiaires et des couches sociales visées : décrivez les différentes catégories de bénéficiaires

Difficultés éprouvées dans la prise en compte des besoins des différentes couches sociales dans l'identification, la conception et le montage de vos projets. Si oui, lesquelles ?

Que pensent globalement les différentes couches sociales et catégories socio-professionnelles de vos interventions à leur profit ?

V- CONFLITS ET REGLEMENTS DES CONFLITS

Quel est le processus d'installation d'un point d'eau ?

Est-ce qu'il y a parfois des conflits autour des points d'eau ? Si oui, quels sont les mécanismes de règlement des conflits

VI- DOCUMENTS DE POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

Documents de politique, de stratégie ou de plan d'actions récents dont vous avez connaissance dans le domaine de la mobilisation, du captage et de la mise en valeur des ressources en eau.

La stratégie de suivi et d'évaluation est-elle soucieuse d'égalité? Examinera-t-elle le contenu aussi bien que la réalisation du projet ?

Existe-t-il pour votre secteur d'intervention un document propre de politique sectorielle ? De stratégie sectorielle ? Un plan d'action pour le court et le moyen terme ?

A votre avis, ces documents qui sont encore en vigueur sont-ils en adéquation avec les exigences du couple Genre et GIRE ?

Avantages spécifiques des politiques dans le secteur eau et des projets en eau pour les hommes et les femmes

Voies et moyens, orientations stratégiques et besoins de renforcement des capacités pour le genre dans la GIRE ?

Actions de suivi pour la pérennisation de la prise en compte du genre dans les projets/programmes ?

VII- BARRIERES ET CONTRAINTES

L'accès aux points d'eau est-il interdit à certaines catégories de personnes à un moment donné de l'année ?

Stéréotypes ou les barrières culturelles qui empêchent les femmes ou les hommes de prendre pleinement part aux activités liées à l'eau

VIII- PERSPECTIVES OU UNE PROPOSITION POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Approches des partenaires Eau en matière de genre : répartition budgétaire permettant aux hommes et aux femmes de satisfaire les besoins pratiques

A-t-on vérifié que les ressources financières permettent au projet de profiter aussi bien aux hommes qu'aux femmes? Le budget comprend-il la formation à la perspective genre ou l'engagement temporaire d'un consultant dans ce domaine?

Recommandations pertinentes qu'on pourrait formuler à court, moyen et long termes pour lever l'ensemble de ces contraintes ou de ces barrières.

Outils N°6

QUESTIONNAIRE MENAGE

(hommes/femmes, vieux/jeunes, groupes vulnérables/handicapés)

Dans le cadre de ses activités, le PNE réalise en ce moment une étude portant sur le genre et la GIRE dans votre localité. Ainsi, vous avez été identifié(s) comme personnes ressources dans le cadre de cette étude. Il est indéniable qu'en matière de gestion intégrée des ressources en eau, vous faites partie des personnes les mieux avisées au Bénin. La réussite de cette étude dépend de la sincérité de vos réponses qui seront tenues strictement confidentielles. Ainsi personne ne saura comment vous avez répondu. Merci d'avoir accepté !

NUMERO DU QUESTIONNAIRE (NE RIEN ECRIRE ICI) / / / /

Section 1 : Identification				
N°	Questions	Modalités	Code	Saut
101	Identification	Interview N°	/ _ / _ / _ /	
102	Nom de l'Enquêteur -----		/ _____ /	
103	Date de l'entretien	/ _ / _ / _ / _ / _ / _ /	/ _ / _ /	
104	Département			
105	Commune	/ _ /		
106	Arrondissement		/ _ /	
Section 2 : Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté				
201	Sexe de l'enquêté	1. Masculin, 2.Féminin	/ _ /	
202	Statut social de l'enquêté dans le ménage	1. Chef d'un ménage, 2.Chef de collectivité (Dah), 3.Autre dignitaire de la collectivité	/ _ /	

203	Statut social de l'enquêté dans le quartier	1. Chef élu de quartier, 2.Chef traditionnel de quartier (Dah), 3.Autre dignitaire du quartier	/__/_/	
204	Quel âge avez-vous ?		/__/_/_/	
205	Quel est le plus haut niveau d'étude que vous avez atteint ?	0. N'a pas été à l'école, 1.Primaire, 2.Secondaire cycle I, 3.Secondaire cycle II, 4.Supérieur	/__/_/	
206	Avez-vous fait un apprentissage/formation professionnelle ?	0. Aucun, 1.menuiserie, 2.bâtiment, 3.mécanique, 4.autre métier auto, 5.couture/tailleurie, 6.coiffure, 7.Autre à préciser	/__/_/	
207	Quelle est votre principale occupation actuelle ?	0. Sans emploi, 1.Ménagère, 2.Commerçant (e), 3.Agriculteur (trice), 4.Mécanique 2 roues, 5. Mécanique auto, 6.Bâtiment, 7.Coiffure, 8.Couture, 9.Salarié du secteur privé, 10.Fonctionnaire d'Etat, 11.Agent de collectivité, 12. Autre (à préciser)	/__/_/_/	
208	Quelle est votre seconde occupation actuelle ?	0. Aucune, 1.Ménagère, 2.Commerçant (e), 3.Agriculteur (trice), 4.Mécanique 2 roues, 5. Mécanique auto, 6.Bâtiment, 7.Coiffure, 8.Couture, 9.Salarié du secteur privé, 10.Fonctionnaire d'Etat, 11.Agent de collectivité, 12. Autre (à préciser)	/__/_/_/	
209	Quelle est votre religion ?	1. Traditionnelle/animiste, 2.Catholique, 3.Protestante, 4.Musulmane, 5.Autre chrétien, 6.Sans religion	/__/_/	
208	Etes-vous natif de la localité ?	1. Oui, 0.Non	/__/_/	
209	Depuis combien de temps résidez-vous dans cette localité ?	Année, ou le nombre d'années, Ecrire l'âge si résident depuis la naissance	/__/_/_/	
210	Quel est votre statut matrimonial ?	1.Marié (e) polygame, 2.Marié (e) monogame, 3.Veuf (ve), 4.Divorcé (e)/Séparé (e), 5.Célibataire	/__/_/	
211	Quel est votre groupe socioculturel d'appartenance ?	1. Fon, 2 Goun, 3.Yoruba, 4.Nagot, 5. Bariba 9. Autres à préciser	/__/_/_/	
Section 3 : Ordures ménagères et eaux usées				
301	Où jetez vous les ordures ménagères ?	1. Voirie publique, 2.Voirie privée/ONG, 3.Enterrées, 4.Brûlées, 5.Dans la cour, 6.Dans la nature/dehors, 9.Autres (si 1 ou 2 passez à 302, si autres allez à 303)	/__/_/	
302	Si voirie privée/publique, combien payez vous mensuellement ?		/__/_/	
303	Existe-t-il les services de voirie (publique ou privée) dans le milieu ?	1. Oui 0. Non Si oui allez à 304, si non passez à 305	/__/_/	
304	Pourquoi n'utilisez vous pas les services de voirie ?		/__/_/	
305	Valorisez-vous les ordures ménagères biodégradables dans d'autres activités ?	1. Oui, 0. Non Si oui allez à 303, si non passez à 304	/__/_/_/	
306	Dans quel domaine les valorisez-	1. Agriculture,	/__/_/	

	vous ?	9. Autres à préciser		
307	Où jetez vous habituellement les eaux usées de la vaisselle/lessive?	1. Caniveau fermé, 2.Caniveau à ciel ouvert, 3.Fosse sceptique, 4.Puits perdus, 5.Egouts, 6.Dans la cour, 7.Dans la nature/dehors, 9.Autres à préciser	/__/_/	
308	Où vont habituellement les eaux usées de la douche?	1. Fosse sceptique, 2.Dans la cour, 3.Dans la nature/dehors, 9.Autres à préciser		
Section 4 : Assainissement en eau et hygiène				
401	Quel genre de toilettes la plupart des membres de votre ménage utilisent ?	1. Latrine à fosse ventilée, 2.Latrine à fosse non ventilée, 3.Toilette à chasse, 4.Pas de toilette/Nature, 9.Autres à préciser Si pas dans la nature passez 402, si autres allez à 404	/__/_/	
402	Ces toilettes appartiennent-elles exclusivement à vous ou il s'agit de toilettes publiques ou communautaires ?	1. Toilettes privées, 2.Toilettes publiques/communautaires Si 1 passez à 404. si 2 allez à 403	/__/_/	
403	Payez-vous quelque chose avant d'utiliser ces toilettes ?	Oui, 0. Non Si oui, combien ?	/__/_/	
404	Pourquoi n'utilisez vous pas les latrines ?	1. Moyens financiers, 2. Nature du sol, 3. Pas ressenti la nécessité 9. Autres à préciser	/__/_/	
405	Dans votre ménage, il y a-t-il un endroit pour se laver les mains après les toilettes ?	1. Oui 0.Non	/__/_/	
406	Lavez-vous les mains après les toilettes ?	1. Oui 0.Non	/__/_/	
Section 5 : Répartition, approvisionnement et accès à l'eau				
501	Quelles sont les sources d'eau qui existent dans votre localité ?	1. Eau de robinet, 2.Eau de forage équipe pompe manuelle, 3. Puits buse ou protégé, 4. Puits non protégé, 5. Eau source aménagée, 6. Eau rivière/marigot/mare, 7. Eau de pluie dans citerne, 8. Camion citerne, 9. Autres à préciser		
502	Est-ce que toute la localité vient s'approvisionner à ces points ?	Oui, 0. Non		
503	Sinon, pourquoi ?			
504	Existe-t-il d'autres points d'eau dans le village ?	1. Oui 0.Non		
505	D'où provient principalement l'eau que boivent les membres de votre ménage ?	1. Eau de robinet, 2.Eau de forage équipe pompe manuelle, 3. Puits buse ou protégé, 4. Puits non protégé, 5. Eau source aménagée, 6. Eau rivière/marigot/mare, 7. Eau de pluie dans citerne, 8. Camion citerne, 9. Autres à préciser	/__/_/	
506	Quelles sont les conditions d'accès d'eau potable ?			

507	Utilisez-vous ces points d'eau à faire autre chose que les usages domestiques ?			
508	Depuis quand cette source est installée ?			
509	Depuis quand allez-vous chercher l'eau à cette source ?			
510	Combien de temps faut-il pour aller là-bas prendre de l'eau et revenir ?		/__ /	
511	Quelle est la distance entre cette source et votre maison ?	1. Lieu d'habitation, 2. Moins d'un Km, 3. 1 Km ou plus	/__ /	
512	Y a-t-il des conditions particulières aux plus pauvres, aux handicapés et aux groupes vulnérables pour accéder à la ressource en eau ?	1. Oui 0.Non		
513	Si oui, lesquelles ?			
514	Combien de fois approvisionnez-vous en eau de boisson	Par jour ? Par semaine ?	/__ /	
515	Faites vous habituellement quelque chose pour rendre l'eau plus propre avant de boire ? Par exemple la faites vous bouillir ou la filtrez vous ou bien ajoutez vous un produit quelconque avant de l'utiliser comme eau de boisson ?	1. Non/rien, 2. Bouillir, 3. Filtrer avec tissu, 4. Filtre à eau, 5. Ajout eau de javel/chlore, 9.Autres à préciser	/__ /	
516	Vendez-vous l'eau ?	1. Oui 0.Non		
517	Si oui, à combien le seau d'eau ?			
518	Quelles sont les activités génératrices de revenus que vous menez et qui vous amène à consommer assez d'eau ?			
519	Qu'est-ce qui empêche certains d'avoir l'eau potable (contraintes) ?			
520	Face à tout cela, comment les ménages se débrouillent t-ils alors? (Stratégies d'approvisionnement)			
521	Qui en est le responsable ?	1. Etat 2. Mairie 3. Population 4. Contraintes écologiques		
522	Niveau d'accessibilité des voies vers la source d'approvisionnement en eau ?	1. Praticable en toutes saisons, 2.Praticable seulement une partie de l'année, 3.impraticable en toutes saisons, 4.Pas de voie du tout	/__ /	
523	Dans votre culture, que représente l'eau ?			

524	Quelles sont les contraintes/barrières culturelles liées à l'eau dans votre communauté ?			
525	Comment peut-on lever ces barrières ?			
Section 6 : Capacité d'organisation des acteurs/ Utilisation de l'eau par les usagers				
601	Quels sont les points forts (ce qu'ils font de bon) du comité de gestion?		/__/	
602	Quels sont les points faibles (ce qui ne va pas) du comité de gestion?		/__/	
603	Quels sont les points forts (ce qu'ils font de bon) de l'acte de ceux qui vendent individuellement l'eau (gestion individuelle)?		/__/	
604	Quels sont les points faibles (ce qui ne va pas) de la gestion individuelle de l'eau?		/__/	
605	Quels sont les points forts (ce qu'ils font de bon) de la gestion SONEB ?		/__/	
606	Quels sont les points faibles (ce qui ne va pas) de la gestion SONEB ?		/__/	
607	Quelles sont vos approches de solutions pour une gestion durable de l'eau ?		/__/	
608	Quel rôle la mairie doit jouer ?		/__/	
Section 7 : Agriculture, pêche, forêt et élevage				
701	Existe-t-il de projets dans les domaines de l'eau, l'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche dans votre communauté ?	1. Oui 0.Non		
702	Quelle est la nature de la contribution de la communauté	1. En nature 2. Argent 3. Activités physiques 12 Nature et argent 13 Nature et activités physiques 23 Argent et activités physiques		
703	Quelles catégories sociales (jeunes, femmes, hommes, groupements de femmes, d'hommes et mixtes, association villageoise) sont impliquées dans ces projets ?			
704	Quel est l'impact des projets sur les différentes catégories sociales ?			
705	Comment appréciez-vous les activités			

	menées dans le cadre du projet ?			
706	A qui profite le projet ?	1. Homme 2. Femme 3. Jeunes 4. Groupements de femmes 5. Groupements d'hommes 6. Groupements mixtes 7. Association villageoise 8. A toutes les couches sociales		
707	Quels types de profit ?			
708	Comment en profitent-ils ?			
709	Selon vous, qu'est-ce que le projet n'a pas fait et qui vous semble important ?			
710	Entre arrêter ou continuer le projet, lequel choisirez-vous ?	1=Arrêter ; 2=Continuer	/__/	
711	Pourquoi ?			
712	Si le projet devrait continuer, quels seront vos recommandations ?			
713	Etes-vous satisfaits du projet ?	0= Non ; 1= Oui	/__/	
714	Justifier votre réponse ?			

Outils 7 : Grille d'évaluation de l'intégration du genre

Variables	Modalités	Niveaux de mesure	Observations
Diagnostic	Prise en compte des besoins des différents groupes	- Faible - Partielle - Bonne	
	Prise en compte des problèmes et contraintes des différents groupes	- Faible - Partielle - Bonne	
	Prise en compte des profils d'accès et de contrôle des ressources au sein des différents groupes	- Faible - Partielle - Bonne	
	Utilisation d'outils de diagnostic adaptés au genre	- Non - Oui	
Stratégie	Prise en compte équitable des	- Faible	

	priorités des différents groupes	<ul style="list-style-type: none"> - Partielle - Bonne 	
	Prise en compte des expériences des hommes, des femmes et des différents groupes	<ul style="list-style-type: none"> - Faible - Partielle - Bonne 	
	Utilisation d'outils adaptés au genre	<ul style="list-style-type: none"> - Non - Oui 	
Planification/mise en œuvre	Prise en compte équitable des besoins et priorités des différents groupes sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Faible - Partielle - Bonne 	
	Utilisation d'outils adaptés au genre	<ul style="list-style-type: none"> - Non - Oui 	
	Utilisation d'indicateurs de résultats prenant en compte le genre	<ul style="list-style-type: none"> - Non - Oui 	
Suivi et évaluation	Dispositif de suivi évaluation prenant en compte le genre	<ul style="list-style-type: none"> - Existant - Non existant 	
	Utilisation d'instrument de suivi évaluation prenant en compte le genre	<ul style="list-style-type: none"> - Non - Oui 	
	Utilisation d'indicateurs de suivi et d'évaluation prenant en compte le genre	<ul style="list-style-type: none"> - Non - Oui 	
Programmation pluriannuelle	Prise en compte du genre dans la programmation pluriannuelle /budget programme	<ul style="list-style-type: none"> - Faible - Partielle - Bonne 	

6. **ANNEXE 6 : Termes de références du mandat du commanditaire**

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

MINISTÈRE DES MINES DE L'ÉNERGIE
ET DE L'EAU

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EAU

**APPEL D'OFFRES POUR LA
RÉALISATION DE L'ÉTUDE SUR LE
GENRE ET LA GESTION INTÉGRÉE
DES RESSOURCES EN EAU**

FINANCEMENT : Programme néerlandais d'Appui à l'Elaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau

INTRODUCTION

L'eau est une ressource vitale reconnue au plan international comme un facteur de développement. Elle est reliée à l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ce qui témoigne l'importance du résultat attendu d'elle à travers la réduction de moitié de la proportion de la population mondiale privée d'eau potable et de services d'assainissement adéquats, d'ici à 2015.

De nos jours, la gouvernance de l'eau s'inscrit dans une approche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à laquelle a adhéré la plupart des états dont le Bénin, et qui fait l'objet d'un partenariat mondial pour sa mise en œuvre. L'objectif, au terme du processus GIRE, est de doter le pays d'un cadre national de gestion intégrée des ressources en eau, qui facilite la valorisation et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources connexes, en vue d'optimiser le bien-être économique et social qui en résulte, de manière équitable sans compromettre la durabilité des écosystèmes. Pour atteindre cet objectif, le Bénin a initié diverses activités dont :

L'étude de stratégie nationale de gestion des ressources en eau (1997-1998) ;

L'état des lieux du cadre juridique et institutionnel du secteur de l'eau (2003-2004) ;

L'élaboration d'un projet de loi portant gestion de l'eau au Bénin (2004-2005), fondé sur les principes de la GIRE et qui prévoit une gestion des ressources en eau par bassin hydrographique ;

L'élaboration d'un projet de document cohérent de politique nationale de l'eau (2004-2005) ;

La proposition d'un Cadre Transitoire de Coordination de la GIRE (CTC-GIRE) ;

L'élaboration en cours d'un plan d'action national de GIRE (août 2005-mars 2008) facilitée par le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP), qui a été marquée en 2006 par l'actualisation de l'état des lieux de la gestion des ressources en eau au Bénin et la proposition des actions pilotes de démonstration de la GIRE.

En dehors des activités déjà exécutées ou en cours d'exécution, la poursuite diligente du processus d'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), suppose que soient préalablement disponibles et mis à contribution, les résultats de quelques études thématiques spécifiques dont l'évaluation de la prise en compte de l'approche genre dans les politiques, stratégies, programmes et projets touchant à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La GIRE : une préoccupation universelle et nationale de développement.

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau est un processus systématique pour le développement durable, l'allocation et le suivi des ressources en eau. Le concept et les principes de la GIRE ont été définis lors de la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement en 1992 à Dublin et dans le Chapitre 18 de l'Agenda 21 qui est un document consensuel produit par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) organisée à Rio en 1992. Le concept de Gestion Intégrée des

Ressources en Eau (GIRE) se définit comme « un processus qui vise l'exploitation et la gestion coordonnées de l'eau, du sol, et des ressources qui en dépendent, dans le but d'optimiser le bien être économique et social qui en résulte de manière équitable, sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux » (GWP, 2002). Les pays en Afrique subsaharienne dont le Bénin ont admis le concept GIRE et développé un processus de sa mise en application à travers les diverses institutions concernées par la problématique de l'eau.

Au Bénin, la question de l'eau reste un problème majeur pour les populations. Le Gouvernement béninois conscient de l'ampleur de ces problèmes et des divers enjeux de développement liés à l'eau (la santé, l'éducation, la lutte contre la faim et l'extrême pauvreté, la condition de la femme, la préservation de l'environnement, la prévention des conflits etc.), a consenti et adopté la «Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)» comme approche prioritaire de gestion des ressources en eau au Bénin, depuis 1998. Cette option faite par l'Etat béninois a été renforcée lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable de la Planète – Terre de Johannesburg (2002), où la Communauté Internationale a pris l'engagement d'aider les Etats à se doter d'un plan d'action national de GIRE et d'efficacité dans l'utilisation de l'eau d'ici à 2015. C'est également au cours dudit Sommet que la GIRE a été établie comme l'élément clé pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) particulièrement dans le secteur de l'eau.

Nécessité d'une vision genre dans la mise œuvre de la GIRE.

Eu égard à tout ce qui précède, il est donc une évidence que la reconnaissance de la nécessité d'une gestion intégrée des ressources en eau se fait de plus en plus grande. Cependant, on reconnaît moins qu'une telle gestion nécessite aussi bien une vision genre qu'une approche genre.

En effet, l'eau est indispensable à la réalisation des activités de production et de reproduction. La mise en valeur de cette ressource et sa gestion se font par les Hommes pour les Hommes. Toutes ces deux activités (à savoir la gestion et la mise en valeur) sont une partie essentielle et une condition au développement global social et économique. Mais les responsabilités, le pouvoir et les intérêts des personnes impliquées et concernées ne sont pas les mêmes. Les différentes catégories de personnes ont des intérêts divergents et un contrôle différent dans l'utilisation de l'eau pour des besoins divers: agriculture, pêche, élevage approvisionnement en eau potable évacuation des déchets, utilisation, recyclage et évacuation de déchets industriels, et domestiques, aquaculture, différents types de transport, énergie, écosystèmes. Souvent, aucune autre distinction n'est faite dans les groupes d'utilisateurs. Cependant, dans les catégories d'utilisateurs finaux, les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux en bref, toutes les catégories sociales ont tout à fait des intérêts et des moyens différents. De ce fait, les différentes catégories d'utilisateurs ne peuvent être traitées comme un seul et même groupe. Des distinctions doivent être faites pour ce que l'une ou l'autre catégorie sait, fait et décide et quels en sont les effets pour elles, leurs familles ainsi que les communautés. Une attention équitable à toutes les catégories d'acteurs optimise le développement social et économique autant qu'il réduit la compétition et les conflits pour l'eau. La mise en valeur et les pratiques de Gestion des Ressources en Eau qui ont un impact

négalif sur l'une quelconque des composantes d'acteurs sociaux, ont aussi un impact négatif sur le développement. Les projets de mise en oeuvre et de gestion de l'eau qui excluent par exemple les femmes en tant qu'acteurs et groupes d'intérêt négligent la moitié de la population et par conséquent réduisent l'efficacité et l'effectivité du projet.

Il apparaît à l'évidence, qu'impliquer toutes les populations surtout les couches vulnérables dans la gestion des ressources en eau n'est pas seulement légitime en termes d'équité, mais accroît également l'efficacité et l'efficacité de cette activité en termes de coûts et d'impact. D'où l'importance de la prise en compte des aspects du genre dans l'élaboration et la mise en oeuvre du PANGIRE, ainsi que dans les politiques de développement des pays.

L'étude est lancée dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement (PPEA), à travers la composante 4 dudit Programme intitulé "Appui au processus GIRE", qui vise à soutenir les actions qu'initie l'Etat béninois depuis plusieurs années, pour réfléchir et rendre opérationnelle la gestion intégrée des ressources en eau du Bénin.

Elle porte sur l'étude intitulée "Evaluation de l'approche genre dans les politiques, stratégies, programmes et projets touchant à la gestion et l'utilisation des ressources en eau au Bénin".

OBJECTIFS

L'objectif principal de l'étude est d'asseoir les bases pour une prise en compte efficace de l'aspect genre dans la gestion intégrée des ressources en eau. Les objectifs spécifiques poursuivis sont de:

Faire le point de la problématique du genre et évaluer le degré d'implication de l'approche genre dans les politiques, stratégies et programmes de gestion et d'utilisation des ressources en eau

Définir les orientations stratégiques nécessaires à une prise en compte efficace du genre dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques, stratégies et programmes sectoriels liés à l'eau

Etablir un plan d'actions pertinentes pour l'intégration de l'approche genre au processus de planification et de mise en oeuvre de la GIRE au Bénin

Identifier des mécanismes de suivi pour la pérennisation de la prise en compte du genre dans la GIRE

MANDATS DU CONSULTANT

Pour parvenir à ces objectifs, le consultant doit conduire les tâches ci-après :

Faire le point de la problématique du Genre en matière de gestion et d'utilisation de l'eau au Bénin ;

Faire le point des politiques, stratégies et programmes sectoriels touchant à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau au Bénin, tout en évaluant le degré de prise en compte des aspects Genre ;

Définir les contraintes/barrières à la prise en compte des aspects Genre dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels liés à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau au Bénin ;

Inventorier les initiatives de prise en compte du genre dans la gestion des ressources en eau et l'amélioration de l'accès des populations défavorisées aux ressources en eau dans le cadre de programmes/projets passés ou en cours à l'échelle nationale, régionale et locale

Définir les voies et moyens ainsi que les orientations stratégiques et les besoins de renforcement de capacités pour la prise en compte des aspects Genre dans le processus de planification et de mise en œuvre de la GIRE au Bénin ;

Identifier des actions de suivi pour la pérennisation de la prise en compte du genre dans les politiques, stratégies, programmes et projets liés à la gestion et l'utilisation des ressources en eau.

RÉSULTATS ET PRODUITS ATTENDUS

Conformément aux tâches assignées, il est attendu du consultant :

Un état des lieux de la problématique du genre dans les stratégies et actions de gestion et d'utilisation de l'eau au Bénin ;

Une évaluation du degré de prise en compte du genre dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels touchant à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau au Bénin ;

Un répertoire des contraintes et des barrières à la prise en compte des aspects Genre dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels liés à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau au Bénin ;

Une analyse perspective faisant ressortir les orientations stratégiques et les besoins en renforcement de capacités pour la prise en compte du genre dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes sectoriels liés à l'eau ;

Une proposition de plan d'action assorti de suivi pour l'intégration durable de l'aspect genre dans la GIRE.

PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit être un bureau d'études ayant ses activités au territoire béninois. A titre indicatif, l'équipe à mettre en place par le bureau d'études devrait comprendre les profils suivants :

Un chef de mission : le Chef de mission doit avoir au moins 05 ans d'expérience dans le domaine de la planification et de la gestion des projets de développement, avec des qualifications professionnelles appropriées aux objectifs de l'étude. Il doit en outre avoir une bonne

connaissance du secteur de l'eau au Bénin. Le chef de mission doit enfin justifier d'une bonne expérience dans le secteur de l'eau, l'approche genre, et les principes de la GIRE.

Un socio- anthropologue ou socio-économiste, Expert en Genre, ayant des expériences avérées dans le secteur de l'eau, avec des qualifications professionnelles appropriées aux objectifs de l'étude.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec la Direction Générale de l'Eau (DG-Eau) à qui il rendra régulièrement compte de l'avancement de l'étude. Il devra consulter les ministères sectoriels ainsi que les services techniques nationaux et déconcentrés concernés par l'étude et exploiter les rapports pertinents disponibles à ces niveaux. Il devra en outre consulter les autres acteurs non étatiques pertinents (Communes, Organisations Socioprofessionnelles, Secteur privé, ONG nationales et internationales, etc.).

Le consultant doit produire et soumettre au Commanditaire les rapports ci-après :

Un rapport d'étape

Un rapport final provisoire à valider

Un rapport définitif

Le rapport provisoire sera validé au cours d'un atelier par un Comité d'Expert qui sera mis en place par la Direction Général de l'Eau. Suite à cette étape, le bureau d'études élaborera les versions définitives des rapports qui devront prendre en compte les remarques pertinentes et recommandations découlant des différentes consultations des acteurs du secteur de l'eau.

Les rapports intermédiaires et finals de l'étude seront chaque fois sur support papier en un original et quatre exemplaires et sous forme de fichier électronique sur CDROM à transmettre au Commanditaire.

DURÉE DE LA CONSULTATION

La consultation est prévue pour durer deux (02) mois à partir du démarrage de l'étude, avec la réalisation d'un rapport initial à l'issue du premier mois d'activités.

MODALITÉS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires doivent fournir la preuve de leur existence juridique et les références techniques de la structure et produire :

Une proposition technique qui comprendra les CV des experts de l'équipe et précisera l'approche méthodologique de conduite de l'étude, de même que le chronogramme de déroulement des activités

Une proposition financière qui présentera les propositions de rémunération des services offerts à travers la mise en œuvre de la présente étude

Les propositions technique et financière doivent être présentées en deux exemplaires chacune.